

# Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec 2019

Portrait de la maltraitance vécue à domicile

Pour tout renseignement concernant l'ISQ  
et les données statistiques dont il dispose,  
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec  
200, chemin Sainte-Foy  
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :  
418 691-2401  
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)

Ce document est disponible seulement en version électronique.

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
4<sup>e</sup> trimestre 2020  
ISBN 978-2-550-87854-4 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2020

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle  
est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.

[www.stat.gouv.qc.ca/droits\\_auteur.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm)

Octobre 2020

# Avant-propos

La maltraitance envers les personnes âgées est une question importante en raison des conséquences qu'elle peut avoir non seulement sur ces personnes, mais aussi sur la société, notamment sur les plans économique, social, juridique et moral. Le Québec a adopté un premier Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées (PAM) pour la période 2010-2017, puis un deuxième pour les années 2017-2022. Il a également fait de ce phénomène un enjeu dans son Programme national de santé publique.

Afin d'obtenir un portrait actuel de la maltraitance, le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a confié à l'Institut de la statistique du Québec la réalisation de la première enquête québécoise sur le sujet : *l'Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec* (EMPAQ). Cette enquête vise à répondre à l'un des objectifs prioritaires du PAM 2017-2022, qui est de développer et de diffuser les connaissances sur la maltraitance.

L'EMPAQ vise les Québécois de 65 ans et plus vivant à domicile et capables de répondre par eux-mêmes à un questionnaire téléphonique. Il s'agit de la première enquête sur la maltraitance ayant généré des résultats représentatifs de cette population. Le présent rapport expose la prévalence globale de la maltraitance envers les aînés ainsi que les prévalences de la maltraitance

matérielle ou financière, psychologique, physique et sexuelle. Le rapport présente également une analyse des différents facteurs associés à la maltraitance, des caractéristiques des personnes ayant commis des actes de maltraitance et des actions que les personnes âgées ont posées après avoir vécu de telles situations.

Ce rapport témoigne de la richesse des données recueillies dans l'EMPAQ. Ces dernières contribueront à soutenir le gouvernement ainsi que différents intervenants dans la lutte contre la maltraitance envers les aînés et favoriseront la mise en place de mesures pour prévenir ce phénomène et sensibiliser la population.

Au nom de l'Institut de la statistique du Québec, je tiens à remercier toutes les personnes âgées qui ont généreusement donné de leur temps pour participer à l'étude de même que le Secrétariat aux aînés pour sa collaboration à cette enquête d'envergure.

Le directeur général,



Daniel Florea

Produire une information statistique pertinente, fiable, objective, comparable, actuelle, intelligible et accessible, c'est l'engagement « *qualité* » de l'Institut de la statistique du Québec.

Publication réalisée à  
l'Institut de la statistique du Québec par : Lucie Gingras

Sous la coordination de : Nathalie Audet

Sous la direction de : Bertrand Perron

Avec l'assistance technique de : Valeriu Dumitru, traitement et validation des données  
Kate Dupont, vérification des données  
Alix Bukkfalvi-Cadotte, vérification du rapport

Révision et édition : Sarah Bélanger et Julie Boudreault, révision linguistique  
Andrée-Ann Sénéchal et Isabelle Jacques, mise en page

Comité de lecture interne : Nathalie Audet  
Bertrand Perron  
Patricia Caris  
Valérie Roy  
Marie-Eve Tremblay

Comité de lecture externe : Brigitte Dufort et Maria Fernandes,  
Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et  
des Services sociaux  
Marie Beaulieu, Chaire de recherche sur la  
maltraitance envers les personnes âgées et  
Université de Sherbrooke  
Julie Laforest, Institut national de santé publique  
du Québec  
Alexandre Morin, ministère de la Santé et  
des Services sociaux  
Daphné Nahmiash, Centre de recherche pour  
les études sur le vieillissement de l'Université McGill  
et Handicap Vie Dignité

Enquête financée par : Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé  
et des Services sociaux

Pour tout renseignement concernant  
le contenu de cette publication : Direction principale des statistiques sociales  
et de santé  
Institut de la statistique du Québec  
1200, avenue McGill College, bureau 500  
Montréal (Québec) H3B 4J8  
Téléphone :  
514 873-4749  
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)  
Site Web : [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)

## Notice bibliographique suggérée

GINGRAS, Lucie (2020). *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec 2019. Portrait de la maltraitance vécue à domicile*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 153 p. [[www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/securite/victimisation/maltraitance-personnes-ainees-domicile-2019-portrait.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/securite/victimisation/maltraitance-personnes-ainees-domicile-2019-portrait.pdf)].

## Avertissements

En raison de l'arrondissement des données, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties. Afin de faciliter la lecture des résultats, les proportions de 10 % et plus sont généralement arrondies à l'unité dans le texte. L'absence d'astérisque dans les tableaux ou figures signifie que toutes les estimations ont une bonne précision (coefficient de variation [CV]  $\leq$  15 %).

## Signes conventionnels

- x Donnée confidentielle
- % Pourcentage
- \* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
- \*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.



# Remerciements

L'Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec (EMPAQ) est un projet d'envergure qui n'aurait pu voir le jour sans la collaboration d'un grand nombre de personnes. L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a d'abord bénéficié de l'expertise des membres du comité d'orientation de projet lors des étapes de démarrage du projet et de conception du questionnaire. Des remerciements sont donc adressés à :

- Marie Beaulieu, de la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées et de l'Université de Sherbrooke ;
- Brigitte Dufort et Maria Fernandes, du Secrétariat aux aînés (SA) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ;
- Julie Laforest, de l'Institut national de santé publique du Québec ;
- Alexandre Morin et Christian Macé, du MSSS ;
- Daphne Nahmiash, du Centre de recherche pour les études sur le vieillissement de l'Université McGill et de Handicap Vie Dignité ;
- Bertrand Perron, Robert Courtemanche, Marie-Eve Tremblay, Nathalie Audet et Lucie Gingras, de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

À l'ISQ, plusieurs employés ont participé à l'une ou l'autre des activités ayant permis de réaliser l'enquête. Soulignons le travail des personnes suivantes :

- Lucie Gingras, pour l'analyse des données et la rédaction du rapport ;
- Valeriu Dumitru et Kate Dupont, pour la validation et le traitement des données, la construction des indicateurs et la vérification des données ;
- Alix Bukkfalvi-Cadotte, pour la vérification du rapport ;

- Robert Courtemanche, Marie-Eve Tremblay et Valérie Roy, pour leur travail méthodologique tout au long du projet et la rédaction du rapport méthodologique ;
- Marcel Godbout, Catherine Côté, Joëlle Poulin, Charles Alleyn et Steve Gingras, pour la gestion de la collecte des données, l'informatisation du questionnaire et la formation des intervieweurs ;
- Les nombreux intervieweurs et intervieweuses, qui ont su établir un climat de confiance lors des entrevues téléphoniques pour recueillir des informations de bonne qualité sur un sujet très délicat ;
- Les membres de l'équipe de la Direction de la diffusion et des communications, pour la révision linguistique et la mise en page du rapport ainsi que les activités de diffusion.

Les membres du comité de lecture interne et les membres du comité d'orientation de projet ont formulé de judicieux commentaires concernant le présent rapport.

Un merci particulier à Bertrand Perron pour le soutien indéfectible qu'il a apporté à l'équipe de projet à toutes les étapes de réalisation de cette enquête.

Enfin, merci aux quelque 8 900 aînés qui ont pris de leur temps pour répondre au questionnaire de l'enquête.

Nathalie Audet  
Coordonnatrice  
Programme d'enquêtes sociales  
Direction principale des statistiques  
sociales et de santé



# Table des matières

<b>Faits saillants</b> .....	<b>13</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>19</b>
<b>Méthodologie en bref</b> .....	<b>23</b>
<b>1 Cadre de référence</b> .....	<b>27</b>
1.1 Politiques publiques en matière de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées au Québec .....	27
1.2 Les personnes âgées : une population susceptible de subir de la maltraitance .....	28
1.3 Les enquêtes de prévalence de la maltraitance envers les personnes âgées .....	29
1.4 Milieux de vie visés et méthodologie de collecte .....	32
1.5 Définition générale de la maltraitance .....	33
1.6 Les différents types de maltraitance : la terminologie du PAM .....	34
1.7 Types de maltraitance retenus pour l'EMPAQ et définition opérationnelle .....	37
1.7.1 Maltraitance vécue au cours des 12 derniers mois .....	37
1.7.2 Maltraitance vécue depuis l'âge de 65 ans .....	40
1.8 Modèle écologique pour l'analyse des facteurs de risque .....	40
1.9 Facteurs associés à la maltraitance mesurés dans l'EMPAQ .....	42
1.9.1 Facteurs individuels propres à la personne âgée .....	42
1.9.2 Facteurs individuels propres à la personne maltraitante .....	43
1.9.3 Facteurs relationnels .....	43
1.9.4 Facteurs environnementaux .....	44
<b>2 Portrait des personnes de 65 ans et plus vivant à leur domicile</b> .....	<b>45</b>
2.1 Caractéristiques individuelles .....	45
2.1.1 Caractéristiques sociodémographiques .....	45
2.1.2 Caractéristiques socioéconomiques .....	47
2.1.3 Caractéristiques de santé .....	49

2.2	Caractéristiques de l'environnement relationnel . . . . .	51
2.2.1	Relations dans le ménage . . . . .	51
2.2.2	Principal soutien financier du ménage . . . . .	52
2.2.3	Besoin d'aide et niveau de dépendance pour effectuer les activités quotidiennes . . . . .	52
2.2.4	Utilisation des services à domicile . . . . .	56
2.2.5	Soutien social (émotionnel et informationnel) . . . . .	57
2.3	Caractéristiques de l'environnement physique . . . . .	60
2.3.1	Type de logement . . . . .	60
2.3.2	Zone géographique de résidence . . . . .	61
<b>3</b>	<b>Portrait de la maltraitance vécue par les personnes âgées</b>	<b>63</b>
3.1	Prévalence globale de la maltraitance . . . . .	63
3.2	Prévalences des différents types de maltraitance . . . . .	64
3.2.1	Négligence physique . . . . .	64
3.2.2	Maltraitance matérielle ou financière (forme « violence ») . . . . .	68
3.2.3	Maltraitance psychologique (forme « violence ») . . . . .	71
3.2.4	Maltraitance physique (forme « violence ») . . . . .	74
3.2.5	Maltraitance sexuelle (forme « violence ») . . . . .	76
3.3	Concomitance des différents types de maltraitance au cours des 12 derniers mois . . . . .	78
3.3.1	Nombre de types de maltraitance . . . . .	78
3.3.2	Types de maltraitance les plus fréquemment vécus en concomitance . . . . .	79
<b>4</b>	<b>Maltraitance vécue au cours de la vie</b>	<b>81</b>
4.1	Antécédents d'abus ou de violences avant l'âge de 65 ans . . . . .	81
4.2	Maltraitance vécue depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles vécues dans la dernière année) . . . . .	89
4.3	Trajectoires de maltraitance au cours de la vie . . . . .	93
<b>5</b>	<b>Facteurs associés à la maltraitance</b>	<b>97</b>
5.1	Facteurs associés à la maltraitance matérielle ou financière (forme « violence ») . . . . .	98
5.1.1	Caractéristiques individuelles . . . . .	98
5.1.2	Facteurs relatifs à l'environnement relationnel . . . . .	100
5.1.3	Facteurs relatifs à l'environnement physique . . . . .	103
5.2	Facteurs associés à la maltraitance psychologique (forme « violence ») . . . . .	103
5.2.1	Caractéristiques individuelles . . . . .	103

5.2.2	Facteurs relatifs à l'environnement relationnel . . . . .	105
5.2.3	Facteurs relatifs à l'environnement physique . . . . .	108
5.3	Facteurs associés à la maltraitance physique ou sexuelle (forme « violence ») . . . . .	110
5.3.1	Caractéristiques individuelles . . . . .	110
5.3.2	Facteurs relatifs à l'environnement relationnel . . . . .	113
5.3.3	Facteurs relatifs à l'environnement physique . . . . .	116
<b>6</b>	<b>Personnes maltraitantes</b> . . . . .	<b>119</b>
6.1	Auteurs de la maltraitance matérielle ou financière (forme « violence ») . . . . .	121
6.1.1	Lien de la personne âgée avec la personne maltraitante . . . . .	121
6.1.2	Caractéristiques des personnes maltraitantes . . . . .	122
6.2	Auteurs de la maltraitance psychologique (forme « violence ») . . . . .	122
6.2.1	Lien de la personne âgée avec la personne maltraitante . . . . .	122
6.2.2	Caractéristiques des personnes maltraitantes . . . . .	123
6.3	Auteurs de la maltraitance physique (forme « violence ») . . . . .	124
6.3.1	Lien de la personne âgée avec la personne maltraitante . . . . .	124
6.3.2	Caractéristiques des personnes maltraitantes . . . . .	124
6.4	Auteurs de la maltraitance sexuelle (forme « violence ») . . . . .	125
6.4.1	Lien de la personne âgée avec la personne maltraitante . . . . .	125
6.4.2	Caractéristiques des personnes maltraitantes . . . . .	125
<b>7</b>	<b>Actions posées à la suite d'actes de maltraitance</b> . . . . .	<b>127</b>
7.1	Parler ou demander de l'aide à la suite d'une situation de maltraitance . . . . .	127
7.1.1	Situations de maltraitance matérielle ou financière (forme « violence ») . . . . .	129
7.1.2	Situations de maltraitance psychologique (forme « violence ») . . . . .	130
7.1.3	Situations de maltraitance physique (forme « violence ») . . . . .	131
7.1.4	Situations de maltraitance sexuelle (forme « violence ») . . . . .	133
7.2	Raisons pour ne pas avoir parlé ou demandé de l'aide ou signalé la situation au regard des situations de maltraitance vécues . . . . .	134
<b>8</b>	<b>Discussion et conclusion</b> . . . . .	<b>135</b>
	<b>Bibliographie</b> . . . . .	<b>147</b>



# Faits saillants

L'Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec (EMPAQ), 2019 porte sur les situations de maltraitance vécues par les personnes de 65 ans et plus vivant à leur domicile<sup>1</sup> et capables de répondre au questionnaire téléphonique par elles-mêmes. L'EMPAQ reprend la définition de la maltraitance présentée dans le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées (PAM) 2017-2022 :

« Il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne âgée » (Ministère de la Famille et Secrétariat aux aînés, 2017 : 15).

L'EMPAQ fournit des données sur :

- quatre types de maltraitance dans leur forme « violence »<sup>2</sup>, soit la maltraitance matérielle ou financière, la maltraitance psychologique, la maltraitance physique et la maltraitance sexuelle ;
- la maltraitance physique dans sa forme « négligence »<sup>3</sup> (appelée « négligence physique ») ;
- la fréquence des situations de maltraitance au cours des 12 mois précédant l'enquête ;
- les actions posées par les personnes âgées à la suite de ces situations ;
- les personnes ayant commis un acte de maltraitance envers une personne âgée dans un contexte où il y a une relation de confiance (par exemple, relations conjugales, familiales ou amicales ou relations dans le cadre desquelles une personne fournit des soins, de l'aide domestique, des services professionnels, des services financiers, etc.).

Le rapport d'enquête présente également des données sur les facteurs associés à la maltraitance matérielle ou financière, à la maltraitance psychologique et aux maltraitances physique et sexuelle combinées. Les analyses s'appuient sur des méthodes bivariées, qui permettent de déceler des liens entre deux variables.

## Prévalence de la maltraitance

- ▶ Au Québec, en 2019, environ 78 900 personnes âgées vivant à domicile et capables de répondre pour elles-mêmes à un questionnaire d'enquête sont touchées par au moins un des types de maltraitance étudiés dans l'EMPAQ, ce qui signifie que la prévalence globale est de 5,9 % pour les 12 derniers mois.
- ▶ Pour la même période, la prévalence de la négligence physique est estimée à 0,4 %\* ; celle de la maltraitance matérielle ou financière à 0,8 % ; celle de la maltraitance psychologique à 4,6 % ; celle de la maltraitance physique à 0,8 % ; et celle de la maltraitance sexuelle à 0,4 %\*.
- ▶ On détecte une différence significative selon le sexe pour la prévalence globale de la maltraitance et la prévalence de la maltraitance psychologique : celles-ci sont statistiquement plus élevées chez les femmes (prévalence globale : 7,4 % ; prévalence de la maltraitance psychologique : 5,7 %) que chez les hommes (prévalence globale : 4,2 % ; prévalence de la maltraitance psychologique : 3,3 %). Lorsqu'on regroupe les maltraitances physique et sexuelle, on constate que la prévalence est également plus élevée parmi les femmes (1,5 %) que parmi les hommes (0,7 %\*).
- ▶ On relève une différence significative selon le groupe d'âge uniquement pour la prévalence de la maltraitance psychologique : celle-ci est plus élevée chez les

---

1. Sont incluses les personnes vivant dans une résidence privée pour aînés (RPA), dans une ressource intermédiaire (RI) ou dans une ressource de type familial (RTF), mais sont exclues celles qui résident en institution (hôpitaux, CHSLD, etc.).

2. La forme « violence » de la maltraitance est définie comme le fait de malmener une personne âgée ou de la faire agir contre sa volonté, en employant la force ou l'intimidation.

3. La forme « négligence » est définie comme le fait de ne pas se soucier de la personne âgée, notamment par une absence d'action appropriée pour répondre à ses besoins.

personnes âgées âgées de 65 à 74 ans (5,1%) que chez celles âgées de 75 à 84 ans (4,1%) ou de 85 ans et plus (2,2 %\*).

### Concomitance des différents types de maltraitance au cours des 12 derniers mois

- ▶ Parmi l'ensemble des personnes de 65 ans et plus vivant à domicile, 5,0 % ont connu dans la dernière année un seul type de maltraitance parmi ceux examinés dans l'enquête (environ 66 700 personnes), 0,7 % en ont connu deux (9 600 personnes) et 0,2 %\*\* en ont connu trois ou quatre (2 600 personnes).
- ▶ Parmi les personnes âgées ayant subi plus d'un type de maltraitance dans la dernière année (environ 0,9 % des personnes de 65 ans et plus vivant à domicile), près de 93 % ont vécu de la maltraitance psychologique en concomitance avec un, deux ou trois autres types de maltraitance.
- ▶ Les combinaisons les plus fréquentes sont « maltraitance psychologique et maltraitance physique » et « maltraitance psychologique et maltraitance matérielle ou financière », qui concernent respectivement 43 % et 25 %\* des aînés ayant connu au moins deux types de maltraitance.

### Les facteurs associés à la maltraitance matérielle ou financière

- ▶ La prévalence de la maltraitance matérielle ou financière est significativement plus élevée parmi les personnes âgées qui :
  - vivent seules (plutôt que dans un ménage de deux personnes et plus) ;
  - sont célibataires, séparées, divorcées ou veuves (plutôt que mariées ou en union de fait) ;
  - perçoivent leur état de santé générale ou mentale comme passable ou mauvais (plutôt qu'excellent, très bon ou bon) ;
  - ont de la difficulté à voir ou à se déplacer ;
  - utilisent une aide technique pour se déplacer.

- ▶ Les personnes âgées sont plus susceptibles de vivre de la maltraitance matérielle ou financière si elles :
  - utilisent des services à domicile (quel que soit le type de services utilisé parmi les cinq types mesurés dans l'enquête) ;
  - sont dépendantes de quelqu'un pour mener leurs activités quotidiennes ;
  - ont un niveau de soutien social faible ou modéré ;
  - ont vécu des violences psychologiques, physiques ou sexuelles avant l'âge de 18 ans ou entre 18 et 64 ans ou encore des abus financiers entre 18 et 64 ans.
- ▶ Les personnes âgées qui résident dans une maison unifamiliale ou intergénérationnelle ou dans un condo présentent une prévalence de maltraitance matérielle ou financière moins élevée que celles qui demeurent dans une résidence privée pour aînés (RPA) ou dans un autre type de logement (comme un HLM, une coopérative, une communauté religieuse ou une maison de chambres).

### Les facteurs associés à la maltraitance psychologique

- ▶ La prévalence de maltraitance psychologique est plus forte si les personnes âgées :
  - vivent seules ou dans un ménage de trois personnes et plus (plutôt que dans un ménage de deux personnes) ;
  - parlent principalement l'anglais à la maison (plutôt que le français) ;
  - sont célibataires, séparées ou divorcées (plutôt que mariées ou en union de fait) ;
  - ont terminé des études secondaires, collégiales ou universitaires (plutôt que des études primaires, complètes ou partielles) ;
  - ont un revenu annuel de moins de 30 000 \$ (plutôt qu'un revenu de 50 000 \$ et plus) ;
  - sont locataires ;

- perçoivent leur état de santé générale ou mentale comme passable ou mauvais (plutôt qu'excellent, très bon ou bon);
  - ont de la difficulté à entendre, à voir ou à se déplacer;
  - utilisent une aide technique pour se déplacer.
- Les facteurs relationnels suivants sont associés à une prévalence significativement plus élevée de maltraitance psychologique :
- utiliser des services à domicile (la prévalence n'est toutefois pas plus élevée en ce qui a trait à l'utilisation d'équipements médicaux);
  - être dépendant d'une personne pour mener ses activités quotidiennes;
  - avoir un niveau de soutien social faible ou modéré;
  - vivre dans un ménage où le principal soutien financier est l'un des deux conjoints (plutôt que les deux);
  - avoir vécu des violences psychologiques, physiques ou sexuelles avant l'âge de 18 ans ou entre 18 et 64 ans ou encore des abus financiers entre 18 et 64 ans.
- Les personnes âgées qui résident dans une maison unifamiliale ou intergénérationnelle, un plex, un condo ou une RPA présentent une prévalence de maltraitance psychologique moins élevée que celles qui demeurent dans un autre type de logement (comme un HLM, une coopérative, une communauté religieuse ou une maison de chambres).

## Les facteurs associés à la maltraitance physique ou sexuelle

- La prévalence de la maltraitance physique ou sexuelle est significativement plus élevée parmi les personnes âgées :
- de sexe féminin;
  - vivant seules;
  - célibataires, séparées, divorcées ou veuves (plutôt que mariées ou en union de fait);
  - ayant un revenu personnel de moins de 20 000 \$;
  - étant locataires;
  - percevant leur état de santé générale ou mentale comme passable ou mauvais (plutôt qu'excellent, très bon ou bon);
  - ayant des difficultés à entendre, à voir ou à se déplacer;
  - ayant des limitations fonctionnelles sur le plan de l'ouïe, de la vue et de la mobilité;
  - utilisant une aide technique pour se déplacer.
- Les aînés sont plus susceptibles de vivre de la maltraitance physique ou sexuelle lorsqu'ils :
- ont recours à des services à domicile, mais pas lorsqu'ils utilisent des équipements médicaux;
  - sont dépendants de quelqu'un pour mener leurs activités quotidiennes;
  - vivent dans un ménage où un seul des conjoints (plutôt que les deux) est responsable des dépenses;
  - ont subi des abus financiers entre 18 et 64 ans ou encore des violences psychologiques, physiques ou sexuelles avant l'âge de 18 ans ou entre 18 et 64 ans.
- Les personnes âgées qui résident dans une maison unifamiliale ou intergénérationnelle, un plex ou un condo présentent une prévalence de maltraitance physique ou sexuelle moins élevée que celles qui habitent dans une RPA ou un autre type de logement (comme un HLM, une coopérative, une communauté religieuse ou une maison de chambres).

## Les auteurs de la maltraitance

### Relations entre aînés et personnes maltraitantes

- ▶ Les catégories de personnes maltraitantes diffèrent selon le type de maltraitance. On note entre autres que les enfants, beaux-fils ou belles-filles ont été mentionnés par environ 29 %\* des aînés victimes de maltraitance matérielle ou financière et par 23 % des aînés victimes de maltraitance psychologique.
  - Quelque 25 % des aînés ont indiqué comme auteurs de maltraitance psychologique et de maltraitance sexuelle les conjoints ou ex-conjoints de sexe masculin ; ces derniers ont aussi été mentionnés par environ 17 %\*\* des personnes âgées ayant vécu de la maltraitance physique.
  - Environ le tiers des personnes ayant subi des actes de maltraitance sexuelle (34 %\*\*) ont désigné les membres de la famille et les amis comme auteurs de ces actes.

### Caractéristiques des personnes maltraitantes

- ▶ Les personnes ayant maltraité les aînés visés par l'enquête sont majoritairement des hommes, et ce, quel que soit le type de maltraitance infligé.
- ▶ Certaines personnes maltraitantes mentionnées par les aînés cohabitaient avec eux au moment des faits. Les proportions varient selon le type de maltraitance : 32 % des cas de maltraitance matérielle ou financière, 26 % des cas de maltraitance sexuelle, 39 % des cas de maltraitance psychologique et 40 % des cas de maltraitance physique.
- ▶ Quelque 4 personnes ayant infligé de la maltraitance matérielle ou financière ou de la maltraitance physique sur 10 avaient des problèmes d'alcool, de drogue ou de jeu. La proportion est d'environ 3 sur 10 pour ce qui est de la maltraitance psychologique et de la maltraitance sexuelle<sup>4</sup>.

- ▶ Une proportion assez importante de personnes maltraitantes aurait des problèmes de santé mentale, soit environ 40 % des personnes ayant commis des actes de maltraitance matérielle ou financière et de maltraitance physique et entre le quart et le tiers des personnes ayant commis des actes de maltraitance sexuelle ou psychologique envers des aînés<sup>5</sup>.

## Les actions posées par les personnes âgées ayant vécu de la maltraitance

### Actions posées à la suite d'une situation de maltraitance

- ▶ Près de 3 personnes âgées ayant vécu de la maltraitance sur 10 n'en ont parlé à personne, et ce, qu'elles aient subi de la maltraitance matérielle ou financière, de la maltraitance psychologique ou de la maltraitance physique.
- ▶ Les femmes sont plus nombreuses, en proportion, à avoir parlé de leur situation de maltraitance matérielle ou financière (83 %) ou psychologique (83 %) que les hommes (respectivement 49 % et 44 %).
- ▶ Les personnes âgées maltraitées financièrement qui ont pu régler leur situation en parlant à une personne représentent environ 26 %\*. Parmi les aînés maltraités psychologiquement, physiquement ou sexuellement, ce fut aussi le cas pour environ 33 %, 50 % et 45 %\* d'entre eux respectivement.

### Personnes et instances vers qui les aînés maltraités se sont tournés pour parler de leur situation de maltraitance

- ▶ Lorsqu'elles ont voulu parler de leur situation de maltraitance matérielle ou financière, psychologique ou physique, les personnes âgées maltraitées se sont notamment confiées à des membres de leur famille (dans des proportions respectives de 41 %\*, 43 % et 31 %\*\*) ou à un ami (dans des proportions respectives de 15 %\*\*, 21 % et 16 %\*\*). Les aînés ayant été maltraités physiquement et ceux ayant subi de la maltraitance psychologique se sont adressés à un médecin, un médecin spécialiste ou un psychologue

4. Les questions à partir desquelles ces informations ont été obtenues affichent un taux assez élevé de non-réponse, puisque les aînés participant à l'enquête ne connaissent pas nécessairement les problèmes vécus par les personnes qui les ont maltraités.  
5. Les questions à partir desquelles ces informations ont été obtenues affichent également un taux de non-réponse important.

dans des proportions respectives de 23 % et 26 %\*\*. Environ 17 %\*\* des personnes âgées ayant vécu de la maltraitance matérielle ou financière se sont adressées à un avocat ou un notaire.

### Raisons pour ne pas avoir parlé ou demandé de l'aide

- ▶ Les raisons pour lesquelles les personnes âgées n'ont pas parlé de leur situation à quelqu'un ni demandé de l'aide ou signalé la situation, peu importe le type de maltraitance qu'elles ont vécu, ont été regroupées. Les personnes concernées ont mentionné au moins une raison parmi les suivantes :
  - elles n'en ressentaient pas le besoin, elles évaluaient que la situation n'était pas assez importante, elles pensaient que le fait de poser l'une ou l'autre de ces actions ne changerait rien ou elles pensaient que la situation allait se résorber d'elle-même (environ 40 % des aînés maltraités qui n'en ont pas parlé) ;
  - elles ont résolu ou souhaitaient résoudre elles-mêmes le problème, ou encore la situation s'est réglée avant qu'elles en parlent (environ 20 %) ;
  - elles se sentaient embarrassées ou honteuses ou elles ne voulaient pas mettre la personne maltraitante dans l'embarras (environ 13 %\*).

### Maltraitance au cours de la vie

Dans le cadre de l'EMPAQ, nous avons recueilli auprès de tous les répondants de l'information sur les situations de violences psychologiques, physiques et sexuelles vécues avant l'âge de 18 ans et entre 18 et 64 ans ainsi que sur les abus financiers subis pendant la période adulte (18 à 64 ans). Nous avons également collecté des données sur les situations de maltraitance vécues depuis l'âge de 65 ans autres que celles subies dans les 12 derniers mois. Tous les indicateurs de violence et de maltraitance, y compris les prévalences se rapportant aux 12 derniers mois, ont été combinés pour créer une trajectoire de maltraitance subie au cours de la vie.

### Les antécédents de violence ou d'abus vécus avant l'âge de 65 ans

- ▶ Près d'une personne âgée vivant à domicile sur 10 a vécu, avant l'âge de 18 ans, des violences psychologiques (environ 8 %), des violences physiques (environ 8 %) ou des violences sexuelles (environ 9 %).
- ▶ Pour la période entre 18 et 64 ans, entre 3 % et 6 % des aînés ont indiqué avoir vécu des violences sexuelles ou physiques ou des abus matériels ou financiers, et environ 11 % ont déclaré avoir vécu des violences psychologiques.
- ▶ Les femmes et les personnes âgées de 65 à 74 ans ont mentionné dans une plus forte proportion que les hommes et les personnes dans les groupes d'âge plus vieux avoir été victimes de violence ou d'abus avant l'âge de 18 ans ou entre 18 et 64 ans, et ce, pour tous les types d'abus ou de violence mesurés dans l'enquête : matériels ou financiers, psychologiques, physiques et sexuels.
- ▶ Le fait d'avoir vécu de la violence psychologique, physique ou sexuelle à l'âge adulte (entre 18 et 64 ans) est statistiquement associé au fait d'avoir subi le même type de violence avant l'âge de 18 ans.

### Trajectoire de maltraitance

- ▶ Quelque 3,2 % des personnes âgées vivant à domicile ont vécu de la maltraitance psychologique non seulement après l'âge de 65 ans, mais également avant cet âge, que ce soit avant l'âge de 18 ans, entre 18 et 64 ans ou à ces deux périodes. Les proportions d'aînés ayant été victimes de maltraitance physique ou de maltraitance sexuelle après l'âge de 65 ans ainsi qu'à une autre période de leur vie sont estimées à 0,5 %\* et 0,3 %\* respectivement.
- ▶ Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir subi de la maltraitance psychologique à au moins une période de leur vie (23 % c. 13 %).
- ▶ La proportion d'aînés qui ont été victimes d'abus matériels ou financiers entre 18 et 64 ans et après l'âge de 65 ans est estimée à 0,5 %\*.



# Introduction

La maltraitance envers les personnes âgées est un phénomène suffisamment important pour qu'il soit qualifié par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de problème de santé publique (OMS, 2011). Au Québec, le réseau de la santé publique en a également fait un enjeu dans son Programme national de santé publique (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2015 ; Laforest et autres, 2018). La maltraitance peut entraîner de sérieuses conséquences physiques et psychologiques pour les personnes qui la subissent, d'autant plus si elle se produit à un moment de leur vie où elles sont plus fragiles et vulnérables.

Dans le présent rapport, nous nous intéressons à la maltraitance vécue par les Québécoises et Québécois âgés de 65 ans et plus vivant à domicile<sup>1</sup>, telle que mesurée dans *l'Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec* (EMPAQ). Le gouvernement du Québec, dans son Plan d'action pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées (PAM), s'est inspiré de la définition adoptée en 2002 par l'OMS en introduisant la notion d'intention : il considère qu'« il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne âgée » (Ministère de la Famille et Secrétariat aux aînés, 2017 : 15). Ainsi, la maltraitance désigne toutes les formes de violence, d'agression, d'exploitation, de négligence et de mauvais traitements commis envers une personne âgée. Cette définition, largement adoptée par les organismes et les chercheurs du domaine, a orienté les travaux réalisés dans le cadre de l'EMPAQ.

Le gouvernement du Québec a entamé il y a quelques années une démarche pour décrire, comprendre et mesurer la maltraitance envers les personnes âgées dans le but d'entreprendre des actions pour la reconnaître, la repérer, la prévenir et la contrer. Cela a tout d'abord donné lieu au premier PAM, adopté en 2010. Celui-ci préconisait, entre autres, la définition d'un axe

de recherche, le renforcement des actions favorisant la prévention, le dépistage et l'intervention, l'amélioration de la formation et la mise sur pied d'une ligne d'écoute et de référence venant en aide aux victimes de maltraitance. Ce plan reconnaissait six types de maltraitance (maltraitance physique, psychologique, sexuelle et financière ; violation des droits ; négligence). Le second PAM, adopté en 2017, proposait une nouvelle terminologie qui comprend sept types de maltraitance (maltraitance physique, psychologique, sexuelle, financière et organisationnelle ; âgisme ; violation des droits) qui peuvent se présenter sous deux formes, soit la violence et la négligence. Dans ce plan, l'un des objectifs énoncés est de poursuivre le développement des connaissances sur le sujet, pour combler en partie le manque de données probantes. Le Secrétariat aux aînés (SA) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a donc confié à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) la réalisation de la première enquête québécoise sur le sujet : *l'Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*.

Quelques pays ont mené des enquêtes populationnelles au cours de la dernière décennie afin de mesurer l'ampleur de la maltraitance envers les personnes âgées. Les résultats ont révélé des prévalences assez variables. Par exemple, la prévalence de la maltraitance globale (qui inclut la maltraitance psychologique, physique, sexuelle et financière ainsi que la négligence) sur une période d'un an est estimée à 4 % au Royaume-Uni (Biggs et autres, 2009), à 11 % aux États-Unis (Acierno et autres, 2010) et à 2 % en Irlande (Naughton et autres, 2010). Au Canada, la dernière enquête qui a été menée sur le sujet, soit en 2015, indiquait une prévalence globale d'environ 8 % à l'échelle canadienne (National Initiative for the Care of the Elderly [Initiative nationale pour le soin des personnes âgées] (NICE), 2016) ; toutefois, la nature et la taille de l'échantillon ne permettaient pas de tirer des conclusions valides pour le Québec. La variabilité des résultats entre les enquêtes peut être attribuée à plusieurs facteurs : définition retenue de la maltraitance, population visée, méthodologie d'enquête, différences culturelles, etc. Il

---

1. Sont incluses les personnes vivant dans une résidence privée pour aînés (RPA), dans une ressource intermédiaire (RI) ou dans une ressource de type familial (RTF). Celles qui résident en institution (hôpitaux, prisons et centres d'hébergement de soins de longue durée [CHSLD]) sont exclues.

devenait donc important, dans le contexte du nouveau PAM, de doter le Québec d'un outil de mesure de la maltraitance vécue par les personnes âgées. C'est maintenant chose faite avec l'EMPAQ.

## Une première enquête québécoise sur la maltraitance envers les personnes âgées

L'EMPAQ répond à l'un des objectifs prioritaires du PAM 2017-2022, soit de développer et de diffuser les connaissances générales sur la maltraitance (objectif 4.1 du PAM ; Ministère de la Famille et Secrétariat aux aînés, 2017). La littérature montre qu'il est nécessaire de pouvoir distinguer les différents types de maltraitance que subissent les personnes âgées, puisque des interventions adaptées à chaque type seront nécessaires (NRC, 2003 : 20 ; Jackson et Hafemeister, 2013 : 15). Pour ce faire, l'approche épidémiologique qui consiste à mesurer la prévalence d'un type de maltraitance donné dans la population et à étudier les facteurs qui sont associés à ce dernier est pertinente.

L'EMPAQ s'appuie sur les concepts définis dans le PAM 2017-2022 et s'est inspirée de l'instrumentation d'enquêtes antérieures, principalement de celle des enquêtes menées en Irlande (2010), au Royaume-Uni (2006) et au Canada (2015), tout en conservant la même définition générale de la maltraitance. De plus, elle servira de point de référence pour la mesure de l'évolution de la maltraitance dans le temps (Ministère de la Famille et Secrétariat aux aînés, 2017).

## Objectifs de l'EMPAQ

L'objectif général de l'EMPAQ est de mesurer les prévalences de la maltraitance au cours des 12 derniers mois chez les personnes âgées de 65 ans et plus résidant au Québec et qui vivent à domicile<sup>2</sup>. L'enquête vise à produire des prévalences globales et pour quatre types de maltraitance dans leur forme « violence », soit la maltraitance psychologique, physique, sexuelle ainsi que financière, et pour la maltraitance physique dans sa forme « négligence ».

Les autres objectifs de l'EMPAQ sont de :

- produire des prévalences globales et par type à l'échelle québécoise selon le sexe et selon deux groupes d'âge : 65 à 74 ans et 75 ans et plus<sup>3</sup> ;
- décrire les caractéristiques des personnes âgées maltraitées ;
- décrire brièvement les personnes maltraitantes et leur relation avec la personne âgée maltraitée ;
- décrire les actions posées par les personnes âgées qui ont subi des situations de maltraitance ;
- décrire la concomitance des différents types de maltraitance ;
- présenter, dans la mesure du possible, les facteurs associés à chaque type de maltraitance.

L'EMPAQ exclut les tiers répondants, d'abord en raison du caractère délicat des questions, et ensuite parce que le tiers répondant pourrait être la source de la maltraitance. Par conséquent, les personnes qui ne sont pas en mesure de répondre à un questionnaire téléphonique, que ce soit pour des raisons d'incapacité physique ou cognitive ou parce qu'elles ne comprennent pas suffisamment le français ou l'anglais, sont déclarées inadmissibles à l'enquête.

2. C'est-à-dire les personnes vivant dans un logement privé ou collectif non institutionnel, ce qui comprend celles qui vivent dans une résidence privée pour aînés (RPA), une ressource intermédiaire (RI) ou une ressource de type familial (RTF), mais exclut celles vivant dans un hôpital ou un centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD).

3. Lorsque les effectifs le permettront, ce groupe d'âge sera scindé en deux catégories : 75-84 ans et 85 ans et plus.

## Un rapport national sur la maltraitance envers les personnes âgées

Le présent rapport est divisé en sept chapitres. Le premier fait état du cadre de référence qui oriente la réalisation de l'EMPAQ. Il permet de situer cette enquête dans le contexte des politiques publiques sur la maltraitance des personnes âgées, mais aussi parmi les enquêtes d'envergure menées sur ce sujet. On y expose également la définition retenue de la maltraitance et l'opérationnalisation des divers types de maltraitance. Finalement, le cadre analytique pour l'étude des facteurs associés y est présenté.

Après cette mise en contexte, le deuxième chapitre trace le portrait des personnes âgées de 65 ans et plus visées par l'enquête. On y présente leurs caractéristiques socio-démographiques et socioéconomiques, de même que des informations relatives à leur santé, leur utilisation des services (santé, soutien, aide domestique, transport, etc.), leur besoin d'aide pour l'accomplissement d'activités quotidiennes et leur niveau de soutien social.

Le troisième chapitre expose les prévalences de la maltraitance au cours des 12 derniers mois, globalement et pour chaque type de maltraitance mesuré dans l'EMPAQ, y compris la négligence, de même que la concomitance des différents types de maltraitance.

Le quatrième chapitre met en lumière la maltraitance vécue au cours de la vie. On y traite d'abord des antécédents de violence matérielle et financière, psychologique, physique et sexuelle avant l'âge de 18 ans et à l'âge adulte. Puis, pour les mêmes types de maltraitance, on se penche sur les situations vécues depuis l'âge de 65 ans, autres que celles s'étant produites dans la dernière année. Enfin, la dernière section décrit la trajectoire de maltraitance

pour chaque type (excepté la négligence physique) à l'aide d'indicateurs intégrant toutes les informations couvrant les périodes avant l'âge de 65 ans et après cet âge.

Le cinquième chapitre est consacré aux facteurs associés à la maltraitance financière, psychologique, physique et sexuelle. On y aborde les caractéristiques propres à la personne maltraitée (ses caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques, sa santé, son utilisation des services et le niveau d'aide dont elle a besoin), à son environnement relationnel (p. ex., la composition de son ménage, le soutien social dont elle bénéficie) et à son milieu géographique (zone rurale ou urbaine). À noter que la négligence physique n'est pas abordée en raison de trop faibles effectifs, ce qui limite les possibilités de croisement avec les variables susceptibles d'être des facteurs qui y seraient associés.

Le sixième chapitre traite des personnes maltraitantes, c'est-à-dire celles qui ont commis un acte de maltraitance selon les définitions retenues dans le cadre de l'enquête. Pour chaque type de maltraitance, on examine le lien avec la personne âgée, le statut de cohabitation, le sexe, les problèmes de santé mentale et la dépendance des personnes maltraitantes à certaines substances. Là encore, on exclut la négligence physique des analyses en raison de trop faibles effectifs.

Le dernier chapitre décrit ce que les personnes maltraitées ont fait à la suite d'une situation de maltraitance : en ont-elles parlé ou ont-elles demandé de l'aide ou signalé la situation, et si oui, à qui (ou à quelle instance)? On présente également les raisons pour lesquelles les personnes maltraitées n'ont fait aucune de ces actions.

Enfin, les résultats de l'EMPAQ sont mis en perspective avec ceux d'autres études sur le sujet en guise de conclusion.

Mentionnons que le rapport méthodologique de l'enquête est aussi disponible sur le site Web de l'ISQ.



# Méthodologie en bref<sup>1</sup>

## Population visée

La population visée par l'EMPAQ 2019 correspond à l'ensemble des personnes de 65 ans et plus vivant en ménage non institutionnel et étant admissibles au régime d'assurance maladie du Québec. Les personnes vivant dans un ménage collectif institutionnel (centre d'hébergement de soins de longue durée [CHSLD], hôpital, établissement pénitentiaire, centre de réadaptation) ainsi que celles résidant dans les régions sociosanitaires du Nunavik (17) et des Terres-Cries-de-la-Baie-James (18) ou dans les réserves indiennes ne font pas partie de la population visée par l'enquête. Les personnes incapables de répondre au questionnaire en raison de la langue ou d'un problème de santé (cognitif ou physique) sont aussi exclues de cette enquête. Celles-ci ont été exclues uniquement en cours de collecte, puisque la base de sondage ne permettait pas de les exclure a priori. On estime la population visée par l'EMPAQ 2019 à environ 85 % de l'ensemble de la population québécoise âgée de 65 ans et plus.

## Base de sondage et taille de l'échantillon

La base de sondage utilisée pour sélectionner l'échantillon de l'enquête a été élaborée à partir des données du Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Afin que des objectifs de précision pour la prévalence des cinq types de maltraitance selon le sexe et selon deux catégories d'âge (65 à 74 ans et 75 ans et plus) puissent être atteints, un échantillon de 14 486 personnes a été sélectionné.

## Collecte des données

La collecte des données s'est déroulée du 21 février au 9 juin 2019. Elle s'est effectuée par entrevue téléphonique assistée par ordinateur.

Le taux d'admissibilité pondéré à l'enquête est d'environ 89,4 %. Il est de 95,2 % chez les individus de 65 à 74 ans et de 81,5 % chez les individus de 75 ans et plus. Au total, 8 860 personnes ont participé à l'enquête, ce qui correspond à un taux de réponse pondéré de 73,8 %. Le nombre de répondants est de 4 362 chez les individus de 65 à 74 ans et de 4 498 chez les individus de 75 ans et plus. Le taux de réponse pondéré est de 73,8 % pour chacune de ces catégories d'âge.

## Pondération

Toutes les statistiques présentées dans ce rapport sont pondérées afin que l'ensemble des personnes âgées de 65 ans et plus qui font partie de la population visée soit représenté.

Afin que le plan de sondage soit pris en considération, des poids d'autoamorçage (bootstrap) ont été utilisés dans la production des estimations de précision et des tests statistiques.

---

1. Pour plus de renseignements sur les aspects méthodologiques de l'enquête, consulter le document *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec 2019. Méthodologie de l'enquête*.

## Imputation

Les indicateurs de maltraitance financière ou matérielle, de maltraitance physique, de maltraitance psychologique, de maltraitance sexuelle et de négligence physique sont créés à partir de plusieurs variables. Ces indicateurs étant d'un grand intérêt dans cette enquête, une imputation par donneur a été faite afin de réduire la non-réponse partielle. L'incidence de cette imputation est assez faible puisque celle-ci a touché moins de 5 % des répondants.

## Présentation des résultats

Les estimations de proportions présentées dans ce rapport ont été arrondies à une décimale dans les tableaux et figures et à l'unité dans le texte, à l'exception des estimations inférieures à 10 %, qui sont présentées avec une décimale. En raison de l'arrondissement, la somme des proportions peut être légèrement supérieure ou inférieure à 100 %. Les populations estimées (Pe) ont fait l'objet d'un ajustement pour la non-réponse partielle ; elles ont été arrondies à la centaine.

Dans les tableaux et figures, les estimations dont le coefficient de variation (CV) est :

- inférieur ou égal à 15 % sont suffisamment précises pour être présentées sans indication ;
- supérieur à 15 %, mais inférieur ou égal à 25 %, sont marquées d'un astérisque (\*) ; leur précision est passable et elles doivent être interprétées avec prudence ;
- supérieur à 25 % sont marquées d'un double astérisque (\*\*) ; leur précision est faible et elles doivent être utilisées avec circonspection.

Dans les tableaux présentant des prévalences, les bornes de l'intervalle de confiance (IC) à un niveau de confiance de 95 % sont présentées. L'étendue de l'IC représente la zone d'incertitude liée à l'estimation : plus l'intervalle est court, plus l'estimation est circonscrite.

Dans ce rapport, seules des analyses bivariées sont présentées. Les associations sont examinées à l'aide d'un test statistique d'indépendance du khi-deux. Si ce test global est significatif et qu'au moins une des deux variables analysées comporte plus de deux catégories, des tests de Wald de comparaison de proportions sont menés afin de déterminer quelles sont les proportions qui diffèrent significativement l'une de l'autre. Le seuil de signification a été fixé à 5 % pour ces tests. Toutefois, dans le cas des proportions qui ne sont pas indépendantes les unes des autres, il n'est pas possible d'effectuer un test global. Un test statistique sur la moyenne d'une variable représentant la différence entre deux autres variables dichotomiques (voir le rapport méthodologique pour plus de renseignements à ce sujet) est réalisé ; le seuil de signification de ce test est alors fixé à 1 %. Si la moyenne est significativement différente de 0, on conclut que les deux proportions sont significativement différentes l'une de l'autre.

Dans les tableaux et figures présentant des analyses bivariées, des lettres ajoutées en exposant aux statistiques présentées indiquent quelles sont les paires de catégories d'une variable de croisement pour lesquelles la variable d'analyse diffère significativement. Une même lettre révèle un écart significatif entre deux catégories.

## Portée et limites de l'EMPAQ

La déclaration des répondants à l'enquête quant à la maltraitance commise par des personnes de leur entourage pourrait être influencée par divers facteurs (confiance envers l'intervieweur, désir de préserver les liens familiaux, peur des représailles, etc.). Afin de tenter de réduire la sous-déclaration, on a conçu le questionnaire de manière à ce que les questions relatives à la maltraitance vécue soient factuelles et ainsi moins sujettes à la subjectivité des répondants. Toutefois, le phénomène de sous-déclaration demeure possible et on ne peut pas savoir dans quelle proportion le biais entraîné par ce phénomène peut être présent.

Par ailleurs, rappelons que les personnes incapables de répondre en raison de la langue ou d'un problème de santé ne font pas partie de la population visée par cette enquête. Or, certaines études semblent montrer que cette population pourrait subir plus de maltraitance ou de négligence. Il est donc important de ne pas inférer les résultats obtenus par le biais de cette enquête à ces personnes. Les estimations de prévalences de maltraitance et de négligence obtenues à partir de l'EMPAQ sont vraisemblablement des seuils minimaux par rapport aux estimations qui seraient obtenues si ces personnes étaient incluses dans la population visée.

Enfin, les tests réalisés sur deux variables de l'EMPAQ permettent de détecter des associations de même que des différences entre des groupes de population. Toutefois, ils ne permettent pas d'établir de liens de causalité entre les caractéristiques étudiées. Les analyses présentées dans ce rapport s'appuient sur des méthodes bivariées, lesquelles ne permettent pas de contrôler l'effet d'autres facteurs. Elles fournissent néanmoins une description de la maltraitance envers les personnes âgées au Québec.



# Cadre de référence

---

Le présent cadre de référence précise le contexte de la première enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec (EMPAQ). Il expose d'abord les politiques publiques en matière de maltraitance ainsi que les motifs justifiant l'étude de ce phénomène au Québec. Puis, une brève revue des enquêtes d'envergure menées sur cette question est présentée. La définition de la maltraitance et la nouvelle terminologie proposée dans le PAM 2017-2022 sont ensuite énoncées. Ce cadre met au jour certaines contraintes et limites qui se posent quant à la mesure de la prévalence de la maltraitance, de même que les choix qui ont été faits concernant les milieux de vie visés et la méthode de collecte utilisée. Finalement, le cadre analytique choisi pour l'étude des facteurs associés de même que les facteurs retenus dans l'EMPAQ sont présentés.

## 1.1 Politiques publiques en matière de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées au Québec

La lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées au Québec remonte à la fin des années 80. En effet, si, dès la fin des années 70, cette violence envers les personnes âgées a été reconnue comme étant un sujet de préoccupation publique lors de colloques régionaux sur la violence organisés par le ministère de la Justice, aucune recommandation particulière n'avait alors été émise. Il faudra attendre le rapport du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de 1989 pour que ce type de violence soit décrit dans toute sa complexité. Ce rapport, intitulé *Vieillir en toute liberté*, soulève la nécessité de se donner une politique publique ainsi que des orientations visant les bonnes pratiques (MSSS, 1989).

Le Conseil des aînés<sup>1</sup>, un organisme indépendant ayant pour mandat de conseiller le gouvernement quant aux orientations à prendre en matière de vieillissement, déposera, quelques années plus tard, un avis critique sur l'implication des ministères concernés (Conseil des aînés, 1995).

Dans les années qui ont suivi, le MSSS a pris diverses orientations et mesures qui ont eu une certaine influence sur la lutte contre la maltraitance. Mentionnons notamment les orientations ministérielles concernant les services offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie (MSSS, 2001) et celles qui visaient les personnes hébergées en CHSLD (MSSS, 2003b), qui tiennent compte du fait que la personne a droit à un milieu de qualité. Si l'on n'inclut pas explicitement la lutte contre la maltraitance dans ces orientations, on reconnaît tout de même que les personnes âgées ont droit à un milieu de vie où on leur prodigue des soins et des services de qualité et qui leur assure la sécurité. On vise à prévenir la dépersonnalisation des soins, l'infantilisation et l'abus de pouvoir (MSSS, 2003b). La politique de soutien à domicile (*Chez soi : Le premier choix*) adoptée en 2003 traite des conditions, de la sécurité et du choix du milieu de vie des personnes âgées et reconnaît l'importance du soutien qu'offrent les personnes proches aidantes (MSSS, 2003a). Ces dernières sont reconnues comme un maillon essentiel quant aux activités de dépistage, de prévention et de promotion de la santé que doit faire l'équipe de soutien à domicile. Les personnes proches aidantes contribuent donc, de manière implicite, à prévenir la maltraitance (Beaulieu, 2012).

La parution du rapport *Préparons l'avenir avec nos aînés* du ministère de la Famille et des Aînés (MFA) est un moment décisif dans la lutte contre la maltraitance puisque celle-ci y est définie comme étant l'une des dix

---

1. Cet organisme a été dissous en 2010.

priorités d'intervention pour améliorer les conditions de vie des aînés (MFA, 2008). À la suite de la publication de ce rapport, le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées (PAM 2010-2015) verra le jour et sera reconduit jusqu'en 2017 (MFA, 2010). Résultat d'une consultation publique sur les conditions de vie des personnes âgées, ce plan vise notamment à sensibiliser la population, à mettre en œuvre des actions pour lutter contre la maltraitance et à améliorer les connaissances. Parmi les actions entreprises pour répondre à ces trois objectifs, mentionnons particulièrement la création d'une chaire de recherche universitaire sur la maltraitance<sup>2</sup> ainsi que de la ligne téléphonique nationale d'écoute et de référence (Ligne Aide Abus Aînés<sup>3</sup>).

Sur le plan législatif, soulignons l'adoption, le 30 mai 2017, de la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité (ci-après « la Loi » ; RLRQ, chapitre L-6.3). Les mesures de cette loi peuvent contribuer à prévenir les situations de maltraitance et à y mettre un terme ainsi qu'à mieux protéger les aînés et les personnes en situation de vulnérabilité.

Peu de temps après l'adoption de la Loi, en juin 2017, le deuxième PAM sera déposé (PAM 2017-2022) (Ministère de la Famille et Secrétariat aux aînés, 2017). Celui-ci élargit la portée du concept de maltraitance par rapport au précédent plan d'action. La terminologie proposée quant aux types de maltraitance y est plus détaillée et reflète ainsi l'ensemble des réalités vécues. De plus, elle englobe toutes les catégories de relations de confiance ainsi que tous les milieux de vie. Il se distingue aussi du précédent PAM en faisant la promotion de la bienveillance envers les personnes âgées, en mettant l'accent sur le renforcement de la lutte contre la maltraitance matérielle et financière et en accordant une place importante aux besoins spécifiques des hommes et des femmes, des minorités ethnoculturelles et autochtones, de la communauté LGBT, ainsi que des personnes

handicapées ou inaptes. Il s'agit d'une grande étape dans la reconnaissance du phénomène sous tous ses angles par le gouvernement du Québec. Les quatre grandes orientations du PAM 2017-2022 sont :

- prévenir la maltraitance et promouvoir la bienveillance ;
- favoriser un repérage précoce et une intervention appropriée ;
- favoriser et faciliter la divulgation des situations de maltraitance, notamment les situations de maltraitance matérielle et financière ;
- améliorer les connaissances et le transfert des savoirs.

## 1.2 Les personnes âgées : une population susceptible de subir de la maltraitance

Selon les projections établies par l'ISQ, la proportion des personnes de 65 ans et plus au Québec, qui représentait 9 % en 1981 (ISQ, 2009) et atteignait près de 19 % en 2018 (Binette Charbonneau et autres, 2019), devrait s'établir à environ 24 % en 2031<sup>4</sup> (ISQ, 2019). Le fait qu'un plus grand nombre de personnes vivent au-delà de 65 ans et que l'espérance de vie se soit accrue ne signifie pas nécessairement qu'elles vieillissent en bonne santé. En 2013-2014, les données concernant le Québec indiquaient que près de 75 % des personnes de 65 ans et plus étaient en bonne ou en pleine santé fonctionnelle<sup>5</sup>. Il demeure que, inévitablement, l'incapacité et les maladies frapperont ce groupe d'âge de façon plus marquée que les autres. Ainsi, le taux d'incapacité grave chez les personnes âgées est de 10 %, mais il croît rapidement avec l'âge : il s'établit à 5,2 % chez les 65-74 ans, tandis qu'il s'élève à 32 % chez les 85 ans et plus (Lecourt et autres, 2013 : 57). De plus, les personnes âgées de 65 ans et plus bénéficient moins

2. La Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées a été créée le 1<sup>er</sup> novembre 2010.

3. Ligne téléphonique provinciale d'écoute et de référence spécialisée en matière de maltraitance envers les personnes âgées s'adressant à l'ensemble de la population, c'est-à-dire tant aux citoyens qu'aux intervenants en maltraitance.

4. Selon le scénario de référence (A).

5. La santé fonctionnelle est basée sur huit attributs (la vue, l'ouïe, l'élocution, la mobilité, la dextérité, les sentiments, la cognition et la douleur). Données tirées de *l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes* (ESCC) 2013-2014 de Statistique Canada, consultées le 13 décembre 2019 à l'adresse suivante : [www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/statistiques-donnees-sante-bien-etre/statistiques-de-sante-et-de-bien-etre-selon-le-sexe-volet-national/etat-de-sante-fonctionnelle-percu/](http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/statistiques-donnees-sante-bien-etre/statistiques-de-sante-et-de-bien-etre-selon-le-sexe-volet-national/etat-de-sante-fonctionnelle-percu/).

souvent de soutien social émotionnel et informationnel<sup>6</sup> que les plus jeunes (Camirand et Dumitru, 2011) et sont plus susceptibles d'être isolées socialement (Conseil national des aînés, 2013-2014). Le cumul de plusieurs facteurs (maladie, incapacité, isolement, faible revenu, etc.) peut rendre les personnes âgées plus vulnérables et dépendantes, ce qui risque de les amener à subir de la maltraitance et de la négligence (Dong et Simon, 2013b)<sup>7</sup>.

Les conséquences de la maltraitance sur les personnes âgées sont de divers ordres et sont loin d'être anodines. Leur qualité de vie s'en trouve directement affectée. La maltraitance vécue par ces personnes peut entraîner des séquelles physiques et psychologiques : elle peut augmenter le risque qu'elles se retrouvent en mauvaise santé, qu'elles souffrent d'anxiété et de dépression ou qu'elles se replient sur elles-mêmes (Wong et Waite, 2017 ; Yunus et autres, 2019). Pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la maltraitance envers les personnes âgées est désormais une question de santé publique importante en raison des conséquences néfastes qu'elle peut avoir, non seulement sur ces personnes, mais aussi sur la société, notamment sur les plans économique, social et juridique (OMS, 2011). Le Québec adhère à cette vision des choses, qui se reflète dans les diverses orientations du PAM.

### 1.3 Les enquêtes de prévalence de la maltraitance envers les personnes âgées

Si la Ligne Aide Abus Aînés (LAAA) fournit des statistiques quant à certains types de maltraitance, celles-ci ne sont pas révélatrices de la prévalence du phénomène au sein de la population des personnes âgées. En effet, pour les cas signalés à cette ligne d'écoute, parfois par des tiers, on ne détient pas toujours toutes les informations nécessaires pour déterminer s'il s'agit ou non de maltraitance. De plus, les résultats obtenus de la LAAA ne peuvent être inférés à l'ensemble de la population visée, car les données ne proviennent pas d'un échantillon

aléatoire représentatif de cette population. En somme, ils ne représentent que les individus qui ont appelé cette ligne d'écoute.

En fait, le Québec ne dispose pas de données fiables sur le sujet, et au Canada, peu d'enquêtes populationnelles s'y sont intéressées. La première enquête canadienne sur le phénomène, qui a été menée à la fin des années 80, révélait l'existence de différents types de maltraitance chez les personnes de 65 ans et plus vivant à domicile (Podnieks, Pillemer et autres, 1990). Les prévalences s'établissaient à 2,5 % pour la maltraitance matérielle, à 0,5 % pour la violence physique (à partir de l'âge de 65 ans pour ces deux types), à 1,4 % pour l'agression verbale chronique et à 0,4 % pour la négligence (dans la dernière année pour ces deux types). En 1999, soit 10 ans plus tard, l'*Enquête sociale générale* de Statistique Canada s'intéressait aux maltraitements physiques et sexuelles (prises en compte ensemble), aux maltraitements psychologiques et à la maltraitance financière ; les prévalences obtenues pour la période correspondant aux cinq années précédant l'enquête s'établissaient respectivement à 0,5 %, 7 %, et 1 % (Pottie Bunge, 2000). Aucune donnée par type de maltraitance n'a été produite expressément pour le Québec dans le cadre de ces deux enquêtes.

La troisième étude canadienne, celle de l'*Initiative nationale pour le soin des personnes âgées* (National Initiative for the Care of the Elderly [NICE]), menée en 2015, reprend la définition de la maltraitance qui a été adoptée en 2002 par l'OMS (OMS, 2002), et les cinq types de maltraitance mentionnés précédemment y sont traités (NICE, 2016). Les résultats de cette enquête, qui visait les 55 ans et plus, indiquent que 2,7 % des Canadiens ont subi de la maltraitance psychologique. Les maltraitements physiques, sexuelles et financières ainsi que la négligence présentent respectivement des prévalences de 2,2 %, 1,6 %, 2,6 % et 1,2 %.

Soulignons que ces trois enquêtes ont été menées selon des méthodologies différentes : par exemple, les définitions retenues et les mesures utilisées n'étaient

6. Indice qui mesure la disponibilité du soutien, c'est-à-dire la présence de personnes qui peuvent les écouter au besoin, les conseiller en temps de crise, les renseigner et comprendre leur situation, ou s'ils ont des personnes à qui elles peuvent se confier, demander des conseils, confier leurs peurs intimes ou demander des suggestions et qui peuvent comprendre leurs problèmes.
7. Voir aussi les revues de littérature relevant l'existence de lien entre divers indicateurs de fragilité (limitation fonctionnelle, troubles cognitifs, maladies chroniques et problèmes de santé mentale) et la maltraitance (Johannesen et LoGiudice, 2013 ; Dong, 2015).

pas nécessairement les mêmes. Par conséquent, les taux de prévalence obtenus ne sont pas directement comparables.

Quant aux enquêtes de prévalence menées ailleurs qu'au Canada, elles s'intéressent généralement à cinq types de maltraitance : les maltraitements physique, psychologique ou émotionnelle, sexuelle et financière ainsi que la négligence. Les enquêtes jugées de bonne qualité — selon deux méta-analyses<sup>8</sup> (Yon et autres, 2017 ; Pillemer et autres, 2016) — et ayant inclus les hommes et les femmes ne sont pas nombreuses. Le tableau 1.1 présente une liste non exhaustive d'enquêtes, principalement réalisées en Amérique du Nord et en Europe dans les deux dernières décennies.

Les taux de prévalence selon le type de maltraitance sont très variables et ne pourraient être strictement comparables avec ceux de l'EMPAQ, en raison de différences sur le plan des instruments utilisés, du mode de collecte, des définitions opérationnelles et des groupes d'âge visés. Les enquêtes présentées au tableau 1.1 ont toutefois servi de base pour orienter certains choix conceptuels et méthodologiques ou pour déterminer les instruments à utiliser pour la mesure de la maltraitance dans le cadre de la réalisation de l'EMPAQ.

Les résultats de ces enquêtes montrent que, de manière générale, les maltraitements psychologique et financière sont celles qui sont le plus fréquemment déclarées ; à l'inverse, la maltraitance sexuelle est celle qui l'est le moins.

**Tableau 1.1**

**Enquêtes sur la maltraitance envers les personnes âgées réalisées au Canada et ailleurs dans les 20 dernières années**

Enquête	Couverture territoriale Nombre de répondants (n)	Âge visé Mode de collecte	Type de maltraitance visé : prévalence dans la dernière année ou dans les cinq années précédant l'enquête (dans le cas de l'ESG 1999)	Nombre d'énoncés servant à la mesure des différents types
Enquête sociale générale (ESG) 1999 de Statistique Canada (Pottie Bunge, 2000)	Canada n = 4 324	65 ans et plus Entrevue téléphonique	Maltraitance psychologique : 7 % Maltraitance physique (y compris la maltraitance sexuelle) : 1 % Maltraitance sexuelle : – Maltraitance financière : 1 % Négligence : –	Non mentionné
National Survey on Elder Abuse and Neglect in Israel 2004 (Lowenstein et autres, 2009)	Milieu urbain, Israël n = 1 045	65 ans et plus Entrevue en personne	Maltraitance psychologique : 14,2 % Maltraitance physique (y compris la maltraitance sexuelle) : 2,0 % Maltraitance sexuelle : – Maltraitance financière : 6,4 % Négligence : 25,6 % Limitation de la liberté : 4,1 %	Maltraitements psychologique, physique et sexuelle : non mentionné Maltraitance financière : 9 énoncés Négligence : 5 énoncés

*Suite à la page 31*

8. Notons que l'enquête canadienne de 2015 n'a pas fait l'objet de ces méta-analyses, le rapport d'enquête ayant été produit après la publication de ces dernières.

Tableau 1.1 (suite)

Enquêtes sur la maltraitance envers les personnes âgées réalisées au Canada et ailleurs dans les 20 dernières années

Enquête	Couverture territoriale Nombre de répondants (n)	Âge visé Mode de collecte	Type de maltraitance visé : prévalence dans la dernière année ou dans les cinq années précédant l'enquête (dans le cas de l'ESG 1999)	Nombre d'énoncés servant à la mesure des différents types
The UK Study of Abuse and Neglect of Older People 2006 (O'Keeffe et autres, 2007 ; Biggs et autres, 2009)	Royaume-Uni n = 2 111	66 ans et plus Entrevue en personne	Maltraitance psychologique : 0,7 % Maltraitance physique : 0,7 % Maltraitance sexuelle : 0,5 % Maltraitance financière : 1,0 % Négligence : 1,2 %	Maltraitance psychologique : 6 énoncés Maltraitance physique : 11 énoncés Maltraitance sexuelle : 7 énoncés Maltraitance financière : 8 énoncés Négligence : 11 énoncés
The National Elder Mistreatment Study 2008 (É.-U.) (Acierno et autres, 2010)	États-Unis n = 5 672	60 ans et plus Entrevue téléphonique	Maltraitance psychologique : 4,6 % Maltraitance physique : 1,6 % Maltraitance sexuelle : 0,6 % Maltraitance financière : 5,2 % Négligence : 5,1 %	Maltraitance psychologique : 4 énoncés Maltraitance physique : 3 énoncés Maltraitance sexuelle : 3 énoncés Maltraitance financière : 10 énoncés Négligence : 6 énoncés
The Abuse of the Elderly in Europe (ABUEL) 2009 (Lindert et autres, 2013)	Villes : Stuttgart, Ancona, Kaunas, Stockholm, Porto, Grenade, Athènes n = 4 467	60 à 84 ans Entrevue en personne (sauf à Stuttgart et Stockholm, où une partie de l'enquête était réalisée par la poste)	Maltraitance psychologique : 19,4 % Maltraitance physique : 3,4 % Maltraitance sexuelle : 0,7 % Maltraitance financière : 3,8 % Négligence : 1,6 %	Maltraitance psychologique : 11 énoncés Maltraitance physique : 17 énoncés Maltraitance sexuelle : 8 énoncés Maltraitance financière : 9 énoncés Négligence : 13 énoncés
Self-Reported Elder Abuse in New York State 2009 (Lachs et autres, 2011 ; Burnes et autres, 2015 ; Peterson et autres, 2014)	État de New York, États-Unis n = 4 156	60 ans et plus Entrevue téléphonique	Maltraitance psychologique : 1,6 % Maltraitance physique (y compris la maltraitance sexuelle) : 2,2 % Maltraitance sexuelle : – Maltraitance financière : 4,2 % Négligence : 1,8 %	Maltraitance psychologique : 2 énoncés Maltraitance physique (y compris la maltraitance sexuelle) : 13 énoncés Maltraitance financière : 5 énoncés Négligence : 10 énoncés

Suite à la page 32

Tableau 1.1 (suite)

**Enquêtes sur la maltraitance envers les personnes âgées réalisées au Canada et ailleurs dans les 20 dernières années**

Enquête	Couverture territoriale Nombre de répondants (n)	Âge visé Mode de collecte	Type de maltraitance visé : prévalence dans la dernière année ou dans les cinq années précédant l'enquête (dans le cas de l'ESG 1999)	Nombre d'énoncés servant à la mesure des différents types
The National Study of Elder Abuse and Neglect in Ireland 2010 (Naughton et autres, 2010)	Irlande n = 2 021	65 ans et plus Entrevue en personne	Maltraitance psychologique : 1,2 % Maltraitance physique : 0,5 % Maltraitance sexuelle : 0,07 % Maltraitance financière : 1,3 % Négligence : 0,3 %	Maltraitance psychologique : 7 énoncés Maltraitance physique : 9 énoncés Maltraitance sexuelle : 3 énoncés Maltraitance financière : 9 énoncés Négligence : 11 énoncés
National Survey on the Mistreatment of Older Canadians, 2015 (Initiative nationale pour le soin des personnes âgées, 2016)	Canada (portée provinciale pour : la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick) n = 8 163	55 ans et plus Entrevue téléphonique	Maltraitance psychologique : 2,7 % Maltraitance physique : 2,2 % Maltraitance sexuelle : 1,6 % Maltraitance financière : 2,6 % Négligence : 1,2 %	Maltraitance psychologique : 8 énoncés Maltraitance physique : 11 énoncés Maltraitance sexuelle : 7 énoncés Maltraitance financière : 9 énoncés Négligence : 11 énoncés

## 1.4 Milieux de vie visés et méthodologie de collecte

Bien que la maltraitance soit vécue partout, l'EMPAQ vise exclusivement les personnes vivant à leur domicile, dont celles qui demeurent dans une résidence privée pour aînés (RPA), et celles qui demeurent dans une ressource intermédiaire (RI) ou dans une ressource de type familial (RTF), et qui sont capables de répondre pour elles-mêmes. Les personnes vivant en institution, notamment en CHSLD, ont donc été exclues. La principale

raison qui a mené l'ISQ à exclure les résidents des CHSLD est le fait qu'ils souffrent pour la plupart de problèmes cognitifs ou de démences assez graves qui les rendent incapables de répondre à un questionnaire. Selon la cible établie par le MSSS, 85 % des personnes nouvellement admises en CHSLD devraient avoir un profil ISO-SMAF de 10 à 14<sup>9</sup>, c'est-à-dire qu'elles devraient souffrir d'une atteinte mentale prédominante grave ou d'une atteinte motrice prédominante, de même que d'un trouble du comportement<sup>10</sup>. Interroger uniquement les résidents aptes à répondre aurait eu pour effet de sous-estimer le phénomène de la maltraitance.

9. La grille d'évaluation SMAF est un outil de mesure couramment utilisé dans tous les milieux de vie du réseau québécois de la santé permettant d'évaluer le degré d'autonomie d'une personne. Pour plus d'information à ce sujet, voir la page Web suivante : [www.demarchesmaf.com/fr/outils/grille/](http://www.demarchesmaf.com/fr/outils/grille/).

10. Source : [www.msss.gouv.qc.ca/repertoires/indicateurs-gestion/indicateur-000162/?&txt=CHSLD&msss\\_valpub&date=DESC](http://www.msss.gouv.qc.ca/repertoires/indicateurs-gestion/indicateur-000162/?&txt=CHSLD&msss_valpub&date=DESC).

Soulignons qu'au Québec, la grande majorité des personnes de 65 ans et plus vivent à leur domicile (89,5 %<sup>11</sup>).

La collecte d'information s'est effectuée par entrevue téléphonique. L'ISQ a privilégié cette méthode plutôt que le questionnaire Web ou l'entrevue en face à face. D'une part, le taux de connexion à Internet chez les personnes de 65 ans et plus est moindre que dans les autres groupes d'âge<sup>12</sup> et ces dernières sont aussi moins habituées à naviguer sur le Web. D'autre part, une collecte à domicile avec un intervieweur aurait été très onéreuse. L'entrevue téléphonique présente l'avantage de minimiser le fardeau du répondant, de permettre d'aborder plus facilement des sujets délicats (elle génère donc moins de biais de désirabilité sociale), d'être plus facile à superviser et d'être moins coûteuse que l'entrevue en face à face.

## 1.5 Définition générale de la maltraitance

La définition de la maltraitance retenue dans le PAM est celle qui a été introduite en 2002 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à laquelle la notion d'intention a été ajoutée dans le PAM 2017-2022 :

« Il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne âgée » [PAM 2017-2022, traduction libre d'un extrait de WORLD HEALTH ORGANIZATION, *The Toronto Declaration on the Global Prevention of Elder Abuse*, novembre 2002].

Cette définition comprend différentes composantes, soit : 1) le comportement, 2) la relation, 3) l'intention et 4) les conséquences. La première composante se rapporte aux divers types de maltraitance, que l'on abordera un peu plus loin. La seconde précise la nature du lien entre la personne maltraitée et la personne maltraitante. La notion de confiance est un élément très important puisque c'est principalement dans le cadre d'une relation de confiance que surviennent des situations de maltraitance ; les comportements violents d'étrangers, que l'on peut associer à la criminalité qui se produit dans la communauté, sont donc exclus. Précisons qu'on parle ici de relation de confiance qui existe ou qui *devrait* exister. Cela inclut, par exemple, la relation entre une personne âgée et un préposé aux soins qu'elle ne connaît pas ou peu, mais qui agit au nom d'une organisation en qui l'on a normalement confiance. De la même façon, on considère qu'une relation de confiance existe ou devrait exister entre une personne âgée et un membre de la famille (même si elle n'a pas nécessairement confiance en lui) en raison du fait que les relations familiales devraient habituellement être empreintes de confiance. Ainsi, l'EMPAQ englobe les contextes des relations conjugales ou familiales, des relations avec des proches ou avec des personnes proches aidantes, des relations dans le cadre desquelles des soins, de l'aide domestique, des services professionnels, des services financiers, etc., sont fournis.

La troisième composante est en lien avec le caractère intentionnel ou non du geste posé. Ainsi, l'EMPAQ tient compte de toutes les situations de maltraitance subies dans un contexte où il y a une relation de confiance, indépendamment du caractère intentionnel ou non du geste.

La dernière composante de la définition a trait aux torts ou à la détresse que la maltraitance cause chez une personne âgée. La définition vient ainsi souligner que la maltraitance, quelle qu'elle soit, n'est jamais anodine et a toujours une incidence plus ou moins grave sur la personne. Il est toutefois difficile d'établir les conséquences de la maltraitance à l'aide d'une enquête de type transversal<sup>13</sup> comme l'EMPAQ. En effet, les facteurs relatifs à la maltraitance, plutôt que la maltraitance elle-même,

11. Plus précisément, dans un ménage privé. Statistique tirée du site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/ainee/aines-quebec-chiffres.pdf>, tableau 7 (Consulté le 16 juillet 2020).

12. Source : *Enquête québécoise sur l'accès des ménages à Internet, 2016* (Bernier, 2017).

13. Une enquête transversale permet de recueillir des informations à un moment précis dans le temps. Puisque les caractéristiques des individus sont recueillies au même moment, il est difficile d'établir la séquence temporelle des événements pour en déterminer la causalité.

pourraient être à l'origine d'une situation (Chen et Dong, 2017). Par exemple, un état dépressif peut à la fois être une condition préexistante ainsi qu'une conséquence de la maltraitance vécue. Par ailleurs, une personne maltraitée est plus susceptible de développer des problèmes de santé physique et mentale, ce qui la rend vulnérable à d'autres situations de maltraitance (NRC, 2003). Cette dynamique rétroactive est mieux saisie à l'aide d'une enquête longitudinale. Ajoutons que la durée de l'entrevue téléphonique était un enjeu important : celle-ci devait rester dans des limites acceptables pour les répondants (un maximum d'une trentaine de minutes). C'est principalement pour ces raisons qu'aucune information sur les conséquences physiques ou psychosociales de la maltraitance n'a été recueillie dans le cadre de l'EMPAQ.

Enfin, soulignons qu'il n'y a pas de définition officielle du terme « aîné ». Ni la politique québécoise sur le vieillissement ni le PAM ne détermine l'âge qui correspond à ce terme. Dans son rapport sur la maltraitance des personnes âgées, l'OMS rappelle que ce concept varie selon les sociétés (OMS, 2011). Pour l'EMPAQ, le choix s'est porté sur les 65 ans et plus pour différentes raisons. Étant donné que 65 ans est l'âge habituel de la retraite au Québec, le profil socioéconomique du groupe des 60 à 64 ans est différent de celui du groupe de 65 ans et plus. Par exemple, au Québec, en 2018, le taux d'emploi chez les 60 à 64 ans était de 48,5 %, alors qu'il était de 20,1 % chez les 65 à 69 ans (Cloutier-Villeneuve, 2019). Ajoutons qu'un certain consensus selon lequel une personne de 65 ans devient un aîné existe dans la société. D'ailleurs, lorsque des statistiques sur les personnes âgées sont présentées, elles portent la plupart du temps sur les personnes qui ont 65 ans et plus.

## 1.6 Les différents types de maltraitance : la terminologie du PAM

Dans la terminologie de la maltraitance envers les aînés proposée dans le PAM 2017-2022, on retrouve sept types. Pour chacun de ces types, la maltraitance peut prendre deux formes (tableau 1.2). Ainsi, il est question des quatre types mentionnés précédemment, soit les maltraitements psychologique, physique, sexuelle, matérielle et financière, de même que de la violation des droits. En outre, la version 2017-2022 innove par rapport à la précédente en introduisant deux autres types de maltraitance, à savoir l'âgisme et la maltraitance organisationnelle. Avec l'ajout de ce dernier type, on reconnaît que la maltraitance peut être liée à des procédures d'organisations privées, publiques ou communautaires qui offrent des soins ou des services de tous types et qui créent ou tolèrent des situations préjudiciables, qui compromettent notamment les droits et libertés des personnes âgées.

Le PAM 2017-2022 innove également en décrivant chaque type de maltraitance selon deux formes, soit la violence et la négligence. On y définit la négligence comme le fait de ne pas se soucier de la personne âgée, notamment par une absence d'action appropriée pour répondre à ses besoins<sup>14</sup>, alors que la violence est décrite comme le fait de malmener une personne âgée ou de la faire agir contre sa volonté, en employant la force ou l'intimidation<sup>15</sup>.

Les définitions de la maltraitance physique, psychologique, sexuelle et financière énoncées dans le PAM sont très semblables à celles utilisées dans plusieurs études de prévalence, dont celles menées au Canada (2015), au Royaume-Uni (2006) et en Irlande (2010), ainsi que dans les études ABUEL (Lindert et autres, 2013) menées en Europe. Ces études ne mesurent toutefois que la forme « violence », à une exception près. En effet, dans le cas de la maltraitance physique, les deux formes (« violence » et « négligence ») sont étudiées.

14. Sources : Pratique de pointe pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal ; Ligne Aide Abus Aînés ; Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées ; Ministère de la Famille et Secrétariat aux Aînés, Gouvernement du Québec, 2017.

15. *Ibid.*

Tableau 1.2

**Types et formes de maltraitance envers les personnes âgées, selon la terminologie du PAM 2017-2022**

Type de maltraitance et définition	Forme	
	Violence — exemples	Négligence — exemples
<p><b>Maltraitance psychologique</b> <i>Gestes, paroles ou attitudes qui constituent une atteinte au bien-être ou à l'intégrité psychologique</i></p>	Chantage affectif, manipulation, humiliation, insultes, infantilisation, dénigrement, menaces verbales et non verbales, privation de pouvoir, surveillance exagérée des activités, etc.	Rejet, indifférence, isolement social, etc.
<p><b>Maltraitance physique</b> <i>Actions ou gestes inappropriés ou absence d'action appropriée qui portent atteinte au bien-être ou à l'intégrité physique</i></p>	Bousculade, rudolement, coup, brûlure, alimentation forcée, administration inadéquate de la médication, utilisation inappropriée de contentions, etc.	Privation des conditions raisonnables de confort ou de sécurité, non-assistance à l'alimentation, à l'habillement, à l'hygiène ou à la prise de médication lorsqu'on est responsable d'une personne en situation de dépendance.
<p><b>Maltraitance sexuelle</b> <i>Gestes, actions, paroles ou attitudes à connotation sexuelle non consentis qui portent atteinte au bien-être, à l'intégrité ou à l'identité sexuelle</i></p>	Attitudes ou propos suggestifs, blagues ou insultes à connotation sexuelle, promiscuité, comportements exhibitionnistes, agressions à caractère sexuel comme des attouchements non désirés ou des relations sexuelles non consenties, etc.	Privation d'intimité, non-reconnaissance ou déni de la sexualité, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre.
<p><b>Maltraitance matérielle et financière</b> <i>Obtention ou utilisation frauduleuse, illégale, non autorisée ou malhonnête des biens ou des documents légaux, absence d'information ou mésinformation financière ou légale</i></p>	Pression à modifier un testament, transaction bancaire sans consentement, détournement de fonds ou de biens, prix excessif demandé pour des services rendus, usurpation d'identité, etc.	Ne pas gérer les biens dans l'intérêt de la personne ou ne pas fournir les biens nécessaires lorsqu'on en a la responsabilité, ne pas s'interroger sur l'aptitude d'une personne, sa compréhension ou sa littératie financière, etc.
<p><b>Maltraitance organisationnelle</b> <i>Toute situation préjudiciable créée ou tolérée par les procédures d'organisations (privées, publiques ou communautaires) responsables d'offrir des soins ou des services de tous types qui compromet l'exercice des droits et libertés des personnes</i></p>	Conditions ou pratiques organisationnelles qui entraînent le non-respect des choix ou des droits de la personne, etc.	Offre de services inadaptée aux besoins des personnes, directive absente ou mal comprise de la part du personnel, capacité organisationnelle réduite, procédure administrative complexe, formation inadéquate du personnel, personnel non mobilisé, etc.
<p><b>Âgisme</b> <i>Discrimination en raison de l'âge, par des attitudes hostiles ou négatives, des gestes préjudiciables ou de l'exclusion sociale</i></p>	Imposition de restrictions ou de normes sociales en raison de l'âge, réduction de l'accessibilité à certaines ressources, préjugés, infantilisation, mépris, etc.	Indifférence à l'égard des pratiques ou des propos « âgistes » lorsqu'on en est témoin.
<p><b>Violation des droits</b> <i>Toute atteinte aux libertés et droits individuels et sociaux</i></p>	Imposition d'un traitement médical, déni du droit de choisir, de voter, d'avoir son intimité, de prendre des risques, de recevoir des appels téléphoniques ou de la visite, de pratiquer sa religion, de vivre son orientation sexuelle, etc.	Non-information ou mésinformation sur ses droits, ne pas porter assistance dans l'exercice de ses droits, non-reconnaissance de ses capacités, etc.

Source : Ministère de la Famille et Secrétariat aux aînés, 2017.

Sur le plan de la prévention et de la sensibilisation, la terminologie détaillée que propose le PAM se justifie. Dans le cadre d'une enquête populationnelle de prévalence, cette terminologie pose cependant plusieurs défis et obstacles. D'abord, des difficultés quant à la mesure de certains types de maltraitance se présentent.

C'est le cas pour la mesure de l'âgisme et de la maltraitance organisationnelle. D'une part, il n'existe pas d'exemple dans la littérature d'instruments mesurant ces deux types de maltraitance, en particulier dans le cadre d'une enquête auprès d'ânés résidant à leur domicile. Des outils de collecte permettant de mesurer ces deux types de maltraitance devraient donc être élaborés. Le classement de ces types de maltraitance peut aussi devenir complexe dans une enquête quantitative, puisqu'ils peuvent être non seulement commis par un individu, mais aussi provoqués ou tolérés par une organisation.

En ce qui a trait à l'âgisme, le concept est multidimensionnel : par exemple, il renvoie non seulement aux stéréotypes ou aux préjugés, mais également à la discrimination, et ce, tant sur le plan personnel que du point de vue organisationnel (Conseil des ânés du Québec, 2010). En outre, ses racines sont plutôt sociétales. C'est un concept difficile à appréhender adéquatement dans une enquête de prévalence, et qu'on ne semble pas avoir mesuré dans d'autres enquêtes sur la maltraitance.

Par ailleurs, on relève de nombreuses similitudes entre les définitions présentées dans le tableau 1.2. Notons entre autres que des situations liées à la violation des droits peuvent parfois aussi être associées à d'autres types de maltraitance, comme la maltraitance organisationnelle (ex. : non-respect des choix ou des droits de la personne liés aux pratiques), la maltraitance sexuelle (ex. : déni de la sexualité et de l'orientation sexuelle), l'âgisme (ex. : imposition de restrictions ou réduction de l'accessibilité en raison de l'âge), la maltraitance psychologique (ex. : privation de pouvoir, surveillance exagérée) et la maltraitance physique (ex. : alimentation forcée, utilisation inappropriée de contentions). De tels chevauchements de définitions s'observent également entre la maltraitance organisationnelle et la maltraitance physique (ex. : administration inadéquate de la médication, non-assistance à l'hygiène ou à la prise de médication) de même qu'entre la maltraitance organisationnelle et la maltraitance financière (ex. : ne pas gérer les biens de la personne dans l'intérêt de celle-ci). Sur le plan de la mesure, cette non-exclusivité mutuelle entre les différents types de maltraitance pose un problème lors du calcul de la prévalence. Un « arbitrage » devrait être fait en ce qui concerne les chevauchements conceptuels des différentes définitions. Il faudrait ensuite vérifier si les définitions opérationnelles retenues mesurent bien les types de maltraitance visés.

## 1.7 Types de maltraitance retenus pour l'EMPAQ et définition opérationnelle

Pour la première enquête québécoise sur la maltraitance, il semblait préférable de miser sur les meilleures pratiques d'enquête dans ce domaine, de manière à obtenir un portrait fiable de certains types de maltraitance qui ne font pas l'objet de chevauchements conceptuels tels que ceux tout juste mentionnés. Entre autres, l'EMPAQ s'est limitée aux types pour lesquels il existe des instruments de mesure validés ou qui ont du moins été largement utilisés dans d'autres études.

### 1.7.1 Maltraitance vécue au cours des 12 derniers mois

L'enquête a retenu quatre types de maltraitance dans leur forme « violence », soit les maltraitances psychologique, physique, sexuelle et matérielle et financière, de même qu'un type de maltraitance dans sa forme « négligence », soit la maltraitance physique. La période de référence choisie pour la déclaration des situations de maltraitance correspond aux 12 derniers mois. L'avantage de cette période relativement courte est qu'elle réduit les biais dus à la mémoire. Les études consultées ont toutes retenu, sauf une (Pottie Bunge, 2000), cette même période de référence (tableau 1.1).

Étant donné le caractère délicat du sujet abordé, des questions claires et factuelles ont été privilégiées, afin que le participant n'ait à répondre que par « oui » ou par « non ». Cette méthode permet d'assurer une meilleure confidentialité des informations divulguées en réduisant au minimum les risques qu'une tierce personne déduise les questions posées et en saisisse la nature, risques qui existent plus particulièrement lorsque l'on administre un questionnaire par téléphone (Acierno, 2003 : 280). La liste de ces questions est présentée au tableau 1.3.

Précisons qu'une question de fréquence a été posée pour déterminer combien de fois la situation s'était présentée (pour la maltraitance matérielle et financière, psychologique, physique et sexuelle) ou combien de fois la personne âgée n'avait pas reçu d'aide (négligence physique) dans les 12 derniers mois. La fréquence à laquelle un événement est survenu est un critère utilisé pour le calcul de la prévalence de la maltraitance psychologique,

de la maltraitance sexuelle (question 1, tableau 1.3) et de la négligence physique. C'est une méthode semblable à celle qui a été utilisée dans les enquêtes menées au Royaume-Uni, en Irlande, dans l'État de New York (2009) et au Canada (2015). Pour la maltraitance financière, la maltraitance physique et la maltraitance sexuelle (questions 2, 3 et 4, tableau 1.3), une situation vécue une seule fois dans les 12 derniers mois suffisait pour être considérée comme de la maltraitance, une méthode comparable à celle utilisée dans les quatre enquêtes précédemment citées.

Dans l'EMPAQ, seules les personnes maltraitantes qui sont des individus engagés dans une relation de confiance avec la personne âgée sont prises en compte. Par relation de confiance, on entend celle qui existe ou devrait exister entre la personne âgée et un membre de la famille, un ami, un proche, une personne proche aidante ou tout autre individu qui prend soin d'elle. Cette définition de la relation de confiance est celle qui est retenue dans plusieurs études (O'Keeffe et autres, 2007 ; Naughton et autres, 2010 ; NRC, 2003 ; Lachs et autres, 2011 ; NICE, 2016). Par contre, ces études ne tiennent pas toujours compte des catégories de personnes plutôt associées à de la prestation de services ou de soins telles que : les professionnels de la santé, les personnes qui s'occupent de l'administration des biens (ex. : notaires, avocats), les personnes de l'environnement immédiat, telles que les concierges, ou celles qui assurent le transport des aînés. L'EMPAQ a choisi de les inclure puisque la définition retenue de la maltraitance stipule que celle-ci peut survenir dans différents contextes (ex. : relations conjugales, familiales, amicales ou de voisinage, relations dans le cadre desquelles des soins, de l'aide domestique, des services professionnels ou des services financiers sont fournis, et relations contractuelles et d'affaires) (PAM 2017-2022 : 16). Toutefois, pour des raisons d'opérationnalisation (difficulté de mesure) et pour limiter la durée de l'entrevue, on ne tient pas compte dans l'enquête des sources de maltraitance qui ne relèvent pas des individus, comme celles qui ont trait à la communauté ou qui sont de nature sociétale. Précisons que les informations concernant les auteurs des actes commis ont été recueillies auprès des personnes âgées répondant à l'enquête ; ainsi, en aucun cas elles ne peuvent être représentatives de la population des personnes maltraitantes.

Tableau 1.3

**Définition opérationnelle des types de maltraitance vécus dans les 12 derniers mois par les personnes âgées, EMPAQ 2019**

Type de maltraitance	Questions	Critère de calcul de la prévalence
<b>Forme « violence »</b>		
<b>Maltraitance psychologique</b>	1. A-t-on crié ou hurlé après vous ?	Réponse positive à au moins une question, fréquence minimale de « quelques fois »
	2. Vous a-t-on humilié(e), insulté(e) ou dénigré(e) ?	
	3. Vous a-t-on menacé(e) ou intimidé(e), ou avez-vous eu peur de représailles de la part de quelqu'un ?	
	4. Vous a-t-on fait du chantage ou vous a-t-on manipulé(e) ?	
<b>Maltraitance physique</b>	1. Vous a-t-on retenu(e) de force ou maintenu(e) au sol ?	Réponse positive à au moins un énoncé, peu importe la fréquence
	2. Vous a-t-on poussé(e), bousculé(e) ou agrippé(e) ?	
	3. Vous a-t-on lancé un objet ?	
	4. Vous a-t-on frappé(e) ou giflé(e) ?	
	5. Vous a-t-on causé des brûlures ou vous a-t-on ébouillanté(e) ?	
	6. Vous a-t-on pincé(e), égratigné(e) ou tiré(e) par les cheveux ?	
	7. A-t-on essayé de vous étrangler ?	
	8. Vous a-t-on donné des coups de pied, mordu(e) ou donné des coups de poing ?	
	9. A-t-on essayé de vous frapper avec un objet ?	
	10. Vous a-t-on menacé(e) avec un couteau, un fusil ou une autre arme ?	
	11. A-t-on tenté de vous alimenter de force ou de vous administrer des médicaments de force ?	
<b>Maltraitance sexuelle</b>	1. Vous a-t-on tenu des propos ou a-t-on eu des gestes de nature sexuelle, par exemple de l'exhibitionnisme ou des gestes obscènes, qui vous ont mis(e) mal à l'aise ou inconfortable ?	Réponse positive à au moins une question, fréquence minimale de « quelques fois » uniquement pour la question n° 1 et peu importe la fréquence pour les autres questions
	2. Vous a-t-on fait des attouchements sexuels contre votre gré, ou a-t-on essayé de le faire ?	
	3. Vous a-t-on forcé(e) à regarder de la pornographie contre votre gré ou a-t-on essayé de le faire ?	
	4. A-t-on eu des rapports sexuels avec vous contre votre gré ou a-t-on essayé d'en avoir ?	

Suite à la page 39

**Tableau 1.3** (suite)

**Définition opérationnelle des types de maltraitance vécus dans les 12 derniers mois par les personnes âgées, EMPAQ 2019**

Type de maltraitance	Questions	Critère de calcul de la prévalence
<b>Maltraitance matérielle ou financière</b>	1. A-t-on volé ou tenté de voler votre argent, vos biens ou vos propriétés ?	Réponse positive à au moins une question, peu importe la fréquence
	2. Vous a-t-on forcé(e) à donner de l'argent ou vos biens ?	
	3. Vous a-t-on fraudé(e), ou a-t-on tenté de le faire, par exemple en imitant votre signature ou en prétendant être vous pour obtenir de l'argent, des biens ou des propriétés ?	
	4. A-t-on agi en votre nom, ou tenté de le faire, sans votre accord ?	
	5. Vous a-t-on délibérément empêché(e) d'accéder à votre argent, à vos biens, à vos propriétés ou à vos documents financiers ?	
	6. Vous a-t-on forcé(e) à modifier votre testament (vos dernières volontés) ou tout autre document financier contre votre gré ou vous a-t-on induit(e) en erreur de façon à ce que vous y apportiez des modifications ?	
	7. Quelqu'un a-t-il cessé de payer sa part des dépenses de votre foyer telles que le loyer ou la nourriture, alors que c'était convenu [qu'il devait en payer une part] ?	
<b>Forme « négligence »</b>		
<b>Maltraitance physique</b>	Questions posées aux personnes ayant eu besoin d'aide pour une activité et ayant une personne responsable de les aider. Avez-vous toujours reçu l'aide de la personne responsable de vous aider pour...	Aide non reçue à au moins un énoncé, fréquence minimale « quelques fois »
	1. préparer vos repas ?	
	2. prendre vos médicaments ?	
	3. manger ?	
	4. prendre un bain ou une douche ?	
	5. vous habiller et vous déshabiller ?	
	6. prendre soin de votre apparence ?	
	7. aller à la toilette ?	
8. aller au lit ou en sortir ?		

## 1.7.2 Maltraitance vécue depuis l'âge de 65 ans

Afin que l'on puisse avoir un portrait complet de la maltraitance chez les personnes âgées, des informations sur les situations vécues entre l'âge de 65 ans et l'âge au moment de l'enquête ont été recueillies dans l'EMPAQ. Les aînés répondant au questionnaire ont ainsi mentionné s'ils avaient subi des actes de maltraitance financière, psychologique, physique ou sexuelle commis par une personne de confiance depuis l'âge de 65 ans autres que ceux subis dans les 12 derniers mois. Ils ont aussi précisé la nature de leur relation avec la personne qui avait commis ces actes. Toutefois, les informations sur le nombre de situations, leur fréquence et le moment précis où elles sont survenues n'ont pas été recueillies.

## 1.8 Modèle écologique pour l'analyse des facteurs de risque

La mise au jour des facteurs associés à la maltraitance des aînés est utile à l'élaboration d'outils de repérage et de programmes de prévention. De plus, sur le plan des politiques publiques, ces facteurs aident à cerner les populations les plus susceptibles d'être maltraitées.

La maltraitance est multidimensionnelle : ses causes sont variées et se situent à différents niveaux. Certaines sont associées aux caractéristiques des individus (personnes maltraitées et personnes maltraitantes), tandis que d'autres renvoient à la communauté (milieu de vie, etc.) ou plus largement au contexte sociétal (culturel et politique) dans lequel vivent les individus et où sont implantées les organisations et les institutions. De plus, on reconnaît dorénavant qu'il faut traiter la maltraitance non pas de façon globale, mais en la décortiquant selon ses différents types, parce que les causes, ainsi que les solutions à apporter, ne sont pas nécessairement les mêmes (NRC, 2003 : 101 ; Jackson et Hafemeister, 2013 ; Beaulieu et autres, 2018).

Pour organiser ces facteurs, le modèle écologique adopté par l'OMS pour l'étude de la violence chez les enfants, les jeunes, les partenaires intimes et les aînés (Krug et autres, 2002 ; Laforest et autres, 2018) a été adapté. Ce modèle adapté est utilisé dans plusieurs études (Luoma

et autres, 2011 ; Johannesen et LoGiudice, 2013 ; Pillemer et autres, 2016). L'approche « trajectoire de vie » vient compléter ce modèle en ajoutant la dimension temporelle, qui permet de tenir compte des relations ou des événements vécus à d'autres périodes de la vie ainsi que de leur durée (McDonald, Beaulieu et autres, 2012).

La figure 1.1 schématise le cadre analytique des facteurs de risque. Il comporte plusieurs niveaux d'influence. Au niveau individuel, ce sont les caractéristiques biologiques, de santé, sociodémographiques et socioéconomiques ainsi que les habitudes de vie passées et actuelles (ex. : alcoolisme, toxicomanie) qui sont prises en considération, tant du côté de la personne maltraitée que de celui de la personne maltraitante.

Au niveau des relations interpersonnelles, on s'intéresse à la nature des interactions entre la personne maltraitante et la personne maltraitée (p. ex. : la dépendance), à la présence de conflits familiaux, à la cohabitation avec des proches ou des personnes proches aidantes, au soutien familial et social et à l'utilisation des services sociaux ou de santé. Les situations de maltraitance vécues antérieurement et l'historique des relations conflictuelles (concernant la personne maltraitée) sont également pris en compte à ce niveau.

Au niveau communautaire, d'autres facteurs sont à prendre en considération : l'emplacement géographique, la cohésion sociale, la diversité de la population, le niveau de défavorisation du quartier, la densité démographique, l'isolement social et la disponibilité des services sociaux et de santé en sont quelques exemples.

Enfin, au dernier niveau, on se penche sur les facteurs de société plus généraux, à savoir les normes culturelles, les politiques économiques, sociales et de santé. Peuvent également être pris en compte les attitudes « âgistes » et les stéréotypes ou les structures organisationnelles mises en place qui affectent les personnes âgées en les traitant différemment ou de façon injuste.

Plus les facteurs de risque sont éloignés de l'individu, plus leur mesure par l'intermédiaire d'une enquête par sondage est difficile. Par conséquent, le cadre analytique proposé pour l'EMPAQ se concentre sur l'environnement proche de la personne âgée (relations interpersonnelles et communauté de vie).

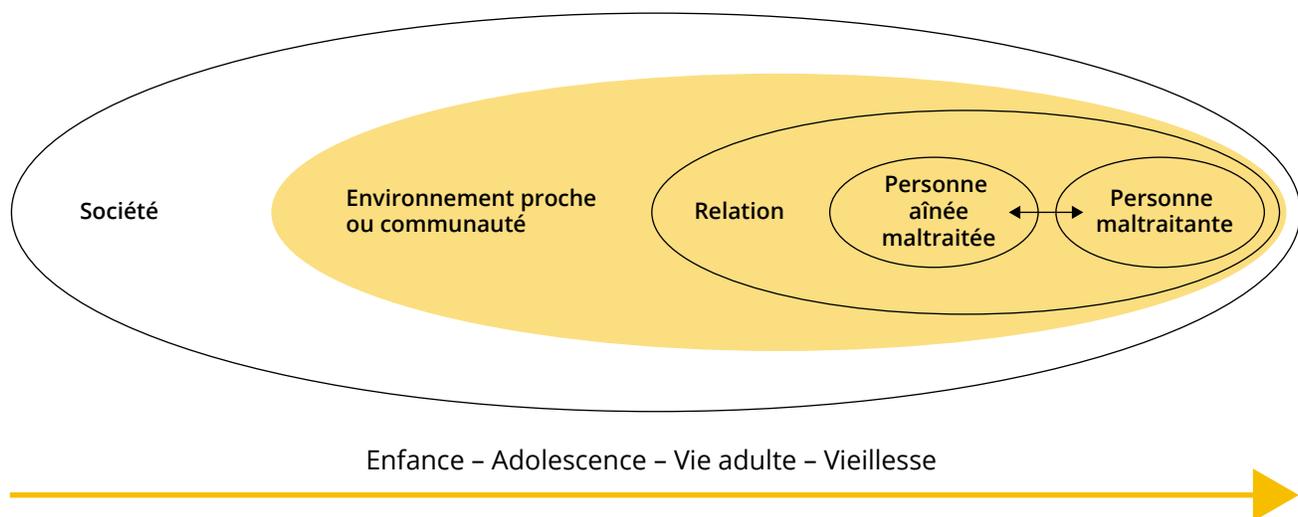
En outre, il est important de souligner que toutes les études consultées s'inscrivent dans une approche dite « transversale », tout comme l'EMPAQ. Par conséquent, aucun lien de causalité ne peut être établi entre un facteur de risque et le fait de vivre une situation de maltraitance.

C'est la raison pour laquelle le terme « associé » est utilisé pour décrire la relation entre les facteurs de risque ou de protection et la maltraitance.

Enfin, la mesure de tous les facteurs susceptibles d'être liés à la maltraitance peut représenter un fardeau trop lourd pour les personnes âgées appelées à répondre à un questionnaire. Ainsi, une brève revue de littérature sur les facteurs de risque associés à la maltraitance envers les personnes âgées qui vivent dans un logement privé ou collectif non institutionnel, qui s'est plus particulièrement concentrée sur les études nord-américaines et européennes, a permis d'établir une liste des facteurs les plus pertinents à prendre en compte dans l'EMPAQ.

Figure 1.1

### Cadre analytique des facteurs de risque liés à la maltraitance envers les personnes âgées



Note : Les niveaux en jaune correspondent à ceux qui sont étudiés dans l'EMPAQ.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

## 1.9 Facteurs associés à la maltraitance mesurés dans l'EMPAQ

### 1.9.1 Facteurs individuels propres à la personne âgée

#### ► Sexe et âge

De nombreuses études font état d'une prévalence de maltraitance plus élevée chez les femmes (O'Keeffe et autres, 2007 ; Lowenstein et autres, 2009 ; Naughton et autres, 2010 ; Pillemer et autres, 2016). L'âge est quant à lui généralement associé à la maltraitance, mais le groupe d'âge concerné n'est pas toujours le même. Selon certaines études, il y aurait une plus grande proportion de personnes maltraitées chez les « jeunes âgés », surtout psychologiquement et physiquement (Lindert et autres, 2013 ; Acierno et autres, 2010 ; NICE, 2016 ; O'Keeffe et autres, 2007 ; Burnes et autres, 2015), tandis que d'autres indiquent le contraire (Pillemer et autres, 2016 ; Naughton et autres, 2010).

Le sexe et l'âge sont deux variables retenues dans l'EMPAQ.

#### ► L'état matrimonial

Les résultats montrent que ce sont généralement les célibataires et les personnes séparées ou divorcées qui affichent une plus forte probabilité d'être maltraités, surtout psychologiquement et financièrement (Pottie Bunge, 2000 ; Biggs et autres, 2009 ; Naughton et autres, 2010 ; Lindert et autres, 2013 ; Burnes et autres, 2015). Les personnes veuves seraient toutefois moins susceptibles d'être psychologiquement maltraitées (NICE, 2016 ; Lindert et autres, 2013 ; McDonald, 2018), mais plus vulnérables sur le plan de la maltraitance financière (Lindert et autres, 2013 ; Naughton et autres, 2010 ; Biggs et autres, 2009).

L'état matrimonial est une variable retenue dans l'EMPAQ.

#### ► L'origine ethnique et le lieu de naissance

L'origine ethnoculturelle a été prise en compte dans plusieurs études, mais semble être peu associée à la maltraitance (Acierno et autres, 2010 ; Burnes et autres, 2015 ; Pillemer et autres, 2016 ; McDonald, 2018).

Afin de vérifier le lien qui existe entre ce facteur et la maltraitance, ce sont le lieu de naissance (naissance au Canada ou non) de même que la principale langue parlée à la maison qui ont été retenus comme variables dans l'EMPAQ.

#### ► La scolarité

Les résultats des différentes études montrent des associations entre la scolarité et certains types de maltraitance. Toutefois, elles ne vont pas toutes dans le même sens. Parfois, une faible scolarité est associée avec moins de maltraitance psychologique (Biggs et autres, 2009 ; Lindert et autres, 2013 ; Burnes et autres, 2015) ou physique (Burnes et autres, 2015), et parfois, c'est plutôt l'inverse (Lowenstein et autres, 2009 [maltraitance psychologique] ; Naughton et autres, 2010 [maltraitance psychologique et physique de même que financière et sexuelle] ; McDonald, 2018 [maltraitance psychologique]).

Le plus haut niveau de scolarité terminé est ce qui est mesuré dans l'EMPAQ.

#### ► Le revenu et le statut socioéconomique

Le fait pour une personne d'être en situation de faible revenu la rend plus susceptible de vivre de la maltraitance (Johannesen et LoGiudice, 2013 ; Pillemer et autres, 2016), mais ce ne sont pas toujours les mêmes types de maltraitance qui sont en cause, selon les différentes études : il peut s'agir de négligence (Acierno et autres, 2010 ; Burnes et autres, 2015), de maltraitance psychologique (Lindert et autres, 2013 ; Burnes et autres, 2015), de maltraitance physique et sexuelle (Naughton et autres, 2010 ; Burnes et autres, 2015) ou de maltraitance financière (Peterson et autres, 2014). Le fait de ne pas être propriétaire de son logement augmenterait les risques de maltraitance financière (Lindert et autres, 2013 ; Biggs et autres, 2009).

Des données sur le revenu total personnel de la dernière année de même que sur le mode d'occupation du logement ont été recueillies dans l'EMPAQ.

#### ► L'état de santé

Plusieurs aspects relatifs à la santé s'avèrent associés à la maltraitance. Ainsi, une mauvaise santé est associée à la négligence (Acierno et autres, 2010 ; Burnes et autres, 2015 ; Biggs et autres, 2009) et à la maltraitance physique, sexuelle et psychologique (Lowenstein et autres, 2009 ; Naughton et autres, 2010). Le fait d'avoir des symptômes

de dépression est également lié à la maltraitance (tous les types : McDonald, 2018 ; négligence : Biggs et autres, 2009).

Les variables retenues dans l'EMPAQ sont la perception de l'état de santé physique et de l'état de santé mentale, de même que certaines limitations fonctionnelles (l'ouïe, la vue et la mobilité).

### 1.9.2 Facteurs individuels propres à la personne maltraitante

La revue des facteurs liés aux caractéristiques des personnes maltraitantes est présentée sous toutes réserves, puisque les résultats tirés des études n'ont pas été obtenus à partir d'échantillons aléatoires d'individus maltraitants et aussi parce que les effectifs qui concernent ces derniers sont souvent très faibles.

#### ► Caractéristiques sociodémographiques ou socioéconomiques

Peu de données sur les caractéristiques sociodémographiques ou socioéconomiques des personnes maltraitantes, hormis sur le sexe et l'âge, ont été collectées. Les études indiquent que les hommes sont plus souvent auteurs de la maltraitance (O'Keeffe et autres, 2007 ; Naughton et autres, 2010 ; NICE, 2016).

De l'information à propos du sexe de la personne maltraitante a été recueillie dans l'EMPAQ.

#### ► L'état de santé et les problèmes de dépendance

Les caractéristiques de la personne maltraitante les plus souvent décrites dans les études sont certains problèmes de santé mentale, psychologiques, de santé physique et de dépendance (alcool, drogues ou jeu) : tous sont associés à un plus grand risque de maltraiter une personne âgée (O'Keeffe et autres, 2007 ; Naughton et autres, 2010 ; NICE, 2016 ; Lowenstein et autres, 2009).

Dans l'EMPAQ, on a demandé aux aînés maltraités si la personne maltraitante avait des problèmes de santé mentale, de jeu, de consommation d'alcool ou de drogue.

### 1.9.3 Facteurs relationnels

Ce type de facteurs englobe, entre autres, la nature des relations entre la personne maltraitante et la personne maltraitée (p. ex. : la dépendance), la cohabitation avec

des proches, le soutien familial et social, l'utilisation des services de tout ordre de même que les situations de maltraitance vécues antérieurement.

#### ► Le lien entre la personne maltraitante et la personne maltraitée

De l'information sur le lien entre personnes maltraitées et personnes maltraitantes est capitale pour comprendre le phénomène de la maltraitance. Les différentes études consultées montrent que ce lien varie selon le type de maltraitance. Certes, les proches (le conjoint ou la conjointe, les enfants et d'autres membres de la famille) sont généralement les plus impliqués, mais la proportion de personnes maltraitantes déclarées qui ne sont pas de la famille (connaissances, amis, voisins ou fournisseurs de services) pourrait être non négligeable, en particulier concernant la maltraitance matérielle et financière (Peterson et autres, 2014 ; Biggs et autres, 2009).

De l'information sur la nature du lien existant entre la personne maltraitée et la personne maltraitante a été recueillie dans l'EMPAQ.

#### ► La composition du ménage et l'isolement

Le fait de vivre avec quelqu'un accroît les risques de conflit, de négligence et de maltraitance (NRC, 2003). Une étude a révélé que le fait de vivre avec ses enfants accroît le risque de maltraitance physique, sexuelle et financière (Naughton et autres, 2010). Le fait de vivre avec son conjoint semble diminuer le risque de maltraitance financière (Peterson et autres, 2014), mais augmente le risque de maltraitance physique (Burnes et autres, 2015). Toutefois, le fait de vivre seul ne met pas une personne à l'abri de la maltraitance ; en effet, les résultats de certaines études montrent que cette condition peut être considérée comme un facteur de risque associé à la négligence (NICE, 2016), à la maltraitance sexuelle et financière (Lindert et autres, 2013) et à tous les types de maltraitance sauf la négligence (O'Keeffe et autres, 2007).

On note un consensus parmi toutes les études examinées qui ont pris en compte le soutien social : lorsque celui-ci est faible, le risque de subir de la maltraitance est plus élevé (NICE, 2016 : tous types sauf maltraitance sexuelle ; Naughton et autres, 2010 : tous types ; O'Keeffe et autres, 2007 : tous types ; Acierno et autres, 2010 : tous types sauf maltraitance financière).

Des informations sur le type de ménage, le nombre de personnes dans le ménage, le fait d'avoir vécu ou non avec quelqu'un d'autre dans la précédente année et le niveau de soutien social dont bénéficie la personne âgée ont été recueillies dans l'EMPAQ.

#### ► **Les antécédents de violence**

La victimisation vécue pendant l'enfance ou à l'âge adulte est un facteur jugé important pour expliquer la maltraitance vécue alors qu'on est âgé (Acierno, 2003 : 283-284 ; McDonald, 2018). Toutefois, une seule étude s'est intéressée aux antécédents de violence des personnes âgées. Les résultats montrent que le fait d'avoir fait l'objet de violence, qu'elle ait été de nature physique, psychologique, sexuelle ou financière, pendant la période de l'enfance, de la vie de jeune adulte ou d'adulte, serait associé à chaque type de maltraitance subie alors qu'on est âgé (McDonald, 2018).

Des informations sur les antécédents d'abus financiers (entre 18 et 64 ans) et de violences psychologique, physique et sexuelle (avant l'âge de 18 ans et entre 18 et 64 ans) ont été recueillies dans l'EMPAQ.

#### ► **Soutien financier**

Ce facteur n'a pas été examiné dans les études consultées. Il est toutefois pertinent de vérifier si le fait d'être dépendant d'un tiers (conjoint, enfant ou autre, habitant ou non avec l'ainé) pour assumer des dépenses comme le logement, les médicaments, etc., peut mener à de la négligence, à de la maltraitance financière ou à d'autres types de maltraitance.

De l'information sur la personne (membre du ménage, enfant ou autre personne) qui paye la majorité des dépenses du foyer a été recueillie dans l'EMPAQ.

#### ► **La dépendance fonctionnelle**

Selon trois études, il existe une association entre la dépendance fonctionnelle et le fait de subir de la maltraitance. Ainsi, le fait de dépendre d'un tiers pour accomplir différentes activités élémentaires de la vie quotidienne (se nourrir, s'habiller, faire sa toilette, etc.) ou des activités associées au fait de mener une vie indépendante (faire ses courses, gérer son argent, préparer les repas, utiliser le téléphone, etc.) est non seulement associé à

la maltraitance psychologique et financière (Acierno et autres, 2010 ; Peterson et autres, 2014), mais aussi à la maltraitance physique et sexuelle (NICE, 2016).

Dans l'EMPAQ, des informations sur la dépendance fonctionnelle ont été recueillies pour huit activités de la vie quotidienne : préparer les repas, prendre ses médicaments, manger, prendre son bain ou sa douche, s'habiller ou se déshabiller, prendre soin de son apparence, aller à la toilette et aller au lit.

#### ► **L'utilisation de services**

L'utilisation de services sociaux ou de santé pourrait être associée à un plus grand risque de maltraitance (O'Keeffe et autres, 2007 ; Biggs et autres, 2009 ; Naughton et autres, 2010). Selon certains chercheurs, les personnes subissant un type de maltraitance, tel que la négligence, sont plus susceptibles de recourir à de tels services. Toutefois, il n'est pas clair si c'est en raison d'une santé fragile ou de la maltraitance subie. Soulignons qu'une autre étude arrive à la conclusion que le risque de vivre de la maltraitance financière est plus faible lorsque la personne utilise les services sociaux et de santé (Acierno et autres, 2010).

De l'information sur l'utilisation de soins infirmiers et de santé, de services sociaux, d'équipements médicaux, de soins personnels, et d'aide pour le ménage ou le transport a été recueillie dans l'EMPAQ.

### **1.9.4 Facteurs environnementaux**

Peu d'études ont pris en considération les facteurs environnementaux. La zone de résidence (p. ex. : rurale, urbaine) est associée à la maltraitance selon deux études, mais les résultats sont contradictoires ; dans un cas, les personnes habitant en banlieue vivraient moins de maltraitance psychologique et physique que celles vivant en milieu urbain (Burnes et autres, 2015), et dans l'autre, c'est dans la campagne et les petites villes que se vivrait le plus de maltraitance physique, sexuelle et psychologique (Naughton et autres, 2010). Le type de logement habité est un facteur pertinent même s'il a rarement été inclus dans les études, car il permet notamment de vérifier si le fait de vivre dans une résidence privée pour aînés (RPA) est associé à la maltraitance.

Ces deux variables, soit la zone de résidence et le type de logement, sont prises en compte dans l'EMPAQ.

# Portrait des personnes de 65 ans et plus vivant à leur domicile

Ce chapitre présente certaines caractéristiques de la population visée par l'EMPAQ 2019, soit les personnes âgées de 65 ans et plus vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel. En plus des personnes âgées vivant à leur domicile, cette population inclut les gens qui habitent dans une résidence privée pour aînés (avec ou sans services), dans une ressource intermédiaire ou dans une ressource de type familial. Notons que les personnes âgées ne pouvant pas participer elles-mêmes<sup>1</sup> à l'entrevue téléphonique sont exclues de l'enquête.

Divers aspects relatifs aux personnes âgées sont étudiés ; ils sont organisés selon le cadre analytique décrit au chapitre 1 qui présente les facteurs de risque selon plusieurs niveaux (voir figure 1.1). Ainsi, au niveau individuel, on retrouve les caractéristiques sociodémographiques (sexe, âge, nombre de personnes dans le ménage, statut matrimonial, statut migratoire et langue parlée), socioéconomiques (scolarité, revenu, mode d'occupation du logement) et de santé (état de santé, limitations fonctionnelles) des personnes âgées. Au niveau de l'environnement relationnel, on s'intéresse à la composition du ménage, à la dépendance fonctionnelle, à l'utilisation des services à domicile, au niveau de soutien social, au principal soutien financier et aux antécédents de violence vécue avant l'âge de 65 ans. Enfin, au dernier niveau, soit celui de l'environnement physique de la personne âgée, on examine le type de logement et la zone de résidence.

Ces variables sont croisées selon le sexe et selon le groupe d'âge lorsque la relation est statistiquement significative et selon d'autres variables, comme la composition du ménage, lorsque c'est pertinent.

Soulignons que les résultats exposés dans ce chapitre servent essentiellement à voir comment se répartit la population à l'étude selon les principales caractéristiques qui seront mises en relation avec les données sur la maltraitance au chapitre 5 du présent rapport.

## 2.1 Caractéristiques individuelles

### 2.1.1 Caractéristiques sociodémographiques

Les résultats de l'EMPAQ montrent que la population visée par l'enquête est composée de 54 % de femmes et de 46 % d'hommes (donnée non présentée). Environ 8,1 % de la population ont 85 ans et plus (tableau 2.1) ; les femmes sont proportionnellement plus nombreuses dans ce groupe d'âge (10 %) que les hommes (6 %).

Tableau 2.1

Groupe d'âge selon le sexe, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019

	Total	Hommes	Femmes
	%		
65 à 74 ans	<b>62,8</b>	65,8 <sup>a</sup>	60,2 <sup>a</sup>
75 à 84 ans	<b>29,1</b>	28,1 <sup>a</sup>	29,9 <sup>a</sup>
85 ans et plus	<b>8,1</b>	6,1 <sup>a</sup>	9,9 <sup>a</sup>

a Pour un groupe d'âge donné, le même exposant exprime une différence significative entre les hommes et les femmes au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

1. Plus précisément, en raison de la langue, d'une incapacité ou de la maladie.

**Tableau 2.2**

**Nombre de personnes dans le ménage et statut matrimonial selon le sexe et selon le groupe d'âge, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019**

	Total	Sexe		Groupe d'âge		
		Hommes	Femmes	65 à 74 ans	75 à 84 ans	85 ans et plus
%						
<b>Nombre de personnes dans le ménage</b>						
Une personne	35,3	26,7 a	42,9 a	30,6 a	37,8 a	62,8 a
Deux personnes	57,1	65,1 a	50,2 a	61,2 a	55,6 a	31,4 a
Trois personnes	5,1	5,5	4,7	5,6 a,b	4,5 a	3,5* b
Quatre personnes et plus	2,4	2,7	2,1	2,6	2,1	2,2*
<b>Statut matrimonial</b>						
Célibataire	9,0	8,2 a	9,6 a	9,6 a	7,5 a	9,4
Marié(e)	48,9	57,3 a	41,6 a	51,3 a	49,8 b	27,8 a,b
Conjoint(e) de fait	10,1	13,4 a	7,3 a	12,9 a	6,3 a	2,2* a
Séparé(e) ou divorcé(e)	14,0	12,1 a	15,6 a	16,2 a	11,2 a	6,7 a
Veuf ou veuve	18,0	8,9 a	25,9 a	10,0 a	25,1 a	53,9 a

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

a, b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le sexe ou le groupe d'âge au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

Les femmes vivent seules en plus grande proportion (43 %) que les hommes (27 %) et sont aussi plus susceptibles d'être veuves (26 %) que ces derniers (8,9 %) (tableau 2.2). Environ 7 hommes sur 10 sont mariés (57 %) ou conjoints de fait (13 %), tandis que c'est le cas d'environ la moitié des femmes (mariées : 42 % ; conjointes de fait : 7,3 %). On observe également des différences selon le groupe d'âge. Ainsi, les personnes de 85 ans et plus sont plus nombreuses, en proportion, à vivre seules (63 %) que celles des groupes d'âge plus jeunes (65 à 74 ans : 31 % et 75 à 84 ans : 38 %). Elles sont aussi en plus grande proportion veuves (54 % c. 10 % et 25 %).

Pour quelque 86 % des personnes âgées, la principale langue parlée à la maison est le français, avec ou sans une autre langue (à l'exception de l'anglais), tandis que pour environ 7,6 %, c'est l'anglais (tableau 2.3). Les résultats de l'enquête ne révèlent pas de différence significative selon le sexe.

**Tableau 2.3**

**Répartition des personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup> selon la langue la plus souvent parlée à la maison, Québec, 2019**

	%
Français AVEC ou SANS autre langue (à l'exception de l'anglais)	86,2
Anglais AVEC ou SANS autre langue (à l'exception du français)	7,6
Français et anglais (avec ou sans autre langue)	4,2
Autre(s) langue(s)	2,0

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

Quant au lieu de naissance, les résultats indiquent qu'une personne âgée sur 10 (11 %) est née à l'extérieur du Canada. Les hommes (12 %) sont proportionnellement plus nombreux que les femmes (9,5 %) à être nés en dehors du pays (tableau 2.4).

**Tableau 2.4**

**Lieu de naissance selon le sexe, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019**

	Total	Hommes	Femmes
	%		
Canada	<b>89,1</b>	87,5 <sup>a</sup>	90,5 <sup>a</sup>
Extérieur du Canada	<b>10,9</b>	12,5 <sup>a</sup>	9,5 <sup>a</sup>

a Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le sexe au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, 2019*.

Signalons que la principale langue parlée à la maison et le lieu de naissance ne varient pas significativement selon le groupe d'âge.

### 2.1.2 Caractéristiques socioéconomiques

Concernant les caractéristiques socioéconomiques, on relève qu'une plus grande proportion d'hommes que de femmes détient un diplôme universitaire (28 % contre 21 %) (tableau 2.5) (voir l'encadré 2.1 pour plus de renseignements sur les niveaux de scolarité). Également, une plus grande proportion d'hommes que de femmes dispose d'un revenu personnel de 30 000 \$ et plus. Inversement, une moins grande proportion d'hommes a un revenu de moins de 30 000 \$.

Les résultats de l'enquête montrent également que les personnes de 85 ans et plus sont plus nombreuses, en proportion, à avoir un faible revenu (moins de 10 000 \$) (6,5 %), comparativement à celles faisant partie des groupes d'âge plus jeunes (environ 4 %).

#### Encadré 2.1

#### Plus haut niveau de scolarité

Les catégories de cette variable sont définies ainsi :

- Études primaires ou moins (7<sup>e</sup> année ou moins);
- Études secondaires partielles ou terminées (8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> ou 11<sup>e</sup> année; cours classique incomplet; Éléments latins, Syntaxe, Méthode, Versification; 11<sup>e</sup> année commerciale ou scientifique; Seconde [lycée français]);
- Diplôme ou certificat d'études d'une école de métiers ou de formation professionnelle (ex. : cours spécialisés en secrétariat, en puériculture, etc.; formations d'infirmière auxiliaire, de dessin industriel, d'une école de technologie, etc.);
- Diplôme ou certificat d'études collégiales (ex. : diplôme obtenu d'un collège commercial, cours classique terminé, Philosophie II, baccalauréat ès arts, École normale, études universitaires partielles);
- Diplôme universitaire (ex. : certificat universitaire, mineur, majeur, baccalauréat, DESS, MBA, maîtrise, doctorat);
- Autre (formations et diplômes non précisés).

Concernant le mode d'occupation du logement, les femmes affichent une proportion de personnes propriétaires de leur logement (62 %) moins élevée que les hommes (72 %), et plus les gens sont âgés, moins ils sont susceptibles d'être propriétaires.

Tableau 2.5

Caractéristiques socioéconomiques selon le sexe et selon le groupe d'âge, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019

	Total	Sexe		Groupe d'âge		
		Hommes	Femmes	65 à 74 ans	75 à 84 ans	85 ans et plus
%						
<b>Plus haut niveau de scolarité terminé</b>						
Études primaires (ou moins)	<b>13,6</b>	12,4 <sup>a</sup>	14,6 <sup>a</sup>	8,0 <sup>a</sup>	21,3 <sup>a</sup>	29,4 <sup>a</sup>
Études secondaires partielles ou terminées (DES)	<b>40,4</b>	38,2 <sup>a</sup>	42,3 <sup>a</sup>	41,2 <sup>a</sup>	38,7 <sup>a</sup>	40,2
Diplôme ou certificat d'études d'une école de métiers ou de formation professionnelle	<b>7,5</b>	8,7 <sup>a</sup>	6,4 <sup>a</sup>	8,6 <sup>a,b</sup>	5,8 <sup>a</sup>	4,8 <sup>b</sup>
Diplôme ou certificat d'études collégiales	<b>14,1</b>	12,1 <sup>a</sup>	15,8 <sup>a</sup>	15,6 <sup>a,b</sup>	11,7 <sup>a</sup>	10,6 <sup>b</sup>
Diplôme universitaire	<b>24,2</b>	28,4 <sup>a</sup>	20,5 <sup>a</sup>	26,4 <sup>a</sup>	22,1 <sup>a</sup>	14,3 <sup>a</sup>
Autre	<b>0,3*</b>	0,2**	0,4*	0,2** <sup>a</sup>	0,4**	0,8** <sup>a</sup>
<b>Revenu annuel personnel</b>						
Moins de 10 000 \$	<b>4,2</b>	1,5 <sup>a</sup>	6,8 <sup>a</sup>	4,0 <sup>a</sup>	4,2 <sup>b</sup>	6,5 <sup>a,b</sup>
De 10 000 \$ à moins de 20 000 \$	<b>26,1</b>	18,9 <sup>a</sup>	32,9 <sup>a</sup>	25,9	26,6	25,7
De 20 000 \$ à moins de 30 000 \$	<b>23,0</b>	21,1 <sup>a</sup>	24,7 <sup>a</sup>	21,6 <sup>a,b</sup>	24,8 <sup>a</sup>	27,7 <sup>b</sup>
De 30 000 \$ à moins de 40 000 \$	<b>16,1</b>	18,2 <sup>a</sup>	14,2 <sup>a</sup>	16,3	15,8	16,3
De 40 000 \$ à moins de 50 000 \$	<b>11,7</b>	13,7 <sup>a</sup>	9,8 <sup>a</sup>	12,3 <sup>a</sup>	11,1 <sup>b</sup>	8,4 <sup>a,b</sup>
De 50 000 \$ à moins de 60 000 \$	<b>6,9</b>	9,2 <sup>a</sup>	4,8 <sup>a</sup>	7,0	7,0	5,5*
De 60 000 \$ à moins de 80 000 \$	<b>5,7</b>	7,9 <sup>a</sup>	3,7 <sup>a</sup>	6,1	5,2	4,8*
80 000 \$ et plus	<b>6,3</b>	9,6 <sup>a</sup>	3,1 <sup>a</sup>	6,7 <sup>a</sup>	5,5 <sup>a</sup>	5,3*
<b>Mode d'occupation du logement</b>						
Propriétaire	<b>66,7</b>	71,7 <sup>a</sup>	62,3 <sup>a</sup>	72,0 <sup>a</sup>	62,5 <sup>a</sup>	40,5 <sup>a</sup>
Locataire	<b>33,3</b>	28,3 <sup>a</sup>	37,7 <sup>a</sup>	28,0 <sup>a</sup>	37,5 <sup>a</sup>	59,5 <sup>a</sup>

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

a, b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le sexe ou le groupe d'âge au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

### 2.1.3 Caractéristiques de santé

Selon les données de l'EMPAQ, plus de 8 personnes âgées sur 10 s'estiment en excellente, très bonne ou bonne santé, qu'il s'agisse de leur santé générale ou mentale (tableau 2.6). On relève que les femmes considèrent leur état de santé générale comme étant mauvais en plus grande proportion (2,9 %) que les hommes (2,1 %).

Pour ce qui est des limitations fonctionnelles mesurées par l'enquête, une minorité de personnes âgées disent avoir beaucoup de difficulté à entendre, même avec une prothèse auditive (2,1 %), être incapables de voir, même si elles portent des lunettes (1,2 %), ou être incapables de se déplacer, même si elles utilisent une aide technique (0,3 %\*) (tableau 2.6). Une proportion plus grande d'hommes que de femmes indiquent avoir des difficultés d'audition, mais ces dernières sont davantage touchées par certaines difficultés de vision et de mobilité<sup>2</sup>. Les hommes sont plus susceptibles que les femmes de n'avoir qu'une seule limitation fonctionnelle (parmi les trois étudiées) (32 % c. 29 %). Ces dernières sont plus nombreuses, en proportion, à avoir trois limitations (2,2 %), comparativement aux hommes (1,5 %).

Quant à l'utilisation d'une aide technique, la proportion de personnes qui y a recours est plus élevée chez les femmes (14 %) que chez les hommes (8,3 %) (tableau 2.6).

Rappelons que la proportion de personnes de 85 ans et plus est plus grande chez les femmes que chez les hommes, ce qui peut expliquer, en partie, le fait que ces dernières sont proportionnellement plus nombreuses à se considérer comme en mauvaise santé, à vivre avec un plus grand nombre de limitations fonctionnelles et à être dépendantes d'une aide technique.

Les résultats de l'enquête révèlent que tous les indicateurs de santé sont associés à l'âge, et montrent entre autres une plus forte proportion de personnes percevant leur état de santé générale comme passable, jugeant leur état de santé mentale comme passable ou mauvais ou ayant une limitation fonctionnelle chez les 85 ans et plus (tableau 2.6).

---

2. Soulignons que ce résultat est également obtenu dans l'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement* (EQLAV) 2010-2011 : les hommes présentent une prévalence de l'incapacité liée à l'audition plus grande que les femmes, mais, par ailleurs, ont des prévalences inférieures à ces dernières concernant la vision et la mobilité (Lecourt et autres, 2013 : 59-60).

Tableau 2.6

Caractéristiques de santé selon le sexe et selon le groupe d'âge, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019

	Total	Sexe		Groupe d'âge		
		Hommes	Femmes	65 à 74 ans	75 à 84 ans	85 ans et plus
%						
<b>Perception de l'état de santé générale</b>						
Excellent	24,0	23,7	24,2	26,6 <sup>a</sup>	20,7 <sup>a</sup>	15,3 <sup>a</sup>
Très bon	31,8	31,5	32,0	33,7 <sup>a</sup>	29,8 <sup>a</sup>	24,0 <sup>a</sup>
Bon	28,5	30,2 <sup>a</sup>	27,1 <sup>a</sup>	26,7 <sup>a</sup>	30,6 <sup>a</sup>	35,5 <sup>a</sup>
Passable	13,2	12,5	13,8	10,7 <sup>a</sup>	16,0 <sup>a</sup>	22,9 <sup>a</sup>
Mauvais	2,5	2,1 <sup>a</sup>	2,9 <sup>a</sup>	2,4	2,9	2,2 <sup>*</sup>
<b>Perception de l'état de santé mentale</b>						
Excellent	51,6	53,1 <sup>a</sup>	50,4 <sup>a</sup>	56,4	45,9 <sup>a</sup>	35,0 <sup>a</sup>
Très bon	31,4	29,5 <sup>a</sup>	33,0 <sup>a</sup>	29,4 <sup>a,b</sup>	34,5 <sup>a</sup>	35,5 <sup>b</sup>
Bon	14,9	15,4 <sup>a</sup>	14,5	12,5	17,1 <sup>a</sup>	25,3 <sup>a</sup>
Passable ou mauvais	2,1	2,0 <sup>a</sup>	2,2	1,7	2,5 <sup>a</sup>	4,2 <sup>*</sup>
<b>Difficulté à entendre (même avec des prothèses auditives)</b>						
Aucune difficulté	73,7	70,0 <sup>a</sup>	77,0 <sup>a</sup>	77,0 <sup>a</sup>	70,5 <sup>a</sup>	59,6 <sup>a</sup>
Certaines difficultés (mais est capable d'entendre)	24,2	27,5 <sup>a</sup>	21,4 <sup>a</sup>	21,4 <sup>a</sup>	27,2 <sup>a</sup>	35,9 <sup>a</sup>
Beaucoup de difficulté	2,1	2,5 <sup>a</sup>	1,6 <sup>a</sup>	1,7 <sup>a</sup>	2,3 <sup>b</sup>	4,4 <sup>a,b</sup>
<b>Difficulté à voir (même avec des lunettes ou verres de contact)</b>						
Aucune difficulté	83,1	84,8 <sup>a</sup>	81,6 <sup>a</sup>	84,1 <sup>a</sup>	83,2 <sup>b</sup>	74,2 <sup>a,b</sup>
Certaines difficultés (mais est capable de voir)	15,8	14,1 <sup>a</sup>	17,2 <sup>a</sup>	15,2 <sup>a</sup>	15,7 <sup>b</sup>	20,6 <sup>a,b</sup>
Incapacité totale de voir	1,2	1,2 <sup>*</sup>	1,2	0,7 <sup>*</sup>	1,1 <sup>*</sup>	5,1 <sup>a</sup>
<b>Difficulté à se déplacer (avec une aide technique ou non)</b>						
Aucune difficulté	87,9	89,7 <sup>a</sup>	86,4 <sup>a</sup>	90,8 <sup>a</sup>	85,9 <sup>a</sup>	72,3 <sup>a</sup>
Certaines difficultés (mais est capable de se déplacer)	11,8	10,0 <sup>a</sup>	13,3 <sup>a</sup>	9,0 <sup>a</sup>	13,7 <sup>a</sup>	26,8 <sup>a</sup>
Incapacité totale de se déplacer	0,3 <sup>*</sup>	0,3 <sup>**</sup>	0,3 <sup>*</sup>	0,2 <sup>**</sup>	0,4 <sup>**</sup>	0,9 <sup>**</sup>
<b>Nombre de limitations fonctionnelles<sup>2</sup></b>						
Aucune limitation	58,1	56,9 <sup>a</sup>	59,2 <sup>a</sup>	62,2 <sup>a</sup>	54,6 <sup>a</sup>	37,3 <sup>a</sup>
Une limitation	30,8	32,4 <sup>a</sup>	29,3 <sup>a</sup>	29,0 <sup>a</sup>	32,8 <sup>a</sup>	37,4 <sup>a</sup>
Deux limitations	9,2	9,2	9,2	7,4 <sup>a</sup>	10,5 <sup>a</sup>	19,3 <sup>a</sup>
Trois limitations	1,9	1,5 <sup>a</sup>	2,2 <sup>a</sup>	1,3 <sup>a</sup>	2,1 <sup>a</sup>	6,0 <sup>a</sup>
<b>Utilisation d'une aide technique pour se déplacer</b>						
Oui	11,3	8,3 <sup>a</sup>	13,9 <sup>a</sup>	6,8 <sup>a</sup>	14,1 <sup>a</sup>	36,5 <sup>a</sup>
Non	88,7	91,7 <sup>a</sup>	86,1 <sup>a</sup>	93,2 <sup>a</sup>	85,9 <sup>a</sup>	63,5 <sup>a</sup>

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

a, b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le sexe ou le groupe d'âge au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

2. Limitations fonctionnelles mesurées dans l'EMPAQ : l'ouïe, la vue et la mobilité.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, 2019*.

## 2.2 Caractéristiques de l'environnement relationnel

### 2.2.1 Relations dans le ménage

Deux variables sont examinées au regard des relations dans le ménage : la composition du ménage et les antécédents de cohabitation au cours des 12 derniers mois. Dans le cas de la première, on note que les hommes sont plus nombreux en proportion à résider avec une conjointe ou un conjoint que les femmes, et que ces dernières sont plus nombreuses en proportion à vivre seules (43 %) ou avec d'autres personnes que leur conjoint ou conjointe (9,3 %) que les hommes (respectivement 27 % et 4,2 %). On constate que plus les personnes sont âgées, plus la proportion d'entre elles vivant seules s'accroît, passant de 31 % chez les 65-74 ans à 63 % chez les 85 ans et plus (tableau 2.7). Parallèlement, la

proportion de personnes demeurant avec un conjoint diminue avec l'âge. Ainsi, il y a proportionnellement plus de gens vivant avec d'autres personnes qu'un conjoint (enfants, autres membres de la famille ou autres personnes) chez les 85 ans (10 %) que chez les groupes d'âge plus jeunes, les proportions étant de 6,1 % chez les 65-74 ans et de 7,7 % chez les 75-84 ans.

En ce qui a trait aux antécédents de cohabitation, environ 4,7 % des personnes âgées ont indiqué avoir vécu avec une personne ne faisant pas partie de leur ménage actuel au cours des 12 derniers mois (donnée non présentée). Les résultats de l'enquête ne révèlent pas de différence significative selon le sexe ou le groupe d'âge. Signalons qu'une part importante des personnes vivant seules au moment de l'enquête cohabitaient avec un conjoint dans la dernière année (57 % des personnes seules ; donnée non présentée).

Tableau 2.7

Composition du ménage selon le sexe et selon le groupe d'âge, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019

	Total	Sexe		Groupe d'âge		
		Hommes	Femmes	65 à 74 ans	75 à 84 ans	85 ans et plus
%						
Personne vivant seule	35,4	26,7 <sup>a</sup>	42,9 <sup>a</sup>	30,6 <sup>a</sup>	37,8 <sup>a</sup>	62,8 <sup>a</sup>
Personne vivant avec un conjoint ou une conjointe	52,6	62,3 <sup>a</sup>	44,2 <sup>a</sup>	57,0 <sup>a</sup>	50,9 <sup>a</sup>	24,9 <sup>a</sup>
Personne vivant avec un conjoint ou une conjointe ET d'autres personnes (enfants, membres de la famille, autres)	5,1	6,9 <sup>a</sup>	3,6 <sup>a</sup>	6,2 <sup>a</sup>	3,5 <sup>a</sup>	2,0* <sup>a</sup>
Personne vivant avec d'autres personnes (enfants, autres membres de la famille, autres personnes)	6,9	4,2 <sup>a</sup>	9,3 <sup>a</sup>	6,1 <sup>a</sup>	7,7 <sup>a</sup>	10,4 <sup>a</sup>

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

<sup>a</sup> Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le sexe ou le groupe d'âge au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

## 2.2.2 Principal soutien financier du ménage

Les personnes âgées sont parfois dépendantes de tiers, qu'il s'agisse de leurs enfants ou d'autres personnes, pour arriver à boucler leur budget. Dans le cadre de l'EMPAQ, on s'est intéressé à ce phénomène afin de déterminer dans quelle mesure d'autres personnes que les aînés eux-mêmes, qu'elles fassent partie du ménage ou non, contribuent aux dépenses comme le loyer, l'épicerie, les médicaments, etc.

Les résultats de l'enquête montrent que pour la grande majorité des personnes âgées de 65 ans et plus (environ 96 %), ce sont elles-mêmes ou leur conjoint (61 %) (ou les deux dans 35 % des cas) qui sont les principaux soutiens financiers du ménage (tableau 2.8). Soulignons que les femmes sont plus nombreuses en proportion que les hommes à bénéficier du soutien financier d'une personne qui n'est pas leur conjoint ou leur conjointe. En outre, les personnes âgées de 75 ans et plus bénéficient d'un tel soutien dans une plus large mesure que les personnes du groupe d'âge plus jeune.

## 2.2.3 Besoin d'aide et niveau de dépendance pour effectuer les activités quotidiennes

Afin d'évaluer le niveau de dépendance fonctionnelle des personnes âgées, des questions sur diverses activités quotidiennes et le besoin d'aide pour les mener ont été utilisées. Ces questions sont tirées d'une échelle comprenant deux sections<sup>3</sup> et ont été adaptées pour les besoins de l'EMPAQ. La première section vise à mesurer le degré d'autonomie physique — elle examine la capacité de mener les activités suivantes : manger, prendre son bain ou sa douche, s'habiller ou se déshabiller, prendre soin de son apparence, aller à la toilette, aller au lit et en sortir. La seconde section fait référence aux activités instrumentales de la vie quotidienne, dont deux ont été retenues dans le cadre de l'enquête : préparer les repas et prendre ses médicaments.

L'EMPAQ s'intéresse au besoin d'aide des personnes âgées dans les 12 derniers mois précédant l'enquête au regard de ces activités, et ce, que le besoin ait été comblé ou non. On présente d'abord les résultats relatifs à l'indicateur global, construit à partir de toutes les questions sur ces activités (voir encadré 2.2), et ensuite les résultats pour chacune de ces activités.

Tableau 2.8

Principal soutien financier du ménage selon le sexe et selon le groupe d'âge, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019

	Total	Sexe		Groupe d'âge		
		Hommes	Femmes	65 à 74 ans	75 à 84 ans	85 ans et plus
				%		
L'un ou l'autre des conjoints – une seule personne	<b>60,6</b>	57,2 <sup>a</sup>	63,6 <sup>a</sup>	57,6 <sup>a</sup>	63,6 <sup>a</sup>	73,6 <sup>a</sup>
Les deux conjoints	<b>34,5</b>	39,9 <sup>a</sup>	29,9 <sup>a</sup>	38,9 <sup>a</sup>	30,9 <sup>a</sup>	13,5 <sup>a</sup>
Le conjoint OU son conjoint ou sa conjointe ET une autre personne (enfant, autre)	<b>3,1</b>	2,1 <sup>a</sup>	4,0 <sup>a</sup>	2,6 <sup>a,b</sup>	3,9 <sup>a</sup>	4,1 <sup>* b</sup>
Une autre personne que le conjoint ou la conjointe	<b>1,8</b>	0,8 <sup>* a</sup>	2,6 <sup>a</sup>	0,9 <sup>* a</sup>	1,6 <sup>a</sup>	8,7 <sup>a</sup>

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

a, b Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le sexe ou le groupe d'âge au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

3. Échelle du Duke Older Americans Resources and Services Scale (OARS) qui comprend une section sur les activités quotidiennes (Activities of Daily living [ADL]) et une autre sur les activités instrumentales (Instrumental Activities of Daily living [IADL]) (Copyright © 1975 The Duke University Center for the Study of Aging and Human Development).

## Encadré 2.2

### Indicateur de dépendance

L'indicateur de dépendance est inspiré de celui élaboré par Katz (*Katz Index of Independence in Activities of Daily Living* [Wallace & Shelkey, 2007]). Il permet d'évaluer le niveau de dépendance de la personne dans ses activités quotidiennes au cours des 12 derniers mois. Pour chacune des huit activités mesurées dans le cadre de l'EMPAQ (manger, prendre son bain ou sa douche, s'habiller ou se déshabiller, prendre soin de son apparence, aller à la toilette, aller au lit et en sortir, préparer les repas et prendre ses médicaments), on attribue un point lorsque la personne a répondu avoir eu besoin d'aide « parfois », « souvent » ou « toujours », et on n'en attribue aucun si elle a répondu « rarement » ou « jamais ». La somme des valeurs obtenues donne un score de 0 à 8. Les scores des répondants sont ensuite répartis dans différentes catégories :

0 : aucun besoin ; pas de dépendance pour mener ses activités quotidiennes

1 ou 2 : besoin d'aide pour une ou deux activités ; faible dépendance

3 à 5 : besoin d'aide pour trois à cinq activités ; dépendance modérée

6 à 8 : besoin d'aide pour six à huit activités ; forte dépendance

Précisons que l'indicateur ne tient pas compte du fait que le besoin d'aide a pu être comblé, c'est-à-dire que la personne a pu recevoir de l'aide pour réaliser la ou les activités visées.

Le taux de non-réponse partielle étant assez élevé en ce qui concerne les variables composant l'indicateur, des travaux d'imputation ont été menés pour minimiser l'incidence de cette non-réponse sur l'indicateur. Le rapport méthodologique de l'enquête en fait état.

Soulignons d'emblée que la grande majorité des personnes âgées (92 %) ne dépendent pas d'autrui pour mener les activités quotidiennes examinées dans l'enquête (tableau 2.9). Les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à ne pas être dépendants (93 % contre 90 %). L'indicateur de dépendance varie selon l'âge, les personnes les plus âgées étant plus susceptibles d'être dépendantes (quel que soit le niveau de dépendance examiné) que les plus jeunes.

Les résultats vont aussi dans le sens attendu lorsqu'on examine l'indicateur de dépendance selon le nombre de limitations fonctionnelles mesurées dans l'EMPAQ (ouïe,

vue et mobilité). Ainsi, les personnes ayant deux ou trois limitations sont plus nombreuses en proportion à présenter une dépendance (faible, modérée ou forte) dans leurs activités quotidiennes que les autres (tableau 2.10).

Une association est également détectée sur le plan relationnel : on observe que les personnes vivant sans conjoint ou conjointe, mais avec au moins une autre personne (enfant ou autre), sont plus susceptibles d'être en situation de dépendance (faible, modérée ou forte) que celles vivant seules ou avec un conjoint (tableau 2.10).

**Tableau 2.9**

**Indicateur de dépendance dans les activités quotidiennes selon le sexe et selon le groupe d'âge, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019**

	Total	Sexe		Groupe d'âge		
		Hommes	Femmes	65 à 74 ans	75 à 84 ans	85 ans et plus
				%		
Pas de dépendance (score 0)	<b>91,6</b>	92,9 <sup>a</sup>	90,4 <sup>a</sup>	93,8 <sup>a</sup>	89,7 <sup>a</sup>	81,3 <sup>a</sup>
Faible dépendance (score 1 à 2)	<b>6,9</b>	5,8 <sup>a</sup>	7,8 <sup>a</sup>	5,1 <sup>a</sup>	8,5 <sup>a</sup>	15,0 <sup>a</sup>
Dépendance modérée (score 3 à 5) ou forte (score 6 à 8)	<b>1,5</b>	1,3*	1,8	1,2 <sup>a</sup>	1,8 <sup>a</sup>	3,7* <sup>a</sup>

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

a Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le sexe ou le groupe d'âge au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, 2019.

**Tableau 2.10**

**Indicateur de dépendance dans les activités quotidiennes selon le nombre de limitations fonctionnelles et selon la composition du ménage, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019**

	Nombre de limitations fonctionnelles <sup>2</sup>			Composition du ménage		
	Aucune limitation	Une limitation	Deux ou trois limitations	Personne vivant seule	Personne vivant avec un conjoint ou une conjointe, avec ou sans d'autres personnes	Personne vivant sans conjoint ou conjointe, mais avec au moins une autre personne
				%		
Pas de dépendance (score 0)	96,4 <sup>a</sup>	89,6 <sup>a</sup>	73,5 <sup>a</sup>	91,3 <sup>a</sup>	92,6 <sup>a</sup>	84,7 <sup>a</sup>
Faible dépendance (score 1 à 2)	3,4 <sup>a</sup>	8,5 <sup>a</sup>	19,5 <sup>a</sup>	7,2 <sup>a</sup>	6,0 <sup>a</sup>	12,2 <sup>a</sup>
Dépendance modérée (score 3 à 5) ou forte (score 6 à 8)	0,2** <sup>a</sup>	1,9 <sup>a</sup>	7,0 <sup>a</sup>	1,5 <sup>a</sup>	1,3 <sup>b</sup>	3,1* <sup>a,b</sup>

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

a, b Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le nombre de limitations fonctionnelles ou la composition du ménage au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

2. Limitations fonctionnelles mesurées dans l'EMPAQ : l'ouïe, la vue et la mobilité.

Source : Institut de la statistique du Québec, Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, 2019.

L'analyse détaillée selon le type d'activité montre que le besoin d'aide au cours des 12 derniers mois concerne environ 2 % ou plus des personnes âgées pour quatre des activités étudiées, soit préparer les repas (4,0 %), prendre ses médicaments (2,8 %), prendre son bain ou sa douche (3,0 %) et s'habiller ou de se déshabiller (1,9 %) (tableau 2.11). La proportion des personnes âgées ayant eu besoin d'aide pour prendre leurs médicaments est plus élevée chez les hommes (3,3 %) que chez les femmes

(2,3 %), mais ces dernières sont plus nombreuses à avoir eu besoin d'aide pour les repas, pour le bain ou la douche, pour prendre soin de leur apparence et pour aller au lit ou en sortir. Les résultats vont dans le sens attendu lorsque l'on tient compte de l'âge : pour toutes les activités pour lesquelles une statistique a pu être présentée, la proportion de personnes ayant eu besoin d'aide est plus élevée chez les 85 ans et plus que chez les groupes d'âge plus jeunes.

**Tableau 2.11**

**Proportion de personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup> ayant eu besoin d'aide au cours des 12 derniers mois pour mener une activité quotidienne donnée selon le sexe et selon le groupe d'âge, Québec, 2019**

	Total	Sexe		Groupe d'âge		
		Hommes	Femmes	65 à 74 ans	75 à 84 ans	85 ans et plus
%						
Besoin d'aide – pour préparer les repas	4,0	2,6 <sup>a</sup>	5,2 <sup>a</sup>	3,1 <sup>a</sup>	4,8 <sup>a</sup>	7,7 <sup>a</sup>
Besoin d'aide – pour prendre ses médicaments	2,8	3,3 <sup>a</sup>	2,3 <sup>a</sup>	2,2 <sup>a</sup>	3,3 <sup>a</sup>	5,4 <sup>a</sup>
Besoin d'aide – pour manger	0,3 <sup>*</sup>	0,3 <sup>**</sup>	0,2 <sup>**</sup>	X	X	X
Besoin d'aide – pour prendre son bain ou sa douche	3,0	2,2 <sup>a</sup>	3,6 <sup>a</sup>	1,8 <sup>a</sup>	3,6 <sup>a</sup>	9,2 <sup>a</sup>
Besoin d'aide – pour s'habiller ou se déshabiller	1,9	1,6	2,1	1,5 <sup>a</sup>	2,2 <sup>a</sup>	3,5 <sup>* a</sup>
Besoin d'aide – pour prendre soin de son apparence	1,2	0,8 <sup>* a</sup>	1,6 <sup>a</sup>	0,6 <sup>* a</sup>	1,7 <sup>a</sup>	3,7 <sup>* a</sup>
Besoin d'aide – pour aller à la toilette	0,7	0,6 <sup>*</sup>	0,8 <sup>*</sup>	0,5 <sup>* a</sup>	0,9 <sup>* a</sup>	1,7 <sup>* a</sup>
Besoin d'aide – pour aller au lit ou en sortir	1,1	0,7 <sup>* a</sup>	1,5 <sup>a</sup>	0,9 <sup>* a</sup>	1,3 <sup>b</sup>	2,2 <sup>* a,b</sup>

X Donnée confidentielle.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

a, b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le sexe ou le groupe d'âge au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, 2019*.

## 2.2.4 Utilisation des services à domicile

Quant aux soins et aux services à domicile utilisés au cours des 12 derniers mois par les personnes âgées, cinq types ont été retenus dans l'enquête :

- les soins infirmiers (sont considérés comme faisant partie de ces soins les changements de pansements, l'administration de médicaments, les visites d'une infirmière du CLSC, par exemple) ;
- les autres services ou soins de santé (sont considérés comme faisant partie de ces services les visites d'une travailleuse sociale ainsi que les services de physiothérapie, d'ergothérapie ou de nutrition, par exemple) ;
- les équipements médicaux ou les fournitures médicales comme un fauteuil roulant, un quadriporteur, une marchette ou une chaise d'aisance ;
- les soins personnels ou l'aide domestique, par exemple pour prendre son bain, pour faire le ménage, pour préparer les repas, pour s'habiller, etc. ;
- les autres services (transport, livraison de repas, etc.)

Les résultats montrent qu'environ 7 % des personnes ont reçu au cours des 12 derniers mois à leur domicile des soins infirmiers et 10 % des soins personnels ou de l'aide pour le ménage (tableau 2.12). Environ 5 % ont reçu l'un des trois autres types de services.

Les femmes sont plus nombreuses en proportion que les hommes à avoir reçu l'un ou l'autre des types de soins ou services à domicile, à l'exception des soins infirmiers ; en effet, pour ces derniers, on ne note pas de différence statistiquement significative selon le sexe.

La proportion de personnes âgées ayant reçu l'un ou l'autre des cinq types de services est plus élevée chez les 85 ans et plus que chez les 75 à 84 ans et les 65 à 74 ans. On note entre autres que chez les 85 ans et plus, environ une personne sur cinq a reçu des soins infirmiers (21 %) et près du tiers des personnes de ce groupe d'âge a eu recours à des soins personnels ou à une aide domestique (30 %).

Tableau 2.12

Proportion de personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup> ayant reçu des soins ou des services à domicile au cours des 12 derniers mois selon le sexe et selon le groupe d'âge, Québec, 2019

	Total	Sexe		Groupe d'âge		
		Hommes	Femmes	65 à 74 ans	75 à 84 ans	85 ans et plus
%						
Soins infirmiers	7,1	6,4	7,7	4,3 <sup>a</sup>	9,0 <sup>a</sup>	21,4 <sup>a</sup>
Autres services ou soins de santé	4,6	3,7 <sup>a</sup>	5,4 <sup>a</sup>	3,2 <sup>a</sup>	5,5 <sup>a</sup>	12,0 <sup>a</sup>
Équipements médicaux ou fournitures médicales	5,2	3,7 <sup>a</sup>	6,4 <sup>a</sup>	3,5 <sup>a</sup>	6,2 <sup>a</sup>	14,5 <sup>a</sup>
Soins personnels ou aide domestique	10,0	7,1 <sup>a</sup>	12,6 <sup>a</sup>	5,0 <sup>a</sup>	15,1 <sup>a</sup>	30,5 <sup>a</sup>
Autres types de services (transport, livraison de repas, etc.)	4,8	3,2 <sup>a</sup>	6,3 <sup>a</sup>	2,8 <sup>a</sup>	6,6 <sup>a</sup>	14,8 <sup>a</sup>

a Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le sexe ou le groupe d'âge au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

Mentionnons que la santé fonctionnelle des aînés est associée à l'utilisation des soins et des services à domicile (tableau 2.13), et les résultats vont dans le sens attendu. Ainsi, plus une personne a des limitations (parmi celles mesurées à l'enquête), plus elle est susceptible d'avoir recours à ces soins et services.

Par ailleurs, la composition du ménage est aussi liée à l'utilisation des services : les personnes vivant avec un conjoint ou une conjointe sont moins nombreuses en proportion à recourir à ces cinq services que celles qui vivent seules ou sans conjoint ou conjointe (tableau 2.13). Soulignons notamment que les soins personnels et l'aide domestique sont utilisés par 17 % des personnes vivant seules.

## 2.2.5 Soutien social (émotionnel et informationnel)

Le soutien social est un autre facteur de risque examiné au niveau relationnel. C'est un aspect important de la vie des personnes âgées, et, selon une étude québécoise, celui-ci serait lié à la santé physique et mentale (Camirand et Dumitru, 2011). Concept différent du réseau social, le soutien social renvoie au transfert par des non-professionnels de ressources émotionnelles ou instrumentales ou d'informations (Caron et Guay, 2005). Ce concept multidimensionnel englobe notamment le soutien émotif, la valorisation, la communication d'information ou l'apport d'une aide matérielle.

Une série de questions a été posée aux aînés afin que l'on puisse établir le niveau de soutien social émotionnel et informationnel dont ils bénéficient (voir l'encadré 2.3).

**Tableau 2.13**

**Proportion de personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup> ayant reçu des soins ou des services à domicile au cours des 12 derniers mois selon le nombre de limitations fonctionnelles et selon la composition du ménage, Québec, 2019**

	Nombre de limitations fonctionnelles <sup>2</sup>				Composition du ménage		
	Aucune	Une	Deux	Trois	Personne vivant seule	Personne vivant avec un conjoint ou une conjointe, avec ou sans d'autres personnes	Personne vivant sans conjoint ou conjointe, mais avec au moins une autre personne
	%						
Soins infirmiers	3,8 <sup>a</sup>	8,2 <sup>a</sup>	16,3 <sup>a</sup>	27,9 <sup>a</sup>	9,9 <sup>a</sup>	4,9 <sup>a,b</sup>	10,5 <sup>b</sup>
Autres services ou soins de santé	2,6 <sup>a</sup>	4,9 <sup>a</sup>	11,5 <sup>a</sup>	20,4* <sup>a</sup>	6,9 <sup>a</sup>	2,9 <sup>a,b</sup>	6,4* <sup>b</sup>
Équipements médicaux ou fournitures médicales	2,4 <sup>a</sup>	6,1 <sup>a</sup>	14,1 <sup>a</sup>	24,4 <sup>a</sup>	7,3 <sup>a</sup>	3,5 <sup>a,b</sup>	7,3 <sup>b</sup>
Soins personnels ou aide domestique	6,1 <sup>a</sup>	11,7 <sup>a</sup>	20,9 <sup>a</sup>	34,0 <sup>a</sup>	16,6 <sup>a</sup>	6,1 <sup>a</sup>	8,7 <sup>a</sup>
Autres types de services (transport, livraison de repas, etc.)	2,3 <sup>a</sup>	5,4 <sup>a</sup>	14,6 <sup>a</sup>	23,5 <sup>a</sup>	8,8 <sup>a</sup>	2,2 <sup>a</sup>	6,3* <sup>a</sup>

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

a, b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le nombre de limitations fonctionnelles ou la composition du ménage au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Limitations fonctionnelles mesurées dans l'EMPAQ : l'ouïe, la vue et la mobilité.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, 2019*.

### Encadré 2.3

#### Indicateur de soutien social

Dans l'EMPAQ, le soutien social émotionnel et informationnel a été mesuré à l'aide de l'échelle élaborée par Sherbourne et Stewart (1991), utilisée dans plusieurs enquêtes populationnelles québécoises (ex. : *l'Enquête sociale et de santé*) ou canadiennes (ex. : *l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*). Cette échelle est composée des huit questions suivantes :

En cas de besoin, dans quelle mesure pouvez-vous compter sur...

- une personne qui vous écoute quand vous avez besoin de parler ?
- une personne qui vous conseille en situation de crise ?
- une personne pouvant vous renseigner afin de vous aider à comprendre les situations que vous traversez ?
- une personne à qui vous confier ou à qui parler de vous et de vos problèmes ?
- une personne dont vous recherchez vraiment les conseils ?
- une personne à qui confier vos inquiétudes et vos peurs les plus intimes ?
- une personne à qui demander des suggestions quand vous avez un problème d'ordre personnel ?
- une personne qui comprend vos problèmes ?

Un score a été attribué à chaque question selon les catégories de réponse, soit « jamais », « rarement », « parfois », « la plupart du temps » et « tout le temps ». Ces catégories correspondent respectivement aux scores suivants : 0, 1, 2, 3, 4. La somme des scores (échelle de 0 à 32) obtenue pour chaque répondant est ensuite associée à l'une des trois catégories basées sur l'indicateur utilisé par Statistique Canada et représentant chacune un niveau de soutien social :

- Niveau faible : score de 0 à 10
- Niveau modéré : score de 11 à 20
- Niveau élevé : score de 21 à 32

Ainsi, une personne qui aurait répondu « jamais », « rarement » ou « parfois » à la majorité des questions serait classée dans la catégorie « niveau faible de soutien ».

Pour la construction de l'indicateur, on pouvait accepter qu'une réponse soit manquante pour deux questions sur huit ; dans ce cas, le classement de la personne dans l'une des trois catégories tenait compte de l'absence de ces deux réponses<sup>1</sup>.

1. Pour les cas où il y avait une non-réponse partielle pour l'une ou l'autre des questions composant l'indicateur, on a ajusté le score maximal. Par exemple, le score maximal d'un répondant pour lequel il y aurait une question non répondue parmi les huit serait de 28. Dans ce cas-là, plutôt que de ramener son score « X » sur 32 (score maximal si toutes les questions sont répondues), on le calculerait selon l'équation suivante :  $X/28*32$ .

Les résultats de l'enquête révèlent qu'environ le quart (27 %) des personnes âgées bénéficient d'un niveau de soutien social faible (13 %) ou modéré (14 %) (tableau 2.14). Le soutien social est associé à des caractéristiques démographiques, de santé et relationnelles. D'abord, soulignons qu'une proportion plus élevée d'hommes (16 %) que de femmes (11 %) bénéficient d'un faible niveau

de soutien social. De plus, les personnes plus âgées (75 ans et plus) sont plus susceptibles de bénéficier d'un faible niveau de soutien social (tableau 2.14), tout comme les personnes immigrantes (19 %), celles ayant deux ou trois limitations fonctionnelles (16 %) et celles vivant seules (15 %) ou sans conjoint ou conjointe (15 %) (tableau 2.15).

**Tableau 2.14**

**Niveau de soutien social selon certaines caractéristiques sociodémographiques, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019**

	Total	Sexe		Groupe d'âge			Lieu de naissance		
		Hommes	Femmes	65 à 74 ans	75 à 84 ans	85 ans et plus	Canada	Extérieur du Canada	
		%							
Faible	<b>12,9</b>	15,5 <sup>a</sup>	10,7 <sup>a</sup>	11,3 <sup>a,b</sup>	15,5 <sup>a</sup>	16,6 <sup>b</sup>	12,1 <sup>a</sup>	19,4 <sup>a</sup>	
Modéré	<b>14,2</b>	14,6	13,9	12,9 <sup>a</sup>	16,0 <sup>a</sup>	18,9 <sup>a</sup>	13,4 <sup>a</sup>	21,1 <sup>a</sup>	
Élevé	<b>72,9</b>	69,9 <sup>a</sup>	75,4 <sup>a</sup>	75,8 <sup>a</sup>	68,4 <sup>a</sup>	64,5 <sup>a</sup>	74,5 <sup>a</sup>	59,6 <sup>a</sup>	

a, b Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le sexe, le groupe d'âge ou le lieu de naissance au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

**Tableau 2.15**

**Niveau de soutien social selon le nombre de limitations fonctionnelles et selon la composition du ménage, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019**

	Nombre de limitations fonctionnelles <sup>2</sup>			Composition du ménage		
	Aucune limitation	Une limitation	Deux ou trois limitations	Personne vivant seule	Personne vivant avec un conjoint ou une conjointe, avec ou sans d'autres personnes	Personne vivant sans conjoint ou conjointe, mais avec au moins une autre personne
	%					
Faible	11,7 <sup>a</sup>	12,6 <sup>b</sup>	15,6 <sup>a,b</sup>	14,9 <sup>a</sup>	11,4 <sup>a,b</sup>	15,0 <sup>b</sup>
Modéré	11,9 <sup>a</sup>	16,1 <sup>a</sup>	20,5 <sup>a</sup>	17,2 <sup>a</sup>	12,2 <sup>a,b</sup>	17,1 <sup>b</sup>
Élevé	76,4 <sup>a</sup>	71,3 <sup>a</sup>	63,9 <sup>a</sup>	67,9 <sup>a</sup>	76,4 <sup>a,b</sup>	67,9 <sup>b</sup>

a, b Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le nombre de limitations fonctionnelles ou la composition du ménage au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

2. Limitations fonctionnelles mesurées dans l'EMPAQ : l'ouïe, la vue et la mobilité.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

## 2.3 Caractéristiques de l'environnement physique

Par rapport aux facteurs individuels, les facteurs correspondant à l'environnement physique des personnes âgées se trouvent sur un plan plus éloigné dans le modèle écologique qui présente les facteurs de risque de la maltraitance. À ce niveau, les informations recueillies dans l'EMPAQ concernent le type de logement et la zone géographique de résidence des aînés vivant à leur domicile.

### 2.3.1 Type de logement

Près de 6 personnes âgées sur 10 (57 %) résident dans une maison unifamiliale, tandis que 13 % demeurent dans un logement de type « plex » (duplex, triplex, etc.) et 7 % dans une résidence pour personnes âgées (RPA).

(tableau 2.16). La distribution varie selon le sexe, les hommes étant notamment plus nombreux en proportion à habiter dans une maison unifamiliale (63 %) que les femmes (52 %), alors que ces dernières se retrouvent en plus forte proportion (8,9 %) que les hommes (5,5 %) dans une résidence privée pour aînés (RPA). L'âge est également associé au type de résidence. On remarque notamment qu'à mesure que l'âge avance, la proportion de personnes âgées vivant dans une maison unifamiliale diminue et, inversement, que la proportion de celles vivant dans une RPA augmente.

La composition du ménage est associée au type de logement. Le tableau 2.17 montre que les personnes vivant seules sont plus susceptibles d'habiter une RPA (14 %) ou un HLM (6,0 %) que celles vivant avec d'autres personnes (conjoint ou autre). Les personnes vivant avec un conjoint résident en grande majorité dans une maison unifamiliale (70 %).

Tableau 2.16

Type de logement selon le sexe et selon le groupe d'âge, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019

	Total	Sexe		Groupe d'âge		
		Hommes	Femmes	65 à 74 ans	75 à 84 ans	85 ans et plus
%						
Maison unifamiliale	56,7	62,5 <sup>a</sup>	51,6 <sup>a</sup>	61,7 <sup>a</sup>	52,1 <sup>a</sup>	34,4 <sup>a</sup>
Maison intergénérationnelle	1,3	1,1 <sup>*</sup>	1,5	1,3	1,5 <sup>*</sup>	1,1 <sup>**</sup>
Duplex, triplex, quadruplex ou sixplex (2 à 6 logements superposés)	13,4	12,3 <sup>a</sup>	14,3 <sup>a</sup>	14,0 <sup>a</sup>	13,2 <sup>b</sup>	8,9 <sup>a,b</sup>
Condo	9,2	8,3 <sup>a</sup>	10,1 <sup>a</sup>	9,5 <sup>a</sup>	9,6 <sup>b</sup>	5,7 <sup>a,b</sup>
Résidence privée pour aînés (RPA) (avec ou sans services)	7,3	5,5 <sup>a</sup>	8,9 <sup>a</sup>	2,1 <sup>a</sup>	10,4 <sup>a</sup>	37,3 <sup>a</sup>
Habitation à loyer modique (HLM)	2,6	1,9 <sup>a</sup>	3,2 <sup>a</sup>	2,5	2,8	2,7 <sup>*</sup>
Appartement dans un autre type d'immeuble	8,8	7,9 <sup>a</sup>	9,6 <sup>a</sup>	8,5 <sup>a</sup>	9,9 <sup>a,b</sup>	7,3 <sup>b</sup>
Autre type (ex. : coopérative, communauté religieuse, maison de chambres)	0,6	0,6 <sup>*</sup>	0,7 <sup>*</sup>	0,4 <sup>**a</sup>	0,7 <sup>a</sup>	2,5 <sup>a</sup>

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

a, b Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le sexe ou le groupe d'âge au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

Tableau 2.17

Type de logement selon la composition du ménage, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019

	Composition du ménage		
	Personne vivant seule	Personne vivant avec un conjoint ou une conjointe, avec ou sans d'autres personnes	Personne vivant sans conjoint ou conjointe, mais avec au moins une autre personne
	%		
Maison unifamiliale	34,6 <sup>a</sup>	70,0 <sup>a</sup>	57,7 <sup>a</sup>
Maison intergénérationnelle	1,2 <sup>* a</sup>	1,2 <sup>b</sup>	2,6 <sup>* a,b</sup>
Duplex, triplex, quadruplex ou sixplex (2 à 6 logements superposés)	18,0 <sup>a</sup>	9,8 <sup>a,b</sup>	19,4 <sup>b</sup>
Condo	9,9 <sup>a</sup>	9,4 <sup>b</sup>	4,8 <sup>* a,b</sup>
Résidence privée pour aînés (RPA) (avec ou sans services)	14,1 <sup>a,b</sup>	3,8 <sup>a</sup>	2,2 <sup>** b</sup>
Habitation à loyer modique (HLM)	6,0 <sup>a</sup>	0,7 <sup>* a</sup>	1,6 <sup>** a</sup>
Appartement dans un autre type d'immeuble	15,2 <sup>a</sup>	4,9 <sup>a</sup>	9,1 <sup>a</sup>
Autre type (ex. : coopérative, communauté religieuse, maison de chambres)	1,0 <sup>* a</sup>	0,2 <sup>** a</sup>	2,7 <sup>** a</sup>

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

a, b Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon la composition du ménage au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, 2019*.

### 2.3.2 Zone géographique de résidence

La zone géographique de résidence d'une personne âgée a été déterminée à partir du code postal fourni par le répondant à l'enquête. Les quatre zones qui ont été définies pour l'EMPAQ découlent de la géographie du recensement de Statistique Canada<sup>4</sup> :

- Région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal ;
- Autres régions métropolitaines de recensement (ces RMR ont moins de 100 000 habitants) ;
- Agglomérations de recensement (AR) (ces AR ont entre 10 000 et 100 000 habitants) ;
- Petites villes et milieu rural (ces milieux ont moins de 10 000 habitants).

Plus de 4 personnes âgées sur 10 (43 %) résident dans la RMR de Montréal, tandis qu'environ une sur 5 vit dans d'autres RMR (22 %) ou dans de petites villes ou en milieu rural (22 %) (tableau 2.18). Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses dans la RMR de Montréal (44 %) et se trouvent en moindre proportion dans les petites villes et en milieu rural (20 %) comparativement aux hommes (respectivement 41 % et 24 %). La proportion des personnes âgées vivant dans la RMR de Montréal est plus élevée chez les 85 ans (46 %) que chez les 65 à 74 ans (42 %).

4. Voir la définition détaillée des diverses zones sur le site de Statistique Canada, à l'adresse suivante : [www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo009-fra.cfm](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo009-fra.cfm) (mise à jour le 3 janvier 2019).

Tableau 2.18

Zone géographique de résidence selon le sexe et selon le groupe d'âge, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019

	Total	Sexe		Groupe d'âge		
		Hommes	Femmes	65 à 74 ans	75 à 84 ans	85 ans et plus
				%		
Région métropolitaine de recensement de Montréal	<b>42,5</b>	41,4 <sup>a</sup>	43,6 <sup>a</sup>	41,7 <sup>a</sup>	43,4	46,2 <sup>a</sup>
Autres régions métropolitaines de recensement	<b>22,3</b>	22,1	22,5	22,6	21,6	22,4
Agglomérations de recensement	<b>13,2</b>	12,5	13,8	13,0	13,5	13,3
Petites villes et milieu rural	<b>22,0</b>	24,1 <sup>a</sup>	20,1 <sup>a</sup>	22,7 <sup>a</sup>	21,5 <sup>b</sup>	18,0 <sup>a,b</sup>

a, b Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le sexe ou le groupe d'âge au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

# Portrait de la maltraitance vécue par les personnes âgées

Ce chapitre expose divers aspects de la maltraitance vécue par les personnes âgées résidant à domicile. Les deux premières sections présentent la prévalence globale de la maltraitance (tous les types de maltraitance confondus) ainsi que la prévalence de chaque type de maltraitance, soit la maltraitance matérielle et financière, psychologique, physique et sexuelle (dans leur forme « violence ») et la négligence physique, pour la période couvrant les 12 derniers mois précédant l'enquête. La troisième section met en évidence la concomitance des types de maltraitance étudiés dans le cadre de l'EMPAQ.

## 3.1 Prévalence globale de la maltraitance

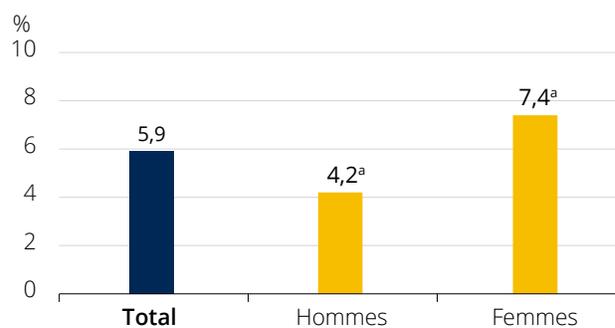
Cette section traite de la prévalence de la maltraitance dans sa globalité, c'est-à-dire la prévalence de tous les types de maltraitance étudiés dans le cadre de cette enquête pris ensemble. Rappelons qu'un réseau de relations assez large a été retenu quant à celles qui pourraient donner lieu à des actes de maltraitance. Il englobe l'entourage ou toute personne de confiance, ce qui inclut les membres de la famille, les amis, les voisins, les professionnels ou les employés qui procurent de l'aide à la personne âgée.

La prévalence globale de la maltraitance se définit comme la survenue d'au moins un type de maltraitance au cours des 12 derniers mois, que ce soit la maltraitance physique sous sa forme « négligence » ou les maltraitements matérielle ou financière, psychologique, physique ou sexuelle sous leur forme « violence ». Ainsi, une personne ayant vécu deux types de maltraitance ne compte qu'une seule fois dans le calcul de la prévalence.

Dans la population des 65 ans et plus vivant à domicile, la prévalence globale de la maltraitance au cours des 12 derniers mois est estimée à 5,9 % (figure 3.1), ce qui signifie qu'environ 78 900 personnes auraient été maltraitées (donnée non présentée). On observe un écart significatif entre les hommes et les femmes, ces dernières présentant une prévalence plus élevée (7,4 %) que les hommes (4,2 %). Les résultats de l'enquête ne révèlent aucune différence significative entre les groupes d'âge.

Figure 3.1

Prévalence globale de la maltraitance au cours des 12 derniers mois selon le sexe, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019



a Le même exposant exprime une différence significative entre les hommes et les femmes au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

## 3.2 Prévalences des différents types de maltraitance

Cette section expose les prévalences séparément pour la négligence physique et les maltraitements matérielle et financière, psychologique, physique et sexuelle vécues par les personnes âgées au cours des 12 derniers mois. Dans le PAM 2017-2022 (Ministère de la Famille et Secrétariat aux aînés, 2017), on précise que la maltraitance peut prendre deux formes, soit la violence et la négligence. Dans l'EMPAQ, les maltraitements physique, financière, psychologique et sexuelle sont toutes étudiées sous leur forme « violence », alors que seule la maltraitance physique est décrite sous sa forme « négligence » ; pour cette dernière, l'expression « négligence physique » sera employée dans le présent rapport.

Le tableau 3.1 présente les prévalences pour chacun des types de maltraitance mesurés dans l'EMPAQ. Pour quatre d'entre eux, celles-ci sont estimées à moins de 1 %. La maltraitance psychologique se démarque comme étant le type le plus fréquent, avec une prévalence de 4,6 %.

Tableau 3.1

**Prévalence de la maltraitance envers les personnes âgées au cours des 12 derniers mois selon le type, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019**

	%	IC	Pe
Négligence physique	0,4*	0,3-0,6	6 000
Maltraitance matérielle ou financière	0,8	0,6-1,0	10 900
Maltraitance psychologique	4,6	4,1-5,1	61 200
Maltraitance physique	0,8	0,6-1,0	10 300
Maltraitance sexuelle	0,4*	0,3-0,6	5 500

IC : Intervalle de confiance à 95 %.

Pe : Population estimée, arrondie à la centaine.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, 2019*.

Les sections qui suivent examinent, pour chaque type de maltraitance, la prévalence selon le sexe et selon le groupe d'âge. Lorsque les données le permettent, les situations les plus fréquemment vécues pour chaque type, la fréquence à laquelle elles sont survenues au cours des 12 derniers mois et le moment où elles ont commencé à se produire sont également présentés.

### 3.2.1 Négligence physique

La forme « négligence » de la maltraitance physique est définie dans l'enquête comme de la non-assistance à l'accomplissement de différentes activités nécessaires dans le cadre de la vie quotidienne. Cette section s'intéresse donc à la négligence physique vécue par les personnes âgées au cours des 12 derniers mois. Dans un premier temps, on se penche sur les personnes dont le besoin d'aide n'est pas comblé, c'est-à-dire les personnes ayant besoin d'aide, mais qui n'ont pas quelqu'un responsable de les aider à mener leurs diverses activités quotidiennes. L'encadré 3.1 définit les divers indicateurs liés à la négligence physique.

### Encadré 3.1

#### Indicateur « Ne pas avoir de personne responsable d'aider pour l'accomplissement d'une activité quotidienne »

Proportion de personnes âgées qui n'avaient pas de personne responsable de les aider à faire une activité quotidienne donnée parmi les personnes âgées qui ont eu « parfois », « souvent » ou « toujours » besoin d'aide au cours des 12 derniers mois pour accomplir cette activité. Un indicateur est construit pour chacune des huit activités étudiées dans l'enquête :

- préparer les repas
- prendre ses médicaments
- manger
- prendre son bain ou sa douche
- s'habiller ou se déshabiller
- prendre soin de son apparence
- aller à la toilette
- aller au lit ou en sortir

#### Indicateurs de la négligence physique

Deux indicateurs de négligence physique sont construits à partir de dénominateurs différents. Le premier, dont le dénominateur se rapporte à l'ensemble des personnes âgées visées par l'enquête, reprend la méthode de calcul généralement adoptée dans les enquêtes de prévalence. Il inclut les personnes qui n'ont pas de personne responsable de les aider (profil B de la figure 3.2), celles qui ont une personne pour les aider (profils C et D) et celles qui n'ont pas besoin d'aide (profil A). Le second indicateur a comme dénominateur uniquement les personnes qui ont besoin d'aide pour réaliser leurs activités quotidiennes (profils B, C et D).

##### 1. Prévalence de la négligence physique basée sur l'ensemble de la population de 65 ans et plus

Proportion de personnes de 65 ans et plus ayant déclaré ne pas avoir reçu l'aide nécessaire de la personne responsable de les aider « quelques fois », « plusieurs fois » et « chaque fois » pour au moins une activité au cours des 12 derniers mois (profil C) parmi les personnes de 65 ans et plus.

##### 2. Prévalence de la négligence physique basée sur les personnes de 65 ans et plus ayant besoin d'aide

Proportion de personnes de 65 ans et plus ayant déclaré ne pas avoir reçu l'aide nécessaire de la personne responsable de les aider « quelques fois », « plusieurs fois » et « chaque fois » pour au moins une activité au cours des 12 derniers mois (profil C) parmi les personnes ayant eu « parfois », « souvent », « toujours » besoin d'aide pour au moins une activité.

► **Avoir une personne responsable d'aider pour l'accomplissement des activités quotidiennes**

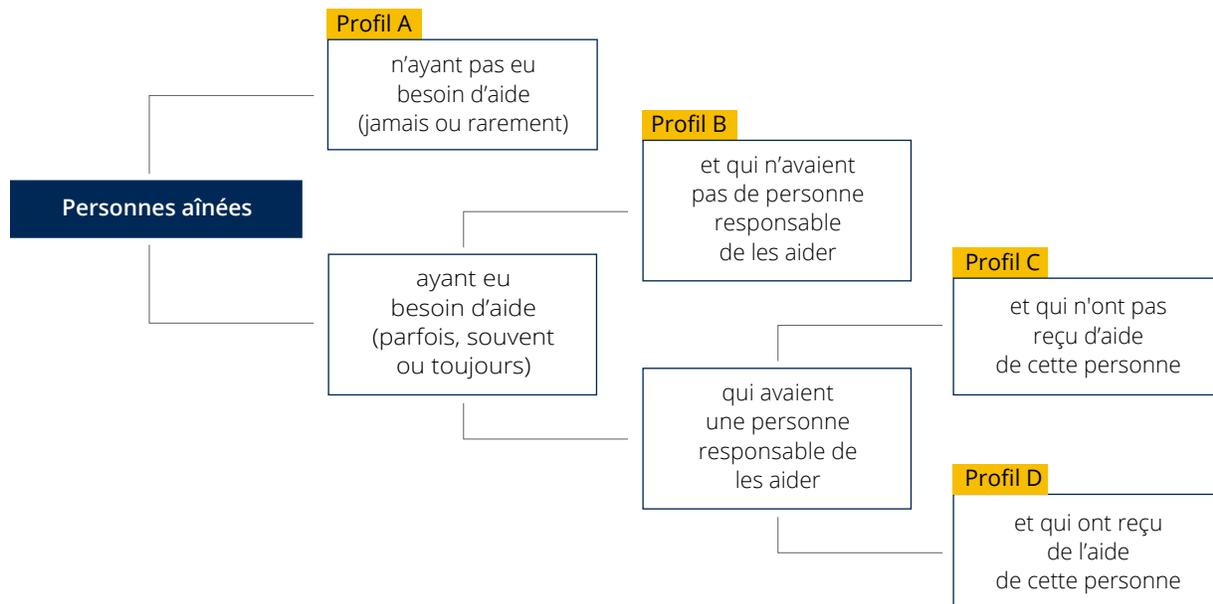
Afin de mettre au jour la proportion de personnes qui sont touchées par un besoin d'aide non comblé, il est important de savoir si les personnes âgées ayant besoin d'assistance peuvent compter sur quelqu'un pour les aider. Cette absence d'aide peut avoir de nombreuses répercussions, notamment sur la santé de la personne (blessure causée par une chute, dosage inadéquat des médicaments, stress élevé, etc.) de même que sur l'utilisation de services de santé (consultations plus fréquentes auprès d'un médecin, nombre d'hospitalisations plus élevé, etc.) (Lecours et autres, 2016).

Environ 8 % des aînés ont déclaré avoir eu besoin d'aide, que leur besoin ait été comblé ou non, pour l'une ou l'autre des activités quotidiennes mesurées dans l'enquête (section 2.2.3 au chapitre 2). La figure 3.2 illustre de façon schématique les différentes situations

qui peuvent toucher les personnes âgées en ce qui a trait à leur besoin d'aide, comblé ou non. Cette section s'intéresse aux personnes qui ont eu besoin d'aide, mais qui n'avaient pas quelqu'un responsable de les aider dans leurs activités quotidiennes (profil B dans la figure 3.2). Les personnes ayant eu besoin d'aide et qui avaient une personne responsable de les aider, mais qui n'ont pas reçu d'aide de cette personne (profil C dans la figure 3.2), sont celles qui sont susceptibles de vivre de la négligence physique selon la définition retenue dans l'EMPAQ.

Figure 3.2

**Schéma des différentes situations concernant le besoin d'aide des personnes âgées pour leurs activités quotidiennes au cours des 12 derniers mois mesurées dans l'EMPAQ**



Ainsi, environ 3 personnes sur 10 ayant eu besoin d'aide de façon quotidienne n'avaient pas quelqu'un responsable de les aider à s'habiller ou se déshabiller (31%), à aller à la toilette (31%\*) ou à aller au lit ou en sortir (27%\*) (tableau 3.2). Quelque 42 % n'avaient personne pour les aider à préparer les repas et plus de la moitié n'avaient pas d'aide pour prendre leurs médicaments (53 %), pour manger (56 %\*) et pour prendre soin de leur apparence (56 %).

**Tableau 3.2**

**Proportion de personnes âgées de 65 ans et plus<sup>1</sup> qui n'avaient pas de personne responsable de les aider à mener une activité quotidienne donnée au cours des 12 derniers mois, parmi les personnes ayant eu besoin d'aide pour cette activité<sup>2</sup>, Québec, 2019**

	%	Pe
Préparer les repas	41,6	22 300
Prendre ses médicaments	52,7	19 600
Manger	55,5*	2 000
Prendre son bain ou sa douche	21,5	8 500
S'habiller ou se déshabiller	30,7	7 700
Prendre soin de son apparence	55,8	9 100
Aller à la toilette	31,0*	3 000
Aller au lit ou en sortir	27,3*	4 100

Pe : Population estimée, arrondie à la centaine près.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

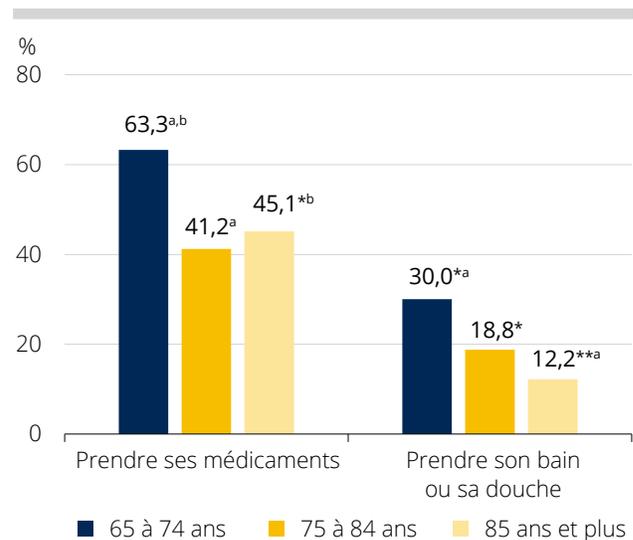
1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Personnes ayant eu parfois, souvent ou toujours besoin d'aide au cours des 12 derniers mois.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, 2019*.

On ne note pas de différence significative selon le sexe, mais un lien existe entre les groupes d'âge et le fait d'avoir quelqu'un responsable d'aider pour l'accomplissement de deux activités. En effet, les personnes de 65 à 74 ans ont mentionné en plus grande proportion que les personnes de 85 ans et plus qu'elles n'avaient personne pour les aider à prendre leurs médicaments ou à prendre leur bain ou leur douche (figure 3.3).

**Figure 3.3**

**Proportion de personnes âgées de 65 ans et plus<sup>1</sup> qui n'avaient pas de personne responsable de les aider à prendre leurs médicaments ou à prendre leur bain ou leur douche au cours des 12 derniers mois, parmi les personnes ayant eu besoin d'aide pour ces activités<sup>2</sup>, Québec, 2019**



\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

a,b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon l'âge au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Personnes ayant eu parfois, souvent ou toujours besoin d'aide au cours des 12 derniers mois.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, 2019*.

### ► Prévalence de la négligence physique

Les personnes de 65 ans et plus n'ayant pas reçu l'aide nécessaire quelques fois ou plus au cours des 12 derniers mois et qui avaient quelqu'un responsable de les aider pour au moins une activité sont celles qui sont considérées comme étant potentiellement touchées par la négligence physique (profil C dans la figure 3.2) dans le cadre de l'enquête. Deux indicateurs de négligence physique ont été produits selon deux dénominateurs différents. Le dénominateur du premier indicateur se rapporte à **l'ensemble des personnes âgées visées par l'enquête**, tandis que le dénominateur du second se rapporte uniquement aux personnes ayant eu besoin d'aide pour leurs activités quotidiennes (profils B, C et D) (voir l'encadré 3.1 pour la méthode de calcul).

Les résultats de l'EMPAQ révèlent que 0,4 %\* des personnes âgées du Québec vivent de la négligence physique, soit environ 6 000 personnes (tableau 3.1). Si aucune différence significative n'est détectée selon le sexe, on constate que les aînés de 85 ans et plus sont plus susceptibles d'être négligés par les personnes responsables de les aider (1,3 %\*\*) que ceux des deux autres groupes d'âge (tableau 3.3).

**Tableau 3.3**

**Prévalence de la négligence physique au cours des 12 derniers mois selon le groupe d'âge, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019**

	%
<b>Total</b>	<b>0,4*</b>
65 à 74 ans	0,3** a
75 à 84 ans	0,5* b
85 ans et plus	1,3** a,b

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

a, b Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, 2019*.

Si l'on calcule la prévalence de la négligence physique parmi le sous-ensemble des personnes ayant déclaré avoir eu besoin d'aide, on constate qu'elle s'élève à 5,3 % (donnée non présentée). Aucun écart significatif n'est observé selon le sexe ou selon le groupe d'âge.

Des proportions fiables, permettant de mettre précisément en lumière les types d'activités pour lesquelles il y a eu de la négligence, ne peuvent être produites en raison de faibles effectifs.

### 3.2.2 Maltraitance matérielle ou financière (forme « violence »)

La maltraitance matérielle ou financière sous sa forme « violence » se définit dans l'enquête comme toute situation où une personne de confiance prend le contrôle de l'argent ou des biens de la personne âgée sans son accord ou empêche celle-ci d'y avoir accès. L'encadré 3.2 présente la définition opérationnelle de l'indicateur.

Environ 0,8 % des personnes âgées ont été victimes de maltraitance matérielle ou financière sur une période de 12 mois, ce qui représente un peu moins de 11 000 personnes (tableau 3.1). Aucun écart significatif selon le sexe ou selon le groupe d'âge n'a été observé.

Notons que de très faibles proportions d'aînés (moins de 1 %) ont vécu l'une ou l'autre des sept situations de maltraitance matérielle ou financière retenues dans le cadre de l'enquête (tableau 3.4). Des tests statistiques indiquent toutefois que la proportion de personnes victimes de vol ou de tentative de vol (0,4 %\*) est plus élevée que les proportions de personnes ayant subi d'autres situations de maltraitance matérielle ou financière, à l'exception de la proportion d'aînés ayant vu le partage des dépenses du foyer cesser.

En raison des petits effectifs se rapportant à chaque situation, il n'est pas possible d'en présenter la fréquence au cours des 12 derniers mois.

### Encadré 3.2

#### Maltraitance matérielle ou financière (forme « violence »)

##### Prévalence :

Elle correspond à la proportion de personnes de 65 ans et plus ayant déclaré avoir vécu au moins une des sept situations de maltraitance matérielle ou financière, et ce, **au moins une fois** au cours des 12 derniers mois.

Les énoncés décrivant les diverses situations de maltraitance matérielle ou financière sont les suivants :

- La personne âgée a été victime d'un vol ou d'une tentative de vol d'argent, de biens ou de propriétés (y compris les cartes bancaires, cartes de crédit ou chèques)
- La personne âgée a été forcée de donner de l'argent ou des biens
- La personne âgée a été fraudée ou a été victime d'une tentative de fraude, par exemple on a imité sa signature ou prétendu être elle pour obtenir de l'argent, des biens ou des propriétés
- Quelqu'un a agi au nom de la personne âgée, ou a tenté de le faire, sans son accord
- Quelqu'un a délibérément empêché la personne âgée d'accéder à son argent, ses biens, ses propriétés ou ses documents financiers
- La personne âgée a été forcée de modifier son testament ou tout autre document financier contre son gré ou a été induite en erreur de façon à ce qu'elle y apporte des modifications
- Quelqu'un a cessé de payer sa part des dépenses du foyer telles que le loyer ou la nourriture, alors qu'il avait été convenu qu'il devait en payer une part

Tableau 3.4

**Prévalence de certaines situations de maltraitance financière ou matérielle (forme « violence ») vécues au moins une fois au cours des 12 derniers mois, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019**

	%	IC	Pe
La personne âgée a été victime d'un vol ou d'une tentative de vol d'argent, de biens ou de propriétés (y compris les cartes bancaire, cartes de crédit ou chèques)	0,4*	0,3–0,6	5 500
La personne âgée a été forcée de donner de l'argent ou des biens	0,2**	0,1–0,3	2 400
La personne âgée a été fraudée ou a été victime d'une tentative de fraude	0,2**	0,1–0,3	2 300
Quelqu'un a agi au nom de la personne âgée, ou a tenté de le faire, sans son accord	0,2**	0,1–0,3	2 700
Quelqu'un a délibérément empêché la personne âgée d'accéder à son argent, ses biens, ses propriétés ou ses documents financiers	0,1**	0,1–0,2	1 600
La personne âgée a été forcée de modifier son testament ou tout autre document financier contre son gré ou a été induite en erreur de façon à ce qu'elle y apporte des modifications	0,2**	0,1–0,3	2 100
Quelqu'un a cessé de payer sa part des dépenses du foyer telles que le loyer ou la nourriture, alors qu'il avait été convenu qu'il devait en payer une part	0,2*	0,1–0,3	2 900

IC : Intervalle de confiance à 95 %.

Pe : Population estimée, arrondie à la centaine près.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, 2019*.

Pour chaque situation qui s'était produite dans la dernière année, on a interrogé les personnes âgées maltraitées financièrement afin de connaître à quel moment la situation de maltraitance matérielle ou financière avait commencé à se produire. Ainsi, on estime que la situation a commencé à se produire il y a 12 mois et plus pour environ 58 %\* des personnes âgées victimes de vol ou de tentative de vol, pour 64 %\* des victimes de fraude ou de tentative de fraude, pour 70 %\* des aînés pour

lesquels on a agi ou tenté d'agir en leur nom et pour 64 %\* des aînés qui avaient convenu avec une autre personne qu'elle devait payer sa part des dépenses, mais qui ne l'a pas fait (tableau 3.5).

**Tableau 3.5**

**Moment où les situations de maltraitance matérielle ou financière ont commencé à se produire, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup> ayant vécu une situation de maltraitance matérielle ou financière donnée au moins une fois au cours des 12 derniers mois, Québec, 2019**

	Situation ayant commencé à se produire il y a moins de 12 mois		Situation ayant commencé à se produire il y a 12 mois et plus	
	%	Pe	%	Pe
La personne âgée a été victime d'un vol ou d'une tentative de vol d'argent, de biens ou de propriétés (y compris les cartes bancaire, cartes de crédit ou chèques)	42,1 *	2 300	57,9*	3 200
La personne âgée a été forcée de donner de l'argent ou des biens	52,6**	1 300	47,4**	1 100
La personne âgée a été fraudée ou a été victime d'une tentative de fraude	36,5**	800	63,5*	1 400
Quelqu'un a agi au nom de la personne âgée, ou a tenté de le faire, sans son accord	29,9**	800	70,1 *	1 900
Quelqu'un a délibérément empêché la personne âgée d'accéder à son argent, ses biens, ses propriétés ou ses documents financiers	X	...	X	...
La personne âgée a été forcée de modifier son testament ou tout autre document financier contre son gré ou a été induite en erreur de façon à ce qu'elle y apporte des modifications	61,6 *	1 300	38,4**	800
Quelqu'un a cessé de payer sa part des dépenses du foyer telles que le loyer ou la nourriture, alors qu'il avait été convenu qu'il devait en payer une part	35,6**	1 000	64,4*	1 900

Pe : Population estimée, arrondie à la centaine près.

X Donnée confidentielle.

... N'ayant pas lieu de figurer.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

### 3.2.3 Maltraitance psychologique (forme « violence »)

La maltraitance psychologique sous sa forme « violence » se définit dans l'enquête comme étant des gestes, des paroles ou des attitudes blessantes ayant pu provoquer de la détresse. L'encadré 3.3 présente la définition retenue pour le calcul de la prévalence.

#### Encadré 3.3

#### Maltraitance psychologique (forme « violence »)

##### Prévalence :

Elle correspond à la proportion de personnes de 65 ans et plus ayant déclaré avoir vécu au moins une des quatre situations de maltraitance psychologique, et ce, **quelques fois, plusieurs fois ou à tous les jours ou presque tous les jours** au cours des 12 derniers mois.

Les énoncés décrivant les différentes situations de maltraitance psychologique sont les suivants :

- S'être fait crier ou hurler après
- S'être fait humilier, insulter ou dénigrer
- S'être fait menacer ou intimider, ou avoir eu peur de représailles
- Avoir subi du chantage ou avoir été manipulé(e)

Ainsi, avoir fait l'objet d'une de ces situations une seule fois dans la précédente année n'était pas suffisant pour qu'une personne soit considérée comme ayant vécu de la maltraitance psychologique selon la mesure retenue dans l'EMPAQ.

La prévalence de la maltraitance psychologique au cours des 12 derniers mois est d'environ 4,6 % (tableau 3.1), ce qui signifie qu'environ 61 200 personnes âgées ont subi ce type de maltraitance. On constate une différence significative selon le sexe, la proportion de personnes maltraitées psychologiquement étant plus élevée chez les femmes (5,7 %) que chez les hommes (3,3 %) (tableau 3.6). On remarque également que la proportion diminue avec l'âge : elle est d'environ 5,1 % chez les personnes de 65 à 74 ans, 4,1 % chez les 75 à 84 ans et 2,2 %\* chez les 85 ans et plus.

Tableau 3.6

Prévalence de la maltraitance psychologique (forme « violence ») au cours des 12 derniers mois selon le sexe et selon le groupe d'âge, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019

	%
<b>Total</b>	<b>4,6</b>
<b>Sexe</b>	
Hommes	3,3 <sup>a</sup>
Femmes	5,7 <sup>a</sup>
<b>Groupe d'âge</b>	
65 à 74 ans	5,1 <sup>a</sup>
75 à 84 ans	4,1 <sup>a</sup>
85 ans et plus	2,2* <sup>a</sup>

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

a Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le sexe ou le groupe d'âge au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

Le tableau 3.7 montre que les proportions obtenues pour chacun des quatre énoncés de maltraitance psychologique retenus dans l'EMPAQ varient entre 1 et 3 %. Rappelons que pour qu'une personne âgée soit considérée comme une personne maltraitée, elle devait avoir vécu la situation « quelques fois », « plusieurs fois » ou « tous les jours ou presque » au cours des 12 derniers mois. Des tests statistiques indiquent que les proportions se rapportant aux énoncés « s'être fait crier ou hurler après » (2,8 %) ou « s'être fait humilier, insulter ou dénigré » (2,6 %) sont plus élevées que celles concernant les deux autres énoncés.

Quelle que soit la situation étudiée, on constate que davantage de femmes que d'hommes, en proportion, vivent de la maltraitance psychologique (tableau 3.7). Par ailleurs, les personnes de 65 à 74 ans sont plus

susceptibles de vivre ces situations que les 75 ans et plus, sauf pour ce qui est de se faire crier ou hurler après, situation pour laquelle on n'observe pas de différence significative entre les deux groupes d'âge.

L'examen des fréquences à laquelle se sont produites les différentes situations de maltraitance psychologique révèle qu'environ 8 % des âgés maltraités se sont fait crier ou hurler après (7,9 %\*) ou se sont fait menacer ou intimider ou ont eu peur de représailles (7,8 %\*\*) tous les jours ou presque au cours des 12 derniers mois (tableau 3.8). Chez les âgés qui ont été humiliés, insultés ou dénigrés ou qui ont subi du chantage ou ont été manipulés, la maltraitance a eu lieu tous les jours ou presque dans 5 %\*\* des cas ou moins.

On ne note aucune différence significative selon le sexe et le groupe d'âge.

**Tableau 3.7**

**Prévalence de certaines situations de maltraitance psychologique (forme « violence ») vécues au moins quelques fois au cours des 12 derniers mois, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019**

	Total			Sexe		Groupe d'âge	
	%	IC	Pe	Hommes	Femmes	65 à 74 ans	75 ans et plus
				%	%	%	%
S'être fait crier ou hurler après	2,8	2,5-3,2	37 800	1,8 <sup>a</sup>	3,7 <sup>a</sup>	3,0	2,6
S'être fait humilier, insulter ou dénigré	2,6	2,2-2,9	34 300	1,8 <sup>a</sup>	3,2 <sup>a</sup>	2,9 <sup>a</sup>	1,9 <sup>a</sup>
S'être fait menacer ou intimider, ou avoir eu peur de représailles	1,3	1,0-1,6	17 000	0,9* <sup>a</sup>	1,6 <sup>a</sup>	1,5 <sup>a</sup>	0,9* <sup>a</sup>
Avoir subi du chantage ou avoir été manipulé(e)	1,3	1,1-1,6	17 900	0,9* <sup>a</sup>	1,7 <sup>a</sup>	1,7 <sup>a</sup>	0,8* <sup>a</sup>

IC : Intervalle de confiance à 95 %.

Pe : Population estimée, arrondie à la centaine près.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

<sup>a</sup> Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le sexe ou l'âge au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

**Tableau 3.8**

**Fréquence à laquelle les situations de maltraitance psychologique (forme « violence ») sont survenues au cours des 12 derniers mois, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup> ayant vécu une situation donnée au moins quelques fois, Québec, 2019**

	Quelques fois		Plusieurs fois		Tous les jours ou presque tous les jours	
	%	Pe	%	Pe	%	Pe
S'être fait crier ou hurler après	71,6	27 100	20,5	7 800	7,9*	3 000
S'être fait humilier, insulter ou dénigrer	73,2	25 100	21,7	7 400	5,1**	1 800
S'être fait menacer ou intimider, ou avoir eu peur de représailles	63,1	10 700	29,0*	4 900	7,8**	1 300
Avoir subi du chantage ou avoir été manipulé(e)	73,7	13 200	22,7*	4 100	3,7**	700

Pe : Population estimée, arrondie à la centaine près.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

L'EMPAQ s'est également intéressée au moment où la ou les situations de maltraitance psychologique ont commencé. Entre le quart et le tiers des personnes âgées ayant vécu l'une ou l'autre des quatre situations décrites dans l'enquête ont déclaré que celle-ci avait commencé

à se produire dans les 12 derniers mois (tableau 3.9). On remarque qu'une proportion non négligeable d'ânés maltraités psychologiquement (entre 14 %\* et 22 %) vivent une des quatre situations depuis plus de 10 ans.

**Tableau 3.9**

**Moment où les situations de maltraitance psychologique (forme « violence ») ont commencé à se produire, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup> ayant vécu une situation de maltraitance psychologique donnée au moins quelques fois au cours des 12 derniers mois, Québec, 2019**

	Situation ayant commencé à se produire il y a moins de 12 mois		Situation ayant commencé à se produire il y a entre un an et moins de 5 ans		Situation ayant commencé à se produire il y a entre 5 ans et 10 ans		Situation ayant commencé à se produire il y a plus de 10 ans	
	%	Pe	%	Pe	%	Pe	%	Pe
S'être fait crier ou hurler après	32,3	12 200	34,2	13 000	11,7*	4 400	21,8	8 200
S'être fait humilier, insulter ou dénigrer	33,5	11 400	36,8	12 600	12,9*	4 500	16,8*	5 800
S'être fait menacer ou intimider, ou avoir eu peur de représailles	34,5	5 900	39,2	6 700	8,0**	1 400	18,2*	3 100
Avoir subi du chantage ou avoir été manipulé(e)	25,5*	4 600	44,8	8 000	15,9*	2 900	13,7*	2 500

Pe : Population estimée, arrondie à la centaine près.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

### 3.2.4 Maltraitance physique (forme « violence »)

La maltraitance physique sous sa forme « violence » se définit par des actes portant atteinte au bien-être ou à l'intégrité physique d'une personne, perpétrés par quelqu'un de confiance. C'est par 11 énoncés que la maltraitance physique, dont la définition opérationnelle est présentée à l'encadré 3.4, est mesurée dans l'enquête. La mesure exclut les violences sexuelles, puisque ces dernières font l'objet d'autres questions se trouvant dans la prochaine section.

La prévalence de la maltraitance physique au cours des 12 derniers mois est estimée à 0,8 %, ce qui signifie qu'environ 10 300 personnes âgées ont subi ce type de maltraitance (tableau 3.1). Les résultats de l'enquête ne révèlent aucune différence significative selon le sexe ou le groupe d'âge.

Lorsqu'on examine les différentes situations de maltraitance physique retenues dans l'EMPAQ, on constate qu'elles concernent chacune une très faible proportion d'aînés (moins de 1 %). Parmi toutes ces situations, le fait d'avoir été poussé, bousculé ou agrippé au moins une fois dans la dernière année est celle qui a été vécue par une plus grande proportion d'aînés (0,4 %\*) (tableau 3.10)<sup>1</sup>.

#### Encadré 3.4

#### Maltraitance physique (forme « violence »)

##### Prévalence :

La proportion de personnes de 65 ans et plus ayant déclaré avoir vécu au moins une situation de maltraitance physique, et ce, **au moins une fois** au cours des 12 derniers mois, parmi les 11 suivantes :

- Avoir été retenu(e) de force ou maintenu(e) au sol
- Avoir été poussé(e), bousculé(e) ou agrippé(e)
- S'être fait lancer un objet
- Avoir été frappé(e) ou giflé(e)
- Avoir été brûlé(e) ou ébouillanté(e)
- Avoir été pincé(e), égratigné(e) ou tiré(e) par les cheveux
- Avoir été étranglé(e)
- S'être fait donner des coups de pied ou de poing ou avoir été mordu(e)
- Avoir été frappé(e) avec un objet
- Avoir été menacé(e) avec un couteau, un fusil ou une autre arme
- Avoir été forcé(e) à manger ou à prendre des médicaments

1. Des tests statistiques ont été effectués pour établir les différences entre les proportions.

**Tableau 3.10**

**Prévalence de certaines situations de maltraitance physique (forme « violence ») vécues au moins une fois au cours des 12 derniers mois, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019**

	%	IC	Pe
Avoir été retenu(e) de force ou maintenu(e) au sol	0,1 **	0,1–0,3	1 900
Avoir été poussé(e), bousculé(e) ou agrippé(e)	0,4 *	0,3–0,6	5 700
S'être fait lancer un objet	0,2 **	0,1–0,3	2 100
Avoir été frappé(e) ou giflé(e)	0,2 *	0,1–0,3	2 700
Avoir été brûlé(e) ou ébouillanté(e)	X	...	...
Avoir été pincé(e), égratigné(e) ou tiré(e) par les cheveux	X	...	...
Avoir été étranglé(e)	X	...	...
S'être fait donner des coups de pied ou de poing ou avoir été mordu(e)	0,1 **	0,0–0,1	800
Avoir été frappé(e) avec un objet	0,1 **	0,0–0,2	1 200
Avoir été menacé(e) avec un couteau, un fusil ou une autre arme	0,1 **	0,0–0,2	800
Avoir été forcé(e) à manger ou à prendre des médicaments	X	...	...

X Donnée confidentielle.

... N'ayant pas lieu de figurer.

IC : Intervalle de confiance à 95 %.

Pe : Population estimée, arrondie à la centaine près.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, 2019*.

On note, pour les trois situations pour lesquelles des résultats suffisamment fiables pour être présentés ont été obtenus, que celles-ci ont commencé à se produire il y a au moins 12 mois pour une bonne proportion d'ânés maltraités physiquement (environ 51 %\* pour ceux qui ont été poussés, bousculés ou agrippés ; 63 %\* pour ceux qui se sont fait lancer un objet ; 51 %\* pour ceux

qui ont été frappés ou giflés) (tableau 3.11). Autrement dit, non seulement ont-ils vécu ces situations au cours de la dernière année, mais celles-ci durent depuis plus longtemps.

**Tableau 3.11**

**Moment où certaines situations de maltraitance physique (forme « violence ») ont commencé à se produire, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup> ayant vécu une situation de maltraitance physique donnée au cours des 12 derniers mois, Québec, 2019**

	Situation ayant commencé à se produire il y a moins de 12 mois		Situation ayant commencé à se produire il y a 12 mois et plus	
	%	Pe	%	Pe
Avoir été poussé(e), bousculé(e) ou agrippé(e)	49,2 *	2 800	50,8 *	2 900
S'être fait lancer un objet	36,5 **	800	63,5 *	1 300
Avoir été frappé(e) ou giflé(e)	48,7 **	1 300	51,3 *	1 400

Pe : Population estimée, arrondie à la centaine près.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, 2019*.

### 3.2.5 Maltraitance sexuelle (forme « violence »)

La forme « violence » de la maltraitance sexuelle est définie dans l'EMPAQ comme des agressions ou des actes sexuels non désirés, commis par un conjoint ou une conjointe ou par quelqu'un de l'entourage (comme un ami ou un voisin) ou une personne de confiance. L'encadré 3.5 présente les énoncés ainsi que la définition opérationnelle de la prévalence.

La prévalence de la maltraitance sexuelle sur une période de 12 mois est estimée à 0,4 %\*, ce qui signifie qu'environ 5 500 personnes ont subi ce type de maltraitance (tableau 3.1). Pour des raisons de confidentialité, la prévalence selon le sexe ne peut être diffusée. Les résultats de l'enquête ne montrent aucune différence significative selon le groupe d'âge.

Les proportions de personnes âgées ayant vécu l'une ou l'autre des situations de maltraitance sexuelle retenues dans l'enquête sont toutes très faibles, soit moins de 1 % (tableau 3.12). Par conséquent, les petits effectifs concernant ces situations font qu'il n'est pas possible de ventiler les résultats selon le sexe ou le groupe d'âge ou de donner la fréquence à laquelle elles se sont produites au cours des 12 derniers mois. Toutefois, pour deux situations, soit pour les propos ou les gestes de nature sexuelle et pour les attouchements sexuels, il est possible de présenter depuis combien de temps ces dernières durent. Ainsi, pour environ 6 personnes sur 10 ayant subi l'une ou l'autre de ces situations au cours de la dernière année, celle-ci a commencé il y a un an ou plus (tableau 3.13).

#### Encadré 3.5

#### Maltraitance sexuelle (forme « violence »)

##### Prévalence :

La proportion de personnes de 65 ans et plus ayant déclaré avoir vécu au moins une des quatre situations de maltraitance sexuelle décrites dans l'enquête au cours des 12 derniers mois, selon les fréquences suivantes :

• La personne âgée a fait l'objet de propos ou de gestes de nature sexuelle l'ayant mise mal à l'aise	Quelques fois, plusieurs fois, tous les jours ou presque tous les jours
• Quelqu'un a commis des attouchements sexuels sur la personne âgée ou a essayé de le faire	Au moins une fois
• Quelqu'un a forcé la personne âgée à regarder de la pornographie ou a essayé de le faire	Au moins une fois
• Quelqu'un a eu des rapports sexuels avec la personne âgée sans qu'elle y ait consenti ou a essayé d'en avoir avec elle	Au moins une fois

Ainsi, la prévalence de la maltraitance sexuelle tient compte des situations qui sont survenues au moins une fois au cours des 12 derniers mois. Seule exception à la règle : les propos ou les gestes de nature sexuelle doivent s'être produits quelques fois ou plus pour être pris en considération.

**Tableau 3.12**

**Prévalence de certaines situations de maltraitance sexuelle (forme « violence ») vécues au cours des 12 derniers mois, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019**

	%	IC	Pe
La personne âgée a fait l'objet de propos ou de gestes de nature sexuelle l'ayant mise mal à l'aise – au moins quelques fois	0,2*	0,1–0,3	2 800
Quelqu'un a commis des attouchements sexuels sur la personne âgée ou a essayé de le faire – au moins une fois	0,2*	0,1–0,3	2 800
Quelqu'un a forcé la personne âgée à regarder de la pornographie ou a essayé de le faire – au moins une fois	X	...	...
Quelqu'un a eu des rapports sexuels avec la personne âgée sans qu'elle y ait consenti ou a essayé d'en avoir avec elle – au moins une fois	0,1**	0,0–0,2	1 200

X Donnée confidentielle.

... N'ayant pas lieu de figurer.

IC: Intervalle de confiance à 95 %.

Pe: Population estimée, arrondie à la centaine près.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, 2019*.

**Tableau 3.13**

**Moment où les situations de maltraitance sexuelle (forme « violence ») ont commencé à se produire, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup> ayant vécu une situation de maltraitance sexuelle donnée au cours des 12 derniers mois, Québec, 2019**

	Situation ayant commencé à se produire il y a moins de 12 mois		Situation ayant commencé à se produire il y a 12 mois et plus	
	%	Pe	%	Pe
La personne âgée a fait l'objet de propos ou de gestes de nature sexuelle l'ayant mise mal à l'aise	39,7**	1 100	60,3*	1 600
Quelqu'un a commis des attouchements sexuels sur la personne âgée ou a essayé de le faire	42,6**	1 200	57,4*	1 600

Pe: Population estimée, arrondie à la centaine près.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, 2019*.

### 3.3 Concomitance des différents types de maltraitance au cours des 12 derniers mois

Cette section s'intéresse à la concomitance des différents types de maltraitance, c'est-à-dire à la proportion de personnes ayant subi plus d'un type de maltraitance au cours des 12 derniers mois. Le fait de subir plus d'un type pourrait avoir des conséquences plus grandes que si l'on subit un seul type (Jackson et Hafemeister, 2013 ; Dong et Simon, 2013a). Par exemple, une étude a montré que les victimes de plus d'un type de maltraitance étaient plus dépendantes pour réaliser leurs activités quotidiennes, étaient en moins bonne santé et bénéficiaient d'un soutien social plus faible que celles expérimentant un seul type de maltraitance (Williams et autres, 2017).

Soulignons que l'on comptabilise les types de maltraitance vécus parmi les cinq étudiés dans l'enquête et non les situations spécifiques à chaque type. Ainsi, une personne qui a subi quatre situations de maltraitance physique ne sera comptabilisée qu'une fois, alors qu'une personne ayant vécu une situation de maltraitance matérielle ou financière et deux situations de maltraitance psychologique sera comptabilisée deux fois.

Le nombre de types de maltraitance est d'abord examiné. Sont ensuite étudiés les types de maltraitance vécus en concomitance.

#### 3.3.1 Nombre de types de maltraitance

Jusqu'à cinq types de maltraitance pouvaient être déclarés dans l'EMPAQ : la négligence physique ainsi que les maltraitements matérielle et financière, psychologique, physique et sexuelle (dans leur forme « violence »). Toutefois, aucun aîné n'a indiqué avoir vécu au cours des 12 derniers mois tous ces types de maltraitance ; le nombre maximal de types de maltraitance subis par une même personne est de quatre dans le cadre de l'enquête.

Parmi les personnes âgées de 65 ans et plus vivant à domicile, environ 5 % ont vécu un seul type de maltraitance, tandis qu'environ 0,7 % d'entre elles en ont subi deux (tableau 3.14). Une proportion minime d'aînés (0,2 %\*\*) a connu plus de deux types de maltraitance au cours des 12 derniers mois.

Les femmes sont plus susceptibles d'avoir vécu un type de maltraitance ou deux types de maltraitance que les hommes (respectivement 6,3 % et 0,9 % c. 3,5 % et 0,5 %\*) (tableau 3.14). Les résultats de l'enquête ne révèlent aucune différence significative entre les groupes d'âge.

Tableau 3.14

Nombre de types de maltraitance vécus au cours des 12 derniers mois, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019

	Total			Hommes	Femmes
	%	IC	Pe	%	
Aucun type	94,1	93,6–94,6	1 260 000	95,8 <sup>a</sup>	92,6 <sup>a</sup>
Un type	5,0	4,5–5,5	66 700	3,5 <sup>a</sup>	6,3 <sup>a</sup>
Deux types	0,7	0,6–0,9	9 600	0,5 <sup>*</sup>	0,9 <sup>a</sup>
Trois ou quatre types	0,2**	0,1–0,3	2 600	0,2**	0,2**

IC : Intervalle de confiance à 95 %.

Pe : Population estimée, arrondie à la centaine près.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

<sup>a</sup> Le même exposant exprime une différence significative entre les hommes et les femmes au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

### 3.3.2 Types de maltraitance les plus fréquemment vécus en concomitance

Cette section porte sur les personnes ayant connu plus d'un type de maltraitance au cours des 12 derniers mois (y compris la négligence), ce qui représente environ 15 % des personnes ayant vécu au moins un type de maltraitance (donnée non présentée). Notons que plusieurs combinaisons de types de maltraitance vécus en concomitance touchent trop peu de personnes ; les résultats qui y sont rattachés ne peuvent donc pas être présentés.

La combinaison « maltraitance psychologique et maltraitance physique » concerne environ 4 personnes âgées sur 10 (43 %) ayant vécu au moins deux types de maltraitance, alors que le quart (25 %\*) a connu de la maltraitance psychologique et de la maltraitance matérielle et financière (tableau 3.15).

Les aînés ayant vécu la combinaison « maltraitance psychologique, maltraitance matérielle et financière et maltraitance physique » représentent environ 6,7%\*\* des personnes qui ont vécu au moins deux types de maltraitance (tableau 3.15).

Il faut souligner la prépondérance de la maltraitance psychologique dans les différentes combinaisons : 93 % des aînés ayant vécu plus d'un type de maltraitance au cours des 12 derniers mois la mentionnent avec un, deux ou trois autres types (donnée non présentée).

**Tableau 3.15**

**Répartition des personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup> ayant vécu au moins deux types de maltraitance au cours des 12 derniers mois selon certaines combinaisons de types de maltraitance vécus en concomitance, Québec, 2019**

	%	Pe
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>12 200</b>
<b>Deux types seulement</b>		
Maltraitance psychologique et maltraitance matérielle ou financière	25,0*	3 100
Maltraitance psychologique et maltraitance physique	42,8	5 200
Autres combinaisons	11,1**	1 400
<b>Trois ou quatre types</b>		
Maltraitance psychologique, maltraitance matérielle ou financière et maltraitance physique	6,7**	800
Autres combinaisons	14,4**	1 800

Pe : Population estimée, arrondie à la centaine près. En raison de l'arrondissement des données, le total ne correspond pas à la somme des catégories.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.



# Maltraitance vécue au cours de la vie

---

Ce chapitre expose divers aspects de la maltraitance vécue par les personnes âgées résidant à domicile à différents moments de leur vie. Il ne traite toutefois pas des prévalences se rapportant aux 12 derniers mois, lesquelles ont été présentées au chapitre 3.

Rappelons que le cadre analytique de l'EMPAQ prend en considération la perspective de trajectoire de vie. Selon ce cadre, les expériences antérieures auraient un effet plus tard dans la vie. Par exemple, la violence subie au cours de l'enfance serait liée à divers problèmes de santé mentale et psychologique vécus à l'âge adulte (Greenfield et Marks, 2010 ; Afifi et autres, 2012). Peu d'études ont exploré le lien entre la maltraitance chez les aînés et la violence vécue à des périodes antérieures de la vie. Par exemple, dans l'enquête américaine *National Elder Mistreatment Study*, les chercheurs ont observé une prévalence plus élevée de maltraitance physique, émotionnelle ou sexuelle vécue au cours des 12 derniers mois lorsque les aînés avaient subi un événement traumatisant au cours de leur vie (Acierno et autres, 2009). Toutefois, la définition retenue par l'étude d'un événement traumatisant, soit le fait d'avoir vécu des catastrophes naturelles, des accidents graves ou d'autres situations menaçantes pour la vie, est beaucoup plus large que la définition de la maltraitance retenue dans l'EMPAQ, laquelle englobe seulement les agressions physiques, psychologiques ou sexuelles commises par une personne de confiance. L'enquête canadienne sur la maltraitance envers les personnes âgées de 2015 (*National Survey on the Mistreatment of Older Canadians*) a, quant à elle, révélé des liens significatifs entre la violence vécue antérieurement (qu'elle ait été de nature psychologique, physique, sexuelle ou financière) et la maltraitance subie au cours des 12 derniers mois, et ce, pour tous les types de maltraitance mesurés dans l'enquête. Ainsi, avoir été violenté dans l'enfance ou à l'âge adulte augmente les probabilités de l'être alors qu'on est aîné (McDonald, 2018).

Pour vérifier l'existence de ce lien chez les aînés québécois, les violences psychologique, physique et sexuelle vécues avant l'âge de 18 ans et entre 18 et 64 ans ainsi que l'abus financier subi entre 18 et 64 ans ont été mesurés dans l'EMPAQ<sup>1</sup>. La première section de ce chapitre fait état des résultats obtenus. En outre, pour tous les types de maltraitance mesurés dans l'enquête à l'exception de la négligence physique, des informations sur les situations vécues depuis l'âge de 65 ans autres que celles subies dans les 12 derniers mois ont été recueillies ; les résultats à cet égard sont exposés à la deuxième section. Tous les indicateurs de violence et de maltraitance ont ensuite été combinés, y compris les prévalences se rapportant aux 12 derniers mois, pour créer une trajectoire de maltraitance vécue au cours de la vie, laquelle est présentée à la troisième section.

## 4.1 Antécédents d'abus ou de violences avant l'âge de 65 ans

La violence vécue avant l'âge de 65 ans par les personnes âgées se situe au niveau relationnel du cadre écologique des facteurs de risque de la maltraitance. Soulignons que l'EMPAQ est l'une des rares enquêtes à recueillir des informations sur la violence commise par un conjoint, une conjointe ou des personnes de l'entourage ou de confiance, comme un parent, un membre de la famille, un ami ou un voisin. Les questions portent sur les violences psychologiques, physiques et sexuelles subies avant l'âge de 18 ans et entre l'âge de 18 et 64 ans. On s'est également intéressé aux abus matériels ou financiers survenus antérieurement, mais seulement à l'âge adulte, soit entre 18 ans et 64 ans.

---

1. Rappelons que les antécédents de négligence physique n'ont pas été mesurés dans l'EMPAQ.

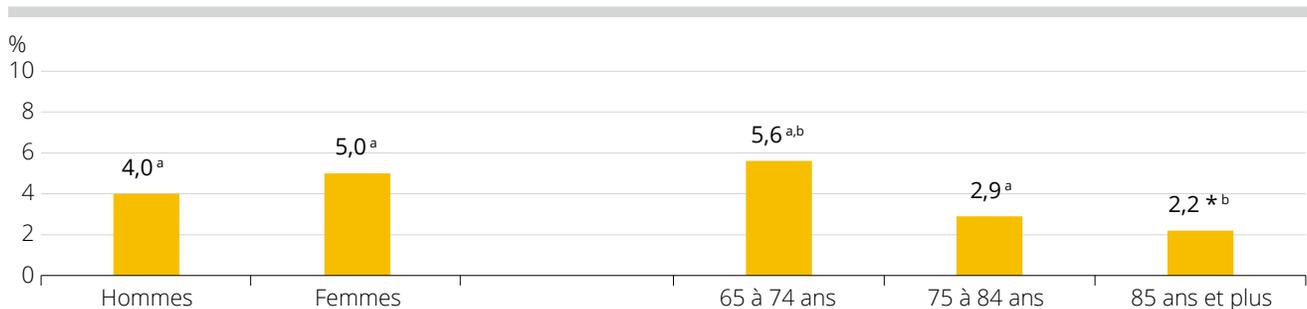
Pour chacun de ces types d'abus et pour chacune de ces périodes de vie, la personne âgée spécifiait qui étaient la ou les personnes à l'origine de la situation ; plus d'une catégorie de personnes maltraitantes pouvait être déclarée pour un même type de violence<sup>2</sup>. Précisons qu'on n'a pas demandé aux personnes âgées d'indiquer la nature précise de l'acte posé ni la fréquence de celui-ci. Il est important de noter que les proportions présentées se rapportent **aux aînés ayant vécu l'un ou l'autre des types de violence** et non aux personnes maltraitantes. Enfin, il est probable que les indicateurs soient affectés par un biais de mémoire, c'est-à-dire qu'il est possible que les répondants aient pu oublier certaines situations qui se sont produites avant l'âge de 18 ans ou à la période adulte. Ainsi, on peut croire que les proportions d'aînés ayant mentionné avoir vécu des situations d'abus ou de violence sont des seuils minimaux.

#### ► Abus matériels ou financiers

L'abus matériel ou financier auquel on fait référence dans l'enquête renvoie à la prise de contrôle de l'argent ou de biens, au fait d'empêcher la personne âgée d'y accéder ou à toute autre situation similaire. Environ 4,5 % des personnes âgées ont vécu au moins une situation d'abus financier entre l'âge de 18 et 64 ans (donnée non présentée). On observe un écart entre les sexes, la proportion de personnes ayant subi une telle situation étant plus élevée chez les femmes (5,0 %) que chez les hommes (4,0 %) (figure 4.1). L'âge est également associé à cet indicateur, les personnes de 85 ans et plus (2,2 %\*) et celles de 75 à 84 ans (2,9 %) étant proportionnellement moins nombreuses à avoir connu une telle situation que celles de 65 à 74 ans (5,6 %) (figure 4.1).

Figure 4.1

Proportion de personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup> ayant vécu des abus financiers ou matériels entre l'âge de 18 et 64 ans selon le sexe et selon le groupe d'âge, Québec, 2019



\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

a,b Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le sexe ou le groupe d'âge au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

2. Le répondant pouvait nommer autant de catégories de personnes qu'il le souhaitait.

Le conjoint ou l'ex-conjoint de sexe masculin est la personne maltraitante la plus fréquemment mentionnée par les aînés qui ont été victimes d'abus matériels ou financiers à l'âge adulte (37 % d'entre eux) (tableau 4.1). Les autres personnes qui reviennent le plus souvent

sont les conjointes ou ex-conjointes, les enfants, les frères ou sœurs, les amis ou d'autres membres de la famille : chacune de ces catégories de personnes a été mentionnée par environ une personne aînée ayant connu ce type d'abus sur 10.

**Tableau 4.1**

**Proportion de personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup> ayant vécu des abus matériels ou financiers entre l'âge de 18 et 64 ans qui ont mentionné certaines catégories de personnes maltraitantes<sup>2</sup>, Québec, 2019**

	% <sup>3</sup>
<b>Conjoint ou partenaire ou ex-conjoint ou ex-mari</b>	<b>37,0</b>
Conjointe ou partenaire ou ex-conjointe ou ex-épouse	10,5*
<b>Fratric (y compris les beaux-frères et les belles-soeurs)</b>	<b>11,6*</b>
Enfants (y compris les beaux-fils, les belles-filles et les petits-enfants)	12,0
<b>Autres membres de la famille (y compris les parents)</b>	<b>9,8*</b>
Amis ou amies	10,1*
<b>Autres personnes<sup>4</sup></b>	<b>12,7</b>

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

2. Des tests statistiques ont été effectués pour établir les différences entre les proportions, mais les résultats de ces tests ne sont pas présentés dans le tableau.

3. Puisqu'il était possible de déclarer plusieurs auteurs d'abus financiers, le total de la colonne peut excéder 100 %.

4. Sont inclus les employés d'institutions financières, de CLSC ou d'agences privées fournissant des services personnels ou d'aide domestique.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

### ► Violence psychologique

Dans l'EMPAQ, la violence psychologique vécue antérieurement renvoie à des gestes, des paroles ou des attitudes blessantes qui auraient pu provoquer de la détresse.

La violence psychologique vécue avant l'âge de 18 ans et entre 18 et 64 ans concerne respectivement 8,4 % et 11 % des personnes âgées (tableau 4.2). On retrouve de la maltraitance psychologique vécue antérieurement en plus grande proportion chez les femmes et dans le groupe des 65-74 ans, et ce, aux deux périodes prises en compte.

**Tableau 4.2**

**Proportion de personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup> ayant vécu de la violence psychologique avant l'âge de 18 ans et entre l'âge de 18 et 64 ans selon le sexe et selon le groupe d'âge, Québec, 2019**

	Total	Sexe		Groupe d'âge		
		Hommes	Femmes	65 à 74 ans	75 à 84 ans	85 ans et plus
%						
Avant l'âge de 18 ans	<b>8,4</b>	6,4 <sup>a</sup>	10,1 <sup>a</sup>	10,0 <sup>a</sup>	6,5 <sup>a</sup>	2,6* <sup>a</sup>
Entre l'âge de 18 et 64 ans	<b>10,7</b>	5,9 <sup>a</sup>	14,8 <sup>a</sup>	12,7 <sup>a</sup>	7,8 <sup>a</sup>	5,6 <sup>a</sup>

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

<sup>a</sup> Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le sexe ou le groupe d'âge au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

Selon les données de l'enquête, la violence psychologique vécue avant 18 ans est statistiquement liée à celle vécue à l'âge adulte. Ainsi, parmi les aînés ayant connu ce type de violence avant 18 ans, environ 37 % en ont aussi connu entre l'âge de 18 et 64 ans comparativement à 8,2 % pour ceux qui n'en avaient pas vécu à l'enfance ou à l'adolescence (données non présentées).

Les catégories de personnes ayant commis des actes de violence psychologique sont différentes selon que l'on examine la période de l'enfance-adolescence ou la période adulte (tableau 4.3). Presque la moitié des aînés ayant vécu des actes de violence psychologique avant 18 ans ont mentionné leur père ou leur beau-père comme auteur de ces actes (45 %), et près de 29 % la mère ou la belle-mère, ces proportions étant significativement différentes de celles se rapportant aux autres catégories de personnes maltraitantes. Environ 8,6 % ont indiqué que de tels actes avaient été commis par des frères ou des sœurs et 12 % ont dit qu'ils avaient été perpétrés par d'autres membres de la famille. D'autres catégories ont été mentionnées (amis de cœur, membres du clergé, camarades de classe ou enfants du voisinage, enseignants, amis), chacune par 5 % ou moins d'aînés violentés psychologiquement.

Le portrait est assez différent lorsqu'on examine la liste des personnes ayant violenté psychologiquement les aînés entre l'âge de 18 et 64 ans. Plus de la moitié des personnes âgées victimes de violence psychologique durant cette période ont indiqué que c'était le conjoint ou l'ex-conjoint de sexe masculin qui en était l'auteur (54 %), une proportion statistiquement différente de celles qui concernent les autres catégories de personnes maltraitantes. Environ 7,4 % ont mentionné les frères et sœurs et 6,1 %\*, la conjointe ou l'ex-conjointe. Le milieu de travail est également un lieu de violence psychologique : environ 10 % en ont subi de leurs supérieurs et tout autant de la part d'autres personnes évoluant dans l'environnement de travail (p. ex., collègues, clients). Les autres personnes mentionnées (père, mère ou ami, etc.) l'ont été dans des proportions de 5 % ou moins.

**Tableau 4.3**

**Proportion de personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup> ayant vécu de la violence psychologique avant l'âge de 18 ans et entre l'âge de 18 et 64 ans qui ont mentionné certaines catégories de personnes maltraitantes<sup>2</sup>, Québec, 2019**

	% <sup>3</sup>
<b>Avant l'âge de 18 ans</b>	
Père ou beau-père	45,2
Mère ou belle-mère	28,7
Frères ou sœurs	8,6
Autres membres de la famille	12,1
Amis ou amies de cœur	4,9 *
Amis ou amies	2,2 **
Camarades de classe ou enfants du voisinage	5,3 *
Membres du clergé	3,9 *
Enseignants ou enseignantes	3,5 *
Autres personnes	6,6 *
<b>Entre l'âge de 18 et 64 ans</b>	
Père ou beau-père	3,5 *
Mère ou belle-mère	4,5 *
Fratrie (y compris les beaux-frères et les belles-sœurs)	7,4
Enfants (y compris les beaux-fils et les belles-filles)	4,5 *
Autres membres de la famille	2,7 *
Conjoint ou partenaire ou ex-conjoint ou ex-mari	54,3
Conjointe ou partenaire ou ex-conjointe ou ex-épouse	6,1 *
Amis ou amies	3,1 *
Personnes en autorité au travail	10,3
Autres personnes dans l'environnement de travail	9,7
Autres personnes	3,8 *

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

- Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
- Des tests statistiques ont été effectués pour établir les différences entre les proportions, mais les résultats de ces tests ne sont pas présentés dans le tableau.
- Puisqu'il était possible de déclarer plusieurs auteurs de violence psychologique, le total de la colonne pour chaque période d'âge peut excéder 100 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

### ► Violence physique

La violence physique vécue avant l'âge de 65 ans est définie dans l'EMPAQ comme des agressions physiques. Les agressions sexuelles sont toutefois exclues, car la violence sexuelle est prise en compte séparément. Comme pour les autres types de violence, deux périodes étaient couvertes : avant l'âge de 18 ans et entre 18 et 64 ans.

Avant l'âge de 18 ans, environ 7,9 % des personnes âgées ont connu de la violence physique, et entre 18 et 64 ans, 5,7 % en ont subi (tableau 4.4). Les femmes

et les personnes de 65 à 74 ans sont plus susceptibles d'avoir vécu de la violence physique durant ces deux périodes de leur vie.

Les données de l'EMPAQ montrent un lien significatif entre la violence physique vécue à l'âge adulte et celle subie pendant l'enfance ou l'adolescence. Ainsi, environ 19 % des aînés ayant vécu une telle violence avant l'âge de 18 ans ont aussi connu des actes de même nature entre 18 et 64 ans contre 4,6 % pour ceux qui n'ont pas vécu de violence physique avant 18 ans (données non présentées).

Tableau 4.4

**Proportion de personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup> ayant vécu de la violence physique avant l'âge de 18 ans et entre l'âge de 18 et 64 ans selon le sexe et selon le groupe d'âge, Québec, 2019**

	Total	Sexe		Groupe d'âge		
		Hommes	Femmes	65 à 74 ans	75 à 84 ans	85 ans et plus
				%		
Avant l'âge de 18 ans	<b>7,9</b>	6,9 <sup>a</sup>	8,9 <sup>a</sup>	9,4 <sup>a</sup>	6,3 <sup>a</sup>	2,7* <sup>a</sup>
Entre l'âge de 18 et 64 ans	<b>5,7</b>	2,3 <sup>a</sup>	8,6 <sup>a</sup>	6,5 <sup>a</sup>	4,8 <sup>a</sup>	3,1* <sup>a</sup>

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

<sup>a</sup> Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le sexe ou le groupe d'âge au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

Plus de 4 aînés sur 10 (43 %) ayant vécu de la violence physique durant l'enfance ou l'adolescence ont mentionné leur père ou beau-père comme auteur de celle-ci, tandis qu'un aîné sur 5 (22 %) en ayant vécu durant cette même période a indiqué que c'était la mère ou la belle-mère qui en était la responsable (tableau 4.5). Ces deux proportions sont statistiquement différentes de celles se rapportant aux autres catégories de personnes maltraitantes. Les frères et sœurs et les membres de la famille ont fait subir ce type de violence à environ 11 % et 13 % des aînés alors qu'ils avaient moins de 18 ans. De faibles proportions d'aînés violentés au cours de leur jeunesse l'ont été par des personnes d'autres catégories (amis de cœur, amis, enseignants, camarades de classe et membres du clergé).

Ce sont près de 7 personnes âgées violentées physiquement à l'âge adulte sur 10 (68 %) qui ont indiqué que le conjoint ou l'ex-conjoint de sexe masculin était le responsable des actes de violence (tableau 4.5). Les autres catégories de personnes, soit les membres de la famille, les conjointes ou ex-conjointes, les parents ou beaux-parents, les amis et personnes de l'environnement de travail, ont été mentionnées dans de faibles proportions (par moins de 6 % des aînés violentés physiquement entre 18 et 64 ans).

**Tableau 4.5**

**Proportion de personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup> ayant vécu de la violence physique avant l'âge de 18 ans et entre l'âge de 18 et 64 ans qui ont mentionné certaines catégories de personnes maltraitantes<sup>2</sup>, Québec, 2019**

	% <sup>3</sup>
<b>Avant l'âge de 18 ans</b>	
Père ou beau-père	42,7
Mère ou belle-mère	21,7
Frères ou sœurs	10,8
Autres membres de la famille	13,3
Amis ou amies de cœur	3,6*
Amis ou amies	4,3*
Enseignants ou enseignantes	3,9*
Camarades de classe ou enfants du voisinage	6,6*
Membres du clergé	4,5*
Autres personnes	6,0*
<b>Entre l'âge de 18 et 64 ans</b>	
Conjoint ou partenaire ou ex-conjoint ou ex-mari	68,1
Conjointe ou partenaire ou ex-conjointe ou ex-épouse	5,7*
Parents ou beaux-parents	5,5*
Enfants (y compris les beaux-fils et les belles-filles)	4,1*
Autres membres de la famille	5,6*
Amis ou amies	4,1*
Personnes dans l'environnement de travail	5,9*
Autres personnes	5,9*

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Des tests statistiques ont été effectués pour établir les différences entre les proportions, mais les résultats de ces tests ne sont pas présentés dans le tableau.
3. Puisqu'il était possible de déclarer plusieurs auteurs de violence physique, le total de la colonne pour chaque période d'âge peut excéder 100 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, 2019*.

### ► Violence sexuelle

La violence sexuelle vécue antérieurement par les personnes âgées est définie dans l'enquête par des agressions sexuelles ou des expériences sexuelles non désirées. L'information a été recueillie pour les mêmes périodes de vie que pour les violences étudiées précédemment, soit avant 18 ans et entre 18 et 64 ans.

Environ 8,6 % des aînés ont connu de telles agressions ou expériences avant l'âge de 18 ans, tandis que 3,4 % en ont vécu entre 18 et 64 ans (tableau 4.6). Comme c'est

le cas pour tous les autres types de violence, ce sont les femmes et les 65-74 ans qui sont proportionnellement les plus touchés.

On observe une association statistiquement significative entre la violence sexuelle vécue avant 18 ans et celle subie à l'âge adulte. Ainsi, environ 13 % des personnes victimes de violence sexuelle avant l'âge de 18 ans ont aussi subi de la violence sexuelle entre 18 et 64 ans, contre 2,5 % pour celles qui n'ont pas connu ce type de violence avant l'âge adulte (données non présentées)

Tableau 4.6

**Proportion de personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup> ayant vécu de la violence sexuelle avant l'âge de 18 ans et entre l'âge de 18 et 64 ans selon le sexe et selon le groupe d'âge, Québec, 2019**

	Total	Sexe		Groupe d'âge		
		Hommes	Femmes	65 à 74 ans	75 à 84 ans	85 ans et plus
		%	%	%	%	%
Avant l'âge de 18 ans	<b>8,6</b>	5,8 <sup>a</sup>	11,1 <sup>a</sup>	9,8 <sup>a</sup>	7,3 <sup>a</sup>	4,5* <sup>a</sup>
Entre l'âge de 18 et 64 ans	<b>3,4</b>	0,4** <sup>a</sup>	6,0 <sup>a</sup>	3,9 <sup>a,b</sup>	2,6 <sup>a</sup>	2,3* <sup>b</sup>

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

a,b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions selon le sexe ou le groupe d'âge au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

Les auteurs d'agressions sexuelles commises sur les aînés alors que ces derniers avaient moins de 18 ans sont principalement d'autres membres de la famille ; en effet, c'est près du tiers des aînés agressés sexuellement qui l'ont été par cette catégorie de personnes (34 %). Cette proportion est significativement différente de celles qui se rapportent aux autres catégories de personnes maltraitantes (tableau 4.7). Le père ou beau-père ou un frère ont été mentionnés par respectivement 15 % et 12 % d'aînés ayant subi de telles violences durant l'enfance ou l'adolescence. Ont aussi été nommés les voisins (10 %), les membres du clergé (9,4 %) et les amis (7,5 %), de même les amis de cœur et les enseignants, mais dans de très faibles proportions.

Dans le cas de la violence sexuelle vécue entre l'âge de 18 et 64 ans, environ la moitié des personnes âgées touchées ont indiqué que le conjoint ou l'ex-conjoint de sexe masculin était l'agresseur (50 %). Cette proportion est significativement plus élevée que celles se rapportant aux autres catégories de personnes maltraitantes (tableau 4.7). Les catégories « membres de la famille », « amis ou amies » de même que « personnes dans l'environnement de travail » ont été chacune mentionnées par environ 10 % des aînés.

**Tableau 4.7**

**Proportion de personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup> ayant vécu de la violence sexuelle avant l'âge de 18 ans et entre l'âge de 18 et 64 ans qui ont mentionné certaines catégories de personnes maltraitantes<sup>2</sup>, Québec, 2019**

	% <sup>3</sup>
<b>Avant l'âge de 18 ans</b>	
Père ou beau-père	14,7
Frères	12,0
Autres membres de la famille (y compris la mère)	33,9
Amis ou amies de cœur	2,7*
Amis ou amies	7,5
Membres du clergé	9,4
Voisins	9,8
Enseignants ou enseignantes	1,9**
Autres personnes	17,3
<b>Entre l'âge de 18 et 64 ans</b>	
Conjoint ou partenaire ou ex-conjoint ou ex-mari	50,1
Autres membres de la famille (y compris le père)	11,0*
Amis ou amies	11,5*
Personnes dans l'environnement de travail	10,5*
Autres personnes	22,0

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Des tests statistiques ont été effectués déterminer si les proportions sont significativement différentes l'une de l'autre, mais les résultats de ces tests ne sont pas présentés dans le tableau.
3. Puisqu'il était possible de déclarer plusieurs auteurs de violence sexuelle, le total de la colonne pour chaque période d'âge peut excéder 100 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

## 4.2 Maltraitance vécue depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles vécues dans la dernière année)

La présente section porte sur les situations de maltraitance vécues par les personnes âgées depuis l'âge de 65 ans, autres que celles s'étant produites dans les 12 mois précédant l'enquête. Des informations ont été recueillies sur la forme « violence » des maltraitances financière, psychologique, physique et sexuelle vécues entre l'âge de 65 ans et l'âge au moment de l'enquête<sup>3</sup> ; de ce fait, la période examinée varie pour chaque individu. Précisons que les résultats ne concernent pas les personnes âgées de 65 ou 66 ans au moment de l'enquête puisque dans leurs cas, la maltraitance est déjà mesurée à l'aide des questions portant sur la maltraitance vécue au cours des 12 derniers mois (voir la section 3.2).

Cette section décrit dans un premier temps l'ampleur du phénomène, puis dans un second temps, expose la liste des personnes ayant commis les actes de maltraitance, et ce, pour chaque type de maltraitance.

La figure 4.2 illustre à quelle période se rapportent les indicateurs de la maltraitance vécue depuis l'âge de 65 ans en fonction de l'âge de la personne au moment de l'enquête. Il est à noter que l'âge est inscrit en années. Par conséquent, une personne ayant 66 ans et 11 mois, par exemple, est enregistrée comme ayant 66 ans. Ainsi, il peut y avoir une période de quelques mois qui n'est pas couverte par les questions sur la maltraitance, soit la période entre l'âge de 65 ans et les 12 derniers mois.

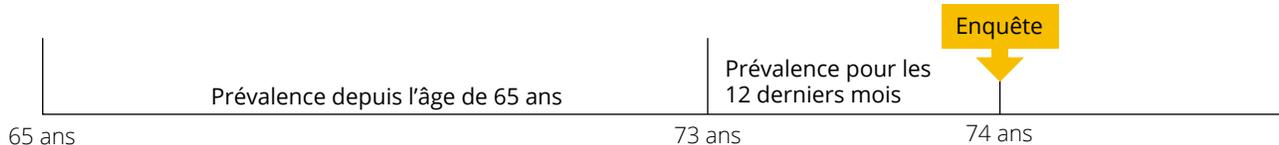
Figure 4.2

Indicateurs de la maltraitance vécue depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles vécues au cours des 12 derniers mois) : exemples selon l'âge de la personne âgée au moment de l'enquête

- A. Cas où la personne a 66 ans au moment de l'enquête : la maltraitance depuis l'âge de 65 ans **n'est pas** mesurée



- B. Cas où la personne a plus de 66 ans au moment de l'enquête, par exemple 74 ans : la maltraitance depuis l'âge de 65 ans **est** mesurée, mais elle est recueillie pour une période qui est variable pour chaque répondant



3. Aucune information sur cette période n'a été recueillie pour la négligence physique dans l'EMPAQ.

► **Prévalence de la maltraitance vécue depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles vécues dans la dernière année)**

La maltraitance vécue depuis l'âge de 65 ans est présentée pour chaque type de maltraitance à l'exception de la négligence physique, cette dernière n'ayant pas été retenue dans l'EMPAQ. Tout comme c'était le cas pour les questions portant sur les antécédents de violence avant l'âge de 65 ans, les questions au sujet de la maltraitance vécue depuis l'âge de 65 ans n'étaient pas formulées sous la forme d'énoncés détaillant un acte précis de maltraitance. Il s'agissait plutôt de questions générales, dont le libellé était : « À part ce que vous avez mentionné, avez-vous vécu d'autres situations [de maltraitance] depuis l'âge de 65 ans ? ». De l'information sur la nature de la relation avec la personne maltraitante était également recueillie dans le cadre de l'enquête. Toutefois, aucune question sur la fréquence des actes commis ou sur le moment précis de la survenue des situations n'était posée.

Comme on peut le constater au tableau 4.8, les proportions de personnes de plus de 66 ans ayant connu depuis l'âge de 65 ans des situations de maltraitance matérielle ou financière, psychologique, physique ou sexuelle

**Tableau 4.8**

**Prévalence pour chaque type de maltraitance vécu depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois), personnes de plus de 66 ans<sup>1</sup>, Québec, 2019**

	%	IC	Pe
Maltraitance matérielle ou financière	0,9	0,7–1,1	10 100
Maltraitance psychologique	1,8	1,5–2,1	20 500
Maltraitance physique	0,4*	0,3–0,6	4 700
Maltraitance sexuelle	0,2**	0,1–0,3	1 900

IC : Intervalle de confiance à 95 %.

Pe : Population estimée, arrondie à la centaine près.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec, 2019*.

autres que celles vécues dans la dernière année sont très faibles : elles varient d'environ 0,2 %\*\* (maltraitance sexuelle) à 1,8 % (maltraitance psychologique).

On observe un lien entre le sexe et la maltraitance psychologique et physique. Pour les deux types de maltraitance, la proportion de personnes aînées qui en ont été maltraitées entre l'âge de 65 ans et l'âge actuel (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois) est plus élevée chez les femmes que chez les hommes (tableau 4.9). Rappelons que les femmes sont aussi proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir subi des violences psychologiques et physiques avant l'âge de 65 ans (voir section 4.1).

**Tableau 4.9**

**Prévalence de la maltraitance psychologique et physique vécue depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois) selon le sexe, personnes de plus de 66 ans<sup>1</sup>, Québec, 2019**

	Hommes	Femmes
	%	
Maltraitance psychologique	1,1* <sup>a</sup>	2,4 <sup>a</sup>
Maltraitance physique	0,2** <sup>a</sup>	0,6* <sup>a</sup>

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

<sup>a</sup> Le même exposant exprime une différence significative entre les hommes et les femmes au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec, 2019*.

Les résultats de l'enquête révèlent une différence significative entre les groupes d'âge seulement pour un type de maltraitance, soit la maltraitance matérielle ou financière (tableau 4.10). Ainsi, la proportion d'aînés ayant connu ce type de maltraitance entre l'âge de 65 ans et l'âge actuel (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois) est plus élevée parmi les personnes de 75 à 84 ans (1,2 %\*) et celles de 85 ans et plus (1,4 %\*\*) que chez les 66 à 74 ans (0,6 %\*). Il faut toutefois relativiser ce résultat, étant donné que la période couverte pour les personnes des deux premiers groupes d'âge est plus longue que celle couverte pour les personnes âgées de 67 à 74 ans. La probabilité que les personnes aînées aient vécu de la maltraitance est ainsi plus élevée chez les personnes plus âgées que chez les plus jeunes.

**Tableau 4.10**

**Prévalence de la maltraitance matérielle ou financière vécue depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois) selon le groupe d'âge, personnes de plus de 66 ans<sup>1</sup>, Québec, 2019**

	%
67 à 74 ans	0,6* a,b
75 à 84 ans	1,2* a
85 ans et plus	1,4** b

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

a,b Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec, 2019*.

Pour les quatre types de maltraitance examinés dans l'enquête, la maltraitance vécue depuis l'âge de 65 ans est statistiquement associée à la même maltraitance vécue entre l'âge de 18 et 64 ans (tableau 4.11). Par exemple, environ 9,1 % des aînés ayant vécu de la violence psychologique entre l'âge de 18 et 64 ans en ont aussi connu entre l'âge de 65 ans et l'âge actuel contre 0,9 % de ceux n'en ayant pas vécu entre 18 et 64 ans.

**Tableau 4.11**

**Prévalence d'un type de maltraitance donné vécu depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois) selon le fait d'avoir vécu le même type de maltraitance entre l'âge de 18 et 64 ans, personnes de 67 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019**

	%
<b>Maltraitance matérielle ou financière</b>	
Parmi celles ayant vécu de l'abus matériel ou financier entre l'âge de 18 et 64 ans	6,8* a
Parmi celles n'ayant pas vécu d'abus matériel ou financier entre l'âge de 18 et 64 ans	0,6 a
<b>Maltraitance psychologique</b>	
Parmi celles ayant vécu des violences psychologiques entre l'âge de 18 et 64 ans	9,1 a
Parmi celles n'ayant pas vécu de violences psychologiques entre l'âge de 18 et 64 ans	0,9 a
<b>Maltraitance physique</b>	
Parmi celles ayant vécu des violences physiques entre l'âge de 18 et 64 ans	3,2** a
Parmi celles n'ayant pas vécu de violences physiques entre l'âge de 18 et 64 ans	0,3* a
<b>Maltraitance sexuelle</b>	
Parmi celles ayant vécu des violences sexuelles entre l'âge de 18 et 64 ans	3,3** a
Parmi celles n'ayant pas vécu de violences sexuelles entre l'âge de 18 et 64 ans	0,1** a

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

a Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions d'une même ligne au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec, 2019*.

### ► Personnes maltraitantes

Le tableau 4.12 présente les proportions de personnes de plus de 66 ans ayant vécu de la maltraitance financière, psychologique ou physique depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois) et qui ont mentionné certaines catégories de personnes maltraitantes. Soulignons que dans le cas de la maltraitance sexuelle, les faibles effectifs ne permettent pas la présentation des résultats.

On remarque que les conjoints, conjointes, ex-conjoints ou ex-conjointes de même que les membres de la famille (y compris les enfants, les beaux-fils ou les belles-filles) sont impliqués dans les trois types de maltraitance. Pour ce qui est de la maltraitance psychologique, les aînés ont indiqué que les voisins pouvaient eux aussi en être les auteurs.

Signalons que les résultats de l'enquête ne révèlent pas de différences significatives entre les proportions associées aux différentes catégories de personnes maltraitantes<sup>4</sup>.

Tableau 4.12

**Proportion de personnes de plus de 66 ans<sup>1</sup> ayant vécu de la maltraitance depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois) qui ont mentionné certaines catégories de personnes maltraitantes, Québec, 2019**

	% <sup>2</sup>	Pe
<b>Personnes maltraitantes – maltraitance matérielle ou financière</b>		
Conjoint ou conjointe, ex-conjoint ou ex-conjointe	24,4*	2 500
Famille (y compris les enfants, les beaux-fils et les belles-filles)	42,3*	4 200
Autres personnes	36,6*	3 700
<b>Personnes maltraitantes – maltraitance psychologique</b>		
Conjoint ou conjointe, ex-conjoint ou ex-conjointe	27,9*	5 700
Enfants (y compris les beaux-fils et les belles-filles)	18,9*	3 900
Autres membres de la famille	20,3*	4 200
Voisins, colocataires ou résidents de l'immeuble	16,5*	3 400
Autres personnes	24,6*	5 100
<b>Personnes maltraitantes – maltraitance physique</b>		
Conjoint ou ex-conjoint (de sexe masculin)	45,9*	2 200
Famille (y compris la conjointe ou l'ex-conjointe, les enfants, les beaux-fils et les belles-filles)	22,7**	1 100
Autres personnes	31,4**	1 500

Pe : Population estimée, arrondie à la centaine près.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

2. Puisqu'il était possible de déclarer plusieurs auteurs de maltraitance, le total de la colonne pour chaque type de maltraitance peut excéder 100 %. Par conséquent, les Pe ne doivent pas être additionnées.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, 2019*.

4. Les tests statistiques effectués au seuil de 0,01 n'ont pas permis de détecter de différences entre les proportions.

## 4.3 Trajectoires de maltraitance au cours de la vie

La présente section trace un portrait de la maltraitance vécue au cours de la vie à l'aide de l'ensemble des indicateurs de maltraitance mesurés dans l'EMPAQ, soit ceux

qui se rapportent à la période avant l'âge de 65 ans et ceux qui se rapportent à la période après cet âge. Ces indicateurs ont permis de construire une trajectoire descriptive de violence au cours de la vie pour chaque type de maltraitance (voir l'encadré 4.1).

### Encadré 4.1

#### L'indicateur de trajectoire de violence ou d'abus au cours de la vie

L'indicateur de trajectoire de maltraitance au cours de la vie a été créé à partir des informations recueillies sur les antécédents de violence avant l'âge de 65 ans ainsi que sur la maltraitance vécue depuis l'âge de 65 ans et dans les 12 derniers mois. Une trajectoire est construite pour chacun des quatre types de maltraitance suivants : la maltraitance matérielle ou financière, la maltraitance psychologique, la maltraitance physique et la maltraitance sexuelle. Chacune des trajectoires est découpée en trois périodes de vie : avant l'âge de 18 ans, entre l'âge de 18 et 64 ans et depuis l'âge de 65 ans. Signalons que dans le cas de la maltraitance matérielle ou financière, seules les informations à partir de l'âge de 18 ans sont disponibles puisqu'on n'a pas interrogé les aînés sur les abus qu'ils auraient pu vivre avant l'âge de 18 ans.

Le tableau suivant explique comment on a établi la présence de la maltraitance à chacune des trois périodes de la vie à partir des différentes questions traitant de la maltraitance vécue aux différents âges. Pour la période « depuis l'âge de 65 ans », deux variables ont contribué à la construction de l'indicateur : la prévalence mesurée au cours des 12 derniers mois et la maltraitance vécue depuis l'âge de 65 ans (autre situation que celle vécue dans les 12 derniers mois). Ainsi, une personne n'ayant pas vécu de maltraitance psychologique au cours des 12 derniers mois, mais qui en avait vécu entre l'âge de 65 ans et l'âge au moment de l'enquête (situations autres que celles vécues dans les 12 derniers mois) était considérée comme ayant vécu de la maltraitance psychologique depuis l'âge de 65 ans.

Rappelons que la définition retenue pour la violence vécue avant l'âge de 65 ans ou entre l'âge de 65 ans et l'âge au moment de l'enquête n'est pas la même que celle retenue pour établir la prévalence de la maltraitance au cours des 12 derniers mois. On demandait à la personne si elle avait vécu une ou des situations d'abus ou de violence, mais on ne s'informait pas sur la fréquence à laquelle ces dernières s'étaient produites, le cas échéant.

*Suite à la page 94*

#### Encadré 4.1 (suite)

#### L'indicateur de trajectoire de violence ou d'abus au cours de la vie

Période de maltraitance	Description	Maltraitance matérielle ou financière	Maltraitance psychologique	Maltraitance physique	Maltraitance sexuelle
Violence avant l'âge de 18 ans	Au moins une situation vécue	Non mesurée	Oui	Oui	Oui
Violence entre l'âge de 18 et 64 ans	Au moins une situation vécue	Oui	Oui	Oui	Oui
	Au moins une situation vécue entre l'âge de 65 ans et l'âge au moment de l'enquête — autre situation que celle vécue dans les 12 derniers mois	Oui	Oui	Oui	Oui
		OU			
Maltraitance vécue depuis l'âge de 65 ans	Maltraitance vécue au cours des 12 derniers mois (prévalence)	La fréquence doit être d'au moins une fois pour un des énoncés de la section	La fréquence doit être d'au moins quelques fois pour un des énoncés de la section	La fréquence doit être d'au moins une fois pour un des énoncés de la section	La fréquence doit être d'au moins quelques fois pour l'énoncé QG1  OU La fréquence doit être d'au moins une fois pour l'un des énoncés suivants : QG2, QG3, QG4

Note : Les énoncés pour la section « maltraitance sexuelle » sont les suivants :  
 QG1 : Une personne vous a tenu des propos ou a eu des gestes de nature sexuelle qui vous ont mis(e) mal à l'aise.  
 QG2 : Une personne vous a fait des attouchements sexuels contre votre gré ou a essayé de le faire.  
 QG3 : Une personne vous a forcé à regarder de la pornographie ou a essayé de le faire.  
 QG4 : Une personne a eu des rapports sexuels avec vous sans que vous y ayez consenti ou a essayé d'en avoir avec vous.

Suite à la page 95

#### Encadré 4.1 (suite)

### L'indicateur de trajectoire de violence ou d'abus au cours de la vie

Ces trois périodes ont été combinées et ont ainsi donné lieu à un indicateur à huit catégories, schématisé dans le tableau suivant :

Trajectoire de violence	Avant l'âge de 18 ans	De 18 à 64 ans	À l'âge de 65 ans et plus
1. À toutes les périodes			
2. Entre l'âge de 18 et 64 ans et depuis l'âge de 65 ans			
3. Avant l'âge de 18 ans et entre l'âge de 18 et 64 ans			
4. Avant l'âge de 18 ans et depuis l'âge de 65 ans			
5. Uniquement avant l'âge de 18 ans			
6. Uniquement entre l'âge de 18 et 64 ans			
7. Uniquement depuis l'âge de 65 ans			
8. À aucune période			

#### ► La maltraitance matérielle ou financière

Rappelons que les antécédents d'abus matériels ou financiers ont été mesurés dans l'enquête seulement pour les périodes « entre l'âge de 18 et 64 ans » et « depuis l'âge de 65 ans ». D'abord, il faut noter que la très grande majorité des personnes âgées du Québec ont mentionné ne pas avoir connu de maltraitance matérielle ou financière depuis l'âge de 18 ans (94 %) (tableau 4.13). Une infime proportion (0,5 %\*) en aurait subi à la fois au cours de la période adulte et après l'âge de 65 ans. Les résultats de l'enquête ne révèlent pas de différence significative selon le sexe.

#### ► La maltraitance psychologique

Près d'une personne âgée sur cinq (18 %) a vécu au moins une situation de maltraitance psychologique au cours de sa vie (tableau 4.13). Celles qui ont été victimes de ce type de maltraitance uniquement à partir de l'âge de 65 ans représentent une proportion d'environ 2,5 %. Une certaine proportion d'ânés (3,2 %) a cependant des antécédents de ce type de maltraitance : en plus d'avoir été maltraités en tant qu'ânés, ils l'ont aussi été soit avant l'âge de 18 ans (0,7 %), soit entre l'âge de 18 et 64 ans (1,3 %) ou encore à toutes les périodes de leur vie (1,2 %). Des différences significatives sont détectées selon le sexe. Ainsi, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir subi de la maltraitance

psychologique à toutes les périodes prises en compte, sauf à la période de l'enfance-adolescence (avant l'âge de 18 ans) ainsi qu'à la période qui comprend celle avant l'âge de 18 ans et celle après l'âge de 65 ans (donnée non présentée). Malgré ces deux périodes pour lesquelles on ne détecte pas d'écarts significatifs selon le sexe, on constate que, globalement, la proportion d'ânés ayant subi de la maltraitance psychologique à au moins une période de leur vie est plus élevée chez les femmes (23 %) que chez les hommes (13 %) (données non présentées).

#### ► La maltraitance physique

Parmi les Québécois de 65 ans et plus, une très faible proportion ont été maltraités physiquement en tant qu'ânés, qu'ils aient vécu ou non de la violence avant cet âge. Ainsi, la proportion de personnes ayant vécu de la maltraitance physique depuis l'âge de 65 ans ainsi qu'à une autre période de leur vie est de 0,5 %\* : la proportion s'établit à 0,1 %\*\* pour les ânés qui en ont aussi vécu avant l'âge de 18 ans, à 0,3 %\* pour ceux qui en ont aussi vécu entre 18 et 64 ans et à 0,1 %\*\* pour ceux qui en ont vécu aux trois périodes de leur vie (tableau 4.13). Mentionnons que près de 13 % des ânés ont vécu à un moment ou l'autre de leur vie une ou des situations de violence physique. En raison de faibles effectifs, il n'est pas possible de ventiler la trajectoire de maltraitance physique selon le sexe.

### ► La maltraitance sexuelle

Le portrait de la maltraitance sexuelle vécue au cours de la vie est semblable à celui de la maltraitance physique. Ainsi, 0,2 %\* ont subi ce type de maltraitance uniquement à partir de l'âge de 65 ans, tandis que 0,3 %\* l'ont également vécu antérieurement, soit avant 18 ans (0,1%\*\*), entre 18 et 64 ans (0,1%\*\*), ou aux trois périodes de leur

vie (0,1%\*\*\*) (tableau 4.13). Environ une personne âgée sur 10 (11 %) a connu ce type de maltraitance au cours de sa vie. En raison des petits effectifs se rapportant à la trajectoire de maltraitance sexuelle, il n'est pas possible de présenter le croisement selon le sexe.

**Tableau 4.13**

**Répartition des personnes âgées de 65 ans et plus<sup>1</sup> selon leur trajectoire de maltraitance au cours de la vie pour chaque type de maltraitance, Québec, 2019**

	Type de maltraitance							
	Matérielle ou financière		Psychologique		Physique		Sexuelle	
	%	Pe	%	Pe	%	Pe	%	Pe
À toutes les périodes	..	...	1,2	15 800	0,1**	1 100	0,1**	1 400
Entre l'âge de 18 et 64 ans et depuis l'âge de 65 ans	0,5*	6 000	1,3	17 700	0,3*	3 400	0,1**	1 100
Avant l'âge de 18 ans et entre l'âge de 18 et 64 ans	..	...	1,9	25 700	1,4	18 700	1,0	13 700
Avant l'âge de 18 ans et depuis l'âge de 65 ans	..	...	0,7	9 000	0,1**	1 500	0,1**	1 300
Uniquement avant l'âge de 18 ans	..	...	4,5	60 900	6,3	84 900	7,4	99 100
Uniquement entre l'âge de 18 et 64 ans	4,0	54 200	6,2	83 400	4,0	53 000	2,2	29 600
Uniquement depuis l'âge de 65 ans	1,0	13 700	2,5	33 100	0,6	8 200	0,2*	2 600
À aucune période	94,5	1 265 000	81,7	1 093 300	87,2	1 168 000	88,9	1 190 200
À au moins une période	5,5	73 900	18,3	245 600	12,8	170 900	11,1	148 700

Pe : Population estimée, arrondie à la centaine.

.. Donnée non disponible.

... N'ayant pas lieu de figurer.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

# Facteurs associés à la maltraitance

---

Plusieurs études indiquent que les personnes âgées ayant certaines caractéristiques ou vivant dans des conditions particulières sont plus susceptibles de vivre des actes de maltraitance commis par un proche ou une personne de confiance. Une revue de la littérature a permis de dresser une liste des facteurs ayant potentiellement un lien avec la maltraitance les plus pertinents à inclure dans l'EMPAQ (voir chapitre 1). Les études sur la question ont montré que les facteurs associés à la maltraitance varient selon le type de maltraitance (Acierno et autres, 2010 ; Naughton et autres, 2010 ; Burnes et autres, 2015 ; Pillemer et autres, 2016 ; McDonald, 2018). Par conséquent, dans ce chapitre, les facteurs potentiellement associés à la maltraitance ne seront pas mis en relation avec la maltraitance globale, mais avec certains types de maltraitance. La définition des variables utilisées dans le croisement avec les différents types de maltraitance est présentée aux chapitres 2 et 4.

Les analyses figurant dans le présent chapitre sont des analyses bivariées. Elles permettent de déceler des liens entre deux variables, mais ne permettent pas d'établir de lien de causalité entre les caractéristiques étudiées. De plus, plusieurs variables de croisement sont interreliées et se rapportent à des caractéristiques d'individus plus vulnérables. Par exemple, les aînés qui perçoivent leur état de santé comme mauvais, qui ont des limitations fonctionnelles ou qui utilisent des services de santé sont plus susceptibles de vivre de la maltraitance (Johannesen et LoGiudice, 2013 ; Burnes et autres, 2015 ; Pillemer et autres, 2016 ; Chen et Dong, 2017). Des analyses supplémentaires prenant en compte plusieurs variables

explicatives seraient nécessaires pour contrôler les effets de certaines caractéristiques sur les relations révélées par les analyses bivariées.

En raison des très faibles prévalences de certains types de maltraitance au cours des 12 derniers mois, quelques croisements présentent des limites. Ainsi, il n'est pas possible d'étudier les facteurs associés à la négligence physique, dont la prévalence est estimée à 0,4 %\* (tableau 3.1). Concernant les maltraitements physique et sexuelle, elles ont dû être regroupées afin de permettre l'analyse. Ces deux types de violence s'apparentent puisqu'ils renvoient à des actes qui portent atteinte à l'intégrité physique de la personne. On peut penser que les facteurs qui y sont associés sont sensiblement les mêmes<sup>1</sup>.

Les trois sections de ce chapitre examinent respectivement les facteurs associés aux maltraitements matérielle ou financière, psychologique et physique ou sexuelle (dans leur forme « violence »). Les résultats sont synthétisés à la fin de ce chapitre dans un encadré. L'étude des facteurs associés aux maltraitements est présentée selon le cadre analytique proposé au chapitre 1 (voir figure 1.1 du chapitre 1) : on s'intéresse d'abord aux caractéristiques individuelles de la personne âgée (sociodémographiques, socioéconomiques, de santé), puis à celles relatives à son environnement relationnel et enfin à celles concernant son environnement physique. Quant aux caractéristiques des personnes maltraitantes, celles-ci sont étudiées au chapitre 6.

---

1. Les études sur le sujet ne permettent pas de se prononcer de façon formelle sur cette hypothèse. Parmi celles s'étant penchées sur au moins ces deux types de maltraitance, peu les ont traités séparément. Par exemple, les enquêtes menées au Royaume-Uni (O'Keeffe, 2007), en Irlande (Naughton et autres, 2010), aux États-Unis (Burnes et autres, 2015) ou en Israël (Lowenstein et autres, 2009) regroupaient la maltraitance physique et la maltraitance sexuelle pour l'étude des facteurs associés (notons que celles menées au Royaume-Uni et en Irlande regroupaient la maltraitance physique, la maltraitance sexuelle et la maltraitance psychologique). Les analyses qui les ont distinguées, comme celles menées par Acierno (2010), Lindert (2013) ou McDonald (2018), donnent toutefois à penser qu'il y aurait certains facteurs communs et d'autres différents pour ces deux types de maltraitance.

Rappelons que le sexe et l'âge ont été examinés au chapitre 3<sup>2</sup>, où sont présentées les prévalences au cours des 12 derniers mois pour chaque type de maltraitance. Les résultats révèlent que seule la maltraitance psychologique est associée à ces variables, les prévalences étant plus élevées chez les femmes et chez les aînés âgés de 65 à 74 ans. Toutefois, lorsqu'on regroupe la maltraitance physique et la maltraitance sexuelle, une différence significative apparaît selon le sexe. Ainsi, la prévalence est plus élevée parmi les femmes (1,5 %) que parmi les hommes (0,7 %\*) (donnée non présentée). Les différences selon l'âge restent non significatives.

## 5.1 Facteurs associés à la maltraitance matérielle ou financière (forme « violence »)

Rappelons que selon l'EMPAQ, la prévalence de la maltraitance matérielle ou financière (forme « violence ») au cours des 12 derniers mois est estimée à 0,8 % (tableau 3.1). Malgré cette très faible proportion, les tests statistiques permettent de détecter des associations entre la maltraitance matérielle ou financière et plusieurs variables ; certaines estimations ont toutefois un faible niveau de précision.

### 5.1.1 Caractéristiques individuelles

#### ► Caractéristiques sociodémographiques

Le nombre de personnes dans le ménage de même que le statut matrimonial sont tous deux associés à la maltraitance matérielle ou financière. Ainsi, la prévalence est plus élevée chez les personnes vivant seules que chez celles vivant dans un ménage de deux personnes et plus (1,4 %\* c. 0,5 %\*) (tableau 5.1). Par ailleurs, elle est moins élevée chez les personnes mariées ou ayant un conjoint ou une conjointe de fait (0,5 %\*) que chez les personnes célibataires (1,2 %\*\*), séparées ou divorcées (1,4 %\*\*) ou veuves (1,3 %\*).

Les résultats de l'enquête ne permettent pas de détecter de différences significatives entre les proportions selon la langue parlée à la maison et le lieu de naissance.

2. Voir les sections 3.1 et 3.2.

Tableau 5.1

**Prévalence de la maltraitance matérielle ou financière (forme « violence ») au cours des 12 derniers mois selon certaines caractéristiques sociodémographiques, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019**

	%	IC
<b>Total</b>	<b>0,8</b>	<b>0,6–1,0</b>
<b>Nombre de personnes dans le ménage</b>		
Une personne	1,4* a	1,1–1,9
Deux personnes et plus	0,5* a	0,3–0,7
<b>Statut matrimonial</b>		
Célibataire	1,2** a	0,6–2,3
Marié(e) ou conjoint(e) de fait	0,5* a,b,c	0,3–0,7
Séparé(e) ou divorcé(e)	1,4** b	0,8–2,3
Veuf ou veuve	1,3* c	0,9–2,0

IC : Intervalle de confiance à 95 %.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

a,b,c Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

#### ► Caractéristiques socioéconomiques

Le plus haut niveau de scolarité terminé, le revenu annuel personnel et le mode d'occupation du logement sont les facteurs socioéconomiques mesurés dans l'EMPAQ. La maltraitance matérielle ou financière est associée à la scolarité des Québécois de 65 ans et plus. On remarque une prévalence de la maltraitance matérielle ou financière plus faible chez les personnes âgées ayant des études secondaires, qu'elles aient été terminées ou non (0,5 %\*), que chez les personnes ayant un plus faible niveau de scolarité (études primaires ou moins : 1,1 %\*\*) ou un niveau plus élevé (études collégiales : 1,2 %\*\* ; diplôme universitaire : 1,0 %\*) (tableau 5.2).

Par contre, les résultats de l'enquête ne révèlent aucune association entre la maltraitance matérielle ou financière et le revenu personnel ni entre ce type de maltraitance et le mode d'occupation du logement.

**Tableau 5.2**

**Prévalence de la maltraitance matérielle ou financière (forme « violence ») au cours des 12 derniers mois selon le plus haut niveau de scolarité terminé, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019**

	%	IC
<b>Total</b>	<b>0,8</b>	<b>0,6–1,0</b>
Études primaires (ou moins)	1,1 ** a	0,6–1,9
Études secondaires partielles ou terminées OU diplôme d'études professionnelles (DEP)	0,5 * a,b,c	0,3–0,8
Diplôme ou certificat d'études collégiales	1,2 ** b	0,7–2,1
Diplôme universitaire	1,0 * c	0,7–1,6

IC : Intervalle de confiance à 95 %.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

a,b,c Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, 2019*.

### ► Caractéristiques de santé

Sur le plan de la santé des personnes âgées, les informations suivantes ont été recueillies dans l'enquête : la perception de l'état de santé (générale ou mentale), la présence de limitations fonctionnelles (ouïe, vue et mobilité) et le recours à une aide technique pour se déplacer.

On observe que le fait de se percevoir en moins bonne santé est associé à la maltraitance matérielle ou financière (tableau 5.3). Ainsi, la prévalence de maltraitance matérielle ou financière est plus élevée chez les personnes âgées qui perçoivent leur état de santé comme passable ou mauvais que chez les personnes s'estimant en excellente, très bonne ou bonne santé. On observe la même chose tant pour la perception de l'état de santé générale (1,8 %\* c. 0,6 %\*) que pour la perception de l'état de santé mentale (2,9 %\*\* c. 0,8 %).

Les données de l'enquête font également ressortir que la prévalence de la maltraitance matérielle ou financière est plus élevée chez les personnes incapables de voir ou ayant des difficultés de vision (1,2 %\* c. 0,7 % pour celles n'ayant aucune difficulté), chez celles qui sont incapables de se déplacer ou qui ont des difficultés à le faire

(1,6 %\*\* c. 0,7 % pour les personnes n'ayant aucune difficulté) ainsi que chez celles qui utilisent une aide technique (1,5 %\*\* c. 0,7 % pour celles qui n'en utilisent aucune).

Les résultats de l'enquête ne montrent aucune association significative entre la maltraitance matérielle ou financière et le fait d'avoir une limitation fonctionnelle liée à l'ouïe ni entre ce type de maltraitance et le nombre de limitations fonctionnelles mesurées dans l'enquête qu'une personne peut avoir.

**Tableau 5.3**

**Prévalence de la maltraitance matérielle ou financière (forme « violence ») au cours des 12 derniers mois selon certaines caractéristiques de santé, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019**

	%	IC
<b>Total</b>	<b>0,8</b>	<b>0,6–1,0</b>
<b>Perception de l'état de santé générale</b>		
Excellent, très bon ou bon	0,6 * a	0,5–0,8
Passable ou mauvais	1,8 * a	1,2–2,6
<b>Perception de l'état de santé mentale</b>		
Excellent, très bon ou bon	0,8 a	0,6–1,0
Passable ou mauvais	2,9 ** a	1,3–6,4
<b>Difficulté à voir (même avec des lunettes ou verres de contact)</b>		
Aucune	0,7 a	0,5–0,9
Certaines difficultés ou incapacité à voir	1,2 * a	0,8–1,9
<b>Difficulté à se déplacer</b>		
Aucune	0,7 a	0,5–0,9
Certaines difficultés ou incapacité à se déplacer	1,6 ** a	0,9–2,5
<b>Utilisation d'une aide technique pour se déplacer</b>		
Oui	1,5 ** a	0,9–2,5
Non	0,7 a	0,6–0,9

IC : Intervalle de confiance à 95 %.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

a Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, 2019*.

## 5.1.2 Facteurs relatifs à l'environnement relationnel

L'étude de l'environnement relationnel permet de se pencher sur certains facteurs associés à la maltraitance qui témoignent des relations psychosociales des personnes âgées. L'EMPAQ couvre plusieurs aspects de l'environnement relationnel : la composition du ménage, l'utilisation des services à domicile, la dépendance fonctionnelle, le soutien financier du ménage<sup>3</sup>, le niveau de soutien social ainsi que les antécédents d'abus matériels ou financiers ou de violences psychologiques, physiques et sexuelles.

### ► Composition du ménage

Comme indiqué précédemment, les personnes âgées qui vivent seules sont proportionnellement plus nombreuses que celles qui vivent avec un conjoint ou une conjointe à faire l'objet de maltraitance matérielle ou financière (1,4 %\* c. 0,4 %\*) (tableau 5.4).

### ► Utilisation des services à domicile

Dans le cadre de l'enquête, de l'information a été recueillie sur les divers services ou soins que les aînés ont utilisés au cours des 12 derniers mois : soins infirmiers, autres types de soins de santé professionnels, équipements médicaux, soins personnels ou aide domestique et autres types de services (comme du transport ou la livraison de repas). La prévalence de la maltraitance matérielle ou financière est plus élevée lorsqu'on reçoit à domicile l'un ou l'autre des cinq types de services ou de soins mesurés dans l'enquête que si on n'en reçoit pas (tableau 5.4).

### ► Dépendance fonctionnelle

L'indicateur de dépendance fonctionnelle reflète le besoin d'aide nécessaire au cours des 12 derniers mois pour réaliser les diverses activités quotidiennes, à savoir : manger, prendre un bain ou une douche, s'habiller ou se déshabiller, prendre soin de son apparence, aller à la toilette, aller au lit et en sortir, préparer les repas et prendre ses médicaments (voir la définition à l'encadré 2.2 du

chapitre 2). Étant donné les faibles effectifs, l'indicateur de dépendance a été scindé en deux catégories pour les croisements avec la maltraitance matérielle ou financière : pas de dépendance et dépendance (faible, modérée ou forte).

L'analyse des résultats indique que la prévalence de la maltraitance matérielle ou financière est plus élevée (2,1 %\*) chez les personnes âgées démontrant de la dépendance pour mener des activités quotidiennes mesurées dans l'EMPAQ que chez les autres (0,7 %) (tableau 5.4).

### ► Soutien social

Le soutien social se distingue de l'utilisation des services à domicile par le fait qu'il se rapporte au transfert par des non-professionnels de ressources émotionnelles ou d'informations. La proportion de personnes âgées qui connaissent de la maltraitance matérielle ou financière est plus élevée lorsque leur niveau de soutien social est faible (1,2 %\*\*) ou modéré (1,4 %\*) que s'il est élevé (0,6 %\*) (tableau 5.4).

### ► Antécédents d'abus ou de violences avant l'âge de 65 ans ou maltraitance vécue depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)

Les résultats de l'EMPAQ révèlent que la plupart des types d'antécédents de violences et d'abus mesurés dans l'enquête sont associés à la maltraitance matérielle ou financière vécue par les personnes âgées de 65 ans et plus. Ainsi, la proportion de personnes âgées ayant vécu de la maltraitance matérielle ou financière au cours des 12 derniers mois est plus élevée lorsqu'elles ont connu des abus financiers entre 18 et 64 ans<sup>4</sup> (5,1 %\*) ou si elles ont vécu des situations de maltraitance matérielle ou financière depuis l'âge de 65 ans (autres que celles subies dans les 12 derniers mois) (6,1 %\*\*) que si elles n'ont rien connu durant ces périodes (respectivement 0,6 % et 0,7 %) (tableau 5.5).

3. Le croisement de cette variable avec la maltraitance matérielle ou financière ne peut être présenté en raison des faibles effectifs associés à certaines catégories.

4. Rappelons que pour ce type de maltraitance, aucune question sur les antécédents d'abus matériels ou financiers avant l'âge de 18 ans n'était posée.

On observe également des associations significatives entre la maltraitance matérielle ou financière subie dans les 12 derniers mois et les antécédents de violences psychologiques, physiques et sexuelles vécues avant l'âge de 18 ans ou entre 18 et 64 ans. Ce type de maltraitance

est aussi associé à la maltraitance psychologique vécue depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)<sup>5</sup>.

**Tableau 5.4**

**Prévalence de la maltraitance matérielle ou financière (forme « violence ») au cours des 12 derniers mois selon certaines caractéristiques de l'environnement relationnel, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019**

	%	IC
<b>Total</b>	<b>0,8</b>	<b>0,6–1,0</b>
<b>Composition du ménage</b>		
Personne vivant seule	1,4* a	1,1–1,9
Personne vivant avec un conjoint ou une conjointe, avec ou sans d'autres personnes	0,4* a	0,3–0,7
Personne vivant sans conjoint ou conjointe, avec au moins une autre personne	0,8**	0,4–1,9
<b>Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : soins infirmiers</b>		
Oui	1,8** a	1,0–3,1
Non	0,7 a	0,6–1,0
<b>Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : autres services ou soins de santé</b>		
Oui	4,1* a	2,5–6,6
Non	0,7 a	0,5–0,9
<b>Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : équipements médicaux ou fournitures médicales</b>		
Oui	2,5** a	1,4–4,4
Non	0,7 a	0,6–0,9
<b>Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : soins personnels ou aide domestique</b>		
Oui	2,0* a	1,3–3,2
Non	0,7 a	0,5–0,9
<b>Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : autres services (transport, livraison de repas, etc.)</b>		
Oui	3,2** a	1,9–5,2
Non	0,7 a	0,5–0,9
<b>Indicateur de dépendance fonctionnelle</b>		
Pas de dépendance	0,7 a	0,5–0,9
Dépendance (faible, modérée, forte)	2,1* a	1,3–3,4
<b>Niveau de soutien social</b>		
Faible	1,2** a	0,7–2,2
Modéré	1,4* b	0,9–2,2
Élevé	0,6* ab	0,4–0,9

IC : Intervalle de confiance à 95 %.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

a,b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

5. Les proportions associées aux situations de maltraitance physique et sexuelle subies depuis l'âge de 65 ans autres que celles vécues dans les 12 derniers mois sont basées sur des effectifs trop faibles et ne peuvent donc pas être diffusées.

Tableau 5.5

Prévalence de la maltraitance matérielle ou financière (forme « violence ») au cours des 12 derniers mois selon les antécédents d'abus matériels ou financiers ou de violences psychologiques, physiques ou sexuelles, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019

	%	IC
<b>Total</b>	<b>0,8</b>	<b>0,6–1,0</b>
<b>A vécu de l'abus matériel ou financier entre l'âge de 18 et 64 ans</b>		
Oui	5,1* <sup>a</sup>	3,2–8,1
Non	0,6 <sup>a</sup>	0,4–0,8
<b>A vécu de la maltraitance matérielle ou financière depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)<sup>2</sup></b>		
Oui	6,1** <sup>a</sup>	2,5–14,1
Non	0,7 <sup>a</sup>	0,6–0,9
<b>A vécu de la violence psychologique avant l'âge de 18 ans</b>		
Oui	3,2* <sup>a</sup>	2,1–4,8
Non	0,6* <sup>a</sup>	0,4–0,8
<b>A vécu de la violence psychologique entre l'âge de 18 et 64 ans</b>		
Oui	2,0* <sup>a</sup>	1,2–3,2
Non	0,7 <sup>a</sup>	0,5–0,9
<b>A vécu de la violence psychologique depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)<sup>2</sup></b>		
Oui	8,0** <sup>a</sup>	4,4–14,0
Non	0,7 <sup>a</sup>	0,5–0,9
<b>A vécu de la violence physique avant l'âge de 18 ans</b>		
Oui	2,7* <sup>a</sup>	1,7–4,2
Non	0,7 <sup>a</sup>	0,5–0,9
<b>A vécu de la violence physique entre l'âge de 18 et 64 ans</b>		
Oui	2,6** <sup>a</sup>	1,4–4,6
Non	0,7 <sup>a</sup>	0,5–0,9
<b>A vécu de la violence physique depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)<sup>2</sup></b>		
Oui	X	...
Non	X	...
<b>A vécu de la violence sexuelle avant l'âge de 18 ans</b>		
Oui	2,8* <sup>a</sup>	1,8–4,4
Non	0,6 <sup>a</sup>	0,5–0,8
<b>A vécu de la violence sexuelle entre l'âge de 18 et 64 ans</b>		
Oui	3,2** <sup>a</sup>	1,7–6,2
Non	0,7 <sup>a</sup>	0,6–0,9
<b>A vécu de la violence sexuelle depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)<sup>2</sup></b>		
Oui	X	...
Non	X	...

IC : Intervalle de confiance à 95 %.

X Donnée confidentielle.

... N'ayant pas lieu de figurer

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

<sup>a</sup> Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

2. Pour cette variable, le dénominateur correspond aux personnes de plus de 66 ans.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

### 5.1.3 Facteurs relatifs à l'environnement physique

Les facteurs relatifs à l'environnement physique peuvent placer les personnes âgées dans des situations de vulnérabilité : par exemple, dans certains cas, le logement habité peut favoriser l'isolement ou la promiscuité, ou la communauté dans laquelle les personnes âgées vivent peut présenter un profil particulier les rendant plus susceptibles de subir de la maltraitance. L'EMPAQ a retenu deux éléments de l'environnement physique. Le premier est le type de logement. Ainsi, les aînés vivant dans une résidence privée pour aînés (1,6 %\*\*) et ceux qui résident dans un logement de type HLM, une coopérative, une communauté religieuse, une maison de chambres, etc. (2,0 %\*\*), sont proportionnellement plus nombreux à vivre de la maltraitance matérielle ou financière que ceux qui habitent une maison unifamiliale ou intergénérationnelle ou un condo (0,6 %\*) (tableau 5.6).

Le second facteur étudié est la zone de résidence<sup>6</sup> (région métropolitaine de recensement de Montréal ; autres régions métropolitaines de recensement ; agglomérations de recensement ; petites villes et milieu rural). Les résultats de l'enquête ne révèlent pas d'association significative entre ce facteur et la maltraitance matérielle ou financière.

Tableau 5.6

**Prévalence de la maltraitance matérielle ou financière (forme « violence ») au cours des 12 derniers mois selon le type de logement, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019**

	%	IC
<b>Total</b>	<b>0,8</b>	<b>0,6–1,0</b>
Maison unifamiliale ou intergénérationnelle ou condo	0,6 * a,b	0,4–0,8
Duplex, triplex, quadruplex ou sixplex (2 à 6 logements superposés)	1,1 **	0,6–1,9
Résidence privée pour aînés (RPA) (avec ou sans services)	1,6 ** a	0,9–2,8
Appartement dans un autre type d'immeuble	1,1 **	0,5–2,3
Autre type (ex. : HLM, coopérative, communauté religieuse, maison de chambres)	2,0 ** b	0,8–4,7

IC : Intervalle de confiance à 95 %.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

a,b Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, 2019*.

## 5.2 Facteurs associés à la maltraitance psychologique (forme « violence »)

Environ 4,6 % (tableau 3.1) des personnes âgées ont vécu de la maltraitance psychologique (forme « violence ») au cours des 12 derniers mois selon l'EMPAQ. Plusieurs facteurs individuels (caractéristiques sociodémographiques, socioéconomiques et de santé), relationnels (composition du ménage, utilisation des services à domicile, soutien social, etc.) ou liés à l'environnement physique (type de logement) sont associés de manière significative à la maltraitance psychologique.

### 5.2.1 Caractéristiques individuelles

#### ► Caractéristiques sociodémographiques

La prévalence de la maltraitance psychologique est associée à la taille du ménage dans lequel vivent les personnes âgées. Elle est plus élevée lorsque leur ménage comprend une seule personne (6,1 %) ou trois personnes ou plus (5,3 %\*) que s'il est composé de deux personnes (3,6 %) (tableau 5.7).

La maltraitance psychologique est aussi associée au statut matrimonial, les personnes célibataires (7,1 %) de même que celles qui sont séparées ou divorcées (7,2 %)

6. La définition de cette variable est présentée au chapitre 2, section 2.3.2.

Tableau 5.7

Prévalence de la maltraitance psychologique (forme « violence ») au cours des 12 derniers mois selon certaines caractéristiques sociodémographiques, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019

	%	IC
<b>Total</b>	<b>4,6</b>	<b>4,1 - 5,1</b>
<b>Nombre de personnes dans le ménage</b>		
Une personne	6,1 <sup>a</sup>	5,2–7,0
Deux personnes	3,6 <sup>a,b</sup>	3,0–4,2
Trois personnes et plus	5,3 <sup>*</sup>	3,8–7,4
<b>Statut matrimonial</b>		
Célibataire	7,1 <sup>a,b</sup>	5,4–9,4
Marié(e) ou conjoint(e) de fait	3,7 <sup>a,c</sup>	3,2–4,3
Séparé(e) ou divorcé(e)	7,2 <sup>c,d</sup>	5,8–8,9
Veuf ou veuve	4,2 <sup>b,d</sup>	3,3–5,3
<b>Langue la plus souvent parlée à la maison</b>		
Français avec ou sans autre langue (à l'exception de l'anglais)	4,3 <sup>a</sup>	3,8–4,8
Anglais avec ou sans autre langue (à l'exception du français)	8,2 <sup>a</sup>	6,1–11,0
Français et anglais (avec ou sans autre langue)	X	...
Autre(s) langue(s)	X	...

IC : Intervalle de confiance à 95 %.

X Donnée confidentielle.

... N'ayant pas lieu de figurer.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

a,b,c,d Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

étant plus susceptibles de vivre de la maltraitance psychologique que les personnes mariées ou conjointes de fait (3,7 %) ou que celles qui sont veuves (4,2 %).

En ce qui concerne la principale langue parlée à la maison, on constate que les personnes parlant l'anglais sont plus nombreuses, en proportion (8,2 %), à subir de la maltraitance psychologique que celles parlant le français (4,3 %).

Quant au lieu de naissance, les résultats de l'enquête ne montrent pas d'association entre cette variable et la maltraitance psychologique.

### ► Caractéristiques socioéconomiques

Les aînés qui ont le plus faible niveau de scolarité, à savoir des études primaires ou moins (2,6 %\*), sont moins susceptibles que les autres de vivre de la maltraitance psychologique (tableau 5.8).

Sur le plan du revenu personnel, on constate que la prévalence de la maltraitance psychologique est plus élevée lorsque le revenu est faible. Ainsi, chez les aînés ayant un revenu personnel de moins de 30 000 \$, la prévalence est de 5,3 %, tandis qu'elle est de 3,4 %\* chez ceux ayant un revenu de 50 000 \$ et plus.

Enfin, les résultats se rapportant au mode d'occupation du logement montrent une prévalence de la maltraitance psychologique plus élevée chez les locataires (5,6 %) que chez les propriétaires (4,1 %).

Tableau 5.8

Prévalence de la maltraitance psychologique (forme « violence ») au cours des 12 derniers mois selon certaines caractéristiques socioéconomiques, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019

	%	IC
<b>Total</b>	<b>4,6</b>	<b>4,1–5,1</b>
<b>Plus haut niveau de scolarité terminé</b>		
Études primaires (ou moins)	2,6*	1,8–3,7
Études secondaires partielles ou terminées OU DEP	4,6 <sup>a</sup>	4,0–5,4
Diplôme ou certificat d'études collégiales	5,2 <sup>b</sup>	3,9–6,7
Diplôme universitaire	5,3 <sup>c</sup>	4,3–6,4
<b>Revenu annuel personnel, provenant de toutes les sources, avant impôt et autres retenues</b>		
Moins de 30 000 \$	5,3 <sup>a</sup>	4,6–6,0
De 30 000 \$ à moins de 50 000 \$	4,1	3,2–5,1
50 000 \$ et plus	3,4*	2,5–4,6
<b>Mode d'occupation du logement</b>		
Propriétaire	4,1 <sup>a</sup>	3,6–4,7
Locataire	5,6 <sup>a</sup>	4,7–6,6

IC : Intervalle de confiance à 95 %.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

a,b,c Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

### ► Caractéristiques de santé

Pour ce qui est de la santé des aînés, on constate que tous les indicateurs mesurés dans l'EMPAQ sont associés à la maltraitance psychologique (tableau 5.9). Ainsi, la prévalence est plus élevée si les personnes âgées :

- perçoivent leur état de santé générale comme passable ou mauvais (7,3 %) ;
- perçoivent leur état de santé mentale comme passable ou mauvais (12,5 %) ;
- ont des difficultés à entendre (6,1 %), à voir (5,7 %) ou à se déplacer (8,8 %) ;
- ont une (6,2 %), deux (6,2 %) ou trois (9,6 %\*) limitations fonctionnelles mesurées dans l'enquête (l'ouïe, la vue et la mobilité) ;
- utilisent une aide technique pour se déplacer (6,9 %).

## 5.2.2 Facteurs relatifs à l'environnement relationnel

### ► Composition du ménage

Les personnes âgées vivant seules sont plus susceptibles de vivre de la maltraitance psychologique (6,1 %) que celles qui vivent avec leur conjoint ou conjointe (3,6 %) (tableau 5.10).

### ► Utilisation des services à domicile

La prévalence de la maltraitance psychologique est plus élevée chez les personnes qui ont reçu au cours des 12 derniers mois des soins infirmiers (6,9 %), d'autres services de santé (7,8 %\*), des soins personnels ou de l'aide domestique (7,2 %) ou d'autres types de services comme du transport (11 %) que chez celles n'ayant reçu aucun de ces types de services (respectivement 4,4 %, 4,4 %, 4,3 % et 4,2 %) (tableau 5.10). Toutefois, les résultats de l'enquête ne montrent pas de différence significative quant à la prévalence de la maltraitance psychologique entre les aînés qui ont utilisé des équipements médicaux ou des fournitures médicales et ceux qui n'en ont pas utilisé.

Tableau 5.9

Prévalence de la maltraitance psychologique (forme « violence ») au cours des 12 derniers mois selon certaines caractéristiques de santé, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019

	%	IC
<b>Total</b>	<b>4,6</b>	<b>4,1–5,1</b>
<b>Perception de l'état de santé générale</b>		
Excellent, très bon, bon	4,0 <sup>a</sup>	3,6–4,5
Passable ou mauvais	7,3 <sup>a</sup>	5,9–8,9
<b>Perception de l'état de santé mentale</b>		
Excellent, très bon, bon	4,4 <sup>a</sup>	3,9–4,9
Passable ou mauvais	12,5 <sup>* a</sup>	8,6–17,8
<b>Difficulté à entendre (même avec des prothèses auditives)</b>		
Aucune	4,0 <sup>a</sup>	3,5–4,6
Certaines difficultés ou beaucoup de difficultés	6,1 <sup>a</sup>	5,2–7,3
<b>Difficulté à voir (même avec des lunettes ou verres de contact)</b>		
Aucune	4,3 <sup>a</sup>	3,9–4,9
Certaines difficultés ou incapacité à voir	5,7 <sup>a</sup>	4,6–7,1
<b>Difficulté à se déplacer (avec une aide technique ou non)</b>		
Aucune	4,0 <sup>a</sup>	3,5–4,5
Certaines difficultés ou incapacité à se déplacer	8,8 <sup>a</sup>	7,2–10,6
<b>Nombre de limitations fonctionnelles<sup>2</sup></b>		
Aucune limitation	3,3 <sup>a,b,c</sup>	2,8–3,8
Une limitation	6,2 <sup>a</sup>	5,3–7,3
Deux limitations	6,2 <sup>b</sup>	4,7–8,1
Trois limitations	9,6 <sup>* c</sup>	5,8–15,3
<b>Utilisation d'une aide technique pour se déplacer</b>		
Oui	6,9 <sup>a</sup>	5,5–8,8
Non	4,3 <sup>a</sup>	3,8–4,8

IC : Intervalle de confiance à 95 %.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

a,b,c Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

2. Trois limitations fonctionnelles ont été mesurées dans l'EMPAQ : l'ouïe, la vue et la mobilité.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, 2019*.

Tableau 5.10

**Prévalence de la maltraitance psychologique (forme « violence ») au cours des 12 derniers mois selon certaines caractéristiques de l'environnement relationnel, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019**

	%	IC
<b>Total</b>	<b>4,6</b>	<b>4,1–5,1</b>
<b>Composition du ménage</b>		
Personne vivant seule	6,1 <sup>a</sup>	5,2–7,0
Personne vivant avec un conjoint ou une conjointe, avec ou sans d'autres personnes	3,6 <sup>a</sup>	3,1–4,2
Personne vivant sans conjoint ou conjointe, avec au moins une autre personne	4,7*	3,2–6,7
<b>Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : soins infirmiers</b>		
Oui	6,9 <sup>a</sup>	5,2–9,2
Non	4,4 <sup>a</sup>	3,9–4,9
<b>Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : autres services ou soins de santé</b>		
Oui	7,8* <sup>a</sup>	5,5–10,8
Non	4,4 <sup>a</sup>	3,9–4,9
<b>Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : soins personnels ou aide domestique</b>		
Oui	7,2 <sup>a</sup>	5,6–9,1
Non	4,3 <sup>a</sup>	3,8–4,8
<b>Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : autres services (transport, livraison de repas, etc.)</b>		
Oui	10,9 <sup>a</sup>	8,3–14,3
Non	4,2 <sup>a</sup>	3,8–4,7
<b>Indicateur de dépendance fonctionnelle</b>		
Pas de dépendance	4,3 <sup>ab</sup>	3,8–4,8
Faible dépendance	7,0* <sup>a</sup>	5,1–9,7
Dépendance modérée ou forte	11,7* <sup>b</sup>	7,1–18,6
<b>Principal soutien financier du ménage</b>		
L'un ou l'autre des conjoints – une seule personne	5,4 <sup>a</sup>	4,8–6,0
Les deux conjoints	3,4 <sup>a</sup>	2,7–4,1
L'un ou l'autre des conjoints ET autre(s) personne(s)	4,2**	2,2–7,9
Autre(s) personne(s) – membre(s) de la famille ou autre	3,3**	1,4–7,7
<b>Niveau de soutien social</b>		
Faible	5,6 <sup>a</sup>	4,3–7,2
Modéré	7,9 <sup>a</sup>	6,4–9,7
Élevé	3,8 <sup>a</sup>	3,3–4,3

IC : Intervalle de confiance à 95 %.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

a,b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

### ► Dépendance fonctionnelle

Pour l'étude de la maltraitance psychologique, on utilise l'indicateur de dépendance, qui reflète le besoin d'aide nécessaire au cours des 12 derniers mois pour réaliser les diverses activités quotidiennes en trois catégories soit : pas de dépendance, faible dépendance et dépendance modérée ou forte.

Les résultats montrent que la proportion de personnes âgées ayant indiqué avoir vécu de la maltraitance psychologique est plus élevée chez celles ayant une dépendance faible (7,0 %\*) ou modérée ou forte (12 %\*) que chez celles n'ayant aucune dépendance (4,3 %) (tableau 5.10).

### ► Principal soutien financier du ménage

On remarque une prévalence plus élevée de maltraitance psychologique chez les personnes vivant dans un ménage où un seul des deux conjoints est responsable des dépenses du ménage (5,4 %) que chez celles dont la responsabilité des dépenses du ménage est partagée entre les deux conjoints (3,4 %) (tableau 5.10).

### ► Soutien social

Le niveau de soutien social est associé à la maltraitance psychologique. La prévalence est plus élevée parmi les personnes âgées dont le soutien social est modéré (7,9 %) ou faible (5,6 %) que parmi celles dont le soutien social est élevé (3,8 %) (tableau 5.10).

### ► Antécédents d'abus ou de violences avant l'âge de 65 ans ou maltraitance vécue depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)

On observe des associations statistiquement significatives lorsque la prévalence de la maltraitance psychologique vécue dans les 12 derniers mois est croisée avec chacun des types d'antécédents de violences et d'abus mesurés dans l'enquête (tableau 5.11). La maltraitance psychologique récente est associée au fait d'avoir vécu des violences et des abus antérieurement.

Par exemple, on observe que les personnes âgées ayant vécu de la violence psychologique avant l'âge de 18 ans ou entre l'âge de 18 et 64 ans ou ayant subi des situations de maltraitance psychologique depuis l'âge de 65 ans autres que celles s'étant produites au cours des 12 derniers mois<sup>7</sup> sont proportionnellement plus nombreuses à avoir vécu de la maltraitance psychologique au cours des 12 derniers mois (respectivement 20 %, 19 % et 26 %) que celles qui n'ont pas d'antécédents de violences ou d'abus (respectivement 3,2 %, 2,9 % et 3,9 %).

## 5.2.3 Facteurs relatifs à l'environnement physique

Les deux facteurs retenus dans l'EMPAQ en ce qui concerne l'environnement physique des personnes âgées sont le type de logement et la zone de résidence. En ce qui a trait à cette dernière variable, les résultats de l'enquête ne révèlent aucune association significative entre celle-ci et la maltraitance psychologique.

Par contre, on note une différence quant à la prévalence de la maltraitance psychologique selon le type de logement, les personnes résidant dans une maison unifamiliale ou intergénérationnelle (3,9 %), un condo (4,4 %\*), une RPA (5,3 %\*) ou un immeuble de type « plex » (4,2 %) étant moins nombreuses, en proportion, à vivre de la maltraitance psychologique que celles qui habitent dans un HLM, une coopérative, une communauté religieuse, une maison de chambre, etc. (10 %\*) (tableau 5.12).

7. Les proportions associées aux maltraitements vécus depuis l'âge de 65 ans ont comme dénominateur les personnes de plus de 66 ans.

Tableau 5.11

Prévalence de la maltraitance psychologique (forme « violence ») au cours des 12 derniers mois selon les antécédents d'abus matériels ou financiers ou de violences psychologiques, physiques ou sexuelles, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019

	%	IC
<b>Total</b>	<b>4,6</b>	<b>4,1–5,1</b>
<b>A vécu de l'abus matériel ou financier entre l'âge de 18 et 64 ans</b>		
Oui	19,7 <sup>a</sup>	15,9–24,1
Non	3,8 <sup>a</sup>	3,4–4,3
<b>A vécu de la maltraitance matérielle ou financière depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)<sup>2</sup></b>		
Oui	27,6* <sup>a</sup>	18,0–39,7
Non	4,0 <sup>a</sup>	3,6–4,5
<b>A vécu de la violence psychologique avant l'âge de 18 ans</b>		
Oui	19,5 <sup>a</sup>	16,7–22,7
Non	3,2 <sup>a</sup>	2,8–3,6
<b>A vécu de la violence psychologique entre l'âge de 18 et 64 ans</b>		
Oui	18,6 <sup>a</sup>	16,1–21,3
Non	2,9 <sup>a</sup>	2,5–3,3
<b>A vécu de la violence psychologique depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)<sup>2</sup></b>		
Oui	25,7 <sup>a</sup>	19,0–33,8
Non	3,9 <sup>a</sup>	3,4–4,3
<b>A vécu de la violence physique avant l'âge de 18 ans</b>		
Oui	17,3 <sup>a</sup>	14,5–20,5
Non	3,5 <sup>a</sup>	3,1–3,9
<b>A vécu de la violence physique entre l'âge de 18 et 64 ans</b>		
Oui	17,3 <sup>a</sup>	14,1–21,1
Non	3,8 <sup>a</sup>	3,4–4,3
<b>A vécu de la violence physique depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)<sup>2</sup></b>		
Oui	30,2** <sup>a</sup>	15,9–49,6
Non	4,1 <sup>a</sup>	3,7–4,6
<b>A vécu de la violence sexuelle avant l'âge de 18 ans</b>		
Oui	14,4 <sup>a</sup>	11,9–17,3
Non	3,7 <sup>a</sup>	3,2–4,1
<b>A vécu de la violence sexuelle entre l'âge de 18 et 64 ans</b>		
Oui	17,2 <sup>a</sup>	12,9–22,5
Non	4,1 <sup>a</sup>	3,7–4,6
<b>A vécu de la violence sexuelle depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)<sup>2</sup></b>		
Oui	39,2** <sup>a</sup>	15,7–69,1
Non	4,2 <sup>a</sup>	3,7–4,7

IC : Intervalle de confiance à 95 %.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

a Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

2. Pour cette variable, le dénominateur correspond aux personnes de plus de 66 ans.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, 2019*.

Tableau 5.12

Prévalence de la maltraitance psychologique (forme « violence ») au cours des 12 derniers mois selon le type de logement, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019

	%	IC
<b>Total</b>	<b>4,6</b>	<b>4,1–5,1</b>
Maison unifamiliale ou intergénérationnelle	3,9 <sup>ab</sup>	3,4–4,6
Duplex, triplex, quadruplex ou sixplex (2 à 6 logements superposés)	4,2 <sup>cd</sup>	3,2–5,7
Condo	4,4* <sup>ef</sup>	3,1–6,2
RPA (avec ou sans services)	5,3* <sup>g</sup>	3,9–7,3
Appartement dans un autre type d'immeuble	7,2 <sup>a,c,e</sup>	5,3–9,6
Autre type (ex. : HLM, coopérative, communauté religieuse, maison de chambres)	10,2* <sup>b,d,f,g</sup>	7,0–14,5

IC : Intervalle de confiance à 95 %.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

a,b,c,d,e,f,g Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

## 5.3 Facteurs associés à la maltraitance physique ou sexuelle (forme « violence »)

La prévalence de la maltraitance physique ou sexuelle au cours des 12 derniers mois est d'environ 1,1 % selon l'EMPAQ (tableau 5.13). Les facteurs qui sont associés à ces types de maltraitance, tout comme ceux qui sont associés à la maltraitance psychologique, correspondent à des caractéristiques de l'individu et de son environnement relationnel et physique.

### 5.3.1 Caractéristiques individuelles

#### ► Caractéristiques sociodémographiques

Relativement à la taille du ménage, les données montrent que la proportion d'aînés ayant connu de la maltraitance physique ou sexuelle au cours des 12 derniers mois est plus élevée lorsque le ménage comprend une seule personne (1,7 %) plutôt que deux (0,7 %\*) (tableau 5.13). Les personnes mariées ou conjointes de fait sont moins susceptibles d'avoir vécu de la maltraitance physique ou sexuelle (0,7 %\*) que les personnes ayant un statut matrimonial différent.

La principale langue parlée à la maison et le lieu de naissance ne sont statistiquement pas associés à la maltraitance physique ou sexuelle.

Tableau 5.13

Prévalence de la maltraitance physique ou sexuelle (forme « violence ») au cours des 12 derniers mois selon certaines caractéristiques sociodémographiques, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019

	%	IC
<b>Total</b>	<b>1,1</b>	<b>0,9–1,4</b>
<b>Nombre de personnes dans le ménage</b>		
Une personne	1,7 <sup>a</sup>	1,3–2,3
Deux personnes	0,7* <sup>a</sup>	0,5–1,0
Trois personnes et plus	1,2**	0,6–2,3
<b>Statut matrimonial</b>		
Célibataire	1,6** <sup>a</sup>	0,9–3,0
Marié(e) ou conjoint(e) de fait	0,7* <sup>ab</sup>	0,5–0,9
Séparé(e) ou divorcé(e)	2,6* <sup>b</sup>	1,8–3,9
Veuf ou veuve	1,2* <sup>b</sup>	0,8–1,9

IC : Intervalle de confiance à 95 %.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

a,b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

### ► Caractéristiques socioéconomiques

Les personnes âgées ayant un faible revenu personnel, c'est-à-dire de moins de 20 000 \$ par année, sont proportionnellement plus nombreuses à avoir vécu de la maltraitance physique ou sexuelle (1,8 %\*) que celles se situant dans les tranches de revenu supérieures

(tableau 5.14). Par ailleurs, la proportion de personnes victimes de ces types de maltraitance est plus élevée chez les locataires (1,8 %\*) que chez les propriétaires (0,8 %).

Les résultats de l'enquête ne révèlent pas d'association significative entre la maltraitance physique ou sexuelle et le niveau de scolarité.

Tableau 5.14

**Prévalence de la maltraitance physique ou sexuelle (forme « violence ») au cours des 12 derniers mois selon certaines caractéristiques socioéconomiques, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019**

	%	IC
<b>Total</b>	<b>1,1</b>	<b>0,9-1,4</b>
<b>Revenu annuel personnel, provenant de toutes les sources, avant impôt et autres retenues</b>		
Moins de 20 000 \$	1,8* a,b,c	1,3-2,4
De 20 000 \$ à moins de 30 000 \$	1,0* a	0,6-1,6
De 30 000 \$ à moins de 50 000 \$	0,7** b	0,4-1,2
50 000 \$ et plus	0,5** c	0,2-1,1
<b>Mode d'occupation du logement</b>		
Propriétaire	0,8 a	0,6-1,1
Locataire	1,8* a	1,3-2,4

IC : Intervalle de confiance à 95 %.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

a,b,c Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

### ► Caractéristiques de santé

Bon nombre d'indicateurs de santé sont associés à la maltraitance physique ou sexuelle (tableau 5.15). Ainsi, la prévalence de ces types de maltraitance est plus élevée si les personnes âgées :

- perçoivent leur état de santé générale comme passable ou mauvais (2,4 %\*);
- perçoivent leur état de santé mentale comme passable ou mauvais (6,3 %\*\*);
- ont des difficultés à entendre (2,0 %\*);
- ont certaines difficultés à voir ou en sont incapables (1,7 %\*);
- ont des difficultés à se déplacer ou en sont incapables (2,3 %\*);
- ont trois limitations fonctionnelles (5,1%\*\*\*) plutôt que deux (1,8 %\*\*), une (1,5 %\*) ou aucune (0,7 %\*);
- utilisent une aide technique pour se déplacer (2,7 %\*).

**Tableau 5.15**

**Prévalence de la maltraitance physique ou sexuelle (forme « violence ») au cours des 12 derniers mois selon certaines caractéristiques de santé, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019**

	%	IC
<b>Total</b>	<b>1,1</b>	<b>0,9–1,4</b>
<b>Perception de l'état de santé générale</b>		
Excellent, très bon, bon	0,9 <sup>a</sup>	0,7–1,1
Passable ou mauvais	2,4* <sup>a</sup>	1,7–3,5
<b>Perception de l'état de santé mentale</b>		
Excellent, très bon, bon	1,0 <sup>a</sup>	0,8–1,3
Passable ou mauvais	6,3** <sup>a</sup>	3,6–10,9
<b>Difficulté à entendre (même avec des prothèses auditives)</b>		
Aucune	0,8 <sup>a</sup>	0,6–1,1
Certaines difficultés ou beaucoup de difficultés	2,0* <sup>a</sup>	1,5–2,7
<b>Difficulté à voir (même avec des lunettes ou verres de contact)</b>		
Aucune	1,0 <sup>a</sup>	0,8–1,2
Certaines difficultés ou incapacité à voir	1,7* <sup>a</sup>	1,1–2,6
<b>Difficulté à se déplacer (avec une aide technique ou non)</b>		
Aucune	1,0 <sup>a</sup>	0,7–1,2
Certaines difficultés ou incapacité à se déplacer	2,3* <sup>a</sup>	1,5–3,5
<b>Nombre de limitations fonctionnelles<sup>2</sup></b>		
Aucune limitation	0,7* <sup>ab</sup>	0,5 - 0,9
Une limitation	1,5* <sup>a</sup>	1,1–2,1
Deux limitations	1,8** <sup>b</sup>	1,1–3,0
Trois limitations	5,1** <sup>ab</sup>	2,5–10,3
<b>Utilisation d'une aide technique pour se déplacer</b>		
Oui	2,7* <sup>a</sup>	1,8–3,9
Non	0,9 <sup>a</sup>	0,7–1,2

IC : Intervalle de confiance à 95 %.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

a,b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

2. Trois limitations fonctionnelles ont été mesurées dans l'EMPAQ : l'ouïe, la vue et la mobilité.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

### 5.3.2 Facteurs relatifs à l'environnement relationnel

Les facteurs relationnels qui ont un lien significatif avec la maltraitance physique ou sexuelle sont la composition du ménage, l'utilisation de services à domicile, la dépendance fonctionnelle et le principal soutien financier du ménage. Notons que les résultats de l'enquête ne montrent pas d'association entre ces types de maltraitance et le niveau de soutien social.

#### ► Composition du ménage

Les personnes âgées qui vivent seules (1,7 %) ou qui vivent avec une autre personne qu'un conjoint ou conjointe (2,4 %\*\*) sont plus susceptibles d'être victimes de maltraitance physique ou sexuelle que celles qui vivent avec un conjoint ou une conjointe (0,6 %\*) (tableau 5.16).

#### ► Utilisation de services à domicile

Sur les cinq types de services ou de soins à domicile mesurés dans l'enquête, quatre semblent associés à la maltraitance physique ou sexuelle (soins infirmiers, autres services de santé, soins personnels ou aide domestique et autres types de services comme du transport ou la livraison de repas). Ainsi, la proportion de personnes âgées ayant vécu l'un ou l'autre de ces types de maltraitance est plus élevée lorsqu'elles ont eu recours à ces services au cours des 12 derniers mois que si elles ne les ont pas utilisés (tableau 5.16). Seule l'utilisation d'équipements médicaux ou de fournitures médicales n'est pas associée à ces types de maltraitance.

#### ► Dépendance fonctionnelle

Compte tenu de la faible prévalence de la maltraitance physique ou sexuelle, l'indicateur de dépendance est scindé en deux catégories : « pas de dépendance » et « dépendance faible, modérée ou forte ». Les personnes âgées ayant une dépendance fonctionnelle ont une

prévalence plus élevée de maltraitance physique ou sexuelle (2,1 %\*\*) que celles n'ayant pas de dépendance (1,0 %) (tableau 5.16).

#### ► Principal soutien financier du ménage

Les personnes âgées sont plus nombreuses en proportion à vivre de la maltraitance physique ou sexuelle lorsqu'un seul des deux conjoints est le principal soutien financier du ménage (1,3 %) que lorsque ce sont les deux conjoints qui sont les soutiens financiers (0,6 %\*) (tableau 5.16). En raison de faibles effectifs, il n'est pas possible de présenter des prévalences pour les deux autres catégories de la variable.

#### ► Antécédents d'abus ou de violences avant l'âge de 65 ans ou maltraitance vécue depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)

On observe des associations statistiquement significatives lorsque la prévalence de la maltraitance physique ou sexuelle vécue depuis les 12 derniers mois est croisée avec la plupart des types d'antécédents de violences et d'abus mesurés dans l'enquête. Ainsi, les personnes âgées ayant vécu avant l'âge de 65 ans l'un ou l'autre type de violence présentent une prévalence plus élevée de maltraitance physique ou sexuelle pour les 12 derniers mois (tableau 5.17). En outre, la prévalence de la maltraitance physique ou sexuelle vécue depuis les 12 derniers mois est associée aux maltraitements matérielle ou financière, psychologique et sexuelle<sup>8</sup> vécues depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles vécues dans la dernière année<sup>9</sup>).

Par exemple, on observe que les personnes âgées sont plus susceptibles d'avoir vécu de la maltraitance physique ou sexuelle au cours des 12 derniers mois si elles ont subi de la violence physique avant l'âge de 18 ans (3,6 %\*) ou entre 18 et 64 ans (5,3 %\*) que si elles n'en ont pas subi antérieurement (respectivement 0,9 % et 0,9 % pour les deux périodes).

8. Les proportions associées à la maltraitance physique vécue depuis l'âge de 65 ans ne peuvent pas être diffusées en raison d'effectifs trop faibles.

9. Les proportions se rapportant aux maltraitements vécues depuis l'âge de 65 ans ont comme dénominateur les personnes de plus de 66 ans.

Tableau 5.16

Prévalence de la maltraitance physique ou sexuelle (forme « violence ») au cours des 12 derniers mois selon certaines caractéristiques de l'environnement relationnel, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019

	%	IC
<b>Total</b>	<b>1,1</b>	<b>0,9–1,4</b>
<b>Composition du ménage</b>		
Personne vivant seule	1,7 <sup>a</sup>	1,3–2,3
Personne vivant avec un conjoint ou une conjointe, avec ou sans d'autres personnes	0,6 <sup>* a,b</sup>	0,4–0,9
Personne vivant sans conjoint ou conjointe, avec au moins une autre personne	2,4 <sup>** b</sup>	1,3–4,2
<b>Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : soins infirmiers</b>		
Oui	2,4 <sup>** a</sup>	1,4–4,0
Non	1,0 <sup>a</sup>	0,8–1,3
<b>Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : autres services ou soins de santé</b>		
Oui	3,7 <sup>** a</sup>	2,2–6,2
Non	1,0 <sup>a</sup>	0,8–1,3
<b>Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : soins personnels ou aide domestique</b>		
Oui	2,1 <sup>* a</sup>	1,3–3,3
Non	1,0 <sup>a</sup>	0,8–1,3
<b>Soins ou services reçus à domicile au cours des 12 derniers mois : autres services (transport, livraison de repas, etc.)</b>		
Oui	3,0 <sup>** a</sup>	1,8–4,9
Non	1,0 <sup>a</sup>	0,8–1,3
<b>Indicateur de dépendance fonctionnelle</b>		
Pas de dépendance	1,0 <sup>a</sup>	0,8–1,3
Dépendance (faible, modérée, forte)	2,1 <sup>** a</sup>	1,3–3,4
<b>Principal soutien financier du ménage</b>		
L'un ou l'autre des conjoints – une seule personne	1,3 <sup>a</sup>	1,0–1,7
Les deux conjoints	0,6 <sup>* a</sup>	0,3–0,9
L'un ou l'autre des conjoints ET autre(s) personne(s)	X	...
Autre(s) personne(s) – membre(s) de la famille ou autre	X	...

IC : Intervalle de confiance à 95 %.

X Donnée confidentielle.

... N'ayant pas lieu de figurer.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

a,b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

Tableau 5.17

Prévalence de la maltraitance physique ou sexuelle (forme « violence ») au cours des 12 derniers mois selon les antécédents d'abus financiers ou matériels ou de violences psychologiques, physiques ou sexuelles, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019

	%	IC
<b>Total</b>	<b>1,1</b>	<b>0,9–1,4</b>
<b>A vécu de l'abus financier ou matériel entre l'âge de 18 et 64 ans</b>		
Oui	5,8* <sup>a</sup>	3,9–8,7
Non	0,9 <sup>a</sup>	0,7–1,1
<b>A vécu de la maltraitance matérielle ou financière depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)<sup>2</sup></b>		
Oui	6,7** <sup>a</sup>	3,0–14,4
Non	1,0 <sup>a</sup>	0,8–1,3
<b>A vécu de la violence psychologique avant l'âge de 18 ans</b>		
Oui	4,1* <sup>a</sup>	2,8–6,0
Non	0,8 <sup>a</sup>	0,6–1,1
<b>A vécu de la violence psychologique entre l'âge de 18 et 64 ans</b>		
Oui	4,1* <sup>a</sup>	2,9–5,6
Non	0,7 <sup>a</sup>	0,6–1,0
<b>A vécu de la violence psychologique depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)<sup>2</sup></b>		
Oui	10,3** <sup>a</sup>	5,3–17,8
Non	0,9 <sup>a</sup>	0,7–1,1
<b>A vécu de la violence physique avant l'âge de 18 ans</b>		
Oui	3,6* <sup>a</sup>	2,4–5,3
Non	0,9 <sup>a</sup>	0,7–1,1
<b>A vécu de la violence physique entre l'âge de 18 et 64 ans</b>		
Oui	5,3* <sup>a</sup>	3,6–7,6
Non	0,9 <sup>a</sup>	0,7–1,1
<b>A vécu de la violence physique depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)<sup>2</sup></b>		
Oui	X	...
Non	X	...
<b>A vécu de la violence sexuelle avant l'âge de 18 ans</b>		
Oui	3,8* <sup>a</sup>	2,6–5,6
Non	0,9 <sup>a</sup>	0,7–1,1
<b>A vécu de la violence sexuelle entre l'âge de 18 et 64 ans</b>		
Oui	5,1** <sup>a</sup>	3,0–8,5
Non	1,0 <sup>a</sup>	0,8–1,2
<b>A vécu de la violence sexuelle depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)<sup>2</sup></b>		
Oui	53,7** <sup>a</sup>	26,7–78,8
Non	1,0 <sup>a</sup>	0,8–1,2

IC : Intervalle de confiance à 95 %.

X Donnée confidentielle.

... N'ayant pas lieu de figurer.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

<sup>a</sup> Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

2. Pour cette variable, le dénominateur correspond aux personnes de plus de 66 ans.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

### 5.3.3 Facteurs relatifs à l'environnement physique

Le type de logement et la zone de résidence sont les facteurs liés à l'environnement physique de la personne âgée qui sont étudiés dans l'EMPAQ.

Concernant le type de logement, on constate que la proportion de personnes âgées ayant vécu de la maltraitance physique ou sexuelle est plus élevée chez celles qui habitent dans un HLM, une coopérative, une communauté religieuse, une maison de chambres, etc.

(5,2 %\*\*), que chez celles qui résident dans les autres catégories de logements (maison unifamiliale, plex, RPA, etc.) (tableau 5.18). Mentionnons aussi que les personnes vivant dans une RPA sont plus nombreuses (2,2 %\*\*), en proportion, à avoir connu de la maltraitance physique ou sexuelle que celles vivant dans une maison unifamiliale ou intergénérationnelle ou un condo (0,8 %) ou dans un immeuble de type « plex » (0,7 %\*\*).

Pour ce qui est de la zone de résidence, les résultats de l'enquête ne montrent aucune association significative entre cette variable et la maltraitance physique ou sexuelle.

Tableau 5.18

**Prévalence de la maltraitance physique ou sexuelle (forme « violence ») au cours des 12 derniers mois selon le type de logement, personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup>, Québec, 2019**

	%	IC
<b>Total</b>	<b>1,1</b>	<b>0,9–1,4</b>
Maison unifamiliale ou intergénérationnelle ou condo	0,8 <sup>a,c</sup>	0,6–1,1
Duplex, triplex, quadruplex ou sixplex (2 à 6 logements superposés)	0,7** <sup>b,d</sup>	0,4–1,4
RPA (avec ou sans services)	2,2** <sup>a,d</sup>	1,3–3,6
Appartement dans un autre type d'immeuble	1,8** <sup>c</sup>	1,0–3,2
Autre type (ex. : HLM, coopérative, communauté religieuse, maison de chambres)	5,2** <sup>a,b,c,d</sup>	3,1–8,7

IC : Intervalle de confiance à 95 %.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

a,b,c,d Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

### Encadré 5.1

#### Synthèse des résultats sur les facteurs associés à la maltraitance

Le tableau 5.19 présente une synthèse des facteurs qui sont associés aux différents types de maltraitance.

On constate que deux facteurs parmi ceux étudiés dans l'EMPAQ ne sont statistiquement pas associés aux maltraitements matérielle ou financière, psychologique et physique ou sexuelle, soit le lieu de naissance et la zone de résidence.

Pour d'autres facteurs, les résultats de l'enquête ont révélé une association significative avec un seul type de maltraitance. L'âge et la langue parlée à la maison sont seulement associés à la maltraitance psychologique, et l'utilisation d'équipements médicaux au domicile est uniquement associée à la maltraitance matérielle ou financière.

Quelques facteurs sont uniquement associés à deux types de maltraitance. Ceux associés aux maltraitements matérielle ou financière et psychologique sont le plus haut niveau de scolarité terminé et le soutien social. Ceux associés aux maltraitements psychologique et physique ou sexuelle sont le sexe, le revenu personnel, le mode d'occupation du logement, la difficulté à entendre, le nombre de limitations et le principal soutien financier du ménage.

Plusieurs facteurs ont montré des associations significatives avec les trois catégories de maltraitance examinées. Sur le plan des caractéristiques individuelles, le nombre de personnes dans le ménage, le statut matrimonial, la perception de l'état de santé (générale et mentale), la difficulté à se déplacer, la difficulté à voir et l'utilisation d'une aide technique sont associés aux maltraitements matérielle ou financière, psychologique et physique ou sexuelle.

En ce qui a trait à l'environnement relationnel, la composition du ménage, l'utilisation de services à domicile (services infirmiers, autres services de santé, services personnels ou aide domestique et autres types de services), la dépendance fonctionnelle et les antécédents d'abus ou de violence de tous types sont des facteurs statistiquement associés aux trois catégories de maltraitance.

Un seul facteur lié à l'environnement physique, soit le type de logement, montre une association significative avec chacune des trois catégories de maltraitance étudiées.

Tableau 5.19

**Caractéristiques ou indicateurs significativement associés dans les croisements bivariés à certains types de maltraitance (dans leur forme « violence ») mesurés dans l'EMPAQ 2019**

	Maltraitance matérielle ou financière	Maltraitance psychologique	Maltraitance physique ou sexuelle
Sexe		✓	✓
Âge		✓	
Nombre de personnes dans le ménage	✓	✓	✓
Statut matrimonial	✓	✓	✓
Langue la plus souvent parlée à la maison		✓	
Lieu de naissance			
Plus haut niveau de scolarité terminé	✓	✓	
Revenu annuel personnel		✓	✓
Mode d'occupation du logement		✓	✓
Perception de l'état de santé générale	✓	✓	✓
Perception de l'état de santé mentale	✓	✓	✓
Difficulté à entendre		✓	✓
Difficulté à voir	✓	✓	✓
Difficulté à se déplacer	✓	✓	✓
Nombre de limitations		✓	✓
Utilisation d'une aide technique	✓	✓	✓
Composition du ménage	✓	✓	✓
Utilisation de services à domicile – soins infirmiers	✓	✓	✓
Utilisation de services à domicile – autres services de santé	✓	✓	✓
Utilisation de services à domicile – équipements médicaux	✓		
Utilisation de services à domicile – soins personnels ou aide domestique	✓	✓	✓
Utilisation de services à domicile – autres services	✓	✓	✓
Dépendance fonctionnelle	✓	✓	✓
Principal soutien financier du ménage	X	✓	✓
Soutien social	✓	✓	
Antécédents d'abus matériels ou financiers entre 18 et 64 ans	✓	✓	✓
Maltraitance matérielle ou financière depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)	✓	✓	✓
Antécédents de violences psychologiques avant 18 ans	✓	✓	✓
Antécédents de violences psychologiques entre 18 et 64 ans	✓	✓	✓
Maltraitance psychologique depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)	✓	✓	✓
Antécédents de violences physiques avant 18 ans	✓	✓	✓
Antécédents de violences physiques entre 18 et 64 ans	✓	✓	✓
Maltraitance physique depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)	X	✓	X
Antécédents de violences sexuelles avant 18 ans	✓	✓	✓
Antécédents de violences sexuelles entre 18 et 64 ans	✓	✓	✓
Maltraitance sexuelle depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles se rapportant aux 12 derniers mois)	X	✓	✓
Type de logement	✓	✓	✓
Zone de résidence			

✓: Caractéristique significativement associée à la prévalence de la maltraitance, au seuil de 0,5.

X: Donnée confidentielle.

# Personnes maltraitantes

---

Ce chapitre traite des personnes maltraitantes, c'est-à-dire celles qui ont, selon la personne aînée, commis un acte de maltraitance envers elle au cours des 12 derniers mois dans le cadre d'une relation de confiance. Dans l'EMPAQ, les catégories de personnes maltraitantes retenues comprennent non seulement des gens proches des personnes aînées comme les conjoints ou conjointes, les membres de la famille et les personnes proches aidantes, mais également des personnes de l'environnement un peu moins immédiat, comme les soignants ou préposés qui rendent des services à domicile, les professionnels de la santé, les voisins, les administrateurs de biens (ex. : notaires, avocats), les concierges, ou les individus qui assurent le transport des aînés. Dans plusieurs études, ce sont également ces catégories de personnes maltraitantes qui sont prises en compte (O'Keeffe et autres, 2007 ; Acierno et autres, 2009 ; Naughton et autres, 2010 ; NRC, 2003 ; Lachs et autres, 2011 ; NICE, 2016). Le cadre conceptuel de l'EMPAQ stipule par ailleurs que la maltraitance peut survenir dans différents contextes (ex. : famille et communauté). Notons que les sources de maltraitance qui se situent sur le plan organisationnel ou structurel, c'est-à-dire qui ne sont pas des individus, n'ont pas été retenues dans l'enquête (voir la présentation du cadre analytique des facteurs de risque au chapitre 1).

Par ailleurs, afin de mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre dans les situations de maltraitance, il est important de déterminer le lien qui existe entre la personne maltraitante et la personne maltraitée selon le type de maltraitance, car la nature de ce lien semble être associée à ce dernier (Jackson, 2014). Peu d'études ont cependant pu examiner ce lien en détail, du fait de résultats trop imprécis. Certaines relèvent que le conjoint ou le partenaire et les enfants sont les auteurs de maltraitance psychologique, physique et sexuelle les plus souvent mentionnés (Lachs et autres, 2011 ; NICE, 2016). Dans le cas de la maltraitance sexuelle, les personnes en dehors de la famille seraient également en cause (NICE, 2016).

Concernant la maltraitance matérielle ou financière, les personnes maltraitantes qui reviennent le plus souvent sont les enfants, les proches et les personnes proches aidantes de même que les aides-domestiques et les soignants (Lachs et autres, 2011 ; Biggs et autres, 2009). Ainsi, on constate que la source de maltraitance peut varier selon le type de maltraitance. Dans l'EMPAQ, l'information sur les auteurs des actes commis a été recueillie pour chaque type de maltraitance, et jusqu'à deux personnes maltraitantes pouvaient être mentionnées par les répondants<sup>1</sup>.

Non seulement cherche-t-on à connaître le lien entre la personne maltraitante et l'aîné maltraité, mais aussi à savoir si la maltraitance varie selon que son auteur est un homme ou une femme. On présente également dans ce chapitre certaines caractéristiques reconnues comme des facteurs de risque de commettre de la maltraitance : la cohabitation avec l'aîné et les problèmes de consommation d'alcool, de drogue, de jeu ou de santé mentale (NRC, 2003 ; Acierno et autres, 2009 ; Jackson, 2014 ; Pillemer et autres 2016 ; Labrum et Solomon, 2018 ; Chen et Dong, 2017).

Par ailleurs, la littérature sur le sujet montre que les aînés sont réticents à révéler qui sont les personnes qui les maltraitent (Acierno et autres, 2018). De fait, les questions sur l'identification des auteurs de maltraitance dans l'EMPAQ montrent un taux de non-réponse assez important, particulièrement dans le cas de la négligence physique : plus de la moitié des aînés ayant été négligés n'ont pas précisé qui était la personne en cause. Par conséquent, ce type de maltraitance n'est pas traité dans ce chapitre.

Ce chapitre présente séparément pour la maltraitance matérielle ou financière, psychologique, physique et sexuelle d'abord les diverses catégories de personnes maltraitantes mentionnées par les personnes aînées visées par l'enquête, et ensuite les caractéristiques des

---

1. On a limité à deux le nombre de personnes maltraitantes même si on peut penser que certaines victimes ont pu être maltraitées par plus de deux personnes différentes.

personnes maltraitantes, soit leur sexe, leur statut de cohabitation avec la personne âgée, leur dépendance ou non à certaines substances ou au jeu et leur état de

santé mentale. L'encadré 6.1 explique plus en détail les différentes mesures utilisées dans ce chapitre de même que les limites des résultats présentés.

### Encadré 6.1

#### Précisions quant aux proportions relatives aux personnes maltraitantes

► Les proportions présentées renvoient à deux univers distincts.

##### 1. Proportions présentant les liens entre l'auteur de la maltraitance et la personne âgée

Ces proportions se rapportent aux personnes âgées maltraitées. Les répondants pouvaient mentionner jusqu'à deux auteurs de maltraitance pour chaque type de maltraitance. Ainsi, chaque catégorie de personnes maltraitantes correspond à une variable qui se rapporte à l'ensemble des personnes âgées ayant vécu un type de maltraitance donnée. Par exemple, la proportion de personnes âgées ayant vécu de la maltraitance matérielle ou financière commise par un conjoint ou un ex-conjoint a comme dénominateur toutes les personnes ayant vécu ce type de maltraitance. Des tests statistiques ont été réalisés pour déterminer si les proportions associées aux catégories de personnes maltraitantes (au seuil de 0,01) étaient significativement différentes l'une de l'autre. Ces tests tiennent compte du fait que les proportions à comparer ne sont pas indépendantes puisqu'une même personne pouvait mentionner jusqu'à deux personnes maltraitantes. Pour obtenir plus d'information concernant ces tests, on peut se référer au rapport méthodologique de l'enquête. Enfin, soulignons que la non-réponse pondérée pour les variables décrivant les liens entre les personnes maltraitantes et maltraitées oscille entre 4 et 9 %.

##### 2. Proportions présentant les caractéristiques des personnes maltraitantes

Les résultats concernant les caractéristiques des personnes maltraitantes (sexe, cohabitation avec l'aîné, dépendances et santé mentale) sont obtenus **seulement pour celles qui sont mentionnées par les personnes âgées pour un type de maltraitance donné**. Cette précision est importante puisque ce ne sont pas les personnes maltraitantes qui ont été échantillonnées dans le cadre de l'enquête. De ce fait, les personnes maltraitantes déclarées à l'enquête ne représentent pas adéquatement l'ensemble de la population concernée. **Les résultats peuvent donc être inférés exclusivement aux catégories de personnes qui ont maltraité les personnes de 65 ans et plus visées par l'enquête.**

Pour que cette inférence soit possible, deux hypothèses sont posées. D'abord, on suppose que très peu de personnes âgées ont été maltraitées par plus de deux personnes ; ensuite, on suppose que très peu d'aînés ont indiqué avoir été maltraités par une même personne. Ces hypothèses seraient assez réalistes dans le cadre de l'EMPAQ, puisque la majorité des répondants habitent à leur domicile et non en institution. En effet, dans un ménage institutionnel, un plus grand nombre de personnes maltraitantes pourrait être mentionné et il y aurait probablement un plus grand risque qu'une même personne maltraitante soit indiquée par plus d'une personne maltraitée, du simple fait qu'il y a plus de personnes dans l'entourage des aînés qui vivent dans un tel type de ménage. On sait qu'il y a plusieurs employés responsables des soins accordés aux personnes qui résident dans un milieu institutionnel et qu'il y a une « proximité » des personnes dans le même lieu. Une personne éventuellement maltraitante parmi les employés ou parmi les personnes âgées elles-mêmes aurait « accès » à un grand nombre de victimes potentielles de 65 ans et plus.

Il faut noter que ces estimations sont affectées par un taux de non-réponse partielle parfois élevé, en particulier celles qui se rapportent aux dépendances aux substances et à la santé mentale. Cela explique en partie pourquoi un écart important entre certaines proportions ne s'avère pas nécessairement significatif. Le rapport méthodologique de l'enquête présente les effets possibles de cette non-réponse partielle sur l'analyse.

## 6.1 Auteurs de la maltraitance matérielle ou financière (forme « violence »)

### 6.1.1 Lien de la personne âgée avec la personne maltraitante

La maltraitance matérielle ou financière telle que définie dans l'EMPAQ dans sa forme « violence » inclut le vol, l'extorsion, la fraude, l'usurpation d'identité, etc.<sup>2</sup> Quelque 0,8 % des personnes âgées ont vécu l'un ou l'autre de ces actes au moins une fois au cours des 12 derniers mois (tableau 3.1 du chapitre 3). Environ le quart des aînés ayant connu ce type de maltraitance (29 %\*) ont mentionné comme personne maltraitante un de leurs enfants (tableau 6.1). Cette proportion est

significativement plus élevée que la proportion d'aînés ayant mentionné le conjoint ou la conjointe (9,3 %\*\*) ou les autres membres de la famille (9,0 %\*\*).

Même si la fratrie (18 %\*\*), les amis (14 %\*\*) et les autres personnes (22 %\*) sont mentionnés par bon nombre de victimes, les résultats de l'enquête ne permettent pas de détecter de différences entre ces trois proportions ni entre ces dernières et les proportions associées aux autres catégories de personnes mentionnées.

Tableau 6.1

**Proportion de personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup> ayant vécu de la maltraitance matérielle ou financière (forme « violence ») commise par certaines catégories de personnes au cours des 12 derniers mois, Québec, 2019**

	% <sup>2</sup>	Pe <sup>2</sup>
Conjoint ou conjointe ou ex-conjoint ou ex-conjointe	9,3** a	1 000
Fratrie (y compris le beau-frère et la belle-sœur)	18,5**	2 000
Enfants (y compris le beau-fils et la belle-fille)	28,6* a,b	3 100
Autres membres de la famille (y compris les petits-enfants)	9,0** b	1 000
Amis ou amies	14,4**	1 600
Autres personnes (ex. : employés fournissant de l'aide domestique ou des services de santé)	22,0*	2 400

Pe : Population estimée, arrondie à la centaine.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

a,b Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions associées aux différentes catégories de personnes maltraitantes au seuil de 0,01.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

2. Puisqu'il était possible de déclarer plusieurs auteurs de maltraitance matérielle ou financière, le total de la colonne excède 100 %. Par conséquent, les Pe ne doivent pas être additionnés.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, 2019*.

2. Voir la liste des énoncés à l'encadré 3.2 du chapitre 3.

## 6.1.2 Caractéristiques des personnes maltraitantes

Parmi les personnes maltraitantes mentionnées par les aînés ayant connu de la maltraitance matérielle ou financière au cours des 12 derniers mois, la majorité sont des hommes (63 %) (tableau 6.2). Au moment des faits, approximativement le tiers des personnes maltraitantes cohabitaient avec la victime (32 %\*) ou avaient des problèmes de santé mentale (37 %\*), tandis qu'environ 42 %\* avaient des problèmes de dépendance à l'alcool, à la drogue ou au jeu. Ces proportions sont présentées à titre indicatif, car la non-réponse partielle qui y est associée est élevée, en particulier pour les questions relatives aux problèmes de dépendance ou de santé mentale.

**Tableau 6.2**

**Proportion de personnes<sup>1</sup> ayant commis de la maltraitance matérielle ou financière (forme « violence ») envers des personnes de 65 ans et plus<sup>2</sup> au cours des 12 derniers mois selon certaines caractéristiques, Québec, 2019**

	%
Sexe <sup>3</sup>	
Homme	62,9
Femme	37,1 *
Cohabitation avec la personne aînée <sup>4</sup>	32,4 *
Problèmes de dépendance à l'alcool, à la drogue ou au jeu <sup>5</sup>	42,5 *
Problèmes de santé mentale <sup>6</sup>	36,8 *

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

1. Personnes maltraitantes mentionnées par les aînés visés par l'enquête.
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
3. La non-réponse partielle (NRP) à la question portant sur cette caractéristique est d'environ 8 %.
4. La NRP à la question portant sur cette caractéristique est d'environ 9 %.
5. La NRP à la question portant sur cette caractéristique est d'environ 21 %.
6. La NRP à la question portant sur cette caractéristique est d'environ 26 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, 2019*.

3. Voir la liste des énoncés à l'encadré 3.3 du chapitre 3.

## 6.2 Auteurs de la maltraitance psychologique (forme « violence »)

### 6.2.1 Lien de la personne aînée avec la personne maltraitante

La maltraitance psychologique dans sa forme « violence » se définit comme étant des gestes, des paroles ou des attitudes blessantes qui peuvent provoquer de la détresse, par exemple crier, humilier, insulter, menacer ou manipuler<sup>3</sup>. Rappelons que la prévalence de ce type de maltraitance chez les personnes âgées est estimée à 4,6 % pour les 12 derniers mois (tableau 3.1 du chapitre 3).

Environ le quart des personnes touchées par la maltraitance psychologique ont mentionné comme le responsable ou l'un des responsables le conjoint ou l'ex-conjoint de sexe masculin (25 %) ou les enfants et leur conjoint (23 %) (tableau 6.3). Ces deux proportions sont significativement plus élevées que les proportions relatives à la fratrie (11 %\*), à la conjointe ou l'ex-conjointe (9,2 %\*), aux petits-enfants ou autres membres de la famille (7,3 %\*) et aux amis (6,8 %\*).

Les voisins ont été mentionnés par 15 % des aînés, cette proportion étant significativement différente de celles relatives aux conjoints ou ex-conjoints (25 %), aux petits-enfants ou autres membres de la famille (7,3 %\*) et aux amis (6,8 %\*).

**Tableau 6.3**

**Proportion de personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup> ayant vécu de la maltraitance psychologique (forme « violence ») commise par certaines catégories de personnes au cours des 12 derniers mois, Québec, 2019**

	% <sup>2</sup>	Pe <sup>2</sup>
Conjoint ou ex-conjoint	24,6 <sup>a,b,c,d,e</sup>	15 100
Conjointe ou ex-conjointe	9,2* <sup>a,f</sup>	5 700
Fratrie (y compris le beau-frère et la belle-sœur)	11,4* <sup>b,g</sup>	7 000
Enfants (y compris le beau-fils et la belle-fille)	22,5 <sup>f,g,h,i,j</sup>	13 800
Autres membres de la famille (y compris les petits-enfants)	7,3* <sup>c,h</sup>	4 400
Amis ou amies	6,8* <sup>d,i</sup>	4 200
Voisinage (voisins ou résidents de l'immeuble, locataire ou colocataire, propriétaire)	15,2 <sup>c,d</sup>	9 300
Autres personnes	9,7* <sup>e,j</sup>	6 000

Pe : Population estimée, arrondie à la centaine.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

a,b,c,d,e,f,g,h,i,j Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions associées aux différentes catégories de personnes maltraitantes au seuil de 0,01.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

2. Puisqu'il était possible de déclarer plusieurs auteurs de maltraitance psychologique, le total de la colonne excède 100 %. Par conséquent, les Pe ne doivent pas être additionnées.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

## 6.2.2 Caractéristiques des personnes maltraitantes

Les personnes ayant commis des actes de maltraitance psychologique envers les aînés sont en plus grande proportion des hommes (57 %) (tableau 6.4). Environ 4 personnes maltraitantes sur 10 vivaient avec l'aîné au moment des faits (39 %). Approximativement le quart avaient des problèmes de dépendance à l'alcool, à la drogue ou au jeu (28 %) et environ le tiers, des problèmes de santé mentale (35 %). Signalons que la non-réponse partielle associée à ces deux dernières variables est élevée ; les proportions sont donc fournies à titre indicatif.

**Tableau 6.4**

**Proportion de personnes<sup>1</sup> ayant commis des actes de maltraitance psychologique (forme « violence ») envers des personnes de 65 ans et plus<sup>2</sup> au cours des 12 derniers mois selon certaines caractéristiques, Québec, 2019**

	%
Sexe <sup>3</sup>	
Homme	56,8
Femme	43,2
Cohabitation avec la personne aînée <sup>4</sup>	38,5
Problèmes de dépendance à l'alcool, à la drogue ou au jeu <sup>5</sup>	27,5
Problèmes de santé mentale <sup>6</sup>	35,2

1. Personnes maltraitantes mentionnées par les aînés visés par l'enquête.

2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

3. La non-réponse partielle (NRP) à la question portant sur cette caractéristique est d'environ 8 %.

4. La NRP à la question portant sur cette caractéristique est d'environ 8 %.

5. La NRP à la question portant sur cette caractéristique est d'environ 18 %.

6. La NRP à la question portant sur cette caractéristique est d'environ 24 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

## 6.3 Auteurs de la maltraitance physique (forme « violence »)

### 6.3.1 Lien de la personne âgée avec la personne maltraitante

La maltraitance physique dans sa forme « violence » se rapporte à des actes de violence tels que retenir une personne au sol, la pousser, la brûler, la frapper avec un objet, la menacer avec une arme, etc.<sup>4</sup> La proportion de personnes âgées ayant été victimes de tels actes au cours des 12 derniers mois est d'environ 0,8 % (tableau 3.1 du chapitre 3).

Entre les proportions associées aux personnes maltraitantes mentionnées par les aînés (conjoint ou ex-conjoint, conjointe ou ex-conjointe, enfants et beaux-fils ou belles-filles, autres membres de la famille ou amis, voisinage et autres personnes), il n'y a pas de différence significative (tableau 6.5).

Tableau 6.5

**Proportion de personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup> ayant vécu de la maltraitance physique (forme « violence ») commise par certaines catégories de personnes au cours des 12 derniers mois, Québec, 2019**

	% <sup>2</sup>	Pe <sup>2</sup>
Conjoint ou ex-conjoint	17,4**	1 800
Conjointe ou ex-conjointe	9,1**	900
Enfants (y compris le beau-fils et la belle-fille)	13,1**	1 300
Autres membres de la famille ou amis	27,9*	2 900
Voisinage (voisins ou résidents de l'immeuble, locataire ou colocataire, propriétaire)	15,5**	1 600
Autres personnes	18,4**	1 900

Pe : Population estimée, arrondie à la centaine.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Puisqu'il était possible de déclarer plusieurs auteurs de maltraitance physique, le total de la colonne excède 100 %. Par conséquent, les Pe ne doivent pas être additionnées.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, 2019*.

### 6.3.2 Caractéristiques des personnes maltraitantes

Les hommes sont mentionnés comme étant les auteurs des actes de maltraitance commis envers les aînés au cours des 12 derniers mois dans une plus grande proportion (56 %) que les femmes (tableau 6.6). Une part non négligeable des personnes maltraitantes cohabitaient avec l'aîné au moment des faits, soit 40 %\*. Environ 4 personnes maltraitantes sur 10 avaient des problèmes de consommation d'alcool, de drogue ou une dépendance au jeu (39 %\*) ou souffraient de problèmes de santé mentale (43 %\*). Ces dernières proportions sont affectées par un taux de non-réponse partielle élevé ; elles sont donc fournies à titre indicatif.

Tableau 6.6

**Proportion de personnes<sup>1</sup> ayant commis des actes de maltraitance physique (forme « violence ») envers des personnes de 65 ans et plus<sup>2</sup> au cours des 12 derniers mois selon certaines caractéristiques, Québec, 2019**

	%
Sexe <sup>3</sup>	
Homme	55,7
Femme	44,3
Cohabitation avec la personne âgée <sup>4</sup>	39,5*
Problèmes de dépendance à l'alcool, à la drogue ou au jeu <sup>5</sup>	38,8*
Problèmes de santé mentale <sup>6</sup>	43,5*

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

1. Personnes maltraitantes mentionnées par les aînés visés par l'enquête.
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
3. La non-réponse partielle (NRP) à la question portant sur cette caractéristique est d'environ 9 %.
4. La NRP à la question portant sur cette caractéristique est d'environ 9 %.
5. La NRP à la question portant sur cette caractéristique est d'environ 18 %.
6. La NRP à la question portant sur cette caractéristique est d'environ 30 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, 2019*.

4. Voir la liste des énoncés à l'encadré 3.4 du chapitre 3.

## 6.4 Auteurs de la maltraitance sexuelle (forme « violence »)

### 6.4.1 Lien de la personne âgée avec la personne maltraitante

La maltraitance sexuelle dans sa forme « violence » fait référence à des agressions ou expériences sexuelles non désirées, par exemple des gestes obscènes, des attouchements sexuels ou le fait de forcer quelqu'un à regarder de la pornographie ou à avoir des relations sexuelles<sup>5</sup>. Ce type de maltraitance a été vécu par environ 0,4 %\* des personnes âgées (tableau 3.1 du chapitre 3).

Les personnes ayant vécu de la maltraitance sexuelle dans les 12 derniers mois ont indiqué le conjoint ou l'ex-conjoint de sexe masculin, des membres de la famille ou des amis, des voisins et d'autres personnes comme auteurs de ces actes (tableau 6.7). Il faut signaler qu'aucune différence significative n'est détectée entre

Tableau 6.7

**Proportion de personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup> ayant vécu de la maltraitance sexuelle (forme « violence ») commise par certaines catégories de personnes au cours des 12 derniers mois, Québec, 2019**

	% <sup>2</sup>	Pe <sup>2</sup>
Conjoint ou ex-conjoint	25,9**	1 400
Membres de la famille et amis	33,5**	1 900
Voisinage (voisins ou résidents de l'immeuble, locataire ou colodataire, propriétaire)	19,0**	1 100
Autres personnes	29,0**	1 600

Pe : Population estimée, arrondie à la centaine.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Puisqu'il était possible de déclarer plusieurs auteurs de maltraitance sexuelle, le total de la colonne excède 100 %. Par conséquent, les Pe ne doivent pas être additionnées.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, 2019*.

les proportions relatives à ces différentes catégories de personnes maltraitantes. Les effectifs particulièrement faibles rendent plus difficile la détection des écarts significatifs.

### 6.4.2 Caractéristiques des personnes maltraitantes

Les auteurs de maltraitance sexuelle mentionnés par les personnes âgées sont presque exclusivement de sexe masculin<sup>6</sup> (donnée non présentée).

Environ 26 %\*\* des auteurs de maltraitance sexuelle cohabitaient avec la victime au moment des faits (tableau 6.8). Quelque 29 %\*\* d'entre eux avaient des problèmes de dépendance à l'alcool, aux drogues ou au jeu et environ 25 %\*\*, des problèmes de santé mentale. Ces deux dernières proportions sont affectées par un taux de non-réponse partielle élevé ; elles sont donc présentées à titre indicatif.

Tableau 6.8

**Proportion de personnes<sup>1</sup> ayant commis des actes de maltraitance sexuelle (forme « violence ») envers des personnes de 65 ans et plus<sup>2</sup> au cours des 12 derniers mois selon certaines caractéristiques, Québec, 2019**

	%
Cohabitation avec la personne âgée <sup>3</sup>	26,3**
Problèmes de dépendance à l'alcool, à la drogue ou au jeu <sup>4</sup>	29,2**
Problèmes de santé mentale <sup>5</sup>	25,0**

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Personnes maltraitantes mentionnées par les aînés visés par l'enquête.
2. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
3. La non-réponse partielle (NRP) à la question portant sur cette caractéristique est d'environ 7 %.
4. La NRP à la question portant sur cette caractéristique est d'environ 21 %.
5. La NRP à la question portant sur cette caractéristique est d'environ 29 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, 2019*.

5. Voir la liste des énoncés à l'encadré 3.5 du chapitre 3.

6. La variable se rapportant au sexe est affectée par un taux de non-réponse partielle d'environ 7 % ; de ce fait, il est possible que certaines personnes maltraitantes de sexe féminin n'aient pas été mentionnées par les aînés maltraités sexuellement.



# Actions posées à la suite d'actes de maltraitance

---

Il est pertinent de s'attarder aux actions posées par les personnes âgées à la suite d'actes de maltraitance vécus, puisqu'une meilleure connaissance de celles-ci peut permettre la mise en place de stratégies et de services mieux adaptés. Il s'agit d'ailleurs d'un des objectifs du PAM, à savoir de mettre sur pied des mécanismes d'intervention pour aider et accompagner les personnes maltraitées (objectif 2.3 ; Ministère de la Famille et Secrétariat aux aînés, 2017).

Quelques études se sont intéressées aux actions que les aînés ont pu poser après avoir vécu une situation de maltraitance. Les résultats montrent qu'une bonne proportion d'entre eux n'en auraient parlé à personne et n'auraient pas non plus signalé la situation à une autorité officielle, soit entre le tiers (O'Keeffe et autres, 2007 ; Naughton et autres, 2010) et la moitié (Luoma et autres, 2011). Et lorsqu'on s'intéresse plus particulièrement à ceux qui ont signalé la situation à des instances plus formelles comme des services d'aide ou la police, la proportion diminue grandement, variant selon le type de maltraitance (Burnes et autres, 2019a). Les raisons invoquées pour ne pas en parler ou demander de l'aide sont multiples : la peur de représailles, le désir de préserver les liens familiaux, la peur de se retrouver isolé ou rejeté, la culpabilité, la méconnaissance des ressources à utiliser, etc. (Beaulieu, Dubuc et Pelletier, 2018). La recherche montre également que les aînés ont tendance à minimiser certaines situations de maltraitance ou à ne pas les considérer comme étant sérieuses (Burnes et autres, 2019b).

Dans l'EMPAQ, on a demandé à la personne maltraitée au cours des 12 derniers mois si elle avait posé une action, comme avoir parlé de la situation ou avoir demandé de l'aide (et, si oui, à qui elle s'était adressée). Les réponses à ces questions sont traitées à la section 7.1. Les raisons mentionnées pour ne pas avoir parlé ou demandé de l'aide sont présentées à la section 7.2.

## 7.1 Parler ou demander de l'aide à la suite d'une situation de maltraitance

Les indicateurs permettant de décrire les actions que les aînés québécois ont posées après avoir vécu une situation de maltraitance sont d'abord présentés dans cette section. Les actions posées peuvent être « avoir parlé de la situation » ou « avoir demandé de l'aide ou signalé la situation à quelqu'un ». La liste des personnes ou instances vers qui les aînés se sont tournés pour parler de la situation ou obtenir de l'aide est exposée dans un second temps ; ceux-ci avaient la possibilité de nommer plusieurs personnes ou instances. Tous les résultats sont décrits séparément pour chaque type de maltraitance dans leur forme « violence » ; la négligence physique, quant à elle, n'a pu être traitée en raison de faibles effectifs. L'encadré 7.1 fournit des informations méthodologiques quant aux mesures dont il est question dans le présent chapitre.

## Encadré 7.1

### Indicateur sur les actions posées à la suite d’une situation de maltraitance

La figure 7.1 schématise la séquence des questions au sujet des actions posées par les personnes âgées à la suite d’une situation de maltraitance :

- En ont-elles parlé ? (boîte A de la figure 7.1)
- Est-ce que le fait d’en avoir parlé a réglé la situation ? (boîte D)
- Ont-elles demandé de l’aide ou signalé la situation dans le cas où celle-ci perdurait ? (boîte E)
- Le fait d’avoir demandé de l’aide ou signalé la situation a-t-il réglé le problème ? (boîte H)

Ces questions étaient posées à la fin de chaque section portant sur un type de maltraitance, peu importe s’il y avait une seule situation en cause ou plusieurs. Un indicateur synthétise cette suite d’actions pour chacun des types de maltraitance, sauf pour la négligence physique, en raison de trop faibles effectifs.

### Personnes ou instances à qui les aînés se sont adressés

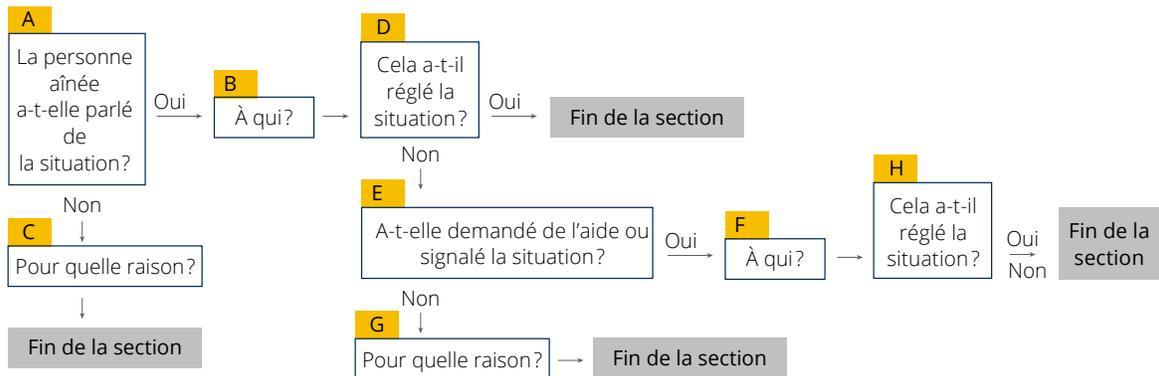
À la suite des questions sur les actions posées pour un type de maltraitance donnée, on demandait au répondant d’indiquer quelle était la catégorie de personnes ou d’instances à qui il s’était adressé : pour ce qui est du fait d’avoir parlé de la situation, il pouvait indiquer jusqu’à 11 catégories de personnes ou d’instances, dont l’auteur de la maltraitance (boîte B de la figure 7.1), et pour la demande d’aide ou le signalement de la situation, jusqu’à 10 catégories de personnes ou d’instances (boîte F). Puisqu’il était possible de mentionner plusieurs personnes ou instances, chaque catégorie est une variable se rapportant à l’ensemble des personnes de 65 ans et plus ayant subi un type de maltraitance donné au cours des 12 derniers mois et qui ont parlé ou demandé de l’aide selon le cas. Les catégories de personnes ou d’instances à qui les aînés ont demandé de l’aide ou signalé la situation sont présentées uniquement pour la maltraitance psychologique ; dans le cas des autres types de maltraitance, les effectifs sont trop faibles.

### Raisons pour ne pas avoir parlé de la situation ou ne pas avoir demandé de l’aide ou signalé la situation

Dans le cas où la personne âgée n’avait pas parlé à quelqu’un de la situation ou n’avait pas demandé de l’aide ou signalé la situation, on lui demandait pourquoi elle ne l’avait pas fait (respectivement les boîtes C et G de la figure 7.1). Une seule réponse était possible pour chaque type de maltraitance. Toutefois, afin d’obtenir des estimations plus précises, on a examiné ensemble les questions « Pourquoi n’avez-vous pas parlé à quelqu’un ? » (boîte C) et « Pourquoi n’avez-vous pas demandé de l’aide ou signalé la situation ? » (boîte G), puis on a regroupé toutes les raisons mentionnées pour chaque type de maltraitance. Ainsi, les résultats présentés à la section 7.2 se rapportent aux deux types d’actions examinés dans l’EMPAQ, tous types de maltraitance confondus. Chaque catégorie de raisons correspond à une variable qui se rapporte à l’ensemble des personnes âgées ayant vécu au moins un type de maltraitance (maltraitance matérielle ou financière, maltraitance psychologique, maltraitance physique, maltraitance sexuelle ou négligence physique) et n’ayant pas parlé à quelqu’un ou demandé de l’aide ou signalé la situation à la suite d’actes de maltraitance vécus au cours des 12 derniers mois.

Figure 7.1

**Séquence des questions portant sur les actions posées par les personnes âgées à la suite de situations de maltraitance vécues au cours des 12 derniers mois, EMPAQ, 2019**



### 7.1.1 Situations de maltraitance matérielle ou financière (forme « violence »)

► **Actions posées par les personnes âgées ayant vécu de la maltraitance matérielle ou financière**

Près du tiers des personnes âgées ayant vécu au moins une situation de maltraitance matérielle ou financière au cours des 12 derniers mois (30 %\*) n'en ont parlé à personne (tableau 7.1). Pour environ le quart, la situation

s'est réglée après qu'elles en aient parlé (26 %\*), alors que pour environ un autre quart (23 %\*), la situation ne s'est pas réglée après qu'elles en aient parlé et elles n'ont pas demandé de l'aide ou signalé la situation. Enfin, approximativement 21%\*\* des aînés ayant connu ce type de maltraitance sont allés chercher de l'aide ou ont signalé la situation. Dans ce dernier cas de figure, les effectifs sont trop faibles pour distinguer les aînés pour qui la situation ne s'est pas réglée après qu'ils aient posé l'une ou l'autre de ces actions de ceux pour qui la situation s'est réglée après qu'ils l'aient fait.

Tableau 7.1

**Répartition des personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup> ayant vécu une situation de maltraitance matérielle ou financière (forme « violence ») au cours des 12 derniers mois selon le type d'action posée à la suite de cette situation, Québec, 2019**

	%	Pe
La personne âgée a parlé de la situation et elle s'est réglée	26,3*	2 900
La personne âgée a parlé de la situation et elle ne s'est pas réglée, puis elle a demandé de l'aide ou signalé la situation (la situation peut s'être réglée ou non)	20,7**	2 300
La personne âgée a parlé de la situation et elle ne s'est pas réglée, et elle n'a pas demandé de l'aide ou signalé la situation	23,1*	2 500
La personne âgée n'a pas parlé de la situation	29,9*	3 300

Pe : Population estimée, arrondie à la centaine.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

Lorsqu'on examine l'écart selon le sexe, les résultats montrent que la proportion de personnes âgées ayant parlé à quelqu'un ou à une instance de la situation de maltraitance matérielle ou financière vécue (boîte A de la figure 7.1) est plus élevée chez les femmes (83 %) que chez les hommes (49 %) (données non présentées). En raison de faibles effectifs, il n'est pas possible de ventiler selon le sexe les autres actions posées.

### ► Principales personnes à qui les aînés ont parlé de la situation

Seules les catégories de personnes à qui l'aîné a parlé de sa situation sont présentées (boîte B de la figure 7.1); les résultats concernant les personnes à qui on a demandé

Tableau 7.2

**Proportion de personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup> ayant vécu de la maltraitance matérielle ou financière (forme « violence ») au cours des 12 derniers mois et qui en ont parlé à certaines personnes, Québec, 2019**

	% <sup>2</sup>	Pe <sup>2</sup>
Un membre de la famille	41,2* a,b,c	3 200
Un ami	15,2** a	1 200
Une personne du CLSC	12,8** b	1 000
Un avocat ou un notaire	17,2**	1 300
Une autre personne	15,3** c	1 200

Pe : Population estimée, arrondie à la centaine.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

a,b,c Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions associées aux différentes catégories de personnes au seuil de 0,01.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
2. Puisqu'il était possible de déclarer plusieurs personnes, le total de la colonne excède 100 %. Par conséquent, les Pe ne doivent pas être additionnées.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, 2019*.

de l'aide ou signalé la situation (boîte F de la figure 7.1) se rapportent à des effectifs trop petits et ne peuvent donc pas être exposés.

Les personnes âgées ayant vécu une situation de maltraitance matérielle ou financière et qui en ont parlé à quelqu'un se sont confiées à un membre de la famille dans une proportion d'environ 41 %\*. Cette proportion est significativement plus élevée que la proportion de personnes ayant parlé à un ami (15 %\*\*) ou à une personne du CLSC (13 %\*\*) (tableau 7.2). Notons qu'une proportion infime en a parlé à l'auteur de la maltraitance<sup>1</sup>.

## 7.1.2 Situations de maltraitance psychologique (forme « violence »)

### ► Actions posées par les personnes âgées ayant subi de la maltraitance psychologique

Environ le tiers (36 %) des personnes âgées ayant subi de la maltraitance psychologique au cours des 12 derniers mois disent avoir réglé la situation en parlant à quelqu'un (33 %) ou en allant chercher de l'aide après en avoir parlé (2,4 %\*\*) (tableau 7.3). Approximativement un autre tiers (36 %) n'ont pas vu leur situation se résoudre, soit parce qu'elles n'ont pas demandé d'aide après en avoir parlé (23 %), soit parce que le problème ne s'est pas réglé après qu'elles aient demandé de l'aide (12 %). Enfin, environ 29 % n'ont parlé à personne de la situation, soit une proportion semblable à celle concernant les personnes qui ont vécu de la maltraitance matérielle ou financière et qui n'en ont pas parlé.

On remarque que les femmes sont plus nombreuses, en proportion, à parler de leur situation de maltraitance psychologique (83 %) que les hommes (44 %) (données non présentées).

1. Signalons également qu'en raison d'effectifs trop faibles, on n'a pas pu présenter les résultats concernant les personnes ou instances suivantes : personne maltraitante, médecin, service d'aide (comme la Ligne Aide Abus Aînés), association ou regroupement d'aînés, directeur ou directrice ou employé(e) de la résidence où habite l'aîné, police.

Tableau 7.3

Répartition des personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup> ayant vécu une situation de maltraitance psychologique (forme « violence ») au cours des 12 derniers mois selon le type d'action posée à la suite de cette situation, Québec, 2019

	%	Pe
<b>La personne âgée a parlé de la situation et elle s'est réglée</b>	<b>33,4</b>	<b>20 500</b>
La personne âgée a parlé de la situation et elle ne s'est pas réglée, mais la situation s'est réglée après qu'elle ait demandé de l'aide ou l'ait signalée	2,4**	1 500
<b>La personne âgée a parlé de la situation et elle ne s'est pas réglée, puis elle a demandé de l'aide ou signalé la situation, mais celle-ci ne s'est pas plus réglée</b>	<b>12,2</b>	<b>7 500</b>
La personne âgée a parlé de la situation et elle ne s'est pas réglée, et elle n'a pas demandé de l'aide ou signalé la situation	23,4	14 300
<b>La personne âgée n'a pas parlé de la situation</b>	<b>28,5</b>	<b>17 400</b>

Pe : Population estimée, arrondie à la centaine.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, 2019*.

### ► Principales personnes à qui les aînés ont parlé et à qui ils ont demandé de l'aide ou signalé la situation

Les personnes âgées maltraitées psychologiquement se sont principalement tournées vers des membres de leur famille (43 %) lorsqu'elles ont voulu parler de leur situation. Cette proportion est significativement plus élevée que la proportion d'aînés qui se sont adressés à d'autres catégories de personnes pour lesquelles il est possible de présenter un résultat (tableau 7.4). Elles se sont aussi confiées, entre autres, à un ami (21 %) ou à un médecin, un médecin spécialiste ou un psychologue (23 %). En proportion significativement moindre, elles ont parlé directement de la situation à la personne maltraitante (6,0 %\*) ou à une personne du CLSC (11 %\*)<sup>2</sup>.

Lorsque le fait de parler de la situation n'a pas suffi à la régler, certains aînés ont alors demandé de l'aide ou signalé la situation. Ainsi, environ 22 %\*\* des aînés ayant subi de la maltraitance psychologique ont demandé de l'aide à un médecin, un médecin spécialiste ou un psychologue, 24 %\* à une personne du CLSC, 14 %\*\* à un membre de la famille et 22 %\*\* à la police (tableau 7.4). Soulignons que les résultats de l'enquête ne montrent pas de différences significatives entre les proportions associées à ces catégories de personnes ou d'instances.

### 7.1.3 Situations de maltraitance physique (forme « violence »)

#### ► Actions posées par les personnes âgées ayant vécu de la maltraitance physique

Pour environ la moitié des personnes de 65 ans et plus (50 %) ayant subi de la maltraitance physique au cours des 12 derniers mois, la situation s'est réglée après qu'elles en aient parlé à quelqu'un (tableau 7.5). Près de 3 aînés ayant vécu de la maltraitance physique sur 10 n'en ont parlé à personne (29 %\*), une proportion semblable à la proportion d'aînés ayant vécu de la maltraitance financière ou psychologique qui n'ont parlé à personne de leur situation.

Les résultats de l'enquête ne révèlent pas de différence significative selon le sexe en ce qui concerne le fait d'avoir parlé ou non de la situation de maltraitance physique subie.

2. Les catégories suivantes n'ont pu être présentées en raison de faibles effectifs : ministre du culte et association ou regroupement d'aînés.

Tableau 7.4

**Proportion de personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup> ayant vécu de la maltraitance psychologique (forme « violence ») au cours des 12 derniers mois et qui ont parlé de la situation ou qui ont demandé de l'aide ou signalé la situation à certaines personnes ou instances<sup>2</sup>, Québec, 2019**

	La personne âgée a parlé de la situation		La personne âgée a demandé de l'aide ou signalé la situation <sup>4</sup>	
	% <sup>3</sup>	Pe <sup>3</sup>	% <sup>3</sup>	Pe <sup>3</sup>
<b>La personne maltraitante</b>	<b>6,0*</b>	<b>2 700</b>		
Un membre de la famille	42,6	19 300	14,2**	1 400
<b>Un ami</b>	<b>21,4</b>	<b>9 700</b>	X	...
Un médecin, un médecin spécialiste ou un psychologue	23,2	10 500	22,1**	2 200
<b>Une personne du CLSC</b>	<b>11,4*</b>	<b>5 200</b>	<b>24,2*</b>	<b>2 400</b>
Un service d'aide (comme la Ligne Aide Abus Aînés)	2,7**	1 200	X	...
<b>Un directeur ou une directrice ou un(e) employé(e) de la résidence où la personne âgée habite</b>	<b>3,5**</b>	<b>1 600</b>	X	...
La police	5,4*	2 400	22,1**	2 200
<b>Une autre personne</b>	<b>25,6</b>	<b>11 600</b>	<b>25,6*</b>	<b>2 600</b>

Pe : Population estimée, arrondie à la centaine.

X Donnée confidentielle.

... N'ayant pas lieu de figurer.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

2. Des tests statistiques ont été effectués pour établir les différences entre les proportions, mais les résultats de ces tests ne sont pas présentés dans le tableau.

3. Puisqu'il était possible de déclarer plusieurs personnes ou instances, le total de la colonne excède 100 %. Par conséquent, les Pe ne doivent pas être additionnées.

4. Personnes qui ont parlé de la situation à quelqu'un sans que cela la règle.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

Tableau 7.5

**Répartition des personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup> ayant vécu une situation de maltraitance physique (forme « violence ») au cours des 12 derniers mois selon le type d'action posée à la suite de cette situation, Québec, 2019**

	%	Pe
<b>La personne âgée a parlé de la situation et elle s'est réglée</b>	<b>49,9</b>	<b>5 100</b>
La personne âgée a parlé de la situation et elle ne s'est pas réglée, puis elle a demandé de l'aide ou signalé la situation (la situation peut s'être réglée ou non)	12,4**	1 300
<b>La personne âgée a parlé de la situation et elle ne s'est pas réglée, et elle n'a pas demandé de l'aide ou signalé la situation</b>	<b>8,3**</b>	<b>800</b>
La personne âgée n'a pas parlé de la situation	29,4*	3 000

Pe : Population estimée, arrondie à la centaine.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

### ► Principales personnes à qui les aînés ont parlé de la situation

Les personnes maltraitées physiquement et qui en ont parlé se sont notamment confiées à un membre de la famille (31 %\*\*), à un ami (16 %\*\*), à un médecin, un médecin spécialiste ou un psychologue (26 %\*\*), à une personne du CLSC (14 %\*\*) ou à la police (13 %\*\*) (tableau 7.6)<sup>3</sup>. Signalons toutefois que les résultats de l'enquête ne permettent pas de déceler de différence significative entre ces proportions.

Pour ce qui est des personnes à qui les aînés ont demandé de l'aide ou signalé la situation (après en avoir parlé), les résultats s'y rapportant sont basés sur de trop faibles effectifs et ne peuvent donc pas être présentés.

**Tableau 7.6**

**Proportion de personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup> ayant vécu une situation de maltraitance physique (forme « violence ») au cours des 12 derniers mois et qui ont parlé de la situation à certaines personnes ou instances, Québec, 2019**

	% <sup>2</sup>	Pe <sup>2</sup>
Un membre de la famille	30,6**	2 300
Un ami	16,0**	1 200
Un médecin, un médecin spécialiste ou un psychologue	25,6**	1 900
Une personne du CLSC	14,2**	1 100
La police	13,2**	1 000
Une autre personne	13,4**	1 000

Pe : Population estimée, arrondie à la centaine.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

- Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.
- Puisqu'il était possible de déclarer plusieurs personnes ou instances, le total de la colonne excède 100 %. Par conséquent, les Pe ne doivent pas être additionnées.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, 2019*.

### 7.1.4 Situations de maltraitance sexuelle (forme « violence »)

Les personnes de 65 ans et plus ayant subi de la maltraitance sexuelle au cours des 12 derniers mois ont pu régler la situation après avoir parlé à quelqu'un dans une proportion d'environ 45 %\* (tableau 7.7). Les autres (55 %\*) n'en ont pas parlé, ou ont demandé de l'aide sans que cela règle leur situation. En raison de faibles effectifs, il n'est pas possible de détailler davantage cette catégorie d'aînés. Pour la même raison, on ne peut ventiler selon le sexe le fait d'avoir parlé ou non de la situation de maltraitance sexuelle vécue.

Pour ce qui est des personnes à qui les aînés ont parlé de leur situation de maltraitance sexuelle ou à qui ils ont demandé de l'aide ou signalé la situation, là encore, les effectifs sont trop faibles et ne peuvent donc pas être présentés.

**Tableau 7.7**

**Répartition des personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup> ayant vécu une situation de maltraitance sexuelle (forme « violence ») au cours des 12 derniers mois selon le type d'action posée à la suite de cette situation, Québec, 2019**

	%	Pe
La personne aînée a parlé de la situation et elle s'est réglée	45,0*	2 500
La personne aînée n'a pas parlé de la situation ou a demandé de l'aide ou signalé la situation sans que cela la règle	55,0*	3 000

Pe : Population estimée, arrondie à la centaine.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

- Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, 2019*.

3. Les aînés ont également mentionné les personnes ou instances suivantes, mais dans des proportions trop faibles pour qu'elles soient présentées : la personne maltraitante, un service d'aide (comme la Ligne Aide Abus Aînés), une association ou un regroupement d'aînés, un directeur ou une directrice ou un(e) employé(e) de la résidence où habite l'aîné.

## 7.2 Raisons pour ne pas avoir parlé ou demandé de l’aide ou signalé la situation au regard des situations de maltraitance vécues

On a demandé aux aînés maltraités n’ayant parlé à personne de la situation (voir à l’encadré 7.1, la boîte C de la figure 7.1) ou n’ayant pas demandé de l’aide ou signalé la situation (boîte G de la figure 7.1) pourquoi ils ne l’avaient pas fait.

En raison d’un nombre trop faible de répondants pour ces deux questions, ces dernières ont été examinées ensemble. De plus, les raisons ont été combinées pour tous les types de maltraitance, y compris la négligence, toujours à cause de faibles effectifs. Elles ont ensuite été regroupées en grandes catégories (voir les détails sur la construction de cet indicateur à l’encadré 7.1).

Quelque 4 aînés maltraités sur 10 (40 %), parmi ceux n’ayant parlé à personne de la situation ou n’ayant pas demandé de l’aide ou signalé la situation, ont indiqué,

comme motif pour ne pas avoir posé ces actions : ne pas en ressentir le besoin, ne pas juger la situation suffisamment importante pour s’en plaindre, croire que le fait de poser l’une ou l’autre des actions ne changerait rien ou penser que la situation se résorberait d’elle-même (tableau 7.8). Cette proportion est significativement plus élevée que celles associées aux autres catégories de raisons. Environ 20 % ont résolu le problème ou veulent le résoudre par eux-mêmes ou le problème s’est résolu avant qu’ils en aient parlé, une proportion significativement différente de celles qui se rapportent aux motifs suivants : « avoir peur de ne pas être cru ou d’être stigmatisé, méprisé, ridiculisé ou mal perçu par l’entourage » (3,4 %\*\*), « avoir peur des représailles ou des conséquences » (6,7 %\*\*) et « ne pas savoir où/à qui s’adresser » (4,8 %\*\*).

Enfin, il faut signaler que parmi les personnes âgées ayant vécu au moins un type de maltraitance, environ 13 %\* n’ont parlé de la situation à personne ou n’ont pas demandé de l’aide ou signalé la situation « parce qu’elles se sentaient embarrassées ou honteuses ou parce qu’elles ne voulaient pas mettre l’autre dans l’embarras ».

Tableau 7.8

**Proportion des personnes de 65 ans et plus<sup>1</sup> n’ayant parlé de la situation à personne ou n’ayant pas demandé de l’aide ou signalé la situation à la suite de la maltraitance vécue (négligence physique et forme « violence » pour les maltraitements matérielle ou financière, psychologique, physique et sexuelle) au cours des 12 derniers mois pour certaines catégories de raisons, Québec, 2019**

	% <sup>2</sup>	Pe <sup>2</sup>
La personne âgée a résolu le problème ou veut le résoudre par elle-même, ou le problème s’est résolu avant qu’elle en parle	20,5 <sup>a,b,c,j</sup>	8 700
La personne âgée ne ressentait pas le besoin de poser l’une ou l’autre des actions ou jugeait que la situation n’était pas assez importante pour qu’elle s’en plaigne, ou croyait que le fait de poser l’une ou l’autre des actions ne changerait rien ou que la situation allait se résorber d’elle-même	40,3 <sup>a,b,c,d,e,f,g,h</sup>	17 100
La personne âgée se sentait gênée, embarrassée ou honteuse ou ne voulait pas mettre l’autre dans l’embarras	13,2* <sup>g,h</sup>	5 600
La personne âgée avait peur de ne pas être crue ou d’être stigmatisée, méprisée, ridiculisée ou mal perçue par l’entourage	3,4** <sup>c,f,h</sup>	1 400
La personne âgée avait peur des représailles ou des conséquences	6,7* <sup>a,d</sup>	2 800
La personne âgée ne savait pas où/à qui s’adresser	4,8** <sup>b,e,g</sup>	2 000
Autres raisons (inclut le désir que la situation reste confidentielle)	18,0 <sup>d,e,f</sup>	7 600

Pe : Population estimée, arrondie à la centaine. En raison de la non-réponse partielle aux questions associées à chaque catégorie de raisons, ce chiffre est sous-estimé.

\* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

a,b,c,d,e,f,g,h Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions associées aux catégories de raisons au seuil de 0,01.

1. Personnes vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes.

2. Puisqu’une raison a pu être mentionnée pour chaque type de maltraitance, le total de la colonne excède 100 %. Par conséquent, les Pe ne doivent pas être additionnées.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec*, 2019.

# Discussion et conclusion

---

L'Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec (EMPAQ), 2019 permet de dresser un portrait détaillé des différents types de maltraitance vécus au cours de la dernière année par les personnes de 65 ans et plus vivant à leur domicile. Il s'agit de la première étude sur le sujet à être menée au Québec. L'EMPAQ a adopté la définition du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées (PAM) 2017-2022, elle-même inspirée de celle de l'OMS, qui précise qu'« il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne âgée ». Dans l'EMPAQ, on a retenu quatre types de maltraitance dans leur forme « violence »<sup>1</sup>, soit les maltraitances matérielle ou financière, psychologique, physique et sexuelle, de même qu'un type de maltraitance dans sa forme « négligence », soit la maltraitance physique. Les définitions opérationnelles de chacun de ces types de maltraitance s'inspirent du contenu du PAM 2017-2022, dans lequel on indique que la maltraitance peut se produire dans tous les milieux de vie et survenir dans le cadre de relations de confiance de tout ordre<sup>2</sup> (relations conjugales, familiales ou amicales ; relations dans le cadre desquelles des soins ou des services professionnels sont fournis ; etc.) (Ministère de la Famille et Secrétariat aux aînés, 2017).

Les données recueillies sont précieuses, car elles contribueront à soutenir l'action du gouvernement et des différents intervenants contre la maltraitance envers les aînés et favoriseront la mise en place de mesures adéquates pour améliorer le repérage et sensibiliser la

population. Elles permettront également de mener des activités de prévention appropriées et d'élaborer des politiques et des règlements cohérents.

L'enquête a aussi permis de caractériser les personnes maltraitantes et de décrire brièvement les actions que les personnes âgées ont posées après avoir subi des actes de maltraitance. Le présent rapport fait également état de résultats inédits issus de croisements entre les caractéristiques des personnes âgées et les prévalences des différents types de maltraitance mesurés dans l'EMPAQ.

L'EMPAQ a été menée auprès de 8 860 Québécois âgés de 65 ans et plus vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel<sup>3</sup> et qui pouvaient participer eux-mêmes à l'entrevue téléphonique.

Dans le présent chapitre, on met en parallèle les principaux résultats de l'EMPAQ avec ceux d'autres enquêtes sur la maltraitance envers les personnes âgées menées ailleurs et on présente leur utilité au regard des mesures énoncées dans le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées (PAM).

Ce chapitre fait d'abord état des prévalences des divers types de maltraitance mesurés dans l'enquête. Puis, on présente les associations entre les facteurs de risque et les types de maltraitance. L'ordre de présentation des résultats suit celui du modèle écologique sur lequel s'appuie l'EMPAQ. Un résumé des résultats concernant les personnes maltraitantes est ensuite présenté. Finalement, on expose certaines limites inhérentes à l'enquête

- 
1. La forme « violence » de la maltraitance est définie comme le fait de malmener une personne âgée ou de la faire agir contre sa volonté, en employant la force ou l'intimidation ; la forme « négligence » est décrite comme le fait de ne pas se soucier de la personne âgée, notamment par une absence d'action appropriée pour répondre à ses besoins (Sources : Pratique de pointe pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal ; Ligne Aide Abus Aînés ; Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées ; Ministère de la Famille et Secrétariat aux Aînés, 2017).
  2. La maltraitance due à des comportements violents d'étrangers, lesquels peuvent être associés à la criminalité qui se produit dans la communauté, est donc exclue.
  3. Ont donc été exclues les personnes qui résident en institution (hôpitaux, CHSLD, etc.).

et on propose à l'occasion certaines pistes d'analyse à explorer pour améliorer la connaissance du phénomène envers les personnes âgées.

## Les prévalences de la maltraitance envers les personnes âgées

Tout d'abord, soulignons que les prévalences de la maltraitance envers les âgés sont faibles, tout comme la plupart des enquêtes sur le sujet l'ont montré. Toutefois, la littérature nous a enseigné que les chiffres sont vraisemblablement sous-estimés, les âgés étant souvent réticents à divulguer des situations de maltraitance ou ne reconnaissant souvent pas celles-ci comme telles, en particulier lorsqu'ils vivent de la négligence physique ou de la maltraitance psychologique.

La prévalence globale, c'est-à-dire la prévalence de tous les types de maltraitance étudiés dans l'EMPAQ combinés, est estimée à 5,9 % pour les 12 derniers mois, ce qui signifie qu'environ 78 900 Québécois âgés de 65 ans et plus auraient été maltraités au cours de cette période.

Quant à la prévalence des différents types de maltraitance, on constate qu'elle est de 0,4 %\* pour la négligence physique, de 0,8 % pour la maltraitance matérielle ou financière, de 4,6 % pour la maltraitance psychologique, de 0,8 % pour la maltraitance physique et de 0,4 %\* pour la maltraitance sexuelle (notons que les quatre derniers types de maltraitance ont été mesurés dans leur forme « violence »). Rappelons que pour établir ces prévalences, nous avons posé aux âgés plusieurs questions concernant des actes de maltraitance. Les âgés devaient répondre par oui ou par non selon qu'ils aient vécu ou non la situation ou les actes mentionnés dans l'énoncé.

La lutte contre la maltraitance matérielle ou financière étant une des priorités du PAM 2017-2022, l'encadré 8.1 fournit plus d'information sur ce type de maltraitance.

Lorsque l'on compare les résultats de l'EMPAQ avec ceux d'autres études sur le sujet, on observe que la prévalence de la négligence physique (0,4 %) selon l'EMPAQ est sensiblement du même ordre que celles obtenues dans l'enquête canadienne de 2015 (1,2 % ; NICE, 2016), l'enquête menée au Royaume-Uni en 2006 (1,2 % ; O'Keefe et autres, 2007), l'enquête irlandaise (0,3 % ; Naughton

et autres, 2010) et l'enquête européenne (1,6 % ; Lindert et autres, 2013). Cette faible prévalence pourrait être due à la perception qu'ont les gens de la négligence, à leurs attentes quant à leur besoin d'aide et aux relations qu'ils ont avec les proches qui les aident. Les personnes âgées ne perçoivent pas nécessairement l'absence d'aide comme de la négligence commise par les proches (elles invoquent par exemple le fait que ceux-ci n'ont pas eu le temps de les aider), puisque dans leur conception des choses, il n'y a négligence que si elle est intentionnelle. De ce fait, les personnes âgées ont tendance à ne pas considérer comme des personnes maltraitantes les individus qui ne leur apportent pas d'aide. Il y aurait lieu de se pencher sur cette absence d'aide, qui ne semble généralement pas être reconnue comme de la maltraitance par les âgés. D'autres études ont d'ailleurs fait état de ce phénomène (Lee et autres, 2011). Un autre aspect à souligner est la définition de la négligence physique qui a été retenue dans le cadre de l'EMPAQ. Celle-ci ne prend pas en compte les âgés n'ayant pas quelqu'un responsable de les aider dans leurs activités quotidiennes. En effet, seuls ceux qui ont une personne responsable de les aider et qui ne reçoivent pas d'aide de la part de cette dernière sont couverts par cette définition. Or, parmi les personnes âgées ayant déclaré avoir besoin d'aide pour mener l'une ou l'autre des activités quotidiennes mesurées dans l'enquête (environ 8 %), entre 27 et 56 % ont indiqué n'avoir personne pour les aider.

Concernant les autres types de maltraitance, il semble que les prévalences selon l'EMPAQ (à l'exception de la prévalence de la maltraitance psychologique) soient plus faibles<sup>4</sup> que celles estimées à partir des résultats de l'enquête canadienne de 2015, soit 2,6 % pour la maltraitance financière, 2,7 % pour la maltraitance psychologique, 2,2 % pour la maltraitance physique et 1,6 % pour la maltraitance sexuelle (NICE, 2016). Si les instruments de cette enquête et ceux de l'EMPAQ sont très similaires, il faut souligner que la population visée par l'enquête canadienne correspond aux personnes de 55 ans et plus. Deux autres enquêtes, dans le cadre desquelles des instruments comparables à ceux de l'EMPAQ ont été utilisés, ont produit des résultats du même ordre pour les maltraitements financière, psychologique, physique et sexuelle : l'enquête menée au Royaume-Uni en 2007 auprès des 66 ans et plus montrait des prévalences

4. Soulignons qu'il n'est pas possible de réaliser des tests statistiques pour établir les différences entre les prévalences ; ainsi, la comparaison entre les deux enquêtes est faite sous toutes réserves.

### Encadré 8.1

#### Qu'en est-il de la maltraitance matérielle ou financière ?

Une des actions priorisées dans le PAM de 2017-2022 est de favoriser et faciliter la divulgation des situations de maltraitance, notamment les situations de maltraitance matérielle ou financière (Ministère de la Famille et Secrétariat aux aînés, 2017).

La prévalence estimée pour les 12 derniers mois est de 0,8 % pour ce type de maltraitance. On peut présumer que ce chiffre est sous-estimé, notamment parce que les personnes âgées ne sont pas toujours au courant des actes de maltraitance matérielle ou financière dont elles sont victimes ou elles peuvent refuser, pour quelque motif que ce soit, d'en faire mention.

Les résultats de l'enquête nous révèlent que c'est le vol ou la tentative de vol dont font l'objet le plus souvent les personnes âgées (0,4 %\*). Dans la majorité des cas (environ 60 % des personnes âgées ayant été victimes de vol ou d'une tentative de vol), la situation a commencé il y a plus d'un an.

L'examen des auteurs de la maltraitance matérielle ou financière montre que les enfants, beaux-fils ou belles-filles ont été mentionnés par environ 29 %\* des personnes âgées exploitées financièrement, soit une proportion statistiquement plus élevée que la proportion d'aînés maltraités financièrement qui ont indiqué comme responsable le conjoint, la conjointe, l'ex-conjoint ou l'ex-conjointe (9,3 %\*\*) ou un autre membre de la famille (9,0 %\*\*). De plus, la majorité des auteurs de ce type de maltraitance ne cohabitaient pas avec l'aîné au moment des faits. Enfin, soulignons qu'une proportion non négligeable de ces personnes maltraitantes aurait des problèmes de santé mentale ou de dépendance à certaines substances (environ 4 sur 10).

Les facteurs associés à ce type de maltraitance sont de divers ordres : vivre seul (plutôt qu'avec un conjoint) ; être célibataire, séparé, divorcé ou veuf (plutôt qu'être marié ou en union de fait) ; percevoir son état de santé générale ou mentale comme passable ou mauvais (plutôt que percevoir son état de santé générale ou mentale comme excellent, très bon ou bon) ; avoir de la difficulté à voir ; être limité dans sa mobilité ; recevoir des services de santé ou personnels, de l'aide domestique ou d'autres types de services à son domicile ; être dépendant sur le plan fonctionnel ; avoir un faible niveau de soutien social ; avoir vécu des antécédents d'abus matériels ou de violences psychologiques, physiques ou sexuelles ; habiter dans une RPA ou dans un type de logement comme un HLM, une coopérative, une communauté religieuse, une maison de chambres, etc. (plutôt que dans une maison unifamiliale ou dans un condo).

respectives de 1,0 %, 0,7 %, 0,7 % et 0,5 %, et celle menée en Irlande en 2010 auprès des 65 ans et plus, des prévalences de 1,3 %, 1,2 %, 0,5 % et 0,07 %. La comparaison des résultats de l'EMPAQ avec ceux d'autres enquêtes doit être faite avec beaucoup de prudence puisque les définitions utilisées sont parfois différentes. Les diverses études confirment toutefois l'existence du phénomène de la maltraitance envers les aînés dans plusieurs pays.

Parmi les personnes âgées maltraitées, 15 %<sup>5</sup> ont vécu plus d'un type de maltraitance, ce qui représente environ 0,9 % des aînés du Québec vivant à domicile. Il faut souligner la prépondérance de la maltraitance psychologique lorsque plusieurs types de maltraitance ont été vécus en concomitance : la très grande majorité des personnes âgées ayant vécu au moins deux types de maltraitance ont subi de la maltraitance psychologique (93 %). Un

5. On a comptabilisé les types de maltraitance vécus parmi les cinq étudiés dans l'enquête et non les situations spécifiques à chaque type.

constat semblable se dégage de l'enquête irlandaise (Naughton et autres, 2010) et de l'enquête américaine (Williams et autres, 2017).

Par ailleurs, il a été possible de produire une « trajectoire » de maltraitance grâce aux données sur la violence subie aux différentes périodes de la vie qui ont été recueillies. Ainsi, nous avons pu constater que pour certains aînés, la violence était déjà dans leur vie alors qu'ils étaient enfants ou adultes. Ainsi, 0,5 %\* des personnes âgées auraient vécu de la maltraitance matérielle ou financière au cours de leur vie adulte et à l'âge de 65 ans ou plus. Pour ce qui est des maltraitements psychologique, physique et sexuelle subies, les proportions de personnes âgées qui auraient vécu au moins une situation de violence pendant l'enfance ou la période adulte, en plus d'une situation de maltraitance à l'âge de 65 ans ou plus, sont, respectivement, de 3,2 %, 0,5 %\* et 0,3 %\*.

### Les facteurs associés à la maltraitance

La maltraitance est multifactorielle, c'est-à-dire que différents facteurs sont associés à un risque plus élevé ou moins élevé de vivre différentes situations de maltraitance. Le cadre analytique retenu pour l'EMPAQ, lequel s'inspire du modèle écologique proposé par l'OMS, classe ces facteurs en différentes catégories : 1) les caractéristiques propres à la personne âgée (sociodémographiques, socioéconomiques et de santé); 2) les caractéristiques de la personne maltraitante; 3) les facteurs relationnels (p. ex., les liens entre les personnes maltraitées et les personnes maltraitantes, le soutien social, l'utilisation des services, les antécédents de violence); 4) l'environnement physique de la personne âgée (Krug et autres, 2002).

Dans l'EMPAQ, l'étude des facteurs associés à la maltraitance repose sur des analyses bivariées<sup>6</sup>. Et puisque plusieurs études ont montré qu'ils variaient selon le type de maltraitance examiné (Acierno, 2010; Naughton et autres, 2010; Jackson et Hafemeister, 2013; Burnes

et autres, 2015; Pillemer et autres, 2016; McDonald, 2018), les analyses ont été réalisées séparément pour la maltraitance matérielle ou financière, la maltraitance psychologique et la maltraitance physique ou sexuelle (dans leur forme « violence »). Précisons que les maltraitements physique et sexuelle ont dû être regroupés dans les analyses en raison de faibles effectifs. Pour la même raison, l'étude des facteurs associés à la négligence physique n'a pu être effectuée.

### Les facteurs sociodémographiques et socioéconomiques

On constate que la prévalence est plus élevée parmi les femmes que parmi les hommes en ce qui a trait aux maltraitements psychologique et physique ou sexuelle. Quelques études montrent des associations semblables : celle réalisée au Royaume-Uni (O'Keeffe et autres, 2007) et celle menée en Irlande indiquent que la prévalence de la maltraitance interpersonnelle<sup>7</sup> est plus élevée chez les femmes (Naughton et autres, 2010), et celle réalisée au Canada révèle que ce sont les femmes qui sont les plus susceptibles de vivre de la maltraitance sexuelle (McDonald, 2018).

Concernant l'âge, l'EMPAQ montre une association significative avec un seul type de maltraitance : le groupe le plus jeune (65-74 ans) est plus susceptible de vivre de la maltraitance psychologique que les deux autres groupes d'âge. D'autres études ont fait état de ce lien entre l'âge et ce type de maltraitance, comme celles menées au Canada (NICE, 2016), au Royaume-Uni (O'Keeffe et autres, 2007), aux États-Unis (Acierno et autres, 2010; Burnes et autres, 2015) et en Europe (Lindert et autres, 2013). Ce résultat pourrait être attribuable à un biais de déclaration, les plus vieux groupes d'âge étant peut-être moins enclins à déclarer des situations de maltraitance, quelles qu'elles soient (Burnes et autres, 2015). En outre, le fait que notre échantillon ne comprenne pas les personnes ayant des incapacités graves<sup>8</sup> et que ces dernières se trouvent en plus grande proportion parmi les plus âgées peut biaiser

- 
6. Plus précisément, il s'agit d'analyses où l'on croise deux variables. Des tests statistiques sont ensuite effectués afin de détecter les associations statistiquement significatives. Pour plus d'information, se référer au rapport méthodologique de l'enquête (section 1.4.2).
  7. Dans ces études, en raison de faibles effectifs, les maltraitements psychologique, physique et sexuelle ont été examinés ensemble. Elles ont été regroupées sous le nom « maltraitance interpersonnelle ».
  8. Rappelons que ces personnes ont été exclues de l'EMPAQ, car elles n'auraient pas nécessairement pu répondre au questionnaire pour elles-mêmes.

les résultats obtenus chez les groupes plus vieux. En effet, certaines études<sup>9</sup> indiquent que ces personnes avec incapacité sont plus vulnérables à la maltraitance.

L'analyse selon le statut matrimonial montre que les personnes célibataires, séparées ou divorcées sont plus susceptibles de subir de la maltraitance financière, psychologique, physique ou sexuelle que les personnes qui sont mariées ou en union de fait. Il n'est pas clair si c'est le fait de ne pas être en couple qui accroît le risque ou si c'est le fait de vivre seul, sachant que cette dernière caractéristique constitue également un facteur de risque pour ces types de maltraitance et que la majorité des personnes célibataires, séparées ou divorcées vivent seules. Les résultats concernant les personnes séparées ou divorcées sont cependant cohérents avec ceux présentés dans d'autres études (Burnes et autres, 2015).

La langue parlée le plus souvent à la maison — un facteur ayant été peu étudié jusqu'à présent — n'est associée significativement qu'à la maltraitance psychologique, les personnes parlant l'anglais étant plus susceptibles de subir ce type de maltraitance comparativement à ceux parlant le français. L'analyse des caractéristiques des anglophones serait nécessaire pour mieux comprendre ce lien.

Le lien entre la scolarité et la maltraitance financière ou psychologique est aussi difficile à interpréter. Les personnes âgées ayant comme plus haut niveau de scolarité des études secondaires sont celles qui sont les moins susceptibles de vivre de la maltraitance financière, tandis que ce sont celles ayant seulement fait des études primaires qui sont les moins susceptibles de connaître de la maltraitance psychologique. D'autres études (Biggs et autres, 2009 ; Lindert et autres, 2013 ; Burnes et autres, 2015) ont aussi révélé que la prévalence de la maltraitance psychologique était plus faible lorsqu'une personne avait des études primaires seulement. On pourrait avancer que les personnes les plus scolarisées sont plus conscientes du phénomène et seraient donc plus susceptibles de reconnaître les actes de maltraitance dont elles sont victimes.

Enfin, avoir un faible revenu ou être locataire est associé à la maltraitance psychologique et à la maltraitance physique ou sexuelle. Diverses études, soit celles réalisées au Canada (NICE, 2016), aux États-Unis (Burnes et autres, 2015), en Irlande (Naughton et autres, 2010) et en Europe (Lindert et autres, 2013), ont également fait ressortir cette association entre le revenu et ces deux types de maltraitance.

Soulignons que quelques facteurs sociodémographiques et socioéconomiques mesurés dans l'EMPAQ ne sont pas associés significativement à la maltraitance financière (âge, sexe, langue, lieu de naissance, revenu, mode d'occupation du logement) ou à la maltraitance physique ou sexuelle (âge, sexe, langue, lieu de naissance, scolarité). Il est toutefois possible que l'enquête manque de puissance statistique, ce qui empêcherait la détection d'associations entre certains facteurs et ces deux types de maltraitance, les prévalences de ceux-ci étant très faibles.

### Les caractéristiques de santé

De façon générale, la plupart des indicateurs de santé sont associés à la maltraitance. Ainsi, une personne âgée qui perçoit son état de santé générale ou mentale comme passable ou mauvais, qui a une limitation fonctionnelle (ouïe, vue ou mobilité) ou qui a besoin d'une aide technique pour se déplacer est plus susceptible d'être maltraitée psychologiquement, physiquement ou sexuellement et financièrement (soulignons qu'une personne qui a une limitation sur le plan de l'ouïe ne présente toutefois pas plus de risque de subir de la maltraitance financière).

Se percevoir en moins bonne santé physique ou mentale de même qu'avoir des limitations fonctionnelles sont des facteurs de risque de maltraitance ayant été mis en lumière par de nombreuses études et pour lesquels il y a un consensus scientifique (Johannesen et LoGiudice, 2013 ; Burnes et autres, 2015 ; Pillemer et autres, 2016 ; Chen et Dong, 2017). Les aînés qui sont malades ou qui ont des incapacités physiques ou cognitives qui les rendent plus vulnérables que les autres dépendent plus souvent de proches pour mener leurs activités quotidiennes, ce qui pourrait les exposer davantage à la maltraitance.

9. Il s'agit d'études cliniques réalisées la plupart du temps sur des échantillons de convenance (Wiglesworth et autres, 2010 ; Dong et autres, 2014 ; Pillemer et autres, 2016).

## Les facteurs relationnels

Ces facteurs font référence aux relations que l'aîné peut avoir avec des professionnels ou des proches : il peut s'agir de relations au sein du ménage, de relations dans le cadre desquelles des services sont fournis ou de l'aide est apportée, de relations relatives au soutien social ou de relations qui ont existé dans le passé. Soulignons que le lien entre les personnes maltraitées et les personnes maltraitantes est traité séparément (voir chapitre 5), mais est étudié sur le plan relationnel.

Tous les facteurs relationnels mesurés dans l'enquête sont associés à l'un ou l'autre des types de maltraitance, sinon à tous.

Ainsi, vivre seul plutôt qu'avec un conjoint ou une conjointe, avoir une dépendance fonctionnelle (faible, modérée ou forte) ainsi que recevoir des soins infirmiers ou de santé, des soins personnels ou de l'aide domestique<sup>10</sup> sont tous des facteurs liés à un risque plus élevé de subir de la maltraitance sur les plans matériel ou financier, psychologique ou physique ou sexuel. Un niveau de soutien social faible ou modéré est quant à lui associé à une probabilité plus forte de vivre de la maltraitance matérielle ou financière ou de la maltraitance psychologique. Ces caractéristiques, en particulier celles liées au soutien social et à la dépendance fonctionnelle, sont fréquemment considérées comme étant des facteurs associés à différents types de maltraitance dans la littérature (Acierno et autres, 2010 ; Naughton et autres, 2010 ; Pillemer et autres, 2016).

En outre, selon l'EMPAQ, lorsqu'un seul des deux conjoints est le soutien financier du ménage, la prévalence de la maltraitance psychologique ou de la maltraitance physique ou sexuelle est plus élevée que si les deux conjoints sont responsables des dépenses du ménage. Ce résultat est intéressant, d'autant plus que peu d'études ont examiné le lien entre soutien financier et maltraitance. Cette observation donne à penser qu'une relation plus égalitaire sur le plan économique favoriserait moins de maltraitance. Les résultats de l'enquête ne montrent pas

d'écarts significatifs entre les différents types de ménages soutenus financièrement par quelqu'un n'en faisant pas partie<sup>11</sup>. Puisque ceux-ci ne comptent que pour une très faible proportion, la détection d'écarts significatifs est plus difficile.

Enfin, les antécédents d'abus financiers ou de violence (que celle-ci ait été de nature psychologique, physique ou sexuelle) s'avèrent tous associés à chacun des types de maltraitance<sup>12</sup>. Ainsi, lorsqu'une personne a connu avant l'âge de 65 ans (avant 18 ans ou entre 18 et 64 ans) un type ou l'autre de violence ou des abus financiers, elle est plus susceptible de vivre n'importe quel type de maltraitance en tant qu'aînée. Le même constat se dégage de la seule autre étude ayant pris en compte ces antécédents (McDonald, 2018). Ces associations significatives semblent confirmer que les expériences antérieures ont un effet plus tard dans la vie et montrent l'importance de tenir compte de la trajectoire de vie des individus lorsqu'on se penche sur le phénomène de la maltraitance envers les personnes âgées.

## L'environnement physique

Peu de variables ont été retenues dans l'EMPAQ en ce qui concerne l'environnement physique de la personne aînée. La zone de résidence, déterminée à partir de la géographie du recensement de Statistique Canada, ne montre pas d'association avec l'un ou l'autre des types de maltraitance. Le type de logement, par contre, est significativement associé à tous les types de maltraitance. Ainsi, les personnes qui vivent en résidence privée pour aînés (RPA) ou dans un « autre type de logement », comme un HLM, une coopérative, une communauté religieuse ou une maison de chambres, sont plus susceptibles de subir de la maltraitance matérielle ou financière ou de la maltraitance physique ou sexuelle que celles qui habitent une maison unifamiliale ou un condo. Les aînés sont plus susceptibles de vivre de la maltraitance psychologique s'ils demeurent dans un « autre type de logement » que s'ils habitent une maison unifamiliale, un plex ou un condo. Soulignons que dans les RPA et dans les « autres types de logement », il y a une plus grande

10. Signalons que la dépendance fonctionnelle et l'utilisation des services sont des variables corrélées. Ainsi, les personnes utilisant des services sont plus nombreuses, en proportion, à avoir une dépendance fonctionnelle.

11. Ici, on fait référence aux catégories suivantes de la variable : « L'un ou l'autre des conjoints ET autre(s) personne(s) » et « Autre(s) personne(s) — membre(s) de la famille ou autre ». Se référer aux tableaux 5.10 et 5.16 du chapitre 5.

12. Les croisements n'ont pu être faits avec les antécédents de négligence physique puisqu'aucune information à ce sujet n'a été recueillie dans l'enquête.

proportion de personnes seules. Ainsi, est-ce le fait de demeurer seul dans son logement ou est-ce l'environnement particulier de ces types de logement favorisant les occasions d'interactions qui augmenterait les risques de maltraitance ? Une analyse multivariée pourrait aider à comprendre les liens entre le type de logement habité, le fait de vivre seul et la maltraitance vécue.

Le tableau 8.1 résume les facteurs présentant une association statistiquement significative avec l'un ou l'autre des types de maltraitance.

### Les personnes maltraitantes

Que nous a appris l'EMPAQ sur les personnes maltraitantes ? Rappelons que les données sont basées sur de faibles effectifs, ce qui limite la diffusion de résultats pour des raisons de confidentialité et réduit les possibilités de détecter des associations statistiques.

En ce qui a trait au lien entre la personne maltraitante et la personne âgée, on remarque que les enfants, beaux-fils ou belles-filles sont souvent mentionnés comme étant les auteurs de la maltraitance matérielle ou financière (29 %\* des personnes maltraitées financièrement ont indiqué cette catégorie de personnes). Ensuite, on constate que ce sont les conjoints ou ex-conjoints de sexe masculin (25 %) ou les enfants, beaux-fils ou belles-filles (23 %) qui sont le plus souvent mentionnés comme étant les responsables de la maltraitance psychologique. Pour ce qui est des auteurs de la maltraitance physique et de la maltraitance sexuelle, si les conjoints ou ex-conjoints de sexe masculin (mentionnés par 17 %\*\* des aînés ayant vécu de la maltraitance physique et par 26 %\*\* de ceux ayant subi de la maltraitance sexuelle) et les membres de la famille (autres que les enfants) ou les amis (mentionnés par 28 %\* des aînés ayant été maltraités physiquement et par 34 %\*\* de ceux ayant vécu de la maltraitance sexuelle) semblent revenir plus souvent, les tests statistiques réalisés ne permettent pas d'affirmer qu'ils ont vraiment été mentionnés dans une proportion significativement plus élevée que les autres catégories de personnes maltraitantes. Concernant la maltraitance physique et la maltraitance sexuelle, il faut signaler que le voisinage est également mentionné par des proportions non négligeables d'aînés (par environ 15 %\*\* des aînés ayant été maltraités physiquement et par 19 %\*\* de ceux ayant subi de la maltraitance sexuelle).

Lorsqu'on se penche sur les caractéristiques des personnes maltraitantes, pour les quatre types de maltraitance examinés, on constate que plus d'hommes que de femmes auraient commis des actes de maltraitance et qu'une proportion assez importante des personnes maltraitantes (approximativement le tiers) cohabitaient avec l'aîné au moment des faits. Les données relatives aux dépendances et à la santé mentale indiquent qu'une proportion notable de personnes maltraitantes auraient des problèmes de dépendance ou des troubles de santé mentale (environ 30 à 40 %), mais la non-réponse élevée liée à ces deux variables incite à la prudence dans l'interprétation des résultats. En fait, il est probable que les personnes âgées n'aient souvent pas une idée juste de l'état de santé mentale ou des dépendances des personnes maltraitantes.

Dans l'EMPAQ, on s'est intéressé aux personnes maltraitantes, car on ne voulait pas axer l'analyse du phénomène de la maltraitance exclusivement sur la victime et ses caractéristiques. En effet, certaines études ont établi que le profil des auteurs de maltraitance ainsi que la nature du lien entre la personne maltraitante et l'aîné sont des éléments également importants à prendre en compte (NRC, 2003 ; Acierno et autres, 2009 ; Jackson, 2014 ; Pillemer et autres, 2016 ; Labrum et Solomon, 2018 ; Chen et Dong, 2017). Les résultats de l'enquête montrent que les personnes maltraitantes présentent des caractéristiques diversifiées et que la nature de leur lien avec la personne maltraitée est associée au type de maltraitance.

Soulignons qu'en connaissant la diversité des profils de personnes maltraitantes et des liens entre personnes maltraitées et personnes maltraitantes, on pourra mieux adapter les interventions en matière de lutte contre la maltraitance et concevoir des outils plus adéquats. Les actions à mettre en place seront différentes selon qu'il s'agit de maltraitance financière ou de maltraitance physique, par exemple. Les interventions seront aussi modifiées si une problématique de santé mentale ou de consommation de substances est en cause. De plus, puisque les personnes maltraitantes sont souvent des proches de la personne âgée, les actions pourraient cibler les deux parties. Il s'agit d'une approche qui semble prometteuse dans la lutte contre la maltraitance, selon l'Organisation mondiale de la santé et certains chercheurs (OMS, 2011 ; Jackson, 2014 ; Pillemer et autres 2016).

Tableau 8.1

**Facteurs associés à la prévalence de la maltraitance matérielle ou financière, de la maltraitance psychologique et de la maltraitance physique ou sexuelle, Québec, 2019**

Variables	Maltraitance matérielle ou financière	Maltraitance psychologique	Maltraitance physique ou sexuelle
Groupes présentant une prévalence plus élevée de maltraitance comparativement à la catégorie entre crochets			
<b>Caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques de la personne aînée</b>			
Âge	NS	65-74 ans [75-84 ans et 85 ans et plus]	NS
Sexe	NS	Femmes	Femmes
Nombre de personnes dans le ménage	Une personne [deux pers. et plus]	Une personne et trois et plus [deux pers.]	Une personne [deux pers. et plus]
Statut matrimonial	Célibataire, séparé(e) ou divorcé(e), veuf ou veuve [marié(e) ou conjoint(e) de fait]	Célibataire, séparé(e) ou divorcé(e) [marié(e) ou conjoint(e) de fait]	Célibataire, séparé(e) ou divorcé(e), veuf ou veuve [marié(e) ou conjoint(e) de fait]
Langue parlée à la maison	NS	Anglais [français]	NS
Lieu de naissance	NS	NS	NS
Plus haut niveau de scolarité	Études primaires ou moins, études collégiales, études universitaires [études secondaires]	Études secondaires, collégiales, universitaires [études primaires ou moins]	NS
Revenu annuel personnel	NS	<30 000 \$ [50 000 \$ et plus]	<20 000 \$ [20 000 \$ et plus]
Mode d'occupation du logement	NS	Locataire [propriétaire]	Locataire [propriétaire]
<b>Caractéristiques de santé de la personne aînée</b>			
État de santé générale	Passable ou mauvais [excellent, très bon et bon]	Passable ou mauvais [excellent, très bon et bon]	Passable ou mauvais [excellent, très bon et bon]
État de santé mentale	Passable ou mauvais [excellent, très bon et bon]	Passable ou mauvais [excellent, très bon et bon]	Passable ou mauvais [excellent, très bon et bon]
Limitation fonctionnelle — ouïe	NS	Oui [non]	Oui [non]
Limitation fonctionnelle — vue	Oui [non]	Oui [non]	Oui [non]
Limitation fonctionnelle — mobilité	Oui [non]	Oui [non]	Oui [non]
Nombre de limitations fonctionnelles	NS	Une, deux ou trois limitations [aucune]	Trois limitations [aucune, une ou deux]
Utilisation d'une aide technique pour se déplacer	Oui [non]	Oui [non]	Oui [non]
<b>Environnement relationnel de la personne aînée</b>			
Composition du ménage	Vivre seul(e) [vivre avec un(e) conjoint(e)]	Vivre seul(e) [vivre avec un(e) conjoint(e)]	Vivre seul(e) ou avec une personne autre qu'un(e) conjoint(e) [vivre avec un(e) conjoint(e)]

Suite à la page 143

**Tableau 8.1 (suite)**  
**Facteurs associés à la prévalence de la maltraitance matérielle ou financière, de la maltraitance psychologique et de la maltraitance physique ou sexuelle, Québec, 2019**

Variables	Maltraitance matérielle ou financière	Maltraitance psychologique	Maltraitance physique ou sexuelle
	Groupes présentant une prévalence plus élevée de maltraitance comparativement à la catégorie entre crochets		
Utilisation de services de santé ou d'autres services (cinq types : soins infirmiers ; autres services de santé ; utilisation d'équipements médicaux ; soins personnels ou aide domestique ; autres types)	Oui [aucun service reçu]	Oui, sauf l'utilisation d'équipements médicaux [aucun service reçu]	Oui, sauf l'utilisation d'équipements médicaux [aucun service reçu]
Niveau de dépendance dans les activités quotidiennes	Faible, modéré ou élevé [pas de dépendance]	Faible, modéré ou élevé [pas de dépendance]	Faible, modéré ou élevé [pas de dépendance]
Principal soutien financier du ménage	X	Un des deux conjoints [les deux conjoints]	Un des deux conjoints [les deux conjoints]
Niveau de soutien social	Modéré ou faible [élevé]	Modéré ou faible [élevé]	NS
Antécédents d'abus matériel ou financier — de 18 à 64 ans	Oui [non]	Oui [non]	Oui [non]
Antécédents de violence psychologique — avant 18 ans ; de 18 à 64 ans	Oui aux deux périodes [non]	Oui aux deux périodes [non]	Oui aux deux périodes [non]
Antécédents de violence physique — avant 18 ans ; de 18 à 64 ans	Oui aux deux périodes [non]	Oui aux deux périodes [non]	Oui aux deux périodes [non]
Antécédents de violence sexuelle — avant 18 ans ; de 18 à 64 ans	Oui aux deux périodes [non]	Oui aux deux périodes [non]	Oui aux deux périodes [non]
<b>Environnement physique de la personne âgée</b>			
Type de logement	RPA et autre type de logement comme un HLM, une coopérative, une communauté religieuse, une maison de chambres [maison unifamiliale ou intergénérationnelle, condo]	Appartement dans un autre type d'immeuble et autre type de logement comme un HLM, une coopérative, une communauté religieuse, une maison de chambres [maison unifamiliale ou intergénérationnelle, plex, condo]	RPA et autre type de logement comme un HLM, une coopérative, une communauté religieuse, une maison de chambres [maison unifamiliale ou intergénérationnelle, ou condo, plex]
Zone de résidence	NS	NS	NS

NS : Facteur non significatif au seuil de 0,05.

X Donnée confidentielle.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec 2019*.

## Parler et demander de l'aide lorsque l'on vit une situation de maltraitance

Un autre aspect qui nuit à la mesure du phénomène de la maltraitance est la non-divulgation de la situation de maltraitance par les individus qui la subissent. Les données de l'enquête montrent qu'un nombre élevé de personnes âgées ne parlent pas de ce qu'elles vivent et ne vont pas chercher de l'aide. Près de 3 personnes âgées sur 10 ayant subi de la maltraitance matérielle ou financière, psychologique ou physique<sup>13</sup> au cours de la dernière année n'ont pas parlé ni demandé de l'aide ou signalé la situation à quelqu'un. Comme indiqué précédemment, il est possible que certaines personnes ne perçoivent pas la situation vécue comme de la maltraitance, la nient ou ne veulent pas se compromettre par rapport à la personne maltraitante. De plus, le problème peut s'être résolu de lui-même ; en effet, ce serait le cas si, par exemple, l'auteur de la maltraitance n'était plus dans l'entourage de l'aîné.

Si quelque 30 % des aînés maltraités n'ont parlé à personne de leur situation de maltraitance, il faut souligner qu'environ 7 personnes sur 10 ont réagi après avoir subi de la maltraitance : soit elles ont parlé à quelqu'un et la situation s'est réglée, soit elles ont dû demander plus formellement de l'aide après avoir réalisé que le fait d'avoir simplement parlé du problème n'avait rien réglé. Pour une bonne partie des aînés maltraités, la situation ne s'est pas réglée après qu'ils soient allés chercher de l'aide, la proportion variant selon le type de maltraitance subie.

Lorsqu'elles ont voulu parler de leur situation de maltraitance matérielle ou financière, psychologique ou physique, les personnes âgées maltraitées se sont surtout confiées à des membres de leur famille (dans des proportions d'environ 30 à 40 %) ou à un ami (dans des proportions d'environ 15 à 20 %). Les aînés ayant été maltraités physiquement et ceux ayant subi de la maltraitance psychologique se sont adressés à un médecin, un médecin spécialiste ou un psychologue dans des proportions d'environ 25 %. Soulignons que les personnes âgées ayant vécu de la maltraitance matérielle ou financière ont parlé de leur situation à un avocat ou un notaire dans une proportion d'environ 17 %\*\*.

Les raisons pour ne pas avoir parlé d'une situation de maltraitance vécue sont diverses. Pour environ 4 personnes âgées sur 10, tous types de maltraitance confondus, c'est pour l'une des raisons suivantes : elles n'en ressentaient pas le besoin, elles évaluaient que la situation n'était pas assez importante, elles croyaient que le fait de parler de leur situation ne changerait rien ou elles croyaient que la situation allait se résorber d'elle-même. Ce type de motifs donne à penser que la situation de maltraitance n'est pas reconnue comme telle ou qu'elle est banalisée. Une foule de facteurs peuvent influencer sur l'évaluation de la situation de maltraitance vécue : la dépendance de l'aîné vis-à-vis de l'auteur de la maltraitance, la proximité entre la personne maltraitée et la personne maltraitante, la fréquence et la sévérité des actes, ainsi que le type de maltraitance subi (Burnes et autres, 2019b ; Lee et autres, 2011). Cette non-reconnaissance du problème peut également être attribuable à la honte ressentie par l'aîné. D'ailleurs, environ un aîné sur 10 a explicitement mentionné qu'il n'avait pas parlé de la situation car il se sentait gêné ou honteux ou ne voulait pas mettre l'autre personne dans l'embarras.

## Éléments à prendre en compte sur le plan des interventions

On constate à la lumière de tous ces résultats que le phénomène de maltraitance est complexe et qu'il ne peut donc vraisemblablement pas être étudié sous un seul angle. D'abord, la maltraitance ne peut être mesurée de façon globale puisque les facteurs qui y sont associés varient d'un type de maltraitance à l'autre. La reconnaissance de ces facteurs de risque est nécessaire non seulement à la mise en œuvre d'actions de prévention, mais également à l'élaboration de stratégies de repérage et d'intervention. Un autre aspect qui vient complexifier les choses est le fait que la maltraitance vécue par les personnes âgées vivant à leur domicile s'observe surtout dans un contexte de relations familiales ou conjugales, ce qui rend le repérage et l'intervention plus difficile. Le fait que l'entourage proche de la personne âgée soit souvent impliqué dans les différentes situations de maltraitance n'est sans doute pas étranger à la non-reconnaissance du problème par les aînés eux-mêmes ; la sensibilisation à la maltraitance semble donc être une approche à privilégier.

13. Les effectifs relatifs à la maltraitance sexuelle ne permettent pas de connaître la proportion de personnes qui n'ont pas parlé de ce qu'elles vivaient ou qui n'ont pas demandé de l'aide ou signalé la situation.

Les résultats de l'EMPAQ viennent ainsi confirmer la pertinence, du moins en partie, de plusieurs mesures de prévention de la maltraitance envers les aînés définies dans le PAM 2017-2022. Ainsi, en ce qui a trait à la sensibilisation et la mobilisation de la population (objectif 1.1 de l'orientation 1 : Prévenir la maltraitance et promouvoir la bientraitance), les données pourront aider à concevoir des outils de sensibilisation ciblant plus précisément les catégories de personnes qui font subir aux aînés différents types de maltraitance (mesure 2). De plus, l'EMPAQ a mis en lumière les différents facteurs de risque de la maltraitance (objectif 2.4 de l'orientation 2 : Favoriser un repérage précoce et une intervention appropriée). Ces informations récentes pourraient être prises en compte dans le cadre de la mise en œuvre de plusieurs mesures inscrites au PAM, dont celle qui concerne la formation conçue par la Ligne Aide Abus Aînés (mesure 9), celle en lien avec les outils destinés aux établissements d'enseignement du réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur (mesure 13), celle qui concerne la stratégie nationale de diffusion du *Guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées* (mesure 11) ainsi que celle se rapportant à l'analyse de la gestion du risque pour la surveillance des régimes de protection privés (mesure 33). Les informations collectées sur les actions posées par les aînés à la suite d'une situation de maltraitance de même que sur les raisons pour ne pas avoir parlé ou demandé de l'aide contribueront à la production d'outils visant à améliorer les connaissances des différents services et recours offerts aux personnes âgées (objectif 3.1 de l'orientation 3 : Favoriser et faciliter la divulgation des situations de maltraitance, notamment les situations de maltraitance matérielle et financière). Enfin, les données de l'enquête ont permis de construire des indicateurs qui seront utiles pour la surveillance des divers types de maltraitance dans le cadre des travaux du MSSS découlant de la Loi sur la santé publique (mesure 46 de l'orientation 4 : Développer les connaissances et améliorer le transfert des savoirs).

## Quelques limites et pistes d'analyse

Quoique les bonnes pratiques au regard des méthodologies de collecte et statistiques aient été suivies pour la réalisation de cette étude, cette dernière comprend un certain nombre de limites<sup>14</sup>.

La première est en lien avec le fait que certaines personnes dans la population visée ont été exclues de l'EMPAQ, notamment les aînés ayant des problèmes de santé (troubles cognitifs ou incapacités fonctionnelles) qui les auraient empêchés de participer eux-mêmes à l'entrevue. Or, plusieurs études indiquent que ces derniers seraient plus susceptibles de vivre de la maltraitance. En cela, toutefois, l'EMPAQ ne fait pas exception, car les études de prévalence portant sur les aînés vivant à domicile excluent généralement cette catégorie de personnes.

Par ailleurs, l'enquête s'est intéressée aux personnes maltraitantes du point de vue des personnes maltraitées, ce qui amène des limites évidentes : sous-déclaration, peu d'information fournie sur leurs caractéristiques et faibles effectifs limitant les analyses. Certaines études portant sur de petits échantillons de personnes proches aidantes ont notamment montré l'importance de facteurs comme la dépression et le faible soutien social chez les personnes maltraitantes (Reis et Nahmiash, 1997). Afin que l'on obtienne un portrait plus représentatif des personnes maltraitantes, une étude dans laquelle divers types de relations (relations familiales ou amicales, relations entre voisins, relations d'affaires, relations dans le cadre desquelles des soins sont fournis, etc.) seraient représentés et mis en lien avec différentes situations de maltraitance pourrait être menée.

Une autre limite a trait au type d'enquête : l'EMPAQ étant de nature transversale, une enquête longitudinale serait plus appropriée pour mettre en évidence les mécanismes menant à la maltraitance et les diverses trajectoires de maltraitance. En effet, la maltraitance subie par les aînés devrait être étudiée selon l'approche du parcours de vie<sup>15</sup>, selon laquelle les événements vécus au cours de la vie auraient une incidence sur la situation vécue à un âge plus avancé. Bien saisir la trajectoire d'une relation, qui peut

14. Pour plus d'information, consulter le rapport méthodologique de l'enquête, disponible sur le site Web de l'ISQ à l'adresse suivante : [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca).

15. Pour plus d'information sur cette approche, voir McDonald et autres, 2012.

s'être installée récemment ou exister depuis longtemps, est difficile à faire dans une enquête transversale. Malgré tout, on a vu que les antécédents de violence étaient tous associés à l'un ou l'autre des types de maltraitance, et ce, même si la déclaration des antécédents a pu être affectée par un biais de mémoire. L'approche longitudinale tient également compte du moment où un événement a eu lieu ; sans cette information, l'analyse des facteurs de risque peut être faussée. Par exemple, un état mesuré au moment de l'enquête, comme un trouble de santé mentale, peut être la conséquence de la maltraitance, mais pourrait aussi être une condition préexistante.

Il faut aussi garder à l'esprit que, dans l'EMPAQ, les situations de maltraitance vécues par les personnes âgées ou les facteurs qui pourraient être liés à la maltraitance n'ont pas été étudiés de manière exhaustive. D'ailleurs, au regard des facteurs associés à la maltraitance, on a uniquement examiné les caractéristiques individuelles des personnes âgées ainsi que les facteurs qui décrivent leur environnement immédiat ; ceux qui ont trait à la communauté, qui concernent le quartier ou qui sont de nature sociétale, par exemple l'âgisme, ont été exclus. Inclure ces derniers facteurs dans une prochaine édition de l'EMPAQ permettrait d'enrichir les connaissances, assez limitées encore, sur les liens existant entre ceux-ci et la maltraitance.

Finalement, plusieurs aspects sont difficiles à examiner dans le cadre d'une enquête populationnelle. C'est le cas des motivations qui poussent une personne à en maltraiter une autre, des répercussions des actes de maltraitance sur les personnes âgées, des stratégies utilisées par ces dernières pour faire face à une situation de maltraitance, etc. Une enquête de nature qualitative permettrait de les étudier.

Malgré les limites liées aux effectifs, l'EMPAQ offre un grand potentiel pour l'étude de la maltraitance envers les personnes âgées. Ainsi, au regard de la négligence physique, une analyse visant plus particulièrement les personnes âgées n'ayant pas de personne responsable de les aider pourrait être menée, notamment pour vérifier quels facteurs sont associés à ce type de maltraitance et si elles sont susceptibles d'être victimes, de façon concomitante, d'un autre type de maltraitance.

De plus, l'examen des facteurs associés à la concomitance des différents types de maltraitance alimenterait les connaissances à ce sujet, qui est encore peu étudié. Une étude américaine indique à cet égard que les personnes qui expérimentent plus d'un type de maltraitance ont une moins bonne santé, sont plus dépendantes d'une aide fonctionnelle et ont un soutien social plus faible que celles qui vivent un seul type de maltraitance (Williams et autres, 2017).

Par ailleurs, si les analyses bivariées présentées dans ce rapport sont utiles pour tracer un premier portrait des liens entre les facteurs de différents ordres et la maltraitance, une approche multivariée permettrait d'expliquer davantage les résultats. En réalisant des analyses multivariées pour chaque type de maltraitance (lorsque possible), on saurait quels sont les facteurs qui ont un effet net une fois les autres pris en compte.

Une deuxième édition de l'enquête nous permettrait de commencer à surveiller l'évolution des différents types de maltraitance mesurés. De plus, d'autres facteurs pouvant être associés à la maltraitance pourraient être étudiés, tels que des facteurs concernant la santé de la personne âgée, comme le fait de souffrir de dépression, ou des facteurs en lien avec l'environnement physique, comme la perception de l'environnement résidentiel, les caractéristiques du quartier ou la présence de services communautaires. Ce pourrait aussi être l'occasion d'inclure des mesures se rapportant à d'autres types de maltraitance (violation des droits, âgisme ou maltraitance organisationnelle, par exemple) ou de se pencher sur les formes « négligence » des maltraitements psychologique, financière et sexuelle, telles qu'elles sont décrites dans la terminologie présentée dans le PAM 2017-2022.

L'EMPAQ a produit une première estimation de la prévalence de la maltraitance. Elle dresse un portrait actualisé de la situation de la maltraitance au Québec pour les personnes âgées vivant à domicile et pouvant répondre pour elles-mêmes à un questionnaire. Elle fournit des mesures de base pour le suivi du phénomène si elle est devenue récurrente, comme il est proposé dans le PAM.

# Bibliographie

- ACIERNO, R. (2003). "Elder Mistreatment: Epidemiological Assessment Methodology", dans R.J. BONNIE et R. B. WALLACE, *Elder Mistreatment. Abuse, Neglect, and Exploitation in an Aging America*, [En ligne], Washington (DC), The National Academies Press, p. 259-302. doi : [10.17226/10406](https://doi.org/10.17226/10406).
- ACIERNO, R., M. HERNANDEZ-TEJADA, W. MUZZY et K. STEVE (2009). *Final report: National Elder Mistreatment Study*, [En ligne], National Institute of Justice, 182 p. [[www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/grants/226456.pdf](http://www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/grants/226456.pdf)].
- ACIERNO, R., et autres (2010). "Prevalence and Correlates of Emotional, Physical, Sexual, and Financial Abuse and Potential Neglect in the United States: The National Elder Mistreatment Study", *American Journal of Public Health*, [En ligne], vol. 100, n° 2, février, p. 292-297. doi : [10.2105/AJPH.2009.163089](https://doi.org/10.2105/AJPH.2009.163089).
- ACIERNO, R., et autres (2018). "Relevance of perpetrator identity to reporting elder financial and emotional mistreatment", *Journal of Applied Gerontology*, [En ligne], vol. 39, n° 2, p. 221-225. doi : [10.1177/0733464818771208](https://doi.org/10.1177/0733464818771208).
- AFIFI, T. O., N. P. MOTA, P. DASIEWICZ, H. L. MACMILLAN et J. SAREEN (2012). "Physical Punishment and Mental Disorders: Results from a Nationally Representative US Sample", *Pediatrics*, vol. 130, n° 2, août, p. 184-192. doi : [10.1542/peds.2011-2947](https://doi.org/10.1542/peds.2011-2947).
- BEAULIEU, M. (2012). « Contrer la maltraitance envers les personnes âgées au Québec. Bilan historique des politiques publiques et inventaire des principales actions », *Risques et qualité*, [En ligne], vol. IX, p. 59-65. [[docplayer.fr/19696399-Contrer-la-maltraitance-envers-les-personnes-ainees-au-quebec.html](http://docplayer.fr/19696399-Contrer-la-maltraitance-envers-les-personnes-ainees-au-quebec.html)] (Consulté le 15 août 2019).
- BEAULIEU, M., M.-P. DUBUC et C. PELLETIER (2018). *Animation d'activités de sensibilisation pour lutter contre la maltraitance et l'intimidation envers les personnes âgées. Guide de pratique DAMIA. Pour toute personne qui anime*, [En ligne], Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées et DIRA-Estrie, 46 p. [[cdrv.csss-iugs.ca/cdrv/data/files/PUBLICATIONS%20SCIENTIFIQUES/Guide\\_DAMIA\\_animateurs\\_web.pdf](http://cdrv.csss-iugs.ca/cdrv/data/files/PUBLICATIONS%20SCIENTIFIQUES/Guide_DAMIA_animateurs_web.pdf)].
- BEAULIEU, M., R. LEOEUF et C. PELLETIER (2018). « La maltraitance envers les personnes âgées », dans Laforest, J., P. Maurice, P. et L. M. Bouchard, *Rapport québécois sur la violence et la santé*, [En ligne], Montréal, Institut national de santé publique du Québec, p. 160-197. [[www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2380\\_rapport\\_quebecois\\_violence\\_sante.pdf](http://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2380_rapport_quebecois_violence_sante.pdf)].
- BERNIER, M. (2017). « L'utilisation d'Internet chez les Québécois », *Science, technologie et innovation en bref*, [En ligne], novembre, Institut de la statistique du Québec, p. 1-9. [[www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/science-technologie-innovation/bulletins/sti-bref-201711-2.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/science-technologie-innovation/bulletins/sti-bref-201711-2.pdf)].
- BIGGS, S., et autres (2009). *Abuse and neglect of older people: Secondary analysis of UK prevalence study*, Londres, King's College London, 79 p.
- BINETTE CHARBONNEAU, A., M. ST-AMOUR, D. ANDRÉ et C. GIRARD (2019). « La population des régions administratives, des MRC et des municipalités du Québec en 2018 », *Coup d'œil sociodémographique*, [En ligne], n° 69, mars, Institut de la statistique du Québec, p. 1-57. [[www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bulletins/coupoeil-no69.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bulletins/coupoeil-no69.pdf)].

- BURNES, D., et autres (2015). "Prevalence of and Risk Factors for Elder Abuse and Neglect in the Community: A Population-Based Study", *Journal of American Geriatrics Society*, [En ligne], vol. 63, n° 9, septembre, p. 1906-1912. doi : [10.1111/jgs.13601](https://doi.org/10.1111/jgs.13601).
- BURNES, D., R. ACIERNO et M. HERNANDEZ-TEJADA (2019). "Help-Seeking Among Victims of Elder Abuse: Findings From the National Elder Mistreatment Study", *The Journals of Gerontology: Series B*, [En ligne], vol. 74, n° 5, juillet, p. 891-896. doi : [10.1093/geronb/gby122](https://doi.org/10.1093/geronb/gby122).
- BURNES, D., M. S. Lachs, D. BURNETTE et K. PILLEMER (2019). "Varying Appraisals of Elder Mistreatment Among Victims: Findings from a Population-Based Study", *The Journals of Gerontology: Series B*, [En ligne], vol. 74, n° 5, juillet, p. 881-890. doi : [10.1093/geronb/gbx005](https://doi.org/10.1093/geronb/gbx005).
- BURNIGHT, K., et L. MOSQUEDA (2011). *Theoretical Model Development in Elder Mistreatment*, [En ligne], 35 p. [[www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/grants/234488.pdf](http://www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/grants/234488.pdf)].
- CAMIRAND, J., et V. DUMITRU (2011). « Profil et évolution du soutien social dans la population québécoise », *Zoom santé*, [En ligne], n° 29, octobre, Institut de la statistique du Québec, 16 p. [[www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/bulletins/zoom-sante-201110.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/bulletins/zoom-sante-201110.pdf)].
- CARON, J., et S. GUAY (2005). « Soutien social et santé mentale : concept, mesures, recherches récentes et implications pour les cliniciens », *Santé mentale au Québec*, [En ligne], vol. 30, n° 2, p. 15-41. doi : [10.7202/012137ar](https://doi.org/10.7202/012137ar).
- CARPENTER, C. R., et autres (2011). "The Six-Item Screener and AD8 for the detection of cognitive impairment in geriatric emergency department patients", *Annals of Emergency Medicine*, [En ligne], vol. 57, n° 6, juin, p. 653-661. doi : [10.1016/j.annemergmed.2010.06.560](https://doi.org/10.1016/j.annemergmed.2010.06.560).
- CHEN, R., et X. Q. DONG (2017). "Risk Factors of Elder Abuse", dans X. DONG, *Elder Abuse. Research, Practice and Policy*, Springer, p. 93-107. doi : [10.1007/978-3-319-47504-2](https://doi.org/10.1007/978-3-319-47504-2).
- CLOUTIER-VILLENEUVE, L. (2019). « Portrait des nouveaux retraités au Québec et ailleurs au Canada de 2009 à 2018 », *Flash-info*, [En ligne], vol. 20, n° 1, avril, p. 1-11. [[www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/bulletins/flash-info-201904.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/bulletins/flash-info-201904.pdf)] (Consulté le 18 octobre 2019).
- CONSEIL DES AÎNÉS [Québec] (1995). *Avis sur les abus exercés à l'égard des personnes âgées*, Québec, Gouvernement du Québec, 58 p.
- CONSEIL DES AÎNÉS [québec] (2010). *Avis sur l'âgisme envers les âgés : état de la situation*, Québec, Gouvernement du Québec, 91 pages.
- CONSEIL NATIONAL DES AÎNÉS [canada] (2014). *Rapport sur l'isolement social des âgés. 2013-2014*, [En ligne], Ottawa, Gouvernement du Canada, 60 p. [[www.canada.ca/content/dam/nsc-cna/documents/pdf/policy-and-program-development/publications-reports/2014/Rapport\\_sur\\_isolement\\_social\\_des\\_a%C3%AEn%C3%A9s.pdf](http://www.canada.ca/content/dam/nsc-cna/documents/pdf/policy-and-program-development/publications-reports/2014/Rapport_sur_isolement_social_des_a%C3%AEn%C3%A9s.pdf)].
- DONG, X. Q., M. SIMON, K. RAJAN et D. A. EVANS (2011). "Association of Cognitive Function and Risk for Elder Abuse in a Community-Dwelling Population", *Dementia and Geriatric Cognitive Disorder*, [En ligne], vol. 32, n° 3, p. 209-215. [[www.karger.com/Article/PDF/334047](http://www.karger.com/Article/PDF/334047)].
- DONG, X. Q., et M. A. SIMON (2013a). "Elder Abuse as a Risk Factor for Hospitalization in Older Persons", *JAMA Internal Medicine*, [En ligne], vol. 173, n° 10, p. 911-917. doi : [10.1001/jamainternmed.2013.238](https://doi.org/10.1001/jamainternmed.2013.238).

- DONG, X. Q., et M. A. SIMON (2013b). "Association between Reported Elder Abuse and Rates of Admission to Skilled Nursing Facilities: Findings from a Longitudinal Population-Based Cohort Study", *Gerontology*, vol. 59, p. 464-472. doi : [10.1159/000351338](https://doi.org/10.1159/000351338).
- DONG X. Q., R. CHEN et M. A. SIMON (2014). "Elder Abuse and Dementia: A Review of the Research and Health Policy", *Health Affairs*, [En ligne], vol. 33, n° 4, p. 642-649. doi : [10.1377/hlthaff.2013.1261](https://doi.org/10.1377/hlthaff.2013.1261).
- DONG, X. Q. (2015). "Elder Abuse: Systematic Review and Implications for Practice", *Journal of American Geriatrics Society*, [En ligne], vol. 63, n° 6, juin, p. 1214-1238. doi : [10.1111/jgs.13454](https://doi.org/10.1111/jgs.13454).
- FILLENBAUM, G. G., et M. A. SMYER (1981). "The Development, Validity, and Reliability of the Oars Multidimensional Functional Assessment Questionnaire", *Journal of Gerontology*, [En ligne], vol. 36, n° 4, juillet, p. 428-434. doi : [10.1093/geronj/36.4.428](https://doi.org/10.1093/geronj/36.4.428).
- GREENFIELD, E. A., et N. F. MARKS (2010). "Identifying experiences of physical and psychological violence in childhood that jeopardize mental health in adulthood", *Child Abuse & Neglect*, [En ligne], vol. 34, n° 3, mars, p. 161-171. doi : [10.1016/j.chiabu.2009.08.012](https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2009.08.012).
- INITIATIVE NATIONALE POUR LE SOIN DES PERSONNES ÂGÉES (NICE) (2016). *Into the light: National survey on the mistreatment of older Canadians 2015*, Toronto, Initiative nationale pour le soin des personnes âgées, 127 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2009). *Données sociales du Québec. Édition 2009*, [En ligne], Québec, L'Institut, 233 p. (Conditions de vie) [[www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/donnees-sociales09.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/donnees-sociales09.pdf)].
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019). *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2016-2066. Édition 2019*, [En ligne], Québec, L'Institut, 86 p. [[www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html)].
- Jackson, S. L. (2014). "All Elder Abuse Perpetrators Are Not Alike : The Heterogeneity of Elder Abuse Perpetrators and Implications for Intervention", *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, [En ligne], vol. 60, n° 3, octobre, p. 265-285. doi : [10.1177/0306624X14554063](https://doi.org/10.1177/0306624X14554063).
- JACKSON, S. L., et T. L. HAFEMEISTER (2013). *Understanding Elder Abuse. New direction for developing theories of elder abuse occurring in domestic settings*, National Institute of Justice, 37 p. (Research in Brief).
- JOHANNESSEN, M., et D. LOGIUDICE (2013). "Elder abus : a systematic review of risk factors in community-dwelling elders", *Age and Ageing*, [En ligne], vol. 42, n° 3, mai, p. 292-298. doi : [10.1093/ageing/afs195](https://doi.org/10.1093/ageing/afs195).
- KRUG, E. G., et autres (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*, Genève, Organisation mondiale de la Santé, 376 p.
- LACHS, M., F. IRENE et P. ROY PSATY (2011). *Under the Radar: New York State Elder Abuse Prevalence Study. Self-reported prevalence and documented case surveys. Final report*, [En ligne], Lifespan of greater Rochester Inc., Weill Cornell Medical Center of Cornell University et New York City Department for the Aging, 132 p. [[ocfs.ny.gov/main/reports/Under%20the%20Radar%2005%2012%2011%20final%20report.pdf](http://ocfs.ny.gov/main/reports/Under%20the%20Radar%2005%2012%2011%20final%20report.pdf)].
- LABRUM, T., et P. L. SOLOMON (2018). "Elder mistreatment perpetrators with substance abuse and/or mental health conditions : results from the National Elder Mistreatment Study", *Psychiatric Quarterly*, [En ligne], vol. 89, p. 117-128. doi : [10.1007/s1126-017-9513-z](https://doi.org/10.1007/s1126-017-9513-z).

- LAFORST, J., P. MAURICE et L. M. BOUCHARD (2018). *Rapport québécois sur la violence et la santé*, [En ligne], Montréal, Institut national de santé publique du Québec, 367 p. [[www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2380\\_rapport\\_quebecois\\_violence\\_sante.pdf](http://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2380_rapport_quebecois_violence_sante.pdf)].
- LECOURT, C., M. MURPHY, G. DUBÉ et M. GODBOUT (2013). *Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011. Utilisation des services de santé et des services sociaux des personnes de 65 ans et plus. Volume 3*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 176 p. [[www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/services/incapacites/limitations-maladies-chroniques-utilisation-65-et-plus.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/services/incapacites/limitations-maladies-chroniques-utilisation-65-et-plus.pdf)].
- LECOURS, C., C. FOURNIER et L. DUGAS (2016). « Les besoins d'aide non comblés pour les activités de la vie quotidienne chez les personnes avec incapacité au Québec », *Zoom santé*, [En ligne], n° 58, mai, Institut de la statistique du Québec, p. 1-12. [[www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/bulletins/zoom-sante-201605-58.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/bulletins/zoom-sante-201605-58.pdf)].
- LEE, H. Y., et autres (2011). "Perception of Elder Mistreatment and Its Link to Help-Seeking Intention: A Comparison of Elderly Korean and Korean American Immigrants", *Clinical Gerontologist*, [En ligne], vol. 34, n° 4, p. 287-304. doi : [10.1080/07317115.2011.573407](https://doi.org/10.1080/07317115.2011.573407).
- LINDERT, J., et autres (2013). "Abuse and neglect of older persons in seven cities in seven countries in Europe: a cross-sectional community study", *International Journal of Public Health*, [En ligne], vol. 58, n° 1, p. 121-132. doi : [10.1007/s00038-012-0388-3](https://doi.org/10.1007/s00038-012-0388-3).
- LOWENSTEIN, A., Z. EISIKOVITS, T. B. WINTERSTEIN et G. ENOSH (2009). "Is Elder Abuse and Neglect a Social Phenomenon? Data from the First National Prevalence Survey in Israel", *Journal of Elder Abuse & Neglect*, [En ligne], vol. 21, n° 3, p. 253-277. doi : [10.1080/08946560902997629](https://doi.org/10.1080/08946560902997629).
- LUOMA, M. L., et autres (2011). *Prevalence Study of Abuse and Violence against Older Women. Results of a Multi-cultural Survey in Austria, Belgium, Finland, Lithuania, and Portugal*, [En ligne], Finland, National Institute for Health and Welfare, 78 p. [[thl.fi/documents/189940/259311/AVOWEuropeanResearchReport\\_April2011.pdf](http://thl.fi/documents/189940/259311/AVOWEuropeanResearchReport_April2011.pdf)].
- MCDONALD, L. (2018). "The mistreatment of older Canadians : findings from the 2015 national prevalence study", *Journal of Elder Abuse & Neglect*, [En ligne], vol. 30, n° 3, p. 176-208. doi : [10.1080/08946566.2018.1452657](https://doi.org/10.1080/08946566.2018.1452657).
- MCDONALD, L., et autres (2012). *Defining and measuring elder abuse and neglect. Synthesis of Preparatory Work Required to Measure the Prevalence of Abuse and Neglect of Older Adults in Canada*, Human Resources and Skills Development Canada, 125 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS [Québec] (2008). *Préparons l'avenir avec nos aînés. Rapport de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés*, [En ligne], Québec, Gouvernement du Québec, 161 p. [[publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002196/](http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002196/)] (Consulté le 9 juillet 2020).
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS [Québec] (2010). *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées. 2010-2015*, [En ligne], Québec, Gouvernement du Québec, 84 p. [[publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002185/](http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002185/)].
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS et MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX [Québec] (2012). *Vieillir et vivre ensemble. Chez soi, dans sa communauté, au Québec*, [En ligne], Québec, Gouvernement du Québec, 204 p. [[publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002206/](http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002206/)] (Consulté le 9 juillet 2020).

- MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET SECRÉTARIAT AUX AÎNÉS [Québec] (2017). *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022*, [En ligne], Québec, Gouvernement du Québec, 88 p. [[publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002186/](https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002186/)] (Consulté le 11 juillet 2019).
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX [Québec] (1989). *Vieillir... en toute liberté. Rapport du comité sur les abus exercés à l'endroit des personnes âgées*, Québec, Gouvernement du Québec, 131 p.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX [Québec] (1991). *Vers un nouvel équilibre des âges — Rapport du groupe d'experts sur les personnes âgées*, Québec, Gouvernement du Québec, 96 p.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX [Québec] (2001). *Orientations ministérielles sur les services offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie*, [En ligne], Québec, Gouvernement du Québec, 43 p. [[publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000635/](https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000635/)] (Consulté le 11 juillet 2019).
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX [Québec] (2003a). *Chez soi : Le premier choix. La politique de soutien à domicile*, [En ligne], Québec, Gouvernement du Québec, 45 p. [[publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001351/](https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001351/)] (Consulté le 11 juillet 2019).
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX [Québec] (2003b). *Un milieu de vie de qualité pour les personnes hébergées en CHSLD. Orientations ministérielles*, [En ligne], Québec, Gouvernement du Québec, 33 p. [[publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000808/](https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000808/)] (Consulté le 11 juillet 2019).
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX [Québec] (2005). *Plan d'action 2005-2010 sur les services aux aînés en perte d'autonomie : un défi de solidarité*, [En ligne], Québec, Gouvernement du Québec, 45 p. [[publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001230/](https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001230/)].
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX [Québec] (2015). *Programme national de santé publique 2015-2025. Pour améliorer la santé de la population du Québec*, [En ligne], Québec, Gouvernement du Québec, 88 p. [[publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001565/](https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001565/)] (Consulté le 9 juillet 2020).
- NATIONAL CENTER FOR INJURY PREVENTION AND CONTROL (NCIPC) (2016). *Elder Abuse Surveillance: Uniform definitions and recommended core data elements*, [En ligne], Atlanta, National Center for Injury Prevention and Control, 124 p. [[www.cdc.gov/violenceprevention/pdf/EA\\_Book\\_Revised\\_2016.pdf](https://www.cdc.gov/violenceprevention/pdf/EA_Book_Revised_2016.pdf)].
- NATIONAL RESEARCH COUNCIL (NRC) (2003). *Elder Mistreatment: Abuse, Neglect, and Exploitation in an Aging America*, [En ligne], Washington (DC), The National Academies Press, 570 p. doi : [doi.org/10.17226/10406](https://doi.org/10.17226/10406).
- NAUGHTON, C., et autres (2010). *Abuse and Neglect of Older People in Ireland. Report on the National Study of Elder Abuse and Neglect*, Dublin, University College Dublin, 116 p.
- O'KEEFE, M., et autres (2007). *UK Study of Abuse and Neglect of Older People. Prevalence Survey Report*, Royaume-Uni, Comic Relief et Department of Health, 181 p. [[www.kcl.ac.uk/scwru/pubs/2007/okeefeetal2007ukstudyprevalence.pdf](https://www.kcl.ac.uk/scwru/pubs/2007/okeefeetal2007ukstudyprevalence.pdf)].
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS) (2002). *The Toronto declaration on the global prevention of elder abuse*, [En ligne], Genève, Organisation mondiale de la Santé, 4 p. [[www.who.int/ageing/projects/elder\\_abuse/alc\\_toronto\\_declaration\\_en.pdf?ua=1](https://www.who.int/ageing/projects/elder_abuse/alc_toronto_declaration_en.pdf?ua=1)].
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS) (2011). *European report on preventing elder maltreatment*, [En ligne], Copenhague, Organisation mondiale de la Santé, 87 p. [[apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/107293/e95110.pdf?sequence=1&isAllowed=y](https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/107293/e95110.pdf?sequence=1&isAllowed=y)].

- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2016). *Rapport mondial sur le vieillissement et la santé*, [En ligne], Genève, Organisation mondiale de la Santé, 279 p. [[apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/206556/9789240694842\\_fre.pdf?sequence=1](https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/206556/9789240694842_fre.pdf?sequence=1)].
- PRATIQUE DE POINTE POUR CONTRER LA MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES ÂÎNÉES DU CIUSSS DU CENTRE-OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL, LIGNE AIDE ABUS ÂÎNÉS, CHAIRE DE RECHERCHE SUR LA MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES ÂÎNÉES, MINISTÈRE DE LA FAMILLE, SECRÉTARIAT AUX ÂÎNÉS ET GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2017). *Terminologie sur la maltraitance envers les personnes âgées*, [En ligne], Sherbrooke, Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées, 2 p. [[maltraitecedesaines.com/wp-content/uploads/2019/11/Terminologie\\_sur\\_la\\_maltraitance\\_envers\\_les\\_personnes\\_aînees.pdf](https://maltraitecedesaines.com/wp-content/uploads/2019/11/Terminologie_sur_la_maltraitance_envers_les_personnes_aînees.pdf)] (Consulté le 8 juillet 2020).
- PETERSON, J. C., et autres (2014). "Financial Exploitation of Older Adults: A Population-Based Prevalence Study", *Journal of General Internal Medicine*, [En ligne], vol. 29, n° 12, p. 1615-1623. doi : [10.1007/s11606-014-2946-2](https://doi.org/10.1007/s11606-014-2946-2).
- PILLEMER, K., D. Burnes, C. RIFFIN et M. S. LACHS (2016). "Elder Abuse: Global Situation, Risk Factors, and Prevention Strategies", *The Gerontologist*, [En ligne], vol. 56, suppl. 2, avril, p. S194-S205. doi : [10.1093/geront/gnw004](https://doi.org/10.1093/geront/gnw004).
- PODNIKES, E., K. PILLEMER, J. P. NICHOLSON, T. SHILLINGTON et A. FRIZZEL (1990). *National Survey on Abuse of the Elderly in Canada*, Toronto, Ryerson Polytechnical Institute, 87 p.
- POTTIE BUNGE, V. (2000). "Abuse of older adults by family members", *Family Violence in Canada: A Statistical Profile 2000*, [En ligne], produit n° 85-224-XIE au catalogue de Statistique Canada, p. 27-29. [[www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/85-224-x/85-224-x2000000-eng.pdf?st=AM9Y9M9z](http://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/85-224-x/85-224-x2000000-eng.pdf?st=AM9Y9M9z)].
- REIS, M., et D. NAHMIASH (1997). "Abuse of Seniors: Personality Stress, and Other Indicators", *Journal of Mental Health and Aging*, vol. 3, n° 3, janvier, p. 337-356.
- SHERBOURNE, C. D., et A. L. STEWART (1991). "The MOS Social Support Survey", *Social Science and Medicine*, [En ligne], vol. 32, n° 6, p. 705-714. doi : [10.1016/0277-9536\(91\)90150-B](https://doi.org/10.1016/0277-9536(91)90150-B).
- WALLACE, M., et S. M. SHELKEY (2007). "Katz Index of Independence in Activities of Daily Living (ADL)", *Try this: Best practices in Nursing Care to Older Adults*, n° 2, p. 1-2.
- WIGLESWORTH, A., et autres (2010). "Screening for abuse and neglect of people with dementia", *Journal of the American Geriatrics Society*, [En ligne], vol. 58, n° 3, mars, p. 493-500. doi : [10.1111/j.1532-5415.2010.02737.x](https://doi.org/10.1111/j.1532-5415.2010.02737.x).
- WILLIAMS, J. L., E. H. RACETTE, M. A. HERNANDEZ-TEJADA et R. ACIERNO (2017). "Prevalence of Elder polyvictimization in the United States: Data from the National Elder Mistreatment Study", *Journal of Interpersonal Violence*, [En ligne], juin, p. 1-16. doi : [10.1177/0886260517715604](https://doi.org/10.1177/0886260517715604).
- WONG, J. S., et L. J. WAITE (2017). "Elder Mistreatment Predicts Later Physical and Psychological Health: Results from a National Longitudinal Study", *Journal of Elder Abuse and Neglect*, [En ligne], vol. 29, n° 1, p. 15-42. doi : [10.1080/08946566.2016.1235521](https://doi.org/10.1080/08946566.2016.1235521).
- YON, Y., C. R. MIKTON, Z. D. GASSOUMIS et K. H. WILBER (2017). "Elder abuse prevalence in community settings: a systematic review and meta-analysis", *The Lancet Global Health*, [En ligne], vol. 5, n° 2, février, p. e147-e156. doi : [10.1016/S2214-109X\(17\)30006-2](https://doi.org/10.1016/S2214-109X(17)30006-2).
- YUNUS, R. M., N. N. HAIRI et C. W. YUEN (2019). "Consequences of elder abuse and neglect: a systematic review of observational studies", *Trauma, Violence, & Abuse*, [En ligne], vol. 20, n° 2, p. 197-213. doi : [10.1177/1524838017692798](https://doi.org/10.1177/1524838017692798).

Le rapport de l'*Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec 2019* dresse un portrait des maltraitements matérielle ou financière, psychologique, physique et sexuelle vécues par les personnes âgées.

On y trouve de l'information statistique concernant la prévalence de chaque type de maltraitance sur une période de 12 mois ainsi que sur la fréquence des actes subis dans la dernière année et le moment où ces derniers ont commencé à se produire. On y présente en outre les associations entre les prévalences des différents types de maltraitance et les caractéristiques ou l'environnement relationnel ou physique des personnes âgées. On y décrit aussi brièvement les caractéristiques des auteurs des maltraitements. Enfin, on fait état des actions que les personnes âgées ont posées après avoir vécu de la maltraitance.

Les données ont été recueillies en 2019 auprès de 8 860 personnes âgées de 65 ans et plus vivant à leur domicile et capables de répondre à un questionnaire téléphonique par elles-mêmes. Ces résultats permettront de mieux comprendre la maltraitance et d'alimenter les réflexions sur les actions à mettre en œuvre pour la reconnaître, la détecter, la prévenir et la contrer.

Le rapport méthodologique, disponible en format électronique sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec, accompagne les résultats figurant dans le présent rapport.

« La statistique au service de la société : la référence au Québec »

[stat.gouv.qc.ca](http://stat.gouv.qc.ca)